This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
v.77-78

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME VOLUME

ANNÉE 1884-1885. — TOME II

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 9 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

MDCCCLXXXVII

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

JEANNE D'ARC

A REIMS

SON ARRIVÉE ET SON SÉJOUR AU MOIS DE JUILLET 1429,

SES LETTRES AUX HABITANTS DE REIMS

Par M. HENRI JADART, Secrétaire général

SENATUI POPULOQUE REMENSI

Initiale d'un ms. latin du xve siècle, n° 14.665, à la Bibliothèque nationale.

En dédiant cette notice aux édiles et aux habitants de Reims, notre seul but est de réunir tous les esprits et tous les cœurs dans un même sentiment, celui de la reconnaissance envers Jeanne d'Arc, la libératrice de la France, qui fut aussi, au jour le plus brillant de sa carrière, la libératrice de Reims et du pays rémois. Tandis que son souvenir se trouve rappelé à chaque station de ses exploits, notre ville est restée étrangère à ce généreux enthousiasme qui est l'honneur de notre

Digitized by Google

époque. Déjà cependant, en notre siècle, Reims a consacré par des monuments publics la mémoire d'un grand serviteur de la patrie, Colbert, celle d'un vaillant soldat, Drouet d'Erlon, et celle d'un chanoine bienfaiteur de la cité, Godinot; mais le visiteur cherche en vain sur ses places la figure de celle qui vint, de sa propre initiative, après dix années de domination étrangère, relever sur ses remparts et parmi ses campagnes les bannières oubliées de la France.

Cette apparente ingratitude ne pouvait durer, et c'est avec l'appui des autorités locales et le concours de tous les citoyens que nous espérons voir s'ouvrir prochainement la souscription dont l'Académie de Reims a pris l'initiative. Pour que son appel désintéressé soit entendu dans tous les rangs et qu'il groupe les forces vives nécessaires à sa réussite, il suffit de placer résolument l'entreprise sur le terrain commun du patriotisme, et là de consentir une trève que personne n'enfreindra, la trève de Jeanne d'Arc !

Si la grandeur morale d'une réconciliation de ce genre est de nature à tenter les intelligences élevées, le côté artistique de l'œuvre éclatera aux yeux des plus indifférents. Il s'agit, en effet, d'ériger sur l'une de nos places publiques la statue équestre de la Pucelle, statue vraiment monumentale conçue de longue date et en cours d'exécution par M. Paul Dubois. La promesse de l'éminent artiste vient d'être spontanément accordée à notre requête, dès la première démarche tentée en faveur de Reims. Champenois lui-même, le Directeur de l'École des Beaux-Arts répondit

Digitized by Google

qu'il ne voyait point en France une meilleure place pour sa création, et nous pouvons tous lui en exprimer à l'avance notre sincère gratitude. La figure qu'il modèle sera ici dans son vrai cadre, mais surtout ses traits seront vivants : ce sera la Pucelle triomphante à son entrée dans nos murs, la guerrière radieuse, courtoise et empressée, noblement satisfaite comme elle put l'être à l'un des rares jours sans nuage de sa rapide épopée. Voilà ce que nous contemplerons, ce que nos enfants liront sur ce bronze, sur ces lèvres d'où s'échappera le cri sublime de l'héroïne : Vive France, vive labeur !

Si la statue parle d'elle-même, les accompagnements en devront être sobres, sans allégories ni ornements superflus. Le socle sera bas comme aux bronzes florentins, mais sur ses quatre faces seront gravés des symboles vrais et des dates instructives, par exemple ces simples mots inscrits sur le marbre, d'un côté :

JEANNE D'ARC A REIMS

DU 16 AU 21 JUILLET 1429.

A LEUR LIBÉRATRICE,

LES RÉMOIS RECONNAISSANTS

1889.

De l'autre côté, on lirait un passage des lettres de la Pucelle aux Rémois.

En avant, se détacheront ses armes si expressives sous leur aspect original : l'épée de Fierbois, accostée

Digitized by Google

des lis nationaux et soutenant la couronne que sa vaillance reprit au léopard anglais :

Vive France

En arrière prendront place les armoiries de Reims, telles qu'on les sculptait au XVe siècle, un rinceau vigoureux surmonté du chef fleurdelisé, avec la devise que l'évènement justifia si bien :

Dieu en soit garde

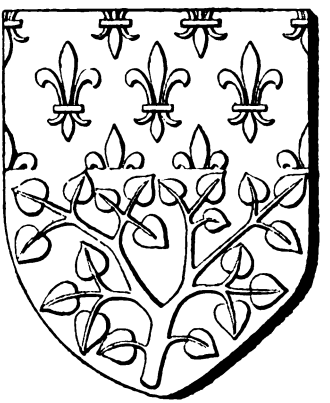

L'art et l'histoire se trouveront ainsi d'accord pour célébrer le 460e anniversaire de la délivrance de Reims.

Digitized by Google

De la sorte, notre ville, justement fière de posséder le Colbert *de M. Guillaume, léguera à la postérité la* Jeanne d'Arc *de M. Paul Dubois. Plus tard, une autre figure non moins heureuse, œuvre de M. de Saint-Marceaux, viendra, nous l'espérons, compléter cette triade d'œuvres d'art rémoises.*

Qu'y a-t-il à ajouter au simple énoncé de ce projet? Il est inspiré par un souffle patriotique, et il se révèle, tout d'un trait, dans sa haute portée historique. D'autre part, il répond à un concert latent et à des vœux unanimes. Mieux encore, il est ennobli par la séduisante caresse de l'art, car il bénéficie d'une singulière bonne fortune qui rend son exécution facile et lui assure un succès digne de Jeanne d'Arc et de Reims.

Les pages qui suivent seraient donc inutiles s'il ne s'agissait que d'entraîner des adhésions, mais elles pourront instruire ceux qui s'intéressent aux détails approfondis de l'histoire, et à ce titre nous les donnons avec leur modeste contenu et sous le simple appareil de nos recherches. D'autres travaux sur Jeanne d'Arc, empreints ceux-là d'une forme littéraire, surgiront parmi nous et réveilleront son souvenir dans la tradition populaire. Toutefois, il est un jugement porté sur elle que nous nous reprocherions de ne pas reproduire au début de l'entreprise, parce qu'il nous semble résumer mieux que tout autre la leçon de sa vie en plein XIX*e siècle. Il émane de M. Jules Quicherat, ce patriote ardent, ce libéral dévoué au progrès moderne, qui n'en aima pas moins passionnément l'étude du moyen âge, et qui s'éprit*

Digitized by Google

particulièrement pour la Pucelle d'un amour réfléchi et mûri par la critique. Voici comment il terminait, en 1850, ses Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc, *après avoir amoncelé d'innombrables documents pour éclaircir sa mission :*

« *Jeanne a confessé par sa mort bien des sentiments pour lesquels il convient qu'il y ait encore des martyrs. Sortie des derniers rangs du peuple, elle vint faire valoir, non pas sa personne, mais le dessein qu'elle n'osait s'attribuer à elle-même, de relever un grand peuple abattu. Moins embarrassée de l'ennemi que de ceux dont il avait fallu qu'elle fît ses auxiliaires, contrecarrée tout le temps par la mauvaise foi, par l'envie, par l'incapacité raisonneuse et parleuse, abreuvée de peines et de dégoûts, elle immola ses douleurs à sa conscience d'avoir bien fait et de pouvoir faire mieux encore. Forcée enfin de s'arrêter dans l'accomplissement de son ouvrage, elle ne crut pas qu'il vaudrait moins parce que d'autres auraient l'honneur de l'achever, et elle légua ses victoires à ses persécuteurs, comme gage de celles qu'ils y ajouteraient par la force du destin. Aussi, du dernier regard qu'elle jeta sur la terre, elle vit la France reconquise et consolée : sérénité admirable de l'espérance enfantée par une conviction vraie, abnégation dont il faut prier Dieu que les cœurs se pénètrent, toutes les fois que chercheront à se réunir les forces divisées de la patrie.* »

Voilà le programme de notre tentative, l'idéal de

Digitized by Google

nos aspirations, le vœu de tous ceux qui veulent dignement honorer à Reims l'immortelle mémoire de Jeanne d'Arc.

HENRI JADART.

Reims, le 25 novembre 1886.

Digitized by Google

Digitized by Google

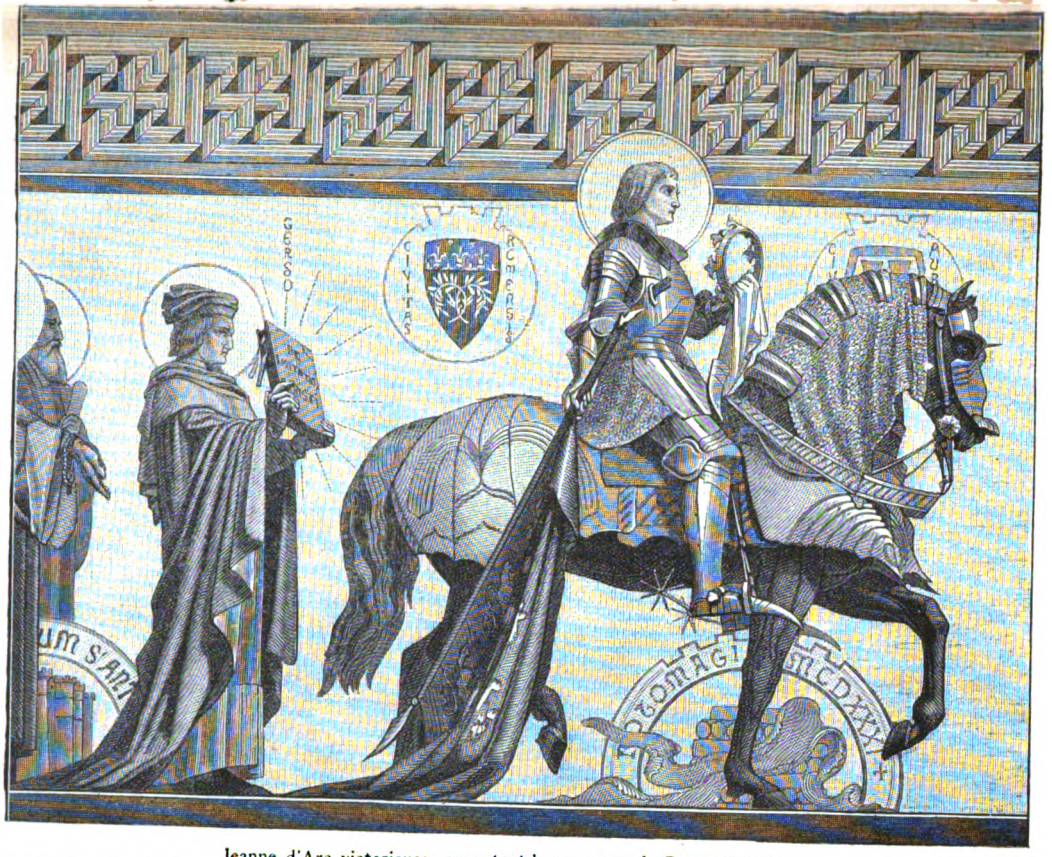

Jeanne d'Arc victorieuse, apportant la couronne de France à Reims,
et traînant les lambeaux d'un étendard anglais. Derrière elle, le chancelier Gerson, qui favorisa les débuts de sa mission.
Au fond, les armes d'Orléans et de Reims, et sous les pieds du cheval les flammes du bûcher de Rouen.
(Fragment des frises du *Catholicon*, par M. Lameire, à l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris.)

Digitized by Google

Digitized by Google

JEANNE D'ARC A REIMS

INTRODUCTION

Fortem virili pectore,
Laudemus omnes feminam.

Aucun personnage de notre histoire n'est actuellement plus vénéré en France que Jeanne d'Arc. Il semble que jamais on n'ait mieux compris sa mission libératrice, sa haine de l'étranger, son amour naïf autant que profond du sol de la patrie, ce sol qu'elle rachetait pied à pied, à mesure que reculait l'envahisseur. Grâce aux travaux contemporains, surtout à ceux de M. Quicherat, l'esprit contemple à l'aise, l'imagination fait revivre sans peine tout ce merveilleux et divin ensemble de vertu et de faiblesse, de générosité et de modestie, de pudeur gracieuse et de force virile (1).

On salue dans cette vierge inspirée, dans cette femme sublime, une héroïne comme n'en a connu l'histoire d'aucun peuple moderne. On sent, de plus, qu'elle est véritablement notre héroïne française, et qu'en elle

(1) « Elle fust jeune fille, belle et bien formée, bien compassée de membres et forte. » — « Erat brevi quidem statura rusticanaque facie et nigro capillo, sed toto corpore prævalida.» *Aperçus nouveaux*, p. 59, note.

Digitized by Google

s'incarne la foi nationale, dont elle fut l'inspiratrice la plus entraînante et la martyre la plus sainte : sa vie semblerait une légende, et c'est la plus véridique histoire! Les historiens, les érudits, les orateurs sacrés et profanes, les hommes d'État eux-mêmes ont à l'envi raconté, approfondi et glorifié cette épopée réelle succédant à tant d'autres plus lointaines, et terminant par un prodige sans pareil notre moyen âge héroïque.

La France moderne, on peut donc le dire, étudie, connaît et aime Jeanne d'Arc comme ne l'a jamais fait l'ancienne France. Avec quel profit ce culte serait entretenu dans toutes les classes sociales! Quelle leçon n'en tireraient point tous les âges? Cette fille du peuple, qui fut de son vivant l'objet de tant de contradictions et d'envie, la victime de tant de haines d'une part, d'indifférence et de lâcheté de l'autre, n'est-elle pas restée, en somme, à travers les variations des siècles, comme le plus admirable idéal de réconciliation et de concorde? Il ne pouvait en être autrement, car on retrouve en elle toutes les qualités de la nation : la droiture et le bon sens plébéien, le dévouement chevaleresque, la foi fervente et efficace. Mieux que les légendes antiques, mieux que les chansons de geste, sa vie reste pour nous une leçon élevée autant que populaire, un encouragement aux jours d'épreuves, une consolation et une espérance au lendemain des revers. Nobles sentiments de gratitude et d'élan patriotique qu'il faut partout susciter, partout encourager, partout servir! C'est la cause française par excellence.

Mais qu'est-il besoin de réveiller l'enthousiasme là où Jeanne d'Arc a passé? Son empreinte n'a-t-elle point laissé en tous ces lieux privilégiés un souvenir ineffaçable, une tradition vivante, un vestige connu de tous?

Digitized by Google

Voyez, à Domremy, comme la maison de sa famille s'est conservée intacte, et de quels soins pieux on l'entoure encore. Voyez, à Orléans, comme son entrée victorieuse s'est généreusement perpétuée dans la fête annuelle du 8 mai, à laquelle tous les citoyens s'associent avec une allégresse et une pompe plus de quatre fois séculaire. Sans doute, l'éloquence rehausse cette cérémonie patriotique et religieuse, mais l'éloquence s'inspire elle-même de la foi populaire plutôt qu'elle ne la fait naître. Voyez enfin, à Rouen, comme l'expiation permanente du forfait s'est maintenue, et au seuil de la vieille tour qui reçut la prisonnière, et sur la place du Marché où s'accomplit le sacrifice. Son image se retrouve également à Paris, la capitale qu'elle ne put délivrer, et en plusieurs lieux de Picardie, la province qui fut témoin de sa première captivité et de la honteuse vente qui la livra aux Anglais.

Pourquoi célébrerait-on moins dignement le passage de Jeanne d'Arc en Champagne, et surtout pourquoi ne glorifierait-on pas sa mémoire dans cette ville de Reims qu'elle délivra comme Orléans, et où, en outre, elle marqua son étape la plus glorieuse en y assistant au sacre du Dauphin? Cette cérémonie, qui avait été le principal but de ses efforts jusque-là sans revers, devint le succès le plus éclatant de la cause française en même temps que le plus pur triomphe de la guerrière transfigurée (1). C'est dans cette cité, berceau de la monarchie, sous les voûtes de sa cathédrale qui s'achevait à peine, que retentirent les acclamations les plus enthousiastes en l'honneur du prince et de sa libératrice. C'est

(1) Dunois résumait sa mission en ces termes : « *Missa ad levandum obsidionem Aurelianensem..., et ad conducendum regem Remis, pro consecrando eum regem.....* » *Procès*, t. III, p. 16.

Digitized by Google

bien à elle, comme aux vierges de Juda, que le peuple pouvait adresser ce cri de triomphe dans cette auguste solennité : *Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israël, tu honorificentia populi nostri!* Aussi la présence de la Pucelle à Notre-Dame, la place qu'elle y tint son étendard à la main, forment-ils l'un des plus glorieux souvenirs de la basilique qui vit passer dans son enceinte toutes les générations royales.

D'intimes liens rattachent, d'ailleurs, l'histoire de Reims à celle de Jeanne d'Arc, et ils pourraient embrasser de multiples et attrayants détails qui nous entraîneraient bien au-delà de ce récit. Laissons ici de côté la question naguère si débattue, de savoir si le berceau de l'héroïne fut placé sur une terre champenoise ou lorraine; retenons seulement ce fait que Domremy, placé sous le vocable du patron de Reims, est assis sur les bords de la Meuse, où le sentiment français fut toujours très vif, depuis Mézières et Verdun jusqu'à Vaucouleurs. Réservons également l'étude du rôle singulier et parfois si équivoque de l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, vis-à-vis de la Pucelle, dont il aurait pu, partout et toujours, se constituer le gardien et le protecteur, lui qui lui devait tant! Signalons seulement au passage, comme contraste frappant et significatif, la façon d'agir de deux personnages rémois à son égard : l'un, Jean Gerson, qui, au déclin de sa vie errante et persécutée, salua la mission de Jeanne et la proclama divine (1);

(1) On lit cet éloge de Gerson, écrit vers 1500 par l'*Abréviateur du Procès:* « ... Messieurs de l'Université de Paris, par flatterie et pour complaire au roy d'Angleterre, la (Jeanne d'Arc) déclairèrent héréticque, contre l'opinion de deffunct nostre maistre Jehan Gerson, chancellier de Nostre-Dame de Paris, si savant et si sage, comme ses œuvres le monstrent et en font le jugement. Laquelle opinion,

Digitized by Google

l'autre, Pierre Cauchon, qui poursuivit d'une haine semblable le chancelier et la Pucelle, assouvissant à leur endroit les haines anglaises et bourguignonnes, dont il se fit le champion en vue des dignités et des richesses qu'il convoitait (1). D'autres sujets d'études éclaireraient aussi l'histoire rémoise pendant la domination étrangère (2), mais il faut nous borner à la courte série d'événements qui s'accomplirent du 16 au 21 juillet 1429, et marquèrent d'une trace ineffaçable le passage de Jeanne d'Arc à Reims. Les documents n'abondent pas sur cette période, et ils sont tous mis au jour depuis longtemps; les seules pièces inédites que nous ayons recueillies sont des extraits de P. Coquault, relatifs aux présents du sacre et à la conspiration avortée d'un chanoine.

C'est donc une simple narration accompagnée de figures et de pièces authentiques, colligées et révisées sur les originaux, que nous voulons présenter au lecteur

avec les raisons qui le meurent à estre contre l'opinion de ladicte Université, sont escriptes cy après; par lesquelles on pourra veoir où il y a plus d'apparence de vérité et de bon jugement. » *Procès de Jeanne d'Arc*, par J. Quicherat, t. IV, p. 260. — Gerson écrivit son traité *Super facto puelle et credulitate sibi prestanda* à Lyon, le 24 mai 1429. Il apprit la levée du siège d'Orléans, mais il mourut le 12 juillet suivant, sans avoir pu connaître le sacre de Reims *Ibid.*, t. V, p. 464.

(1) Un contemporain dit de lui : « Maistre Pierre Cauchon fort enclin au party angloys, combien qu'il fust natif d'entour Reims.» *Ibid.*, t. IV, p. 190.

(2) L'histoire de la domination anglaise à Reims n'a pas encore été écrite. On en trouvera un aperçu dans une récente étude de M. L. Demaison sur les doléances des Rémois à une assemblée d'États convoqués à Amiens en 1424. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, p. 351.

Digitized by Google

rémois. A l'aide de ces textes anciens, qu'il est bon de lire et de relire dans leur vieux langage, il sera facile de retracer ces mémorables scènes qui ne se renouvelèrent à aucun autre sacre, et d'assister pour ainsi dire à l'approche et à l'entrée de la Pucelle, aux circonstances de son séjour et au départ du royal cortège dont elle était encore l'ornement sans rival. Ce ne sera point sortir du sujet que de rappeler ensuite les lettres que Jeanne adressait à ses chers et bons amis, les bons et loyaux Français de la cité de Reims, pour les réconforter et les affermir dans le dévouement à la patrie. Il conviendra enfin de relater les divers témoignages de gratitude rendus à sa mémoire par les descendants de ceux qu'elle délivra du joug de l'étranger.

Sursum Corda

Emblème du chancelier Jean Gerson,
l'un des défenseurs de Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

CHAPITRE I.

Reims et Domremy.

Le patron de Domremy est saint Remi, évêque de Reims. — Son culte dans ce village. — Jeanne d'Arc initiée dès son enfance à la légende du Sacre. — Domremy-la-Pucelle n'appartint jamais à l'abbaye de Saint-Remy de Reims. — Confusion commise à ce sujet avec Domremy-en-Ornois.

Avant d'introduire Jeanne d'Arc à Reims, il n'est pas superflu de montrer combien la mémoire de la libératrice reste étrangère à tout souffle de passion ou de parti, en dehors et au-dessus des dissensions contemporaines : c'est une figure historique que l'on ne peut différemment interpréter, un caractère que l'on ne peut scinder au gré du caprice des uns ou des autres. Il faut prendre l'héroïne dans le milieu politique, social et religieux où elle naquit, vécut et succomba, et s'y maintenir avec elle.

Or, ce milieu était imprégné d'une foi profonde, d'une croyance naïve et pour cela très sincère qui dictait et entretenait les plus graves résolutions, formait l'âme au sacrifice et au plus pur dévouement. Oui, Jeanne fut inspirée d'en haut, mais ses visions dans la patrie céleste n'égarèrent en rien son âme : l'idéal, l'objectif actuel, ce fut la délivrance de la patrie terrestre. Ne séparons

Digitized by Google

point sa foi religieuse de son patriotisme, et même ne les opposons pas l'un à l'autre : tout se tient dans cette existence si courte et si une. Replaçons-la d'abord dans son véritable jour, à Domremy, où le voyage à Reims se pressent déjà.

L'image de Reims et la légende de la royauté française planèrent, en effet, sur le berceau de Jeanne d'Arc (1). Le nom même de son lieu natal suffit pour montrer que la future libératrice de la France dut être familiarisée de bonne heure avec l'histoire du baptême de Clovis par saint Remi et avec le miracle de la sainte Ampoule. Sa paroisse avait, on le sait, pour vocable celui de l'apôtre et du patron des Rémois, *Domnus Remigius*, dont le panégyrique pouvait être chaque année, en janvier et en octobre, répété par le curé du lieu, messire Guillaume Frontey, originaire de Neufchâteau et bon Français lui-même (2). Jeanne connut aussi, dès l'enfance, le merveilleux récit des gestes du saint évêque, non point tels qu'on les lit dans Grégoire de Tours, mais surchargés du merveilleux de la légende ajoutée dans la version d'Hincmar à la narration primitive.

Le premier roi chrétien oint d'une huile d'origine céleste apportée par une colombe au-dessus du baptistère, le pouvoir conféré à lui et à ses successeurs d'opérer des miracles par la vertu de cette onction, voilà la conviction imprimée dans l'esprit des enfants de Domremy par le seul fait du retour périodique de leur fête patronale. Il dut frapper l'esprit de Jeanne

(1) Les idées et beaucoup d'expressions de ce paragraphe sont empruntées à l'historien de l'enfance de la Pucelle, M. Siméon Luce, soit dans son livre *Jeanne d'Arc à Domremy*, 1886, soit dans l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1885, p. 59 et 60.

(2) « Testis vidit ipsam Johannam confiteri domino Guillelmo Fronte, ejusdem ecclesiæ parochialis Beati Remigii de Dompno Remigio tunc curato. » *Procès*, t. II, p. 390.

Digitized by Google

plus que tout autre, à raison des relations de sa famille, et l'amener à reconnaître bientôt dans le prince consacré et assis sur le trône des fleurs de lis un caractère de suprême inviolabilité (1). Elle fut amenée ainsi à se représenter le royaume de France comme un royaume divin, et son roi comme tenant ce fief en vertu d'une délégation d'en haut. Cette idée apparaît nettement dans la fameuse lettre du 22 mars 1429, où la Pucelle somme les Anglais de vider le royaume de France. Elle apparaît avec plus de force encore dans cette autre lettre, datée de Reims le 17 juillet suivant, et contenant à l'adresse du puissant duc de Bourgogne cette fière revendication : « Tous ceux qui guerroient audit saint royaume de France guerroient contre le roi Jésus, roi du ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain seigneur. » La ville de Reims apparut donc à la Pucelle, dès le lointain de ses jeunes années, comme le lieu nécessaire de la cérémonie du sacre, et l'entrée qu'elle y fit, au comble de ses espérances, fut celle de la terre promise et du salut reconquis.

Mais de ce que saint Remi fut de tout temps patron de Domremy (2), il ne s'ensuit pas que la grande abbaye rémoise ait eu la seigneurie de ce village. Le consécrateur de Clovis est encore le patron d'un très

(1) Personne n'a mieux défini le sacre que M. Renan : « Le roi de France, dit-il, est juste. Entouré de ses prud'hommes et de ses clercs solennels, avec sa main de justice, il ressemble à un Salomon. Son sacre, imité des rois d'Israël, était quelque chose d'étrange et d'unique. La France avait créé un huitième sacrement qui ne s'administrait qu'à Reims, le sacrement de la Royauté. » *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1869.

(2) « Johanneta fuit oriunda de Dompno Remigio et, ut credit, baptizata in ecclesia Sancti Remigii ejusdem villæ. » *Procès*, t. II, p. 393.

Digitized by Google

grand nombre d'églises dans les Vosges, sans que le monastère qui porte son nom puisse les revendiquer toutes comme ses dépendances. Néanmoins, M. Siméon Luce l'admet sur la foi d'un précédent historien : « Suivant une remarque déjà faite par Michelet, dit-il, et bien digne de l'intuition parfois profonde que ce voyant appliquait à l'étude des faits historiques, Domremy avait été, pendant les premiers siècles du moyen âge, un fief de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (1). » D'autres l'ont répété et le répéteront encore, de sorte que ce détail s'accrédite de plus en plus dans l'histoire. Il est, à nos yeux, une erreur évidente, résultant de la confusion des divers villages de France portant le nom de Domremy. Nous en avons relevé cinq dans l'Est de la France, en Champagne et en Lorraine, tous portant des qualifications différentes, et se rattachant à des faits bien distincts (2). En effet, si Domremy-la-Pucelle est le lieu natal de Jeanne, c'est à Domremy-en-Ornois qu'il faut placer la seigneurie de l'abbaye de Saint-Remi. Le doute n'est pas possible en consultant les archives de ce monastère et en se rendant compte qu'il ne posséda jamais qu'un seul domaine de ce nom, du xe au xviiie siècle. La seigneurie en fut aliénée par le cardinal de Lorraine, mais les dîmes continuèrent à être perçues par les religieux rémois jusqu'à la Révolution. La localité est constamment désignée de même, soit dans le Polyptyque du xe siècle (3), soit dans la confirmation des biens donnée

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1885, p. 59.

(2) Ces cinq communes sont : *Domremy* (Marne), canton de Thiéblemont ; — *Domremy-aux-Bois* (Meuse), canton de Commercy ; — *Domremy-la-Canne* (Meuse), canton de Spincourt, — *Domremy-en-Ornois* ou *Domremy-aux-Chèvres* (Haute-Marne), canton de Doulaincourt ; — et *Domremy-la-Pucelle* (Vosges), canton de Coussey.

(3) *Polyptychum Sancti Remigii*, édité par M. Guérard, in-4°,

Digitized by Google

par Philippe Ier en 1090, soit dans la notice des bienfaiteurs de l'abbaye, soit dans un accord entre l'abbé Pierre de Celles et Geoffroy de Joinville en 1176, soit dans un aveu et dénombrement du 16 octobre 1384, soit dans les titres d'aliénation du 6 juillet 1571, soit enfin dans les documents des derniers siècles ou dans les inventaires de l'archiviste Le Moine (1). Il faut donc renoncer à identifier la patrie de Jeanne d'Arc avec le fief qu'un comte Boson donna au monastère rémois vers le IXe ou le Xe siècle, et qui n'eut de commun que le nom avec le village où naquit l'héroïne. Assez d'autres liens rattachent la Pucelle à l'histoire de Reims pour que nous renoncions à créer une relation de ce genre, démentie par tous les documents.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer l'origine et l'enfance de la vierge inspirée qui naquit en ce village de Domremy le 6 janvier 1412. Il suffit de rappeler qu'elle quitta sa famille et son tranquille asile le 23 février 1429, et qu'elle arrivait à Chinon près du Dauphin le 6 mars suivant. Dès cet instant, le voyage de Reims, qui devait faire du Dauphin le véritable roi, était en germe dans son esprit, et les victoires qu'elle remporta autour d'Orléans n'en furent que le prélude et l'annonce solennelle :

Par le conseil de Jehanne la Pucelle,
Charles VIIe en grant train fut mené
Jusques à Reins, et vérité ne selle
Qu'en ce dit lieu il ne fut couronné.

C'est ce qu'on lisait sur la tapisserie qui représentait l'arrivée de Jeanne d'Arc au seuil de la ville du sacre.

Paris, 1853, p. 29 et 137. La table place à tort la possession de l'abbaye à Domremy (Marne).

(1) *Arch. de la Marne*, à Reims, Fonds St-Remi, liasse 93. Renseignements.— *Archives admin. de Reims*, par P. Varin, t. I, p. 242, t. III, p. 603. — *Archives législ.*, du même, Statuts, t. I, p. 165 et 169.

Digitized by Google

Nos ancêtres furent alors délivrés parce qu'ils ne désespérèrent point et qu'ils acceptèrent le salut à l'heure où la Providence le leur ménageait. « En effet, comme l'a remarqué M. Quicherat (1), si apparente que fut la dissolution en 1429, il existait dans les cœurs des sentiments isolés qu'il ne s'agissait que de confondre en un seul, de même qu'il y avait sur tous les points du territoire des forces morcelées que le mystère était de réunir pour en composer la force nationale. Ce sont ces deux choses-là que Jeanne d'Arc vint accomplir en France. »

(1) *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, 1850, p. 21.

Vive France

Fac-similé des armoiries
concédées par Charles VII à Jeanne d'Arc
le 2 juin 1429,
à la veille de la campagne de la Loire
et du voyage de Reims.
(Ms. de la Biblioth. nat. fonds fr. n° 5524.)

Digitized by Google

CHAPITRE II.

De Châlons à Reims par Sept-Saulx.

Départ de Gien. — Jeanne d'Arc en Champagne; elle écrit aux habitants de Troyes. — Elle convoque à Reims les habitants de Tournay. — État des esprits à Reims. — Les bourgeois temporisent. — Conclusions du Conseil de ville. — Sept-Saulx, son château, son église. — Lettres des habitants de Châlons. — La porte Dieu-Lumière.

L'expédition vers Reims commença le 29 juin 1429 et dura dix-huit jours, pour aboutir d'abord à la libération inespérée des villes semées sur la route et enfin à l'éclatant triomphe du sacre (1). Il semblait que Jeanne prenait possession par sa seule présence des pays voisins de son berceau, et qu'elle les remettait au roi comme pour défier son scepticisme. C'est ce que relatait naïvement Christine de Pisan, au jour même de cette merveilleuse conquête :

Avecques lui la Pucellette,
En retournant par son païs,
Cité, ne chastel, ne villette
Ne remaint. Amez ou hays
Qu'il soient, ou soient esbaïs
Ou asseurez, les habitans
Se rendent ; pou sont envahys,
Tant sont sa puissance doubtans !

(1) « Le roy se partit de Gyen le jour Saint Pierre au mois de juin, tenant sa voie droict à Reims, et ce par l'instigation et

Digitized by Google

Ce n'est pas sans motifs, d'ailleurs que les historiens peuvent considérer Jeanne comme étant chez elle sur la terre de Champagne : son aumônier, qui était en même temps son cousin germain, Nicolas Romée, dit de Vouthon, appartenait comme profès à l'abbaye de Cheminon, au diocèse de Châlons (1) ; son oncle maternel, Henri de Vouthon, était curé de Sermaize ; et là aussi résidaient son oncle Jean de Vouthon, qui exerçait la profession de couvreur ; ses cousins, Poiresson et Perrinet, maîtres charpentiers, et Mengotte de Vouthon leur sœur. Déjà la Pucelle leur avait rendu visite en son enfance. A peu de distance de Sermaize, elle avait dû visiter aussi Ceffonds, la patrie présumée de son père, Jacques d'Arc, qui, Champenois d'origine, épousa la sœur du curé de Sermaize, Isabeau Romée, sobriquet donné sans doute à sa famille en souvenir d'un voyage à Rome (2).

Arrivée à Châlons le 14 juillet, Jeanne y rencontrait une députation de parents et d'amis : Jean Morel, son parrain, auquel elle donna l'habit rouge qu'elle portait (3), et Gérardin d'Épinal, laboureur à Domremy, venu avec quatre autres de ses compatriotes. En les accueillant tous, elle leur disait dans la simplicité de son âme qu'elle ne craignait qu'une chose, la trahison (4). Il est à croire que le père de la Pucelle

pourchas de Jeanne la Pucelle, disant que c'estoit la volonté de Dieu qu'il allast à Reims. » *Chronique de la Pucelle*, dans les *Procès*, t. IV, p. 248.

(1) *Procès*, t. V, p. 252.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1885, p. 62.

(3) « Johannes Morelli tempore Julii fuit Catalaunis, dum rex ibat Remis, ibidemque reperiit Johannam, quæ dedit sibi unam vestem rubeam quam habebat ipsa induta. » *Procès*, t. II, p. 391.

(4) *Procès*, t. II, p. 391. — « Dicebat quod non timebat nisi proditionem. » *Hist. de France*, par H. Martin, 1855, t. VI, p. 187.

Digitized by Google

accompagna ou suivit de près cette députation, puisqu'il se trouva le lendemain à Reims. Les évènements se précipitaient, en effet, avec une rapidité qui tenait du prodige. C'est de Brinon-l'Archevêque, près de Sens, que le roi avait écrit le 4 juillet précédent sa première lettre aux habitants de Reims, au sujet du sacre; il avait renouvelé ses ordres de Troyes le 11 juillet, et quatre jours après il touchait aux portes mêmes de Reims (1). Cette marche est trop connue dans tous ses détails pour que nous nous y arrêtions davantage.

Mais ce qui est moins connu, c'est la missive envoyée de Gien par Jeanne d'Arc, dès le 25 juin, « aux loiaux Franchois de la ville de Tournay » et reçue par eux le 7 juillet suivant. Par sa lettre, la Pucelle organisait à l'avance une ambassade de cette cité fidèle à la cérémonie du sacre et lui donnait un véritable rendez-vous dans la cathédrale de Reims : « Mais tenez-vous bien loiaux Franchois, écrivait-elle, je vous en pry, et vous pry et vous requiers que vous soiés tous prestz de venir au sacre du gentil roy Charles à Rains, où nous serons briefment, et venés au-devant de nous, quand vous saurez que nous approcherons. » Cette prière fut entendue des habitants de Tournay, car ces alliés, restés unis à la France bien qu'isolés de toutes parts au milieu de la puissance bourguignonne, vinrent, au nombre de trois notables délégués, assister au sacre où Jeanne les avait

(1) Nous donnons en appendice les deux lettres de Charles VII, ainsi que ses lettres d'abolition datées de Sept-Saulx, bien que ces documents aient été déjà publiés. Mais nous en avons révisé le texte sur les originaux conservés aux Archives communales de Reims, et leur texte s'en trouve notablement amélioré, grâce aux soins donnés à ce travail par M. Louis Demaison, archiviste paléographe, conservateur de ce dépôt. — Cfr. *La Chronique de Champagne*, t. I, p. 34, et *le Cabinet historique*, t. I, p. 58 à 93, où ces pièces ont été d'abord mises au jour par M. Louis Paris.

Digitized by Google

conviés avec une foi imperturbable (1). En rentrant à Tournay, le 21 juillet, ils racontèrent la merveille qu'ils avaient vue à Reims de leurs yeux et donnèrent lecture des lettres du roi, qui les affermissait dans leur touchante fidélité. Leur alliance était le fruit de l'indépendance de leur gouvernement, qui était une démocratie constituée avec une rare sagesse ; mais de quel poids la hardie initiative de Jeanne dut peser dans leur résolution !

Partout la Pucelle répétait de vive voix ce qu'elle écrivit aux habitants de Troyes, à savoir « que le gentil roy sera bien tost à Reims et à Paris, qui que vienne contre. » Et les Troyens, incrédules vis-à-vis de Jeanne, tournant sa lettre en dérision, l'envoyèrent aux Rémois pour les rattacher au parti bourguignon. Mais ces derniers ou quelques-uns d'entre eux, rapporte Marlot, avaient déjà pris les devants et garanti au roi leur fidélité par l'envoi de quatre députés sous les murs mêmes de Troyes. Aussitôt la prise de cette ville, le 12 juillet, Regnault de Chartres annonçait à bref délai son entrée dans sa ville métropolitaine et confirmait ainsi l'ordre envoyé la veille par le roi, d'avoir à lui ouvrir incessamment les portes (2). Il n'existe pas, à notre connaissance, de lettre adressée directement aux Rémois par la Pucelle avant son entrée dans leurs murs. A ce moment décisif, elle réserva toute son action pour entraîner sans retard Charles VII de Châlons vers Reims, afin d'y briser toute velléité de résistance par la

(1) Les députés de Tournay au sacre de Reims furent : Bettremieu Carlier, grand doyen, Jacques Queval, juré, et Henry Romain, conseiller général de ville. *Procès*, t. V, p. 123 à 125.

(2) Conférer sur ces évènements les mémoires de Rogier avec le récit de D. Marlot, qui en est le fidèle interprète. *Metrop. Rem. Historia*, t. II, p. 710 à 715, et *Histoire de Reims*, 1846, t. IV, p. 172 à 178.

Digitized by Google

soudaineté de son approche (1). Son calcul était admirablement combiné pour déjouer les projets des capitaines anglais, mettre un terme à l'hésitation des bourgeois, et surtout prémunir contre toute alarme la méfiance du roi (2). Le succès était à ce prix : il fallait redoubler de vitesse en atteignant le but.

On devine, en effet, l'émoi et la perturbation qui régnaient à Reims depuis quelques jours : pressentiments de délivrance chez les uns, vagues inquiétudes chez les autres, cauteleuse prudence chez tous. Jean Rogier, qui eut en mains toutes les pièces de l'époque dont les originaux n'existent plus, est l'historien le mieux à même pour nous renseigner sur les contradictions et les perplexités populaires : « Se recongnoist une grande prudence, dit-il, de la part des habitans dudict Reims, au cours de cest acheminement du Daulphin, lesquelz, affin de ne donner mauvais soubçon d'eulx envers les chefs qui gouvernoyent pour l'Anglois, leur bailloient advis de tout ce qu'ils entendoient dudict acheminement et de l'estat de ladicte ville de Reims, et mandoient que on empechast les passages audit Daulphin ; mais de demander du secours pour deffendre et garder la dicte ville, pas ung mot, et n'en voulurent recepvoir (3). » Ce fut toujours la grande préoccupation des Rémois de ne pas accepter de garnison.

(1) « Quum rex dubitaret ne forte haberet resistentiam Remis, ipsa Johanna dixit regi : Nolite dubitare, quia burgenses villæ remensis venient vobis obviam. » *Procès*, t. III, p. 118.

(2) « Timebat rex quia non habebat *artillerie*, nec machinas ad obsidionem. Dicebat ipsa Johanna regi quod audacter procederet et quod de nullo dubitaret, quia si vellet procedere viriliter, totum regnum suum obtineret. » *Ibid.*, p. 118.

(3) *Mémoires de Jean Rogier*, passages publiés par Quicherat dans les *Procès*, t. IV, p. 286, et par P. Varin dans les *Archives de Reims*, Statuts, t. I, p. 596.

Digitized by Google

Le capitaine de Reims pour les Anglais était Guillaume, seigneur de Châtillon et de la Ferté-en-Ponthieu, affidé de Jean de Luxembourg et tout dévoué à ses maîtres.

Ses deux lieutenants étaient Jean Cauchon et Thomas de Bazoches, et l'on remarqua que ce dernier fut le seul fonctionnaire présent à l'entrée du roi. Les autres s'enfuirent l'un après l'autre, à mesure que les Français gagnaient de vitesse sur les renforts qu'ils attendaient des Bourguignons. Le capitaine n'avait pas négligé cependant de se ménager les habitants jusque-là si dociles, promettant de leur amener avant six semaines une armée de secours s'ils consentaient à tenir le siège, exigeant d'eux, en outre, les clefs du château de Porte-Mars. Ces propositions échouèrent, et bientôt Châtillon « avoit recongneu, dit Rogier, que le dessin des habitans dudict Reims estoit de admettre et recepvoir ledict Daulphin en la dicte ville ».

Châtillon n'était pas à Reims, mais à Château-Thierry, durant les premières négociations qui précédèrent l'entrée du roi. On lui envoya le bailli de Reims, Guillaume Hodierne, à Château-Thierry le 8 juillet, pour lui annoncer que les habitants se conduiraient « par l'advis et ordonnance du cappitayne et de son lieutenant ». Il renvoya à Reims Pierre de la Vigne, porteur de ses lettres et des articles qu'il proposait. Il vint ensuite lui-même à Reims, mais il échoua quand il voulut y organiser la résistance.

Il reste sur cet instant décisif une page fort instructive dans nos archives ; c'est celle du registre des délibérations du Conseil de ville, qui présente, dès le 12 juillet, une interruption subite dans la rédaction du procès-verbal de ce jour, et ne reprend qu'au 2 août suivant la suite des réunions. Voici cette page, témoin irrécusable de la volonté des édiles de ne plus rien

Digitized by Google

inscrire en faveur des Anglais, cinq jours avant l'entrée du roi :

« . . . . . .

Du mardi XIIe jour de juillet mil IIII^c XXIX, par T. de Bazoches, lieutenant etc., presens messeigneurs de Saint Remi, Saint Nicaise, Saint Denis, monseigneur le prevost, m^e Pierre Charlet, m^e Jehan de Chehery, Jehan Caillart, Pierre Lefraisne, eschevins, et plusieurs notables personnes jusques au nombre de L personnes ;

Après ce que on a exposé à monseigneur de Chastillon comment il estoit capitaine et les seigneurs et autre multitude de peuple qui

(Ici se trouve un intervalle en blanc, à la suite duquel on lit, toujours sur la même page :)

Du mardi IIe jour d'aoust mil IIII^c XXIX, par T. de Bazoches lieutenant etc. . . . . (1). »

Dès le 12 juillet, la délivrance, on le voit, se dessinait assez nettement pour arrêter la plume du greffier du conseil. Ce fut bien mieux encore lorsque, le surlendemain, on apprit l'entrée du roi à Châlons, puis son départ presque immédiat pour Sept-Saulx, où il arrivait au gîte le vendredi 15 juillet (2). Le samedi 16, Regnault de Chartres, chancelier de France et archevêque-duc de Reims, non installé, poursuivait sa route de grand matin assez tôt pour prendre possession de sa cathédrale et y dire la messe avant midi. Dès son arrivée, il annonça comme très prochaine celle du roi

(1) Archives de Reims, *Conclusions du Conseil de ville*, 1429, t. I, f° 122, recto.

(2) Telle est la relation des trois gentilshommes : « Le roi entra à Châlons le jeudy, et s'en parti Vendredy, tenant son chemin vers Reims. » *Appendice VI.* Ajoutons toutefois que d'autres chroniqueurs semblent indiquer que le roi ne partit de Châlons que le samedi matin, mais leur récit nous paraît invraisemblable.

Digitized by Google

en personne, et à l'instant, tous les partisans bourguignons et anglais ayant quitté la ville, les bourgeois envoyèrent à Sept-Saulx leurs mandataires pour traiter avec le prince en toute hâte et en toute révérence (1).

Voici comment Nicolas Bergier dépeint le site de Sept-Saulx :

Quand Charles aux confins de Champagne arrivant,
Son chemin droit à Reims s'en alloit poursuivant,
Ia-desia de la Vesle à doux flots ondoyante,
Il touchoit de ses pieds la rive verdoyante :
Et ia de son plain gré, sans armes, sans assaux,
A luy s'estoit rendu le chasteau de Septsaulx.

. . . . . .

Septsaux, antique Fort entre Reims et Chaalons,
Du costé plus serain des venteux Aquilons
Void à la dextre main une large campagne,
Qui vers Aixne s'estend aux fins de la Champagne :
A senestre se void la Vesle et ses marest,
Les vignobles feconds, et les grandes forests,
Qui tiennent largement les montagnes couvertes,
Et lèvent jusqu'au Ciel leurs chevelures vertes (2).

La première halte de Jeanne d'Arc sur le territoire rémois eut donc lieu dans ce village de Sept-Saulx, qui offrait un lieu sûr au cortège royal parce qu'il était le domaine propre de l'archevêque, et l'une des châtellenies les mieux fortifiées sur la route de Châlons.

(1) *Sept-Saulx*, sur la Vesle, est aujourd'hui une commune du canton de Verzy, arrondissement de Reims, avec halte sur le chemin de fer de Reims à Châlons, située à 25 kil. de Reims et à 32 kil. de Châlons. Son église du XIIIe siècle est très remarquable, bien que défigurée. Il ne subsiste aucune trace du château des archevêques, si ce n'est un pan informe de muraille.

(2) *Poème de Bergier sur la Tapisserie de Jeanne d'Arc*, p. 112.

Digitized by Google

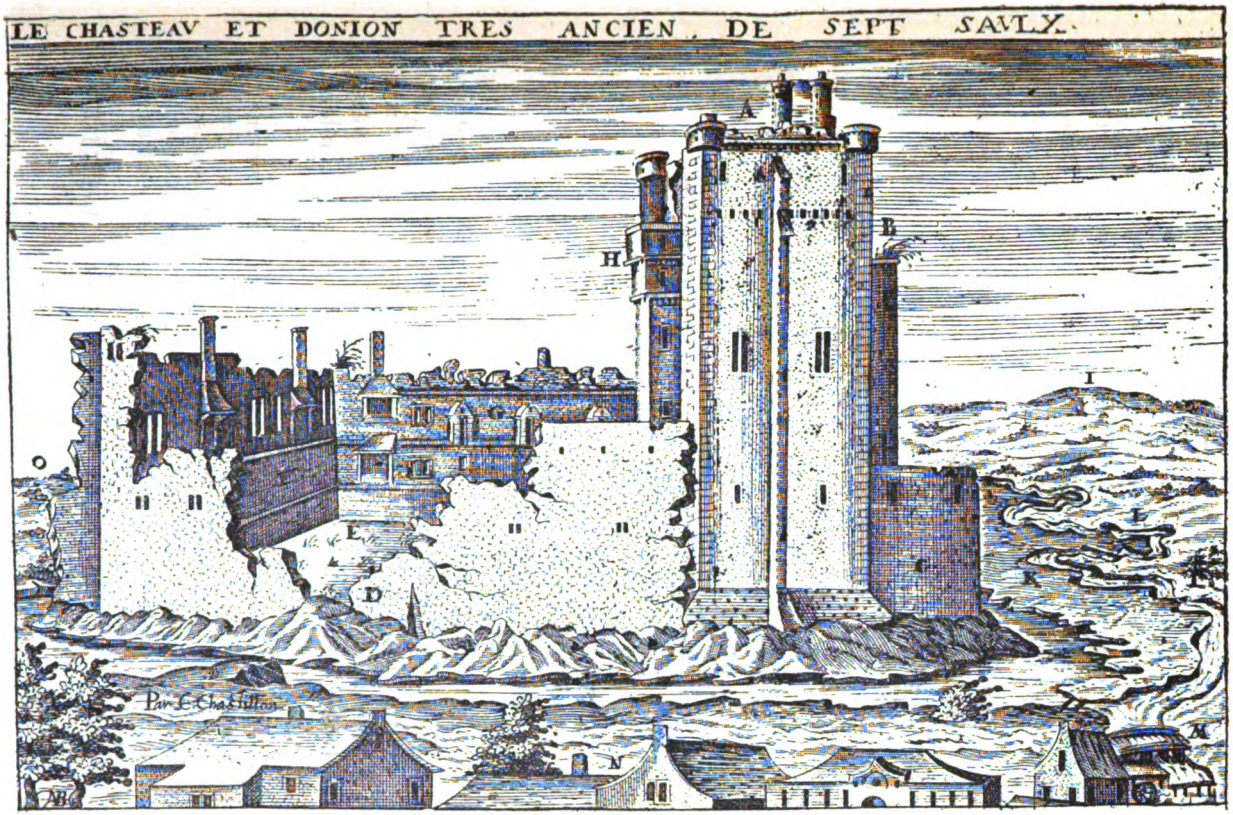

Château des archevêques de Reims, bâti au XIIe siècle, à Sept-Saulx, sur les bords de la Vesle, d'après Claude Chastillon.
Le roi Charles VII et Jeanne d'Arc y séjournèrent en venant de Châlons, et y reçurent les députés de Reims le 16 juillet 1429.

Digitized by Google

Digitized by Google

Un imposant donjon du XIIe siècle y commandait le passage de la Vesle et conservait encore à cette époque, malgré les ravages des guerres, l'aspect monumental que lui avait imprimé son puissant constructeur, Henri de France (1). Cette forteresse est ici représentée, en souvenir du passage de la Pucelle, dans l'état où la dessinait le graveur châlonnais, Claude Chastillon, au commencement du XVIIe siècle. La tradition populaire rattache aussi le souvenir de Jeanne à l'église paroissiale de Sept-Saulx, voisine de ce manoir, et où elle priait, dit-on, tandis que se négociaient les articles de la reddition de Reims (2).

Ce fut, en effet, dans cette journée du 16 juillet, vers midi probablement, que furent scellés à Sept-Saulx-lez-Reims les lettres d'abolition octroyées par Charles VII aux gens d'église, nobles, échevins, bourgeois et habitants de la ville et cité de Reims, dans le but de « mettre en obly et tout pardonner et abolir », au sujet de la domination étrangère (3). Les seigneurs de la cour

(1) Anno 1171, Henricus Remensis arch., turrim apud Septem Salices extruit, regendam per castellanum. — En 1376, les experts estimaient que « au chastel et moulin du lieu, faut grand foison de reffections ». *Archives adm.* de Reims, t. I, p. 367.

(2) Nous donnons cette note pour ce qu'elle vaut, à titre de tradition populaire que nous avons entendue répéter nous-même dans le village : « Le château de Sept-Saulx avait une garnison de 1,000 hommes, mi-Anglais, mi-Bourguignons, qui s'empressa de l'abandonner à l'approche de l'armée royale. Le monarque y fit son entrée la veille de son sacre, en compagnie de la Pucelle d'Orléans, et la jeune fille passa en prières dans l'église du village la nuit qui précéda le sacre du roi Charles. » *Notice sur Sept-Saulx*, par F. Pinon, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XI, p. 328. Cfr. une étude sur l'église de Sept-Saulx avec le dessin d'une travée de la nef, dans le *Bulletin monumental*, t. XXI, p. 140.

(3) L'original, conservé aux Archives de Reims, est reproduit *in extenso* en appendice IV.

Digitized by Google

assistèrent à la remise de ce traité de paix aux députés rémois, qui offraient en échange au monarque les clefs de leur forteresse.

Il y eut une curieuse progression dans la rapidité de cette soumission unanime des villes de Champagne au prince qui personnifiait la France. Auxerre ne se rendit pas, mais ravitailla l'armée royale ; Troyes subit un siège, combattit, et capitula deux jours après (1) ; Châlons se vanta d'abord de résister à outrance, puis sans coup férir porta ses clefs au-devant du Dauphin ; Reims enfin, dont les bourgeois avaient eu soin de ne pas se compromettre par d'insolentes menaces, fit de suite et dignement retour à la cause nationale à l'heure voulue et sans périls intérieurs.

Cette ligne de conduite si diverse, mais une dans ses résultats, nous est révélée par les missives envoyées alors d'une ville à l'autre et fidèlement analysées par Rogier. Nous savons par lui que les habitants de Châlons écrivirent deux lettres aux Rémois durant la campagne du sacre. La première était l'écho des rancunes des Troyens à l'égard du Dauphin et de Jeanne d'Arc ; aussi les Châlonnais annonçaient-ils leur intention « de tenir et résister de toultes leurs puissances allencontre desdictz ennemys ». La seconde lettre au contraire, datée du 16 juillet, écrite à la suite de l'entrée du roi, contenait un éloge pompeux du prince, « qui était, disaient-ils, doulx, gracieux, piteux et misericors, belle personne, de bel maintient et hault entendement ». Ils avouaient ensuite avec une satisfaction non déguisée leur adhésion spontanée, et ils engageaient leurs voisins à en faire autant, pour recueillir comme eux

(1) *Jeanne d'Arc devant Troyes*, notice dans les *Archives curieuses de la Champagne*, par Assier, 1853, p. 59. — *Histoire générale de la Champagne*, par Poinsignon, 1885, t. I, p. 346 à 356.

Digitized by Google

« grande joye et honneur (1) ». Cet avis très opportun fut suivi le jour même.

C'en était fait. Rien ne s'opposait plus à l'entrée triomphale de l'armée française, qui poursuivit dans l'après-midi sa dernière étape vers Reims en prenant l'ancienne chaussée côtoyant la Vesle, non loin des villages de Courmelois, Sillery, Taissy, Saint-Léonard et Cormontreuil, pour aboutir à la porte méridionale de la cité, nommée alors Dieulimire et aujourd'hui Dieu-Lumière (2). Jeanne d'Arc suivit probablement l'itinéraire du pape Léon IX à son arrivée à Reims en 1049. La route actuelle de Châlons venant de la Pompelle sur la hauteur a été refaite récemment; l'ancienne route était plus bas, à mi-côte, sur le parcours encore fréquenté du vieux chemin de Sillery, qui se rend en ligne droite à l'une des principales entrées de la ville.

Cette porte, déjà célèbre, remplaçait celle de Saint-Nicaise, murée à l'approche des Anglais en 1359; construite alors sur de hautes proportions, elle conserva, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, son aspect défensif et sa double enceinte. En 1786, on démolit la porte vénérable tombant de vétusté, et l'on vit, en 1818, disparaître les derniers vestiges de ses arcades historiques, sous lesquelles avaient passé Charles VII et Jeanne d'Arc dans la soirée du 16 juillet 1429. En juin 1886, on enleva la grille moderne qui marquait la place du pont-levis du moyen âge, en sorte que, des remparts

(1) Mémoires de Rogier, *Procès*, t. IV, p. 290 et 298.

(2) *Chronique de Champagne*, 1838, t. III, p. 55. — M. Marquant, peintre rémois, est l'auteur d'une petite aquarelle assez vive de couleurs représentant l'entrée de Jeanne d'Arc, et faisant partie du cabinet de M. l'abbé Tourneur (1886). Les remparts forment le fond du tableau depuis la butte Saint-Nicaise jusqu'à la porte Dieu-Lumière, au seuil de laquelle parvient le cortège royal suivi de l'armée.

Digitized by Google

visités par la Pucelle, nulle autre trace ne subsiste que la Tour du Puits et la Butte Saint-Nicaise, encadrées désormais l'une et l'autre dans une pittoresque promenade. Mais si les fortifications n'existent plus au seuil de la ville, le drapeau national flotte sur les forts qui couronnent les hauteurs voisines. Puisse-t-il inspirer toujours le même élan de dévouement et de concorde que provoquait ici, en 1429, l'étendard de Jeanne d'Arc !

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Armoiries de Jean Cauchon,
Lieutenant du capitaine de Reims en 1429.

Digitized by Google

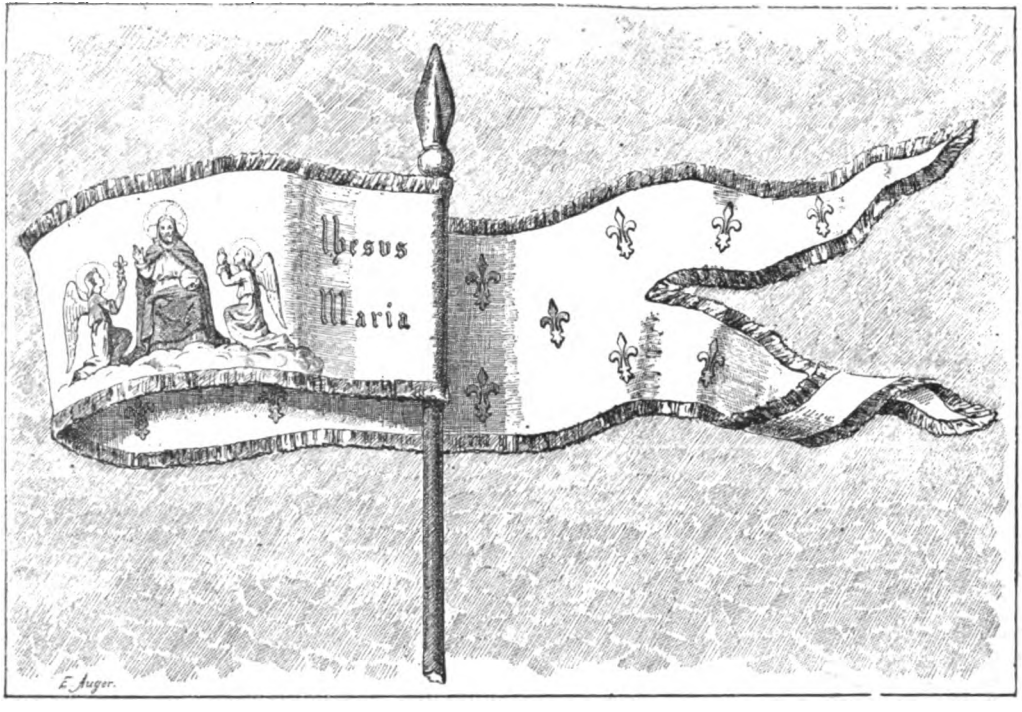

Étendard de Jeanne d'Arc, sa principale enseigne, qu'elle tenait à la main à son entrée dans la ville de Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE III.

L'entrée à Reims et la cérémonie du Sacre.

Importance historique de l'arrivée à Reims. — La tapisserie du XVIe siècle et le poëme de Nicolas Bergier. — Où Jeanne dut loger. — Préparatifs du sacre. — La cérémonie : la couronne, la baillée des gants, l'étendard de la Pucelle, ses larmes et ses paroles, les présents et le festin du roi. — Projet d'inscription pour rappeler cet évènement dans la cathédrale de Reims. — Chronogramme et autres poésies sur le sacre.

Pour se faire une idée de l'audacieuse trouée que Jeanne avait accomplie en aboutissant à Reims, il faut se représenter l'état du pays environnant : à cinq lieues au sud, Épernay tint pour les Anglais jusqu'au 23 octobre 1435 ; à huit lieues au nord, toute la comté de Rethel était le domaine propre des Bourguignons ; le duc en personne était à Laon, appuyé sur ses villes fidèles de Picardie et de Flandre. Aussi, la délivrance fut-elle pour les perplexes Rémois un vrai coup de théâtre dont six jours à peine avaient préparé la magique éclosion. Le 26 mai précédent, Pierre Cauchon célébrait la Fête-Dieu dans leurs rues (1) ; la veille encore, ils subissaient le joug avec

(1) « Le grand partisan d'Angleterre, Pierre Cauchon, évesque de Beauvais, estoit à Reims le jour de la feste du S. Sacrement : ce fut lui qui porta le S. Sacrement à la Procession : il venoit

Digitized by Google

méfiance, mais sans révolte. Depuis dix ans, l'envahisseur avait imposé sa domination, acceptée de fait par égoïsme, par peur de plus grands maux, et il avait suffi d'un choc parti des murs d'Orléans, pour briser subitement ces liens et mettre en fuite l'étranger. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les *Conclusions du Conseil*, déjà citées : « Le 8 juillet 1429, a esté délibéré de faire une procession au dimanche, et exorter le peuple à union, paix, amour et obéissance. — Le 11 juillet, a esté ordonné de rescrire à nosseigneurs le régent et de Bourgogne, en excusant la ville des charges que on baille à icelle ville. » Le 12, on interrompait les conclusions, et le 16 tout était fini, les Anglais disparus, le roi triomphant, la réunion à la patrie consommée.

Jeanne rapportait aux Rémois cette vigueur patriotique dont ils avaient donné une preuve éclatante lors du siège de 1359, et qui s'était depuis alanguie dans leurs âmes (1). Eux qui avaient été Bourguignons, elle allait les rendre bons et loyaux Français. Évènement merveilleux par sa rapidité, son éclat et ses conséquences, dont on peut dire que nous bénéficions encore ! Conquête étrange en ces jours de lutte corps à corps, et qui se déroula sans effusion de sang, sans barbares représailles, sans otages massacrés! Comme présage

dire adieu à sa patrie pour jamais, et qu'il ne la verroit plus en sa perfidie, que bientôt elle debvoit quicter. » *Mémoires* de P. Coquault, t. III, p. 642.

(1) Il convient, toutefois, de faire une réserve relativement au parti français, qui subsista certainement à Reims pendant la domination anglaise (1419-1429). La fleur de lis, comme on disait, restait gravée en bien des cœurs. Un procès eut même lieu à l'occasion d'un soulèvement tenté par les partisans du Dauphin. Nous ne pouvons ici que noter ces faits, dont la publication des *Mémoires* de Rogier et des *Conclusions du Conseil* permettrait une étude approfondie et du plus grand intérêt. *Hist. de Reims*, par Anquetil, t. II, p. 361.

Digitized by Google

de paix, c'était une jeune fille qui précédait les guerriers et entraînait le monarque. Cette vierge, que les insolents Troyens traitaient de *coquarde*, hâbleuse ou femme sans consistance, délivrait sa patrie comme Judith et Débora, mais sans avoir souillé comme elles sa gloire par le meurtre. A son approche, la ville sainte de la France avait tout livré à merci. Chose plus étrange encore, Reims fut recouvré avec ses trésors intacts, avec le plus précieux de tous aux yeux de nos ancêtres, l'ampoule sacrée qui faisait les rois, *Regum parens*, et dont les vainqueurs d'hier n'avaient osé s'emparer ! Eux qui tenteront plus tard de sacrer Henri VI à Paris, ils manquèrent la seule chance que la fortune semblait leur réserver de pouvoir le faire dans la cité même qui gardait le palladium de la race des Francs !

Voilà ce que médite l'historien dans sa froide réflexion : on devine ce que les contemporains ressentirent d'émotion et de transports. La tradition de ce fait resta vivace au point d'enflammer les chroniqueurs deux siècles plus tard. Lisez ce que consignait la plume de Dom Marlot : « Les cœurs vraiment françois commencèrent à s'épanouir en l'attente d'un bien qu'ils avoient tant souhaité. Vous eussiez dit que la fidélité des Rémois, pareille à la semence gardée au sein de la terre pendant les frimats, recevoit une nouvelle force pour se produire à l'aspect du soleil de la France, par des sentiments extraordinaires de joye et d'allégresse (1). » A son

(1) *Histoire de Reims*, 1846, t. IV, p. 174. — Dans son édition latine, le Bénédictin intitule ainsi son chapitre : *Deus miserius Gallorum mittit illis Puellam vindicem, hæc Remos Carolum ad Sacram Unctionem per medios hostes feliciter deducit.* T. II, p. 710. — Voici comment s'exprime P. Coquault : « Les Rémois se rendirent facilement au roy, car comme une rivière, lorsqu'un luy veult faire prendre un aultre cours que celuy qui lui est naturel, il y fault beaucoup de force et de peine, mais pour la remettre en son

Digitized by Google

tour, l'antiquaire Nicolas Bergier célébrait pompeusement cette glorieuse entrée dans un poème que nous voudrions rééditer tout entier :

A son premier aspect toute la ville ondoye
De peuples, qui dans l'air jettent des cris de joye;
Qui sentant approcher ce Roy tant desiré,
Par miracle nouveau plus tost veu qu'espéré,
Chante Noël, Noël en son langage antique :
Noël, Vive le Roy! c'est le nouveau cantique
Mille fois entonné par tant de citoyens,
Qui de complaire au Roy cherchent tous les moyens.
Les uns contre le chaud, sur cordes bien tenduës
Avoient dès le matin des toiles estenduës :
Les autres à qui mieux tapissent leur maison,
Et ionchent le pavé d'herbes de la saison.
Chaque Dame du haut des fenestres arrose
Le daiz qui le couvroit, d'une moisson de rose,
Mais toutes dessus Jeanne, à visage panchez
Non moins que sur le Roy tiennent les yeux fichez,
Admirent son beau port, et de quelle manière
Ondoye dans sa main sa flottante bannière :
Son visage si doux, son casque empennaché,
Et sur son grand cheval son corps comme attaché!

Bergier n'a garde d'oublier le touchant épisode de l'arrivée des parents de l'héroïne :

Voyez-vous à costé quelque peu s'escartant
Une femme (1), qu'un homme en crouppe va portant?

premier bassin, il ne fault qu'un petit pertuy : ainsi ceux de Reims qui avoient quicté le cours naturel de leurs affections envers leur prince souverain, le voyant proche, tendent les bras, renoncent à l'affection anglitique, ambitieuse et cruelle, qui a tant causé de malheurs en France. » P. Coquault, *Mémoires*, t. III, f° 642.

(1) Dans sa note 8, Bergier affirme la présence de la mère de

Digitized by Google

Leur simplete façon, leur habit nous décèle,
Les deux Progeniteurs de Ieanne la Pucelle :
Qui desia du renom de leur fille advertis,
De leur maison rustique ensemble sont partis,
Et viennent droit à Reims pour la voir en son lustre,
Paroissant à travers de cette bande illustre,
Comme parmy les feux luisans au Firmament
Le Croissant argenté brille plus clairement.
Ha! qu'ils ont de plaisir, la voyant qui devance
Tout l'ost qui doucement vers la ville s'advance.

Le poëme auquel nous empruntons ces naïves descriptions, est le commentaire d'un précieux monument de la gratitude des Rémois, d'une tapisserie du XVIe siècle qui représentait l'entrée de Charles VII à Reims. Œuvre exécutée environ un siècle après l'évènement, nous la reproduirons, sinon comme un tableau original, du moins comme une preuve de la persistance des souvenirs de cette journée jusque dans les moindres détails. Si le tapis n'existe plus, une rarissime gravure de J. Poinssart nous en a conservé le dessin (1). Elle fut éditée par les soins de Nicolas Bergier, mais elle ne nous fournit pas plus que sa poésie des données authentiques sur la scène qu'elle retrace.

Plus fantaisistes encore sont les œuvres contemporaines (2). Aussi, nous renonçons à décrire minutieuse-

Jeanne à Reims en même temps que son mari, et dit le savoir par le compte des frais du Sacre faits par les habitants. Or ce compte, cité plus loin par lui-même, mentionne uniquement le père de Jeanne la Pucelle. Mais la tradition à cet égard l'emportait sur les textes, car on représentait également sur la tapisserie « les Père et Mère de la Pucelle qui viennent avec le bagage du Roy. »

(1) On trouvera au chapitre VI les détails sur ce tapis et sa reproduction à la page 70.

(2) Signalons notamment : *Réception de Charles VII à Reims*, Desfontaines del. Moret sculp., impr. en couleur, coll. Sergent. —

Digitized by Google

ment le parcours du cortège de la porte Dieu-Lumière au cœur de la cité; il nous suffit de préciser, d'après deux annalistes contemporains, que l'entrée eut lieu l'après-dîner sur le soir et que l'armée tout entière pénétra dans les murs. Ils ajoutent qu'à la venue du roi s'avancèrent l'archevêque et les divers collèges de la ville, les bourgeois et autres en bien grand nombre, tous manifestant leur joie et criant *Noël*. L'un d'eux affirme, en outre, que « Jehanne la Pucelle fut moult regardée de tous », et il n'a garde d'omettre la présence au cortège du duc de Lorraine et du seigneur de Commercy (1). Toute harangue fut inutile, en ce jour où les faits parlaient si haut (2).

Le roi s'en vint loger, en suivant le Barbâtre, au palais voisin de Notre-Dame, bien plutôt qu'il ne se rendit au sombre château de Porte-Mars. Regnault de Chartres avait eu le temps de disposer son hôtel pour la cour. Mais où installa-t-on la Pucelle? Partout ailleurs, elle choisissait sa demeure au sein d'une famille bourgeoise, comme le relate la chronique de sa vie : « En arrivant si faisoit, dit-elle, ses prières et oraisons, et puis s'en alloit en son logis, lequel estoit communément ordonné pour elle en la plus honneste maison qu'on pouvoit trouver, et où y avoit quelque femme hon-

L'*Entrée à Reims*, composition de Rochegrosse, à la page 264 de *Jeanne d'Arc*, par Marius Sepet, Tours, 1885.

(1) Appendice, V et X.

(2) C'est par erreur que l'historien Géruzez (*Description de Reims*, p. 171) met dans la bouche de Jeanne d'Arc une poésie qu'elle aurait récitée à Charles VII à son entrée à Reims, en lui présentant les clés de la ville. Cette poésie, œuvre de Coquillart, fut récitée par une pucelle au sacre de Charles VIII, en 1484. Cfr *Œuvres de Guillaume Coquillart*, 1857, t. I, p. 23. L'usage subsista, en effet, lors des sacres suivants, de présenter au roi une jeune fille dans la grâce et la fleur de son âge pour l'introduire dans nos murs comme l'avait fait jadis la vierge libératrice.

Digitized by Google

neste (1). » Fit-elle à Reims une exception en faveur de l'hôtellerie de l'*Asne royé*, où son père fut hébergé aux frais de la ville, comme nous le verrons plus loin? Rien ne l'indique, mais rien ne le dément. Active comme elle l'était, mêlée sans méfiance au courant des évènements de chaque jour, Jeanne résida vraisemblablement aux abords du Parvis.

Là se concentraient les efforts des bourgeois et de leurs hôtes en vue d'improviser, durant cette nuit du samedi au dimanche, la cérémonie traditionnelle qui nécessitait chaque fois de si longs préparatifs. Plus que personne, l'héroïne dut hâter l'heure de cette fête nationale que l'ancien usage fixait à un jour de dimanche. Comment attendre la huitaine? Il fallait donc surmonter les obstacles, d'autant mieux que les Rémois, dans leur propre intérêt, y tenaient plus que personne (2).

On fit grande diligence, et tout fut prêt le 17 au matin. « Ce fut un cas bien merveilleux, ajoute un chroniqueur, car on trouva en la cité les choses nécessaires qui sont grandes, et ne pouvoit on avoir celles qui sont gardées à Saint-Denis en France (3). » Les gentilshommes angevins écrivaient de leur côté, le jour même de la cérémonie, qu'elle avait été aussi solennelle et aussi richement fournie que si elle avait été commandée un an auparavant. Ils insistent surtout avec admiration sur la multitude qui s'y pressait et sur la joie qui éclata au moment le plus auguste. Dès que le Dauphin fut sacré et couronné, disent-ils, tout homme cria *Noël !*

(1) *Procès*, t. IV, p. 250. Jean Pasquerel dit de même : « Totiens quotiens equitabat per campos et appropinquabat fortalitia, semper hospitabatur ad partem cum mulieribus. » *Ibid.*, t. III, p. 111.

(2) Jeanne rapporte elle-même que le sacre fut hâté : « ad requestam illorum de villa Remensi, pro evitando onus armatorum. » *Procès*, t. I, p. 91.

(3) *Appendice* V.

Digitized by Google

et les trompettes sonnèrent en telle manière qu'il semblait que les voûtes de l'église se dussent fendre. Commencée à neuf heures du matin, la solennité suivit les rites accoutumés et n'était terminée qu'à deux heures de l'après-midi (1). Aussitôt, le festin du sacre s'ouvrit en l'hôtel épiscopal, groupant les seigneurs et les prélats autour des tables dressées dans l'ancienne salle du Tau (2).

Il s'en faut que Jeanne d'Arc ait vu Notre-Dame telle que nous la connaissons. L'intérieur offrait, bien entendu, les mêmes lignes architecturales et les mêmes vitraux à l'étage supérieur, mais le jubé gothique et le mur qui entourait le chœur ont disparu ; l'autel moderne n'est pas à la place de l'ancien autel, qui se trouvait au centre du carré du sanctuaire. A l'extérieur surtout l'aspect est modifié : les pignons, la galerie et les combles ont été refaits après l'incendie de 1481 ; les tours du transept ont alors été abaissées à la hauteur où nous les voyons ; au contraire, les tours du grand portail n'étaient pas complètement élevées en 1429, et il serait difficile de préciser l'état d'achèvement du portail lui-même. Quant au palais voisin, Jeanne visita celui qu'avait bâti Gervais au XIe siècle, et dans la cour duquel se dressait le cerf de bronze, car ce fut seulement à la fin du XVe siècle que l'on construisit la salle du Tau actuelle. La place du Parvis ne ressemble pas davantage à ce qu'elle était jadis, avant la destruction des lices du portail, de l'Hôtel-Dieu et des façades de bois qui en garnissaient le pourtour. Il serait donc bien difficile de replacer exactement la Pucelle, si ce n'est en imagination, dans ce milieu du vieux Reims qu'elle parcourut avec bonheur, et qu'elle anima de sa présence au jour du couronnement.

(1) *Appendice* VI.
(2) Récit de Monstrelet, *appendice* VII.

Digitized by Google

Notre intention ne peut être de décrire ici les détails qui accompagnaient d'habitude cette pompe tant de fois retracée, ni même de relever toutes les particularités recueillies par les narrateurs. Il nous semble préférable de n'en retenir que ce qui a trait essentiellement à la présence de Jeanne d'Arc, dont le rôle était unique, sans précédent comme sans renouvellement possible.

Au point de vue de l'histoire rémoise, il suffit de savoir que ce fut Jean Canart, abbé de Saint-Remi, qui apporta la Sainte Ampoule de son abbaye jusqu'à l'église de Saint-Denis, et qu'en cette circonstance comme en toute autre l'on garda le cérémonial propre au sacre de nos rois. Les présents d'habitude furent offerts (1) et les pairs remplirent leurs fonctions (2). Mais ce qu'aucun pontifical n'avait prévu, c'était la présence d'une jeune fille aux côtés du monarque, du commencement à la fin de l'office, depuis l'instant où le duc d'Alençon l'arma chevalier jusqu'à l'intronisation qui provoqua les vivats populaires saluant un prince français sur le trône de France. Jeanne était là aussi quand le roi d'armes appela devant le grand autel les pairs absents, et notamment le plus illustre de tous, celui qu'elle attendait au rendez-vous, le duc de Bourgogne. Nul doute qu'elle n'ait conçu à cet instant la

(1) *Appendice* VI. — Les présents du roi consistèrent en tapis de satin vert et en ornements de velours rouge et de damas blanc. *Marlot français*, t. IV, p. 175. — Il posa en outre sur l'autel un vase d'argent et 13 écus d'or dont l'archevêque et le chapitre se disputèrent la possession, mais le chapitre l'emporta. *Appendice* XVII.

(2) Les pairs laïcs furent représentés par le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, les sires de La Trémouille, de Laval, et de Beaumanoir; les pairs ecclésiastiques le furent par l'archevêque de Reims et les évêques de Laon, Châlons, Orléans, Séez et un autre prélat resté inconnu. *Appendices* VI et XII.

Digitized by Google

pensée de la nouvelle lettre qu'elle allait lui écrire à la sortie de Notre-Dame (1).

Tandis que le duc d'Albret, faisant l'office de connétable, tenait l'épée nue devant Charles VII, Jeanne, aussi debout, tenait son étendard près de l'autel. Cela est attesté par les assistants, et mieux encore par la Pucelle elle-même, traîtreusement interrogée à ce sujet par les juges de Rouen. On lui reprochait, en effet, d'avoir pris cette attitude pour éclipser les autres bannières et satisfaire ainsi son orgueil et son amour d'une vaine gloire (2). Il fallait nier le fait ou encourir le reproche. Jeanne avoua tout, mais elle expliqua sa mise en scène avec une vaillance digne de Du Guesclin ou de Bayard. Sa réponse revêtit une tournure si admirable et si française qu'elle est entrée, pour ainsi dire, dans les mots sublimes de notre langue. Elle reconnut d'abord le chef d'accusation comme on l'avait formulé : « Dit que son estaindart fut en l'église de Rains, et lui semble qu'il fut assés près de l'autel, et elle mesmes luy tint ung poy, et ne sçait point que frère Richard le tenist (3). » Puis elle riposta une seconde fois, à la face de ceux qui osaient lui parler de vaine gloire : « Inter-

(1) Telle est la conclusion de Henri Martin : « Avant l'heure du sacre, Jeanne, dit-on, dicta sa lettre au duc de Bourgogne. Nous croyons plutôt que cette lettre fut écrite après le sacre, lorsque le duc eut été appelé à haute voix et défaut prononcé contre lui. » *Histoire de France*, 1855, t. VI, p. 187. Nous donnons cette lettre en *Appendice* XIII.

(2) « Quod quidem vexillum posuit in ecclesia Remensi juxta altare, dum Karolus consecraretur, volens ipsum vexillum ab aliis singulariter honorari per ejus superbiam et inanem gloriam. » *Procès*, t. I, p. 300.

(3) « Dixit ipsa Johanna quod suum vexillum sive *estandart* fuit in ecclesia Remensi, et ei videtur quod satis prope de altari ; quod ipsamet parum tenuit, nec scit quod frater Ricardus tenuerit illud. » *Ibid.* t. I, p. 301 et 104.

Digitized by Google

rogée poure quoy son estaindart fu plus porté en l'église de Rains, au sacre, que ceulx des autres capitaines, respond: Il avoit esté à la paine, c'estoit bien raison qu'il fut à l'honneur (1). » Noble pensée, noble langage dont l'on doit savoir gré au scribe de nous avoir transmis la forme originale ! Héroïque débat qui nous montre la victime de tant de ruses plus grande dans les fers à Rouen que dans son court triomphe à Reims !

Puisque l'étendard de Jeanne, après avoir été à la peine sur tant de champs de bataille fut vraiment à l'honneur dans la cathédrale de Reims, il est à propos d'en donner ici une reproduction exacte autant que possible, telle du moins que l'ont dessinée après beaucoup de recherches les érudits les plus consciencieux (2).

La Pucelle avait trois enseignes ou drapeaux : son *étendard,* son *pennon* et sa *bannière*. Le premier fut le plus en vue et le plus glorieux parce qu'il était le signe du commandement. C'était un drapeau étendu *(étendard)* attaché à la hampe et non suspendu en hauteur, formé d'une toile blanche très grosse ou *bougran*, dont le fond offrait un semis de fleurs de lis avec les mots *Jhesus Maria*, et une figure divine peinte entre deux anges agenouillés et priant. Cette figure appelée *Majesté* représentait Dieu assis sur les nuées du ciel, tenant d'une main le globe du monde et bénissant de l'autre une fleur de lis présentée par l'un des anges qui l'accompagnaient. Au revers se voyaient les armes de France sous leur aspect traditionnel.

(1) « Interrogata quare illud vexillum fuit portatum plus in ecclesia Remensi ad consecrationem regis sui, quam vexilla aliorum capitaneorum, respondit : Illud vexillum fuerat in pæna, et idcirco rationabile erat quod esset in honore. » *Ibid.*, t. I, p. 304 et 18.

(2) *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, 1876, planche chromolith. des enseignes de Jeanne d'Arc, p. 62, avec notice par Marius Sepet.

Digitized by Google

Le *pennon* était un petit drapeau triangulaire également blanc, avec la scène de l'*Annonciation* au milieu; la *bannière*, de forme carrée, offrait la vue du Christ en croix avec la Sainte-Vierge et saint Jean debout. Celle-ci, emblème pieux, groupait les soldats pour les exercices religieux, tandis que celui-là, dédoublement de l'étendard, réunissait autour de Jeanne les combattants choisis dans le fort de la mêlée. Mais l'étendard

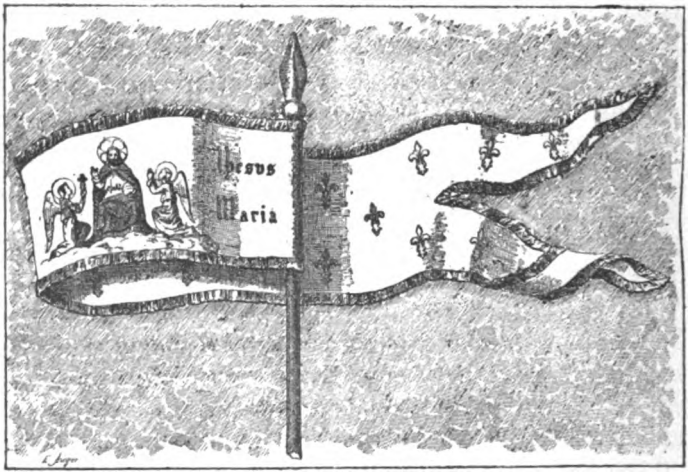

Étendard de Jeanne d'Arc, sa principale enseigne, qu'elle tint près de l'autel, au Sacre, dans la Cathédrale de Reims.

était l'enseigne préférée de la guerrière : elle l'aimait, disait-elle, quarante fois plus que son épée, parce que sa main, qui ne maniait point le glaive homicide, déployait à l'aise son oriflamme comme le présage du succès et de la victoire. Elle le tint dans le chœur de Notre-Dame comme l'emblème national par excellence.

Deux autres détails du sacre éveillèrent les soupçons des juges : la couronne et les gants. On demanda

Digitized by Google

à Jeanne quelle couronne fut mise sur la tête de Charles VII, si elle était riche et d'où elle venait. A cela, elle répondit que le prince accepta volontiers celle qu'il trouva à Reims, mais qu'il en aurait eu une mille fois plus riche s'il avait voulu attendre quelques jours, contre le gré des Rémois. Elle ajouta qu'on lui en offrit une de grand prix quelque temps après (1). Quant aux gants, on lui reprochait d'en avoir fait retrouver une paire, par sortilège, lorsqu'on en fit une distribution aux seigneurs; et l'on s'inquiéta de ce que devinrent ceux avec lesquels le roi avait reçu l'onction royale. Elle se défendit sur le premier point et ne répondit rien au second: « Interroguée qu'elle fist à Rains des gans où son roy fut sacré, respond: Il y oult une livrée de gans pour bailler aux chevaliers et nobles qui là estoient. Et en y oult ung qui perdit ses gans, mais ne dist point qu'elle les feroit retrouver (2). »

Laissons de côté ces incidents captieux pour nous attacher surtout à cette scène admirable, fidèlement retenue dans la mémoire du peuple, et plus belle peut-être, dans sa simplicité, que celle dont M. Ingres fit le sujet de sa *Jeanne d'Arc au sacre*. Le grand artiste a peint l'héroïne debout, dans l'attitude triomphante d'une guerrière inspirée. Il faudrait qu'un autre peintre consentît à la représenter à genoux, pleurant, rendant

(1) « Interrogata utrum rex suus habebat coronam quando erat Remis: respondit quod, prout ipsa æstimabat, ipse rex suus cepit gratanter illam coronam quam Remis invenit; sed una bene dives fuit ei apportata post ipsum... Si expectasset, habuisset unam coronam millesies ditiorem. » *Ibid.*, t. I, p. 91.

(2) « Interrogata quid fecit Remis de chirothecis in quibus rex suus fuit consecratus: respondit quod ibi fuit una librata de chirothecis, pro tradendo militibus et nobilibus qui aderant; et fuit unus qui perdiderat chirothecas suas; sed ipsa non dixit quod faceret eas reperiri. » *Ibid.*, t. I, p. 104.

Digitized by Google

grâces à Dieu du succès de sa mission, retrouvant à cet instant toute sa sensibilité féminine sans rien abdiquer de sa vocation. Il suffit pour se pénétrer d'un tel moment d'en relire le naïf récit : « Quand la Pucelle, dit le *Journal du Sacre*, vit que le roy estoit sacré et couronné, elle se agenoulla présens tous les seigneurs, devant luy, et en l'embrassant par les jambes, luy dist en plourant à chaudes larmes : « Gentil roy, or est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que levasse le siège d'Orléans, et que vous amenasse en ceste cité de Reims recevoir vostre sainct sacre, en montrant que vous estes vray roy, et celuy auquel le royaume de France doit appartenir. » Et moult faisoit grant pitié à tous ceux qui la regardoient. » Le tableau de M. Comte, actuellement exposé dans la salle des réceptions de la Mairie de Reims, s'inspire de ce récit sans en reproduire la naïveté ; son héroïne est trop gracieuse, elle ne pleure pas.

C'est à tort que l'on ajoute souvent à ces paroles de Jeanne, comme l'a fait Michelet (1), d'autres paroles tenues plus tard à Regnault de Chartres et sur lesquelles nous aurons à revenir. La Pucelle n'a point demandé au roi, à cette heure solennelle, la permission de retourner à Domremy pour servir ses parents et garder leurs brebis. Elle ne croyait point sa mission finie avec le sacre (2).

Ces faits sont glorieux, émouvants et vraiment nationaux. Si ce n'est au sacre de saint Louis, la cathédrale de Reims n'en a point vu de plus dignes de mémoire. C'est pour les consacrer à jamais que nous voudrions

(1) *Histoire de France*, 1841, t. V, p. 90.

(2) *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, Didot, 1876, p. 154, où se lit la plus sage conclusion sur l'étendue de la mission de Jeanne d'Arc. — Cfr. *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt, 1882, t. II, p. 228. *Jeanne d'Arc et sa Mission*, par L. de Carné, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1856, p. 311.

Digitized by Google

voir graver sur un marbre, dans le chœur même de Notre-Dame, ce texte ou tout autre semblable :

DANS CE SANCTUAIRE,
LE ROI CHARLES VII
FUT SACRÉ LE 17 JUILLET 1429,
PAR REGNAULT DE CHARTRES, 73e ARCHEVÊQUE DE REIMS,
EN PRÉSENCE DE JEANNE D'ARC,
LA PUCELLE D'ORLÉANS,
LAQUELLE, APRÈS DES PRODIGES DE VAILLANCE ET DE FOI,
RENDANT GRÂCES A DIEU DU SUCCÈS DE SA MISSION,
DÉPLOYA ICI PRÈS DE L'AUTEL SON ÉTENDARD,
COMME LE SIGNE ÉCLATANT DU TRIOMPHE
DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE.

Tu gloria Jerusalem, Tu lætitia Israel,
Tu honorificentia populi nostri.

A défaut de témoignage public d'une si légitime gratitude, l'imagination des annalistes ne tarda pas à fixer par des annotations le souvenir du passage de Jeanne d'Arc, qui resta d'ailleurs inséparable du rétablissement de la paix. On lit sur un cartulaire du chapitre de Reims cette mention en écriture du xve siècle, et qui paraît se rapporter au sacre de Charles VII :

Vive France et son alliance,
Vive France et le roy aussy :
Nostre roy est couronné
En ce joly temps d'esté (1).

(1) Archives de Reims, *Cartulaire A du chapitre de Notre-Dame,* dans un espace laissé en blanc et en écriture moins ancienne que celle du cartulaire. Cette curieuse annotation a été découverte par M. L. Demaison, qui nous l'a obligeamment signalée.

Digitized by Google

M. Henri Martin cite un dicton analogue :

L'an mil quatre cens vingt et neuf,
Reprint à luire le soleil,
Il ramène le bon temps neuf (1).

Enfin nous citerons, pour clore le récit du sacre, ce chronogramme inventé par le continuateur de Guillaume de Nangis, et que M. Quicherat n'a point jugé indigne d'être recueilli comme l'expression du désir universel d'en perpétuer la date (2) :

grata pVeLLa, sCio, karoLI seXI bone nate,
reMIs ad saCrVm te sIstIt In IVLIo.

Une dernière remarque s'impose sur l'année du sacre : elle avait été annoncée comme devant être féconde en prodiges, à raison de la coïncidence de la fête de l'Annonciation avec le Vendredi Saint. Le grand jubilé du Puy, ouvert à cette occasion, avait singulièrement ému les foules. En outre, Pâques tombant le 27 mars, on célébrait le 17 juillet l'office du IXe dimanche après la Pentecôte. L'Évangile du jour montre le Christ chassant les vendeurs du temple ; l'introït et le graduel sont aussi remplis d'allusions à la mise en fuite des ennemis par l'effet du secours divin : *Ecce Deus adjuvat me, et Dominus susceptor est animæ meæ. Averte mala inimicis meis, et in veritate tua disperde illos, protector meus, Domine!* Comment cette liturgie si bien appropriée aux circonstances n'aurait-elle pas frappé des esprits déjà disposés au merveilleux, et pénétré tous les cœurs de cette magnanime confiance dont Jeanne était remplie?

(1) *Hist. de France*, 1855, t. VI, p. 187, vers de Christine de Pisan.
(2) *Procès*, t. IV, page 314. On peut traduire ainsi ce distique : *Une aimable Pucelle, je le sais, O roi fils légitime de Charles VI, t'a fait venir à Reims, pour y être sacré, au mois de juillet 1429.*

Digitized by Google

On comprend l'enthousiasme des peuples en voyant s'accomplir tous les présages favorables par la main de celle que l'on invoquait presque comme une vierge tutélaire : *Succurre cadenti surgere qui curat populo!* O Vierge, viens au secours d'un grand peuple abattu qui cherche à se relever!

Un signe non équivoque de la vénération et de la confiance qu'inspirait Jeanne d'Arc, c'est l'empressement des bonnes femmes de Reims à toucher ses mains et ses bagues (1). Elle portait habituellement à ses doigts deux anneaux en or ou en laiton qui lui avaient été donnés par ses parents à Domremy, et sur l'un desquels était gravée sa devise: *Jhesus Maria.* Au sortir de la cérémonie du sacre, dans les rues et au camp, maintes personnes se plurent à mettre leurs anneaux en contact avec ceux de la Pucelle sans que celle-ci remarquât de leur part aucune intention blâmable. C'était comme une relique par attouchement que l'on emportait d'elle, pieuse et naïve manifestation qui eut lieu surtout à Reims et montre à quel point la population de cette ville se rendit familière et empressée autour de sa libératrice.

Une lettre de Perceval de Boulainvillers au duc de Milan (2) dépeint Jeanne en ces jours de triomphe: « Elle

(1) Lors du procès de condamnation, les juges s'ingénièrent à trouver dans ce fait si naturel une preuve de sortilège : « Interrogata utrum mulieres illius villæ faciebantne annulos suos tangere illum annulum, quem ipsa Johanna portabat in digito : respondit quod « multæ mulieres tetigerunt manus meas et anulos meos; sed nescio animum nec intentionem ipsarum ». — « Interroguée se les bonnes femmes de la ville (de Reims) touchoient point leurs agneaulx à l'anel qu'elle portoit : respond, maintes femmes ont touché à ses mains et agneaulx; mais ne sçait point leur couraige ou intencion. » *Procès*, t. I, p. 103.

(2) *Jeanne d'Arc*, par Wallon, p. 148.

Digitized by Google

est, disait-il, d'une rare élégance, avec une attitude virile. Elle parle peu et montre une merveilleuse prudence dans ses paroles. Elle a une voix douce comme une femme, mange peu, et boit peu de vin ; elle se plaît à cheval sous une armure brillante. Elle aime autant la société des gens de guerre et des nobles, qu'elle aime peu les visites et les conversations du grand nombre. Elle a une abondance de larmes, avec le visage serein ; infatigable à la peine, et si forte à porter les armes, que, pendant six jours, elle demeure complètement armée jour et nuit. »

Telle resta son image dans la mémoire du peuple, et telle la voit-on représentée sur les manuscrits et les émaux du moyen âge.

Médaillon émaillé du XVIe siècle, appartenant à M. du Haldat du Lys, à Nancy.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Séjour de Jeanne d'Arc, son père hébergé par la ville.

Durée du séjour. — Cause de sa prolongation, le duc de Bourgogne à Laon. — Négociations inutiles. — Jacques d'Arc à l'*Asne royé;* ses dépenses dans cet hôtel; conclusions du conseil de ville à ce sujet. — Départ de Jeanne. — Thomas de Bazoches, lieutenant à Reims.

La Pucelle avait gardé un souvenir précis des circonstances de son passage à Reims, car dans un de ses interrogatoires, le 3 mars 1431, elle se rappela qu'elle y avait fait une halte de quatre à cinq jours (1). Ce chiffre est bien exact, puisqu'étant arrivée le samedi 16 juillet dans la soirée, elle en repartit le jeudi suivant, 21, dans la matinée, c'est-à-dire après un intervalle de quatre jours et de cinq nuits. La minutie tracassière de ses juges les poussa à lui demander ensuite si elle n'avait point accepté d'être marraine pendant ce temps ; elle répondit qu'elle avait levé un enfant sur les fonts à Troyes, mais qu'elle n'avait point mémoire d'une semblable cérémonie à Reims (2).

(1) « Interroguée s'elle fut guères de jours à Rains, respond : « Je crois que nous y fusmes IIII ou V jours. » *Procès*, t. I, p. 102.

(2) « Interroguée s'elle y leva point d'enfant : respond que à Troyes en leva ung; mais de Rains n'a point de mémoire, ne de Chasteau-Tierry. » *Ibid.*, p. 103. Quand elle était marraine, la Pucelle donnait aux fils le nom de Charles, et aux filles celui de Jeanne.

Digitized by Google

Le séjour du roi et de l'armée entière se prolongea dans les murs de Reims à l'encontre du vœu des Rémois, qui redoutaient par dessus tout d'avoir à loger une garnison, contrairement aussi au plan de la campagne et au désir de Jeanne, qui ne souhaitait rien tant qu'une marche précipitée sur Paris. Mais un secret espoir d'alliance avec le duc de Bourgogne immobilisait le roi à Reims. Bien que les gentilshommes angevins aient écrit à la reine, le jour même du sacre : « Demain s'en doibt partir le roy tenant son chemin vers Paris (1), » il était encore à Reims le mercredi soir et n'en partait que le jeudi matin pour accomplir le pèlerinage traditionnel au prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny (2). Ce retard avait permis de négocier directement avec ce prince ondoyant sur lequel on fondait toujours, malgré sa trahison, de si grandes espérances pour la délivrance de la capitale.

Jeanne d'Arc ne pouvait s'opposer, cette fois, à la nouvelle tentative de réconciliation, elle qui en donnait l'exemple par sa seconde lettre au duc. Mettant, en effet, comme le remarque Michelet, le pardon des injures avant le sacrifice, selon le précepte évangélique, elle avait dicté au sortir du sacre cette missive vraiment politique et de haute portée dans laquelle, sans rien rappeler, sans irriter, sans humilier personne, elle proposait la pacification avec autant de tact que de noblesse en disant simplement : « Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, comme doivent faire loyaux chrétiens (3). » Sans que l'on connaisse à fond le résultat des pourparlers, il

(1) *Appendice* VI.

(2) Dépendance de l'abbaye de Saint-Remi, à huit lieues N. de Reims, où les rois touchaient, à la suite du sacre, les malades atteints d'écrouelles. Cfr. *Notice sur Corbeny*, par l'abbé Ledouble, 1883.

(3) *Appendice* XIII. Cfr. *Histoire de France*, par Henri Martin, 1855, t. VI, p. 187 et suivantes.

Digitized by Google

est certain qu'il y eut, au moment du sacre, un échange de relations qui furent sur le point d'aboutir entre Charles VII et Philippe le Bon. Les gentilshommes angevins le constataient ; voici leurs propres paroles : « Le duc a envoyé si tost devers le roy qu'il arriva en ceste ville. » Ils ajoutaient : « A ceste heure nous espérons que bon traité y trouvera. » La paix ne s'ensuivit pas, mais nous devions rappeler la part que prenait Jeanne à sa conclusion, et l'esprit pacifique dont elle était animée à Reims.

Nulle autre trace ne subsiste de l'action politique exercée par la Pucelle durant cette halte prolongée. Tandis que les renforts croissaient en nombre à chaque minute, et que les seigneurs créaient plus de trois cents chevaliers, son rôle personnel semble avoir été le recueillement. S'il est vrai, comme l'affirme Monstrelet, que les Rémois avaient eu la plus grande frayeur à l'approche de cette jeune fille, sa présence au milieu d'eux put les rassurer sur l'absence de tout maléfice et sur l'innocence de sa conduite (1). On devine à quel point sa nature franche et loyale devait lui attirer les cœurs, et frère Richard offrait l'exemple le plus frappant de cette séduction. Il avait, à Troyes, aspergé Jeanne d'eau bénite pour savoir si elle venait du diable, et il en avait reçu la naïve assurance qu'elle ne s'envolerait pas. Il dut, à Reims, faire part de son enthousiasme aux bourgeois et leur raconter ses impressions depuis qu'il s'était attaché à sa personne. On rapporte qu'il aida l'héroïne à tenir sa bannière près de l'autel de Notre-Dame et qu'il l'accompagna probablement pour visiter les églises, les couvents, les maladreries et les hôpitaux de la ville.

Telle était la coutume de cette guerrière improvisée

(1) « Les habitants de Rains, pour la cremeur qu'ilz avoient de la Pucelle, se rendirent. » *Appendice* VII.

Digitized by Google

de reporter constamment à Dieu, à « Messire qui l'avait envoyée », l'heureux succès de ses armes. Sans qu'il en existe une preuve chez les chroniqueurs, tout indique que Jeanne, fidèle à ses saints protecteurs, alla s'agenouiller devant le tombeau du patron de Domremy, et qu'elle parcourut dans un pieux pèlerinage l'illustre abbatiale où tant d'objets lui rappelèrent les légendes de son enfance. Elle qui aimait le son des cloches et le mystère des lieux consacrés, elle fréquenta aussi, à n'en pas douter, les cloîtres des Cordeliers, des Carmes ou des Clarisses. « Quand elle se trouvait, rapporte Jean Pasquerel, son confesseur, dans un endroit où il y avait des couvents de moines mendiants, elle me disait de lui remettre en mémoire le jour où les enfants élevés par eux recevaient la communion, afin que ce jour-là elle la reçût avec eux (1). »

Tant de simplicité jointe à tant de vaillance, comme en déposait son écuyer d'Aulon, la prédisposait à la pratique de la charité. Elle était loin de briguer la faveur et les bienfaits du roi pour elle-même, se contentant des dons en armes ou en vêtements. Bien qu'elle se plût en la compagnie des chevaliers, elle se refusa à faire parade du blason qui lui avait été précédemment concédé. Mais les intérêts des siens la touchaient. Après tant d'efforts, ce qu'elle demanda à Charles VII, ce qu'elle obtint de lui à Reims pour prix de cette couronne si miraculeusement recouvrée, ce fut une exemption d'impôts pour ses villages de Domremy et de Greux, où Jacques d'Arc put reporter la nouvelle de ce privilège comme une marque du dévouement de sa fille à l'égard de ses compatriotes. Eux qu'elle avait vus souffrir naguère avec elle pour la cause du Dauphin, elle voulut les récompenser après la victoire.

(1) *Jeanne d'Arc*, par Wallon, 1876, p. 138.

Digitized by Google

On peut vraisemblablement supposer que Jeanne visita les soldats dans le but de les secourir, et qu'elle franchit également le seuil de l'ancien Hôtel-Dieu, si voisin de Notre-Dame et ouvrant sur le parvis. Son habitude était de consoler, avec la compassion et la douceur de son sexe, les pauvres et les malades dans tous les lieux qu'elle parcourait. Il n'est pas étonnant, au surplus, que ce rôle lui ait été particulièrement cher au lendemain de cette cérémonie du sacre où sa présence avait été si remarquée et déjà critiquée peut-être par les maîtres du jour : La Trémouille et Regnault de Chartres. En tout cas, l'humilité convenait à sa nature, et il ne nous déplaît pas de croire qu'elle en donna ici une nouvelle preuve. Toutefois, il ne faudrait pas penser que Jeanne se serait départie à Reims de son allure guerrière et du brillant appareil qu'elle jugeait nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Quand elle était désarmée, nous dit un chroniqueur à l'occasion de son passage à Reims, elle conservait l'état et l'habit de chevalier, les larges chaussures, le pourpoint, le justaucorps et le chapeau sur la tête ; ses habits étaient garnis d'or, de soie et de fourrures. Ce costume ne l'empêchait pas de s'adonner aux œuvres de paix qui, pour elle, étaient toujours des œuvres de miséricorde.

La Pucelle avait d'ailleurs, en cet instant de repos, de pieux devoirs à remplir vis-à-vis des siens, soit que la députation entière des habitants de Domremy l'ait suivie de Châlons jusqu'à Reims, soit que son père, son frère Pierre et Durant Laxart aient été seuls à l'y rejoindre. Le séjour à Reims de ces trois parents est indubitable. Jacques d'Arc, qui était un propriétaire assez notable, un homme intelligent et avisé en affaires, avait fait son entrée à Reims comme l'un des personnages de la suite du roi, et c'est pour ce motif qu'un logement lui était dû ainsi qu'à sa fille. L'hôtellerie où il descendit répondait

Digitized by Google

par sa situation aux exigences d'un logis honorable ; il y séjourna quelque temps, et les égards qu'on y eut pour lui sont attestés par le chiffre élevé de la dépense. Nous comprenons dès lors qu'on ait gardé une perpétuelle mémoire de cette réception et qu'on ait placé de nos jours, sur la façade de l'hôtel, l'inscription sommaire qui établit nettement les faits. Elle n'a qu'un tort, celui d'affirmer le voyage d'Isabelle Romée, alors qu'il n'est prouvé par aucun document contemporain.

Même en l'absence de sa mère, quelle rencontre émouvante que celle de Jeanne avec son père ! Elle l'avait quitté en fille presque révoltée, jugeant sa mission plus impérieuse que les désirs de ses parents, et voilà qu'elle embrassait ce vieux père consolé, radieux de la gloire de son enfant, mais plus heureux encore de la retrouver dans l'innocente candeur de sa piété filiale. Ce fut leur dernière entrevue qui eut lieu à l'*Ane royé*.

Il y avait à Reims, au moyen âge, plusieurs maisons et hôtelleries qui portaient les noms de l'*Asne royé* et de la *Rouge maison* (1). L'une et l'autre de ces enseignes existaient au Parvis Notre-Dame, dans un voisinage immédiat, de façon que l'hôtel actuel de la *Maison-Rouge* doit occuper la place des deux anciennes hôtelleries de l'*Asne royé* et de la *Rouge maison*, fondues ensemble dans le cours des siècles (2).

(1) *Le Vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, p. 85 et 110.

(2) L'hôtel du *Moulinet* était aussi contigu, et cette enseigne subsiste encore dans sa cour, bien qu'il porte aujourd'hui le nom du *Lion-d'Or*. Quant à l'*Asne royé* (âne rayé ou zèbre), c'était une hôtellerie importante. Il en est souvent question dans les archives à propos de ses vastes écuries, qui donnaient sur la rue des Fusiliers. En 1442, Thomasset Moriau, probablement le fils de Raulin Moriau, tenait l'hôtel de *l'Asne royé*, dans lequel « on longoit et avoit acoustumé de logier grande quantité de chevaulx, et d'y faire grant foison de fyens.... » *Bailliage ducal, plaids en prévosté*, t. VI, f° 57, recto. Archives de Reims.

Digitized by Google

Le père de Jeanne d'Arc passa à Reims les jours qui suivirent les fêtes du sacre, et il est possible qu'il y prolongea même son séjour après le départ de sa fille. Il semble, en effet, résulter du texte de la conclusion du Conseil de ville qu'il se trouvait encore à Reims au mois de septembre, et que ce fut à cette époque seulement qu'il effectua son retour à Domremy. Voici le texte de la délibération prise le 5 septembre 1429, en présence de quatre-vingts délégués des habitants :

« A esté délibéré de paier les despens du père de la Pucelle, et de lui baillier un cheval pour s'en aler. »

Ces termes paraissent bien indiquer que ce fut à ce moment même qu'un cheval se trouva mis à la disposition de Jacques d'Arc, en vue d'alléger la fatigue du voyage qu'il entreprenait alors vers les marches de la Champagne. Quant aux frais d'hôtellerie, ils ont été aussi taxés à la même date pour un séjour antérieur et correspondant au sacre, mais leur montant, qui s'élevait au chiffre de 24 livres parisis, somme assez importante pour le temps, semble prouver la présence de Pierre d'Arc et de Durant Laxart (1). Le lieutenant des habitants, Thomas de Bazoches, en vertu de la décision du Conseil, mandata ce payement le 18 septembre suivant, au profit de la veuve de Raulin Moriau, nommée Alis, qui le reçut sur les deniers communs de la ville. On inscrivit au registre des comptes une mention détaillée :

« A Alis, vesve feu Raulin Moriau, hostesse de l'Asne Royé, pour despens fais en son hostel par le père de Jehanne la Pucelle, qui estoit en la compaignie du Roy,

(1) Jacques d'Arc avait amené avec lui à Reims Durant Laxart, l'oncle de la Pucelle, qui fut si favorable à ses débuts et qui déposa sur son voyage au sacre lors de la réhabilitation : « Nec aliud scit, excepto quod vidit eam (Johannam) Remis, in coronatione Regis. » *Procès*, t. II, p. 445. — Sur le voyage de Pierre d'Arc, voir *Ibid.*, t. III, p. 198. — Cfr. *Jeanne d'Arc à Domremy*, par S. Luce, 1886, p. CLXI et CCLV.

Digitized by Google

quant il fut sacré en ceste cité de Reins, ordonnés estre payez des deniers communs de ladicte ville la somme de XXIIII l. p., comme il appert plus à plain par le mandement dudit lieutenant, donné le XVIIIe jour du mois de septembre l'an mil CCCC XXIX, et par quittance de ladicte Alis, escripte au dos d'icellui mandement, cy rendus pour ce..... XXIIII l. p. »

Les bourgeois de Reims n'avaient pas voulu se laisser vaincre en générosité par le roi, et l'on peut dire qu'ils gratifièrent Jacques d'Arc avec plus de munificence que le monarque. Ce prince remit de son côté une somme de 60 livres à Jeanne d'Arc pour les offrir à son père, lorsqu'ils se rencontrèrent au sacre (1). Les Rémois soldèrent tous les frais du séjour sans même les avoir calculés à l'avance, et fournirent en plus une monture à l'hôte dont ils saluaient la fille comme leur libératrice.

Si Jacques d'Arc ne quitta point Reims avant le commencement de septembre ou du moins s'il y revint à cette époque, le départ de la Pucelle eut lieu le 21 juillet, et il fut définitif. Elle s'éloignait d'une ville qu'elle ne devait plus revoir, mais dont elle emportait un souvenir d'affection et une sollicitude dévouée qui expliquent, de sa part, l'envoi des lettres que nous examinerons plus loin. Le cortège sortit de la cité par la porte du nord, appelée Porte-Mars, et voisine du célèbre Arc de Triomphe englobé alors dans les massives constructions du château des archevêques. Ce château était la plus forte des citadelles de l'enceinte et en quelque

(1) On lit, en effet, ce passage dans les Extraits des livres de comptes dressés au retour de Reims, 13e compte de Hemon Ragnier :

« A Jehanne la Pucelle..... Et à Rains, que icelluy seigneur le roi lui feit bailler et deslivrer, pour bailler à son père, 60 livres tournois ; comme il appert par lectres patentes dudit seigneur, données au chastel de Gien, le XXIIe jour dudit mois de septembre oudit an MCCCCXXIX. » *Procès*, t. V, p. 267.

Digitized by Google

sorte la Bastille de Reims, celle que le peuple démolit avec tant de joie sous Henri IV. Jeanne d'Arc vit une dernière fois cet aspect défensif, ces remparts reconquis et où, grâce à elle, flottèrent seules pour de longs siècles les bannières de la France. A la sortie comme à l'arrivée, dit un chroniqueur, elle chevauchait devant le roi, tout armée de plein harnais, son étendard déployé (1). L'armée prit la chaussée de Corbeny, qui de Reims gagnait directement ce bourg par Saint-Thierry, Cormicy, Pontavert, et le roi put le jour même aller dîner, souper et coucher au prieuré de Saint-Marcoul (2). Ce fut là qu'il reçut les clefs de Laon, et la série des triomphes se poursuivit aussi longtemps qu'on montra la même résolution qui précéda le sacre.

Quant aux Rémois, débarrassés des étrangers, ils exprimèrent leur joie par une procession générale qui eut lieu le dimanche suivant. Les désastreux effets du traité de Troyes étaient anéantis à leur égard en droit comme en fait, et pour premier gage de fidélité les sujets français reconquis payèrent les frais du couronnement (3).

Charles VII n'avait pas abandonné Reims sans y confier son autorité aux mains d'un représentant dévoué : il y établit comme capitaine le neveu de l'archevêque Regnault de Chartres, Antoine de Hellande, seigneur de

(1) *Appendice* IX.

(2) *Appendice* VIII. — Cfr. *Notice sur la chaussée romaine de Corbeny et sur les évènements dont elle a été le théâtre*, par M. Leroux, *Travaux de l'Académie de Reims*, t. I, p. 281.

(3) « Le 22 juillet, l'on fit processions générales non pour le bon succès des affaires des Anglois, ainsy que l'on avoit faict par le passé, mais pour le Roy. Les frais du sacre se levèrent à Reims, et furent jetez sur les héritaiges de châtellenyes dépendantes de l'archevèché, d'aultant que les autres terres en sont exemptez, aussi à ce subject ne doivent point de rentes. » *Mémoires de P. Coquault*, t. III, f°s 642-643.

Digitized by Google

Hercanville. Ce dernier remplaça le capitaine soudoyé par les Anglais, Guillaume de Châtillon, celui dont l'influence avait échoué devant la résolution des bourgeois ; mais le lieutenant du capitaine, Thomas de Bazoches, qui n'avait point déserté son poste, conserva son office, juste récompense du dévouement qu'il montra à la cause nationale. Nous aimons à citer son nom et à reproduire ici l'écu de ses armes, en souvenir de l'assistance qu'il prêta à Jeanne d'Arc et du mandement qu'il signa en faveur de son père.

De gueules à trois lions naissants d'or.
Armoiries de Thomas de Bazoches, lieutenant des habitants de Reims en 1429.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Les Lettres de Jeanne d'Arc aux Rémois.

La mission de Jeanne d'Arc finissait-elle à Reims? — Sa résolution de pousser en avant vers Paris. — Conclusions conformes du Conseil de Reims. — Première lettre de la Pucelle aux Rémois écrite sur les rives de la Seine. — Les deux autres lettres envoyées des bords de la Loire. — Leur intérêt historique et moral. — Leur disparition des archives de Reims depuis deux siècles environ. — Conspiration de Jean Honorat, son avortement. — Pleine délivrance du pays rémois.

Jeanne d'Arc partit de Reims avec un plan de nouvelles conquêtes, celle de Paris en premier lieu, ainsi que les gentilshommes angevins en informaient la reine le jour même du sacre: « La Pucelle ne fait doubte qu'elle ne mette Paris en l'obéissance. » Il est indubitable qu'elle avait communiqué aux Rémois sa pensée entière et que ceux-ci la comprirent, car ils en appuyèrent l'exécution de toutes leurs forces auprès de Charles VII. Ils écrivirent, à trois reprises, à ce prince pour le supplier de prendre sans retard le chemin de la capitale, et de ne pas abandonner la poursuite des Anglais avant leur complète expulsion ; ils lui envoyèrent même un messager spécial, le 4 août 1429, pour le conjurer de ne pas battre en retraite vers Orléans et Bourges (1).

(1) Conclusions des 3, 4 et 11 août 1429. *Appendice* XIX.

Digitized by Google

En gens avisés et dont le patriotisme se mélangeait toujours de préoccupations personnelles, ils sentaient que pour garantir leur propre sécurité il fallait délivrer tout le Nord de la France. Sans cela d'incessantes tentatives, des menaces de siège, de cruelles représailles allaient se produire à leurs portes et aggraver les désastres de l'occupation bourguignonne. Ce fut malheureusement ce qui arriva par suite des tergiversations du roi. Le peuple de Reims et des environs, comme l'a constaté Rogier, vit ses misères s'accroître notablement à partir du sacre jusqu'à la paix d'Arras en 1435. Il n'en resta pas moins fidèle à la cause nationale.

Comme les Rémois, qu'elle se plut à réconforter par ses lettres, Jeanne d'Arc eut beaucoup à souffrir désormais des fautes de la politique royale, dont elle devait être la victime ; mais elle n'abandonna pas plus qu'eux le projet de la délivrance immédiate du pays. Elle sentit bientôt toutes les difficultés de sa tâche.

Nous touchons à l'instant où se produisit cette scène touchante que l'on place à tort dans la cathédrale de Reims, et qui eut lieu peu de temps après le départ de cette ville, au commencement d'août 1429. Le roi arrivait à la Ferté et à Crépy-en-Valois, où le peuple le recevait chaleureusement en criant *Noël !* Jeanne fit alors spontanément cette confidence à Regnault de Chartres : « Voici un bon peuple, dit-elle, je voudrais être enterrée au milieu de lui. — Où mourrez-vous, lui répond l'archevêque ? — Je ne sais, reprit-elle, ce sera où il plaira à Dieu ; mais Dieu veuille que je puisse me retirer de suite et aller servir mes père et mère, garder leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient si heureux de me revoir ! » Malgré ce désir passager, ce vœu de retour au pays natal dont elle entrevoyait le charme sous le coup d'une douce émotion, il est impossible de croire que Jeanne ait jamais renoncé à pour-

Digitized by Google

suivre sa mission (1). Il fallait « bouter les Anglais hors de toute France » pour l'accomplir dans sa plénitude (2). Sans doute, après le sacre, ses efforts ne furent plus couronnés du même succès, son initiative devint moins entraînante, mais à quoi imputer ce revers de fortune, sinon à l'indolence du monarque et à l'esprit temporisateur des hommes politiques qui n'aspiraient qu'à annihiler son influence? L'assistance divine l'aurait toujours soutenue si ces hommes n'avaient eux-mêmes répudié ses desseins.

Une lourde responsabilité pèse sur l'un d'eux, sur Regnault de Chartres, dont le crédit était immense à la cour, et qui n'usa même pas de son pouvoir de métropolitain pour protester contre le procès entamé par l'évêque de Beauvais. Il fit pis encore en écrivant aux Rémois, lors de la captivité de la Pucelle, que son orgueil avait causé sa perte et qu'un pâtre du Gévaudan allait venir la remplacer ; il allait jusqu'à excuser d'avance le jugement que lui feraient subir les Anglais (3). Les Rémois, croyons-nous, ne furent pas dupes de ce langage artificieux et maintinrent leur estime à celle qui les avait sauvés. Ils s'en souvinrent, puisqu'ils conservèrent longtemps avec soin dans leurs archives les trois missives qu'elle leur avait adressées et sur lesquelles nous devons maintenant insister.

Ces lettres sont, en effet, des documents de la plus haute importance, fort honorables pour ceux qui les

(1) Déposition de Dunois au procès. Cfr. *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, 1876, p. 151.

(2) Le dernier terme de cette mission était l'expulsion totale, *Fugare Anglicos*, ainsi que le duc d'Alençon en déposa. *Procès*, t. III, p. 99.

(3) *Procès*, t. V, p. 168. — *Arch. de Reims*, Statuts, t. I, p. 604. — *Aperçus nouveaux*, par Quicherat, 1850, p. 90. — *Marlot latin*, t. II, p. 713.

Digitized by Google

recevaient aussi bien que pour l'héroïque Pucelle qui les envoyait du milieu des camps. Leur style est bref et décousu, leur expression tantôt énergique, tantôt douce et affectueuse, leur conclusion toujours hardie. Jeanne dictait ses lettres, car elle ne savait écrire, mais elle s'était habituée vers la fin de sa carrière à les revêtir de son seing, pour leur imprimer sans doute un caractère plus complet d'authenticité.

La seconde missive aux habitants de Reims est signée *Jeanne*, de même que celles qui parvinrent au comte d'Armagnac et à la ville de Riom (1).

De nombreuses pièces originales du temps de la guerre de Cent-Ans restèrent en dépôt aux Archives communales de Reims jusqu'au commencement du XVIIe siècle, époque où Jean Rogier, prévôt de l'échevinage, songea à les utiliser pour l'histoire et se mit à transcrire les unes et à analyser les autres. Il en compta soixante-dix de Charles VII, plusieurs signées de Regnault de Chartres, et trois de la Pucelle qu'il copia intégralement. D'autres non moins curieuses émanaient du roi d'Angleterre (2).

La plupart de ces précieux documents ont aujourd'hui disparu du cartulaire municipal, notamment les trois lettres de Jeanne d'Arc, qui seraient à elles seules une richesse et un honneur pour la ville. Cette disparition remonte vraisemblablement à une époque antérieure à la Révolution, car il n'en est fait mention dans aucun des anciens inventaires (3). Heureusement Rogier, qui

(1) *Aperçus nouveaux*, p. 137 et 138, note. — En outre un sceau se trouvait sur la lettre du 27 mars 1430, comme l'a constaté Rogier. *Procès*, t. V, p. 161.

(2) Lire dans la *Chronique de Champagne*, t. I, page 33, la lettre du roi d'Angleterre aux habitants de Reims, datée de Westminster le 3 juillet 1429, et encore conservée aux Archives de Reims.

(3) L'inventaire de Copillon, dressé en 1691, désigne en ces

Digitized by Google

écrivait sous Louis XIII, nous a transmis le texte de ces trois missives. Mieux encore, deux d'entre elles se retrouvent actuellement en original dans le chartrier de M. le comte de Maleissye, à Houville, près Chartres. Grâce à la bienveillance éclairée de ce descendant de Charles du Lys, il a été facile d'obtenir le fac-similé de ces deux raretés, véritables reliques aux yeux de l'histoire. A défaut des pièces authentiques, nous sommes heureux de restituer sous cette forme de semblables trésors aux Archives communales de Reims, d'où ils n'auraient jamais dû disparaître.

Ce n'est pas assez d'avoir la reproduction des lettres de Jeanne d'Arc, il faut les faire lire dans une traduction en français moderne et leur rendre le sens indiqué par les évènements contemporains (1).

La première en date fut écrite quinze jours seulement après le départ de Reims. L'armée était à Bray-sur-Seine et aux environs de Provins, d'où la Pucelle croyait préparer en sûreté la tentative sur Paris. Un seul obstacle l'arrêtait : la trève que le roi consentit au duc de Bourgogne et qui facilitait si bien le jeu des Anglais. Elle annonçait néanmoins aux Rémois qu'elle observait cette trève pour l'honneur de son prince, mais elle les

termes la 3e liasse de la 79e cellule, intitulée DES GUERRES: *Vu. Elle contient plusieurs lettres escrites et receues au sujet des différentes conjonctures arriveez par les guerres, ces lettres semblent de peu de conséquence, pourquoy n'en sera fait aucun détail.* Cette mention est la seule qui puisse avoir trait aux Lettres missives et particulièrement aux Lettres de Jeanne d'Arc. L'archiviste Le Moine n'est pas plus explicite que Copillon, ce qui laisse à penser qu'au XVIIIe siècle elles n'y étaient déjà plus. On n'attachait, autrefois, une réelle importance qu'aux papiers d'affaires, et le reste s'égarait sans contrôle, n'étant inventorié qu'à titre de renseignements.

(1) Leur texte en vieux français se trouve en *Appendice* XIV ; sur leur état actuel, consulter la lettre *Appendice* XXIII.

Digitized by Google

adjurait de bien veiller à leur sûreté et de l'avertir des périls qu'ils pourraient courir du fait des Bourguignons. Voici la lettre entière :

« Mes chers et bons amis, les bons et loyaux Français de la cité de Reims, Jeanne la Pucelle vous fait savoir de ses nouvelles, et vous prie et vous requiert que vous n'ayez nulle inquiétude sur la bonne querelle qu'elle soutient pour le sang royal, et je vous promets et certifie que je ne vous abandonnerai pas tant que je vivrai. Il est vrai que le roi a fait trève avec le duc de Bourgogne quinze jours durant, à la condition qu'il doit lui rendre la cité de Paris paisiblement au bout de quinze jours. Pourtant ne soyez pas surpris si je n'y entre aussi vite, parce que je ne suis pas contente des trèves ainsi faites, et je ne sais pas si je les tiendrai. Mais si je les observe, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi. Comme aussi ils ne réussiront pas à abuser le sang royal, car je tiendrai et je maintiendrai réunie l'armée du roi pour être toute prête au bout de ces quinze jours, s'ils ne font la paix. Pour cette raison, mes très chers et parfaits amis, je vous prie de ne pas vous en donner de souci aussi longtemps que je vivrai, mais vous requiers de faire bon guet et de garder la bonne cité du roi, et faites moi savoir s'il y a des oppresseurs qui vous veuillent faire tort, et aussi vite que je le pourrai, je vous en délivrerai ; et faites moi savoir de vos nouvelles. Je vous recommande à Dieu pour qu'il vous garde.

« Ecrit ce vendredi, 5e jour d'août, près d'un logis aux champs, sur la route de Paris.

« Aux loyaux Français habitants en la ville de Reims. »

Les opérations qui suivirent n'eurent pas l'issue que Jeanne en attendait : non seulement elle échoua sous les murs de Paris, mais le 30 septembre suivant le duc de Bourgogne fut investi par le régent du gouverne-

Digitized by Google

[illegible] vous faire assavoir
[illegible] que elle mayne
[illegible] et est
[illegible] rendre
[illegible]
[illegible] et ne sey
[illegible] aussi [illegible]
[illegible] estre toute voste
[illegible] je vous pour que vous
[illegible] garder
[illegible] les ch osteray
[illegible] et ce vous rendray

Davantage manday que vous vous dyptes
(ne cuyde fut que je ne les trouveraye
[illegible] je leur fray [illegible] vous
pour [illegible] autre chose ne vous esty
de vous [illegible] a fully [illegible] pour
ne fuy[illegible] mes je doute que [illegible]

Jehanne

Digitized by Google

ment de la Champagne, et se trouva ainsi chargé officiellement de reprendre Reims aux Français. Les conclusions du conseil de cette ville indiquent bien la terreur qui s'emparait des habitants à chaque menace d'un siège ; le 5 septembre, on décidait d'en référer à la Pucelle, en la priant de pourvoir à ces attaques (1). La situation devint plus menaçante encore quand le roi eut regagné les bords de la Loire et quand Jeanne, contrainte de l'y suivre, errait attristée de ville en ville. La trève une fois prorogée jusqu'à Pâques avec le duc de Bourgogne, les partisans de ce prince purent s'unir impunément aux Anglais et dévaster toute la contrée limitrophe, entre la Picardie et la Champagne. La cité du sacre était la plus en vue en ces jours de redoutable vengeance, et Jeanne ne l'oubliait pas en parcourant la région du Centre, où l'inaction lui pesait. Il fallait relever les courages et promettre sa présence à ceux qui pouvaient être assiégés sans merci du jour au lendemain ; elle écrivit donc aux habitants de Reims de Sully-sur-Loire, où elle se trouvait le 16 mars 1430 :

« Très chers et bien aimés, que je désirerais bien voir, je, Jeanne la Pucelle, ai reçu vos lettres faisant mention que vous craignez un siège. Veuillez être assurés que vous n'en aurez pas, si je puis sous peu rencontrer les ennemis. Et s'il arrivait que je ne les rencontrasse pas et qu'ils vinssent au devant de vous, fermez-leur vos portes, car je serai bientôt près de vous, et s'ils y sont, je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne sauront par où les prendre, et cela leur arrivera si vite que ce sera bientôt. Je ne vous écris

(1) *Appendice* XIX. La lettre adressée à Jeanne le 5 septembre nécessita une réponse d'elle aux Rémois dont nous n'avons pas connaissance. Il est probable que la correspondance fut abondante, bien qu'il ne nous en reste que trois pièces. Pour le surplus, on est réduit aux conjectures.

Digitized by Google

autre chose pour le présent, sinon que vous soyez toujours bons et loyaux. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa garde. Écrit à Sully, le 16e jour de mars.

« Je vous annoncerais encore bien d'autres nouvelles dont vous seriez bien joyeux ; mais je craindrais que mes lettres ne fussent prises en route et que l'on ne vît les dites nouvelles. « JEANNE.

« A mes très chers et bons amis, les gens d'église, bourgeois et habitants de la ville de Reims. »

Ce n'était point assez pour les Rémois d'être assurés de l'affectueux dévouement de la Pucelle, ils craignaient le courroux de Charles VII au sujet des bruits de défection qui circulaient sur leur compte. Comment se disculper ? Ils recoururent à Jeanne, qui leur ménagea le retour des bonnes grâces du roi en lui garantissant leur fidélité. Ils fournirent, en effet, au prince des vivres et des canons pour ses armées, des sommes considérables pour son trésor et ses alliés. Mais si cette fidélité était complète et sincère de la part de l'immense majorité des bourgeois, il y avait cependant parmi eux des traîtres, des conspirateurs vendus à l'implacable ennemi du parti national

Pierre Cauchon avait été chanoine et vidame de Reims, et il y conservait des intelligences au sein du clergé (1). Dans les derniers mois de l'année 1429, un chanoine, Jean Honorat, et un chapelain, Jean Greslet, tramèrent, de concert avec l'évêque de Beauvais, un complot assez habilement ourdi pour remettre Reims sans coup férir sous la domination anglaise. La justice du roi en fut informée à temps et dut sévir avec fermeté à l'encontre des parjures. A la suite de l'incarcération

(1) Son effigie placée jadis sur son tombeau dans la cathédrale de Lisieux est reproduite ici d'après un dessin du *Portefeuille Gaignières*, à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

PIERRE CAUCHON

Digitized by Google

Digitized by Google

des auteurs principaux, comme ils étaient membres du chapitre métropolitain leur procès fut suivi devant ce corps, qui les avait revendiqués. On entama l'affaire le 22 février 1430 devant vingt-neuf chanoines transformés en juges, en présence des commissaires royaux, qui étaient: Jean Trudert, doyen de Paris, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi; Henri David, bailli de Vermandois; Jean de Troissy, bailli de Senlis, et Thomas de Bazoches, lieutenant du capitaine de Reims. Les accusés avouèrent leur criminelle tentative, et le 8 mars suivant, c'est-à-dire avec une célérité qui indique la nécessité d'une répression exemplaire, on lut la sentence de condamnation du haut d'un échafaud dressé près des lices de Notre-Dame. Les coupables devaient subir la prison perpétuelle dans le local nommé *Malebouche* et y vivre au pain et à l'eau. Par égard pour l'honneur du Chapitre, il avait été convenu que la sentence serait rédigée avec le moins possible de détails. Cette puissante corporation obtint aussi l'année suivante des adoucissements pour Jean Honorat et sollicita même sa grâce entière de la clémence royale (1).

L'année 1430 fut fertile en complots, car Rogier a retrouvé les traces d'autres conspirations, dont l'une, dénoncée au roi par Jean Labbé, avait pour but d'introduire les Bourguignons lors de la Fête-Dieu (2).

Ces divers incidents, grossis par la peur et l'éloignement, avaient grandement indisposé Charles VII contre les habitants de Reims. Il fallut pour le calmer l'intervention de Jeanne d'Arc, ainsi que l'indique sa dernière lettre, remplie d'une affectueuse compassion pour les malheureux Rémois. En cherchant à adoucir leurs inquiétudes trop bien justifiées, elle ne put se défendre

(1) Cette procédure est donnée *in extenso à l'Appendice* XVIII.
(2) *Procès*, t. IV, p. 299.

Digitized by Google

de leur faire part d'un événement qui ranimait toutes ses espérances, à savoir que la Bretagne entière redevenait française. On a déjà remarqué combien la Pucelle affectionnait ces mots de *France* et de *Français*, qui exprimaient à ses yeux la nation, la patrie qui reprenait corps par ses exploits. Le patriotisme est donc de tous les âges, et celui de nos jours n'a pas de meilleur précurseur que Jeanne d'Arc.

Voici ce qu'elle écrivait le 27 mars 1430, étant encore en séjour au château de Sully-sur-Loire :

« Très chers et bons amis, je vous annonce la réception de votre lettre qui m'apprenait le rapport qui a été fait au roi sur les mauvaises dispositions de quelques-uns des habitants de la bonne cité de Reims. Cela est exact : on a informé le roi qu'un grand nombre de vos compatriotes conspiraient contre lui et devaient livrer la ville aux Bourguignons. Mais le roi a appris, depuis, le contraire et reçu les garanties de fidélité que vous lui avez transmises : il en est très content. Croyez bien que vous avez ses bonnes grâces, et que si vous étiez dans l'embarras, si l'on vous assiégeait, il irait vous secourir. Je sais parfaitement que vous avez beaucoup à souffrir par suite de la cruauté de ces traîtres Bourguignons, nos ennemis. On vous en délivrera, au plaisir de Dieu, prochainement, le plus vite possible. Aussi je vous prie et requiers, bien chers amis, de conserver votre bonne ville au roi et de faire une garde vigilante sur ses remparts. Bientôt, vous aurez de moi plus amples détails. En ce moment je ne puis vous mander autre chose, sinon que la Bretagne entière est devenue française, et que le duc envoie au roi trois mille combattants soldés pour deux mois. Je vous recommande à Dieu qui sera votre gardien. Écrit à Sully le 27 mars.

« A mes très chers et bons amis les gens d'église,

Digitized by Google

eschevins, bourgeois, habitants et maîtres de la bonne ville de Reims. »

Les heureuses nouvelles que Jeanne promettait à deux reprises à ses amis de Reims étaient, à n'en pas douter, sa prochaine venue sur le théâtre de la guerre et peut-être sa visite en personne. Elle ne faisait pas là une promesse en l'air. Elle dictait ses lettres les 16 et 27 mars 1430, c'est-à-dire à la veille de son départ pour l'armée du Nord, puisque dès la fin de ce mois elle quitta les bords de la Loire, selon l'historien Perceval de Cagny (1). Lasse d'y jouer un rôle de parade et désolée de voir comment le roi et son conseil entendaient arriver au recouvrement du royaume, elle avait pris la résolution de se séparer d'eux et d'aller rejoindre ceux qui combattaient. C'était, en effet, dans le Nord que la lutte était reportée et se poursuivait utilement depuis le voyage de Reims. Sauver les places qui s'étaient ralliées, défendre la ligne de l'Oise contre le duc de Bourgogne, isoler Paris, voilà le plan résolument adopté par la Pucelle, et qui fut sa suprême tentative. Au mois de mai, elle s'installait chez ses bons amis de Compiègne, où elle trouva si rapidement l'occasion de cette fatale sortie qui la livra à ses mortels ennemis.

Nous ne la suivrons pas sur ce douloureux théâtre de ses angoisses, ni au cours de la dure captivité qui préluda au supplice. Toute relation avec les loyaux Rémois devint impossible à la prisonnière, mais les souvenirs du sacre, toujours présents à sa mémoire, furent évoqués dans ses interrogatoires; ils amenèrent peut-être une douce vision dans la nuit sombre de son cachot. La postérité a vengé la martyre de tant de douleurs héroï-

(1) *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon. Paris, Didot, 1876, p. 161, 199 et 200.

Digitized by Google

quement souffertes pour la cause de la France. Assez d'autres voix ont parlé : il convient que la ville de Reims, qui eut de si notables marques de l'affection de Jeanne d'Arc, apporte à son tour sa part d'hommages à cette réparation nationale.

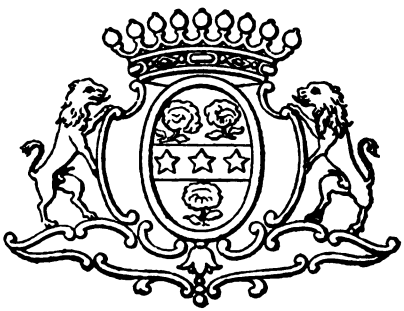

Armoiries de Jean Rogier :
D'or à la fasce d'azur chargée de 3 étoiles d'argent, accompagnée de 3 roses de gueules tigées et feuillées de sinople.

Armoiries de Jean Rogier, prévôt de l'échevinage de Reims sous Louis XIII, qui transcrivit les trois lettres de Jeanne d'Arc aux Rémois.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Témoignages de la gratitude des Rémois envers Jeanne d'Arc.

Le Procès de réhabilitation présidé par l'archevêque de Reims, — Orléans et Reims. — La tapisserie de l'*Entrée de Jeanne d'Arc* à Notre-Dame. — Le poëme de Nicolas Bergier, ses autres poésies et inscriptions. — Louis Micqueau. — Jean Rogier et les historiens de Reims. — Cavalcade. — Concours de poésie. — L'Hôtel de la *Maison-Rouge*. — Œuvres d'art. — Rue Jeanne d'Arc. — Divers projets de statue ; le dernier en cours d'exécution.

Le premier témoignage de la gratitude des Rémois envers Jeanne d'Arc nous paraît être le rôle important joué par l'archevêque de Reims au procès de réhabilitation en 1455. Ce fut comme une réparation de l'inconcevable et malveillante négligence dont avait fait preuve dans la même cause, vingt-cinq ans auparavant, son prédécesseur, Regnault de Chartres (1). Non seulement

(1) Malgré son attitude vis-à-vis de Jeanne d'Arc, ce prélat, homme politique considérable, conserva les bonnes grâces des Rémois. Archevêque durant 30 ans (1414-1444), il ne résida point, mais il correspondit avec les bourgeois de Reims, dont il respecta les franchises municipales. *Histoire de Reims* par Anquetil, 1756, t. II, p. 529 à 420. — Marlot appelait Regnault de Chartres le Nestor de son siècle, l'Apôtre de la paix, mais qu'eût-il fait sans la hardiesse de Jeanne d'Arc ? *Metrop. Rem. Hist.* t. II, p. 703 à 720.

Digitized by Google

Jean Juvénal des Ursins accepta la mission que lui conférait le pape Calixte III par son rescrit du 11 juin 1455, mais il dirigea cette enquête considérable avec un soin consciencieux dont les pièces font foi. Le 7 novembre de cette année, il accueillit à Notre-Dame de Paris la requête présentée par Isabeau Romée en personne, puis il distribua en divers lieux la besogne des commissaires enquêteurs, groupa les documents multiples de tant de dépositions, et moins d'un an après, le 7 juillet 1456, il réunit à Rouen même les juges de l'affaire pour y casser l'inique sentence (1). Sans doute, l'idée politique du moment et les préoccupations personnelles de Charles VII, influèrent nécessairement sur telle ou telle disposition de cette vaste procédure ; il n'en résulta pas moins un ensemble de preuves en faveur de la Pucelle dont l'effet fut immense sur les contemporains.

Pour nous, la cause serait gagnée en l'absence et en dehors du second procès, mais combien de renseignements et de lumières nous lui devons sur la vie de Jeanne d'Arc ! Grâce à lui surtout, l'action de l'Église vis-à-vis de la victime peut être comprise plus équitablement. Durant sa vie guerrière, si de hauts personnages dans le clergé l'abandonnèrent déjà, elle trouva d'inaltérables appuis en la personne des moines mendiants, et chez tous les ordres populaires qui la soutinrent jusqu'au bûcher. A l'heure de son jugement, elle comparut devant une juridiction ecclésiastique présidée par un évêque et composée de notables docteurs et canonistes appartenant la plupart à l'Université de Paris. Mais ces hommes étaient investis par le gouvernement anglais d'une mission politique bien plus que d'une pour-

(1) *Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims*, par l'abbé P.-L. Péchenard, 1876, *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LVIII, p. 303 à 314.

Digitized by Google

Jean Juvénal des Ursins, évêque de Beauvais et de Laon, archevêque de Reims, d'après un tableau du temps, au musée du Louvre.

Digitized by Google

Digitized by Google

suite d'hérésie : en définitive, ils étaient chargés de livrer l'accusée au bras séculier, quelle que soit la pureté de sa foi. C'est en ce sens que Jeanne put dire à son bourreau : *Évêque, je meurs par vous!* On s'en doute en lisant la lettre apologétique du roi d'Angleterre au duc de Bourgogne (1) ; l'iniquité se dévoile tout entière en parcourant les dépositions du second procès, sans lequel nous ignorerions mille particularités sur les faits qui aboutirent à la condamnation. Cette sentence, qui fut le triomphe de l'astuce et des ruses effroyables de Pierre Cauchon, n'en était pas moins revêtue en apparence des formes légales, sauf une seule, le respect du droit d'appel. La procédure inquisitoriale comme les tortures et les supplices de l'époque, les mœurs comme les lois, disons-le hautement, étaient choses cruelles, atroces et barbares ; les haines politiques furent plus cruelles encore en transgressant la suprême garantie, la seule peut-être existante alors, c'est-à-dire en exécutant Jeanne sans possibilité de recours au métropolitain, au concile ou au pape. Ces puissances, il est vrai, se turent quand le bûcher s'alluma, mais il était dans la nécessité des choses qu'elles parlassent enfin. Il fallait une réparation qui se traduirait d'abord par une révision conforme aux règles tutélaires méconnues, ensuite par une cassation qui serait l'arrêt définitif au regard de la postérité. C'est un honneur pour Reims que le nom de son archevêque, Juvénal des Ursins, soit inscrit dans l'histoire, pleinement cette fois du côté de Jeanne d'Arc, et qu'il figure au bas des pages si instructives de sa réhabilitation.

Il rentre dans notre sujet de rappeler également qu'un des lointains successeurs de Juvénal des Ursins,

(1) *Charles VII et Jeanne d'Arc* par B. Zeller et A. Luchaire, 1886, p. 106.

Digitized by Google

le 101e archevêque de Reims, eut l'occasion de reprendre en mains la cause de Jeanne d'Arc dans un jour de fête patriotique à Orléans. Coïncidence remarquable, Mgr Langénieux y représenta l'Église de Reims à la solennité de l'anniversaire du 8 mai 1885, et y prononça la panégyrique de l'héroïne dans le sens d'une glorification plus haute et plus féconde encore que ne l'avait rêvée son prédécesseur (1).

C'était probablement Robert de Lenoncourt, ce zélé protecteur des arts, qui occupait le siège de Reims lorsque fut exécuté pour la cathédrale, croit-on, un tapis de haute lisse représentant l'*Entrée de Charles VII et de Jeanne d'Arc*. La présence de cette tapisserie à Notre-Dame ne nous est signalée par aucun des anciens inventaires de son mobilier; Bergier, qui composa un poëme à son occasion, ne nous indique pas davantage son emplacement; Geruzez seul affirme que les débris de la tapisserie de Jeanne d'Arc se voyaient encore au commencement de notre siècle à la porte gauche latérale de l'église métropolitaine (2). Il acceptait ainsi la tradition à cet égard, parce que l'existence de la tapisserie étant certaine, nul autre lieu à Reims n'était plus riche en ce genre de décorations que le chœur de Notre-Dame, et nul endroit plus favorable à l'exposition d'un tel souvenir historique. Mais il serait téméraire d'affirmer davantage et de préciser la date de sa destruction totale. Malheureusement, le temps ou la main des hommes a détruit cette célèbre tenture, quels qu'aient été

(1) *La cause de Jeanne d'Arc*, panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le vendredi 8 mai 1885, pour le 456e anniversaire de la délivrance d'Orléans, in-8°, Orléans, 1885.

(2) *Description de Reims*, 1817, p. 171 et 172. Cette circonstance expliquerait pourquoi les inventaires du musée de Reims, dressés par l'abbé Bergeat après la Révolution, n'indiquent pas cette pièce comme figurant à ce dépôt. Mais Geruzez a-t-il bien vu?

Digitized by Google

ENTRÉE DE JEANNE D'ARC A REIMS

POURTRAIT D'UNE TAPISSERIE FAITE Y A DEUX CENTS ANS, OU EST REPRÉSENTÉ LE ROY CHARLES VII, ALLANT FAIRE SON ENTRÉE EN LA VILLE DE RHEIMS POUR Y ESTRE SACRÉ A LA CONDUITE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS. 1429.

LÉGENDE

A. La ville de Rheims. — B. Le Roy Charles VII.
C. Le Duc de Bourbon. — D. Le Duc d'Alençon.
E. Premier valet de chambre du Roy, qui porte sa tocque.
F. Archers des gardes du corps du Roy, qui n'ont en leurs casaques pour devise du Roy que ce nom seulement Charles.
G. La Pucelle d'Orléans, qui porte le guidon de France et conduit le Roy pour estre sacré à Rheims, ayant les Trompettes devant elle.
H. Les gardes de la Pucelle, qui portent arquebouses dès ce temps-là au lieu d'arcs.
I. Les Père et Mère de la Pucelle, qui viennent avec le bagage du Roy par autre chemin.
K. Le Duc de Lorraine et
L. Le Cardinal duc de Bar, accompagnant le dit Duc de Lorraine, son Nepveu, qui vinrent le dit Jour se rendre au Roy avec leurs trouppes, pour assister à son sacre, comme par inspiration de Dieu, lui ayant fait la guerre auparavant avec les Bourguignons et Anglois.

J. POINSSART f.

Digitized by Google

ENTRÉE DE LEANNE D'ARC A REIMS

PORTRAIT D'UNE JEUNE FILLE A LA BELLE CHAÎNE D'OR, PAR SYMON VALLY COMPTOIR DE PARIS, BOURGEOIS DE REIMS, DE LA LIRE DE REIMS, ET DE LA ROY CHARLES VII VIA PAR LEANNE

LÉGENDE

A. — Le roy Charles VII.

B. — Le Duc de Bourbon.

C. — Le Duc de Alençon.

D. — Le Duc de Bretaigne.

E. — Tremoïl, valet de chambre du roy, du roy, en son jeune escuyer bon ulcyre du roy.

F. — Archesque de Reims, qui bénit la Pucelle, qui avoit mis en son sentiment Charles.

G. — La Pucelle, qui prend la bannière de France et couronne le roy bon cette escrie à Kyrieison.

H. — Le gentilhomme de la Pucelle, qui portoient enseignes que ce fembre-la en lieu d'arce.

I. — Les pages de Mgrs de la Pucelle, qui avoient avec le passage du roy par autre chemin.

J. — Le Duc de Lorraine et

K. — Le Duc de Bretaigne, qui se trouve accompagnant le fils du Duc de Lorraine, son neveu.

du saint ... avec le Bonhomme et Angelot.

comme par intercession de Dieu, lui devant lui et la Bonne ordinaire.

L. — Charlotte de Bar, qui tient ... bon ... à son ancien.

Digitized by Google

Digitized by Google

son propriétaire, le Chapitre, la ville, ou une famille. Son dessin nous est du moins parvenu sur une fort belle estampe due au burin de Jean Poinssart, graveur très habile du temps de Henri IV (1). Cet artiste, pour éviter toute confusion, grava un titre au sommet: *Pourtrait d'une Tapisserie faite y a deux cens ans, où est représenté le roy Charles VII allant faire son entrée en la ville de Rheims, pour y estre sacré à la conduite de la Pucelle d'Orléans en 1429,* et il signa la planche au bas, sans toutefois la dater.

La description d'une pièce aussi curieuse est inutile ici, puisque nous en offrons un fac-similé qui donne l'aspect complet de la scène (2). Quant à sa valeur historique et aux regrets qu'inspire sa disparition, il suffit de reproduire ce passage d'un ouvrage très estimé sur les Tapisseries de Reims: « Si la gravure de Poinssart, qui reproduit la Tapisserie de l'entrée de Jeanne d'Arc à Reims, est exacte, et nous avons lieu de le croire d'une œuvre aussi parfaite, cette tapisserie ne

(1) On lit dans l'*Histoire de la gravure en France*, par Alfred Bonnardot, p. 37, — Gravure sous Henri IV: Jean Poinssart, *graveur aqua forti et éditeur*. Basan cite de lui une pièce assez connue, représentant Jeanne d'Arc accompagnant Charles VII à Reims, d'après une tapisserie du règne de François Ier. C'est une vignette de l'ouvrage: *Heroinæ Johannæ d'Arc historia*, par *J. Hordal, 1612, in-4°*. Poinssart commença probablement à graver avant 1610; il gravait encore en 1641 de curieuses pièces topographiques sur Paris.

(2) Figure 55, *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, Didot, 1876. — Une autre reproduction se trouve dans l'*Histoire de France d'après les monuments*, par Bordier et Charton, 1859, t. I, p. 520. — Enfin disons qu'il en a été exécuté en 1879 à Orléans, par les soins du libraire Herluison, une planche gravée par M. Armand Durand, dont il n'a été tiré que 100 exemplaires sur papiers de choix. L'estampe de Poinssart atteint dans les ventes le prix de 250 à 300 fr.; elle mesure 30 centimètres de largeur sur 23 de haut. M. Brissart-Binet l'avait fait photographier à Reims en 1862.

Digitized by Google

devait pas remonter au-delà de la seconde moitié du règne de François Ier, et c'est sans fondement qu'elle passait pour avoir été donnée au Chapitre avec d'autres pièces de tenture par l'archevêque Regnault de Chartres (1429-1443). Les costumes sont ceux que l'on voit dans les *Funérailles de Turnus*, tapisserie du palais de Madrid. Sans regretter sa perte à l'égal d'un monument contemporain et historique, on a peine à comprendre l'insouciance du Chapitre pour un morceau de cette valeur, et comment, après avoir tapissé l'une des portes de l'église, ses derniers restes ont disparu de nos jours, sans qu'on puisse dire où ils sont passés (1). » On ne peut rien préciser sur cette disparition.

Si Poinssart n'a pas daté sa planche, il est facile d'y suppléer en se reportant à l'ouvrage dont elle est l'une des illustrations (2). Elle fut, à n'en pas douter, destinée à figurer dans ce recueil par Nicolas Bergier, l'un des plus sagaces érudits rémois, l'auteur de l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, l'intelligent interprète de tous les souvenirs de l'antiquité de sa patrie. Lié d'une étroite amitié avec Charles du Lys, il composa sur la Pucelle un poëme en 418 vers alexandrins destiné spécialement à célébrer l'entrée de la libératrice à Reims, en s'inspirant de la tapisserie qui passait alors pour en offrir le tableau le plus authentique (3).

(1) *Les Tapisseries de N.-D. de Reims*, par Ch. Loriquet, in-12, Reims, 1876, Introduction, p. XIV.

(2) Publication de Ch. du Lys, intitulée : *Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente estans sous les Statues du Roy Charles VII et de la Pucelle d'Orléans*..... in-4°, Paris, Edme Martin, 1628. — L'estampe est placée en regard du poëme de Bergier, p. 105. Une première édition avait paru en 1613.

(3) *Poëme héroïque sur une antique pièce de tapisserie, en laquelle est représenté le voyage du Roy Charles VII en sa ville de Reims pour y recevoir son Sacre et Couronnement, entrepris à la persuasion*

Digitized by Google

Cette composition, dont plusieurs fragments ont été cités plus haut, n'est, il faut l'avouer, ni une peinture historique ni une œuvre remarquable au point de vue littéraire. Mais elle est au premier chef l'hommage d'un Rémois fidèle à la mémoire de Jeanne d'Arc.

A ce titre, il serait très intéressant de rééditer ce poëme avec les autres productions du recueil qui ont trait à Reims. Avocat et procureur de l'échevinage, mort en 1623, Bergier a donné en effet la mesure du dévouement avec lequel il travaillait à la gloire de l'héroïne, non seulement en éditant ce poëme, mais en rédigeant des inscriptions destinées au monument commémoratif que la ville d'Orléans faisait alors réparer. Voici l'un de ces textes qui mettaient en relief son talent d'antiquaire et d'historien, et dont les Orléanais devaient lui être très reconnaissants :

D. O. M.

ET JANÆ ARXEÆ, JACOBI F. VIRGINI PIISS. CASTISS. BELLICOSISS.
DVMNOREMIGIO IN LEVCIS, QUA FRANCI SVNT, ORIVNDÆ :
QVOD EIVS DVCTV GENABVM OBSIDIONE LIBERATUM,
VRBES CAPTÆ AVT RECEPTÆ, ANGLI FVSI FVGATIQUE,
CAROLVS VII. DVROCORTVM REMORVM PERDVCTVS,
IBIQVE FOELICITER INVNCTVS SIT :
S. P. Q. AVREL.
IVBENTE REGE, OMNIVM ORDINVM VOTIS OBSECVNDANTIB.
H. M. P. C.
A. S. CIↃ CCCC LIIX.

Au Dieu très bon et très grand, et à Jeanne d'Arc, fille de Jacques d'Arc, vierge très pieuse, très chaste, et très

et conduite de Jeanne, Pucelle d'Orléans, p. 105 à 119 du recueil indiqué plus haut, suivi d'annotations historiques, p. 119 à 124, au nombre desquelles se trouvent les Comptes des Archives de Reims, collationnés par l'auteur le 28 octobre 1613.

Digitized by Google

valeureuse guerrière, née à Domremy dans la partie française du pays des Leucois, laquelle, après avoir délivré Orléans du siège qu'il subissait, pris d'assaut ou recouvré d'autres villes, vaincu et mis en fuite les Anglais, conduisit Charles VII dans la cité de Reims où il fut heureusement consacré, le Sénat et le Peuple orléanais, par l'ordre du roi, et selon les vœux unanimes de tous les citoyens, ont posé ce monument commémoratif, l'an du salut 1458.

A la suite des inscriptions classiques se trouvent des pièces détachées, des épigrammes françaises et latines au bas desquelles on peut lire les signatures de *N. Bergier Remus,* de *Lud. de Huz Remus*, et de *Jacques Dorat archidiacre de Rheins* (1). Tous ces beaux esprits restaient fidèles à la tradition qui mettait les Rémois en verve au souvenir la Pucelle. L'un de leurs prédécesseurs dans la carrière littéraire, Louis Micqueau (2), qui portait le nom de *Micquellus* au sein de la pléïade des poètes du XVIe siècle, avait mis au jour à Paris, en 1560, un opuscule sur le siège d'Orléans et les exploits de Jeanne d'Arc (3). Bien qu'elle soit dédiée au cardinal de Lorraine et écrite en un latin assez élégant, sa narration n'offre pas d'intérêt historique, car elle est uniquement formée de l'enchaînement des chroniques déjà

(1) *Même recueil*, p. 6, 17, 18, 27, 40, 45 et 46.

(2) Une notice sur Micqueau précède la réédition de son poëme sur le *Siège de Linchamps*, par M. l'abbé Tourneur, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXI, p. 179.

(3) *Aureliæ urbis memorabilis ab Anglis obsidio anno 1428, et Ioannæ viraginis lotharingæ res gestæ, authore Io. Lodoico Micquello, juventutis Aureliæ moderatore, ad Carolum cardinalem Lotharingum.* 1 vol. pet. in-12 de 112 p., *Parisiis, apud Andream Wechelum, sub Pegaso*, 1560. Réimpr. à Paris, chez J. Dugast, 1631. Très rare l'un et l'autre.

Digitized by Google

connues, mais nous devions la citer parce qu'elle est l'œuvre d'un Rémois.

Plus utiles et mieux nourries de faits sont les relations des chroniqueurs, compilateurs et annalistes qui ont travaillé sur l'histoire de Reims. En première ligne se trouve Jean Rogier, mort en 1637 après avoir collectionné d'innombrables documents, au nombre desquels figurent les copies des lettres originales de Charles VII et de Jeanne d'Arc. Après lui, D. Marlot, Anquetil, et de nos jours MM. Pierre Varin et Louis Paris ont contribué à maintenir la tradition de la Pucelle dans nos annales.

Il reste à relater les diverses manifestations, plus nombreuses de jour en jour, qui attestent la persistance des vieux souvenirs au milieu des variations contemporaines. On en suit les traces dans la littérature comme dans les arts, sinon à la faveur d'œuvres exceptionnelles, du moins par quelques témoignages spontanés.

En 1853, l'Académie de Reims proposa pour sujet du concours annuel de poésie : *Jeanne d'Arc à Reims.* Le rapporteur, M. Pr. Soullié, professeur de l'Université, fit connaître le mérite des trois lauréats, qui se trouvèrent être, par un heureux mélange: un élève du grand séminaire de Reims, V. Lécuyer; un maître élémentaire du lycée de la même ville, J.-B. Buzy, et un avocat du barreau de Paris, M. Flayol (1). L'un des

(1) Le rapport, ainsi que les pièces couronnées, se trouve dans le t. XVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 133 et 154. Ajoutons que M. Buzy demeure l'un des honorables fonctionnaires de l'Université, et que le jeune lévite Victor Lécuyer, né à Seraincourt (Ardennes), est devenu le collaborateur du P. Lacordaire dans l'œuvre de l'enseignement secondaire jusqu'à sa mort, en 1883.

Digitized by Google

autres concurrents avait célébré, avec un accent patriotique, la date du 17 juillet 1429 :

Rémois, de ce grand jour gardez bien la mémoire.
Dieu du sang de vos rois y releva la gloire;
Dans la poudre il foula l'orgueil des conquérants,
Montra que notre sol dévore ses tyrans;
A l'univers entier, attendant en silence,
Il arracha ce cri : Dieu protège la France!

Une pièce toute récente, franchissant même les données du présent avec l'illusion permise aux poètes, reprit ce thème inépuisable de la Pucelle à Notre-Dame, et en fit jaillir quelques beaux vers :

. . . . . La sombre cathédrale
Sous ses voûtes a vu Jeanne s'agenouiller.
Oui, de ses pieds bénis elle a foulé la dalle
Où je prie, en sentant mes deux yeux se mouiller!
Elle a franchi le seuil du sacré tabernacle,
Son oriflamme au poing, et douce, sans orgueil,
Elle a fait sur ses pas, et comme par miracle,
Rentrer l'honneur perdu de la patrie en deuil (1).

Les beaux-arts s'inspirèrent aussi de ce fécond sujet : ils produisirent un certain nombre d'œuvres que nous ne pourrons énumérer toutes. L'imagination populaire avait été familiarisée avec ces récits du passé par la brillante cavalcade, l'*Entrée de Jeanne d'Arc et du roi*, organisée au mois de mars 1842, et qui eut un succès immense et une réussite des plus fructueuses pour les pauvres (2). Lors du congrès scientifique tenu à Reims en 1845, M. Pernot, excellent dessinateur, offrit à l'Aca-

(1) *Impressions familières et rimes*, par Ed. Frémy, Paris, Leroux, 1885, pièce citée dans la *Revue de Champagne et de Brie*, février-mars 1886, p. 214 et 215.

(2) La quête produisit 4,207 fr. 45. (*Almanach historique de Reims*, 1856, p. 131. — Voir aussi le *Journal de Rheims*, du 8 au 23 Décembre 1843).

Digitized by Google

démie de Reims une vue de la maison natale de Jeanne d'Arc, qui orne la salle des séances de cette Société. Quelque temps après, en 1863, le gouvernement fit don au Musée de la ville du tableau de P.-C. Comte, *Jeanne d'Arc au Sacre de Charles VII*, vaste toile d'un brillant décor, sinon d'une scrupuleuse fidélité historique. Récemment, l'État donnait encore au même dépôt la *Jeanne d'Arc entendant ses voix*, de Benouville, tableau très connu par la reproduction coloriée qui s'en trouve en tête de la *Vie de Jeanne d'Arc*, éditée par la maison Didot en 1876 (1).

Il convient de signaler aussi la décoration vraiment artistique peinte en 1884 par M. Vernachet, sur les murs d'une salle de l'hôtel de la *Maison-Rouge*. Le plafond offre, au milieu de rinceaux et d'arabesques, les écussons des villes que Jeanne traversa lors du voyage de Reims, et ceux des guerriers qui l'accompagnaient. Sur les parois latérales, quatre grandes toiles retracent les scènes de l'arrivée à Reims, du sacre, d'un combat et du bûcher de Rouen. Le même hôtel, pour rendre indélébile son renom historique, a fait graver aux clefs des fenêtres du rez-de-chaussée, les armes de France, celles de Reims et de Jeanne d'Arc avec les siennes propres : *de gueules à un âne rayé passant au naturel* (2).

L'administration municipale a donné, depuis bientôt vingt ans, le nom de Jeanne d'Arc à une rue d'un parcours très étendu et encore inachevée, qui mettra en communication directe les Promenades avec la rue

(1) Consulter, sur le mérite de ces œuvres, le *Catalogue du Musée de peinture*, par Ch. Loriquet, 1880, nos 216 et 218; et le *Dictionnaire universel*, par P. Larousse, t. VI, p. 114.

(2) La description de ces décorations se trouve dans le *Courrier de la Champagne* du 6 janvier 1885, et l'histoire de l'hôtel lui-même a été consignée, par M. Ch. Remy, dans l'*Almanach-Annuaire* Matot-Braine, 1886, p. 141 à 154.

Digitized by Google

Libergier. L'édilité rémoise montrait, par ce signe incomplet de sa bonne volonté, l'urgence qu'il y avait à préparer un monument digne de l'héroïne. Il y a longtemps qu'il est en projet : « De toutes les lacunes que nous pourrions signaler, écrivait M. N. Brunette, architecte de la ville, aucune n'est plus regrettable que l'absence de la statue de Jeanne d'Arc. En 1840, lors des grands travaux entrepris pour renouveler l'alimentation des eaux, nous avions espéré ériger à sa mémoire ce monument qu'elle réclame depuis si longtemps. On avait l'intention de construire quelques fontaines jaillissantes, entre autres une à l'extrémité des Promenades, à la base de l'ancien calvaire; c'est en cet endroit que nous avions proposé à la municipalité de dresser notre monument. La statue de l'héroïne qui avait sauvé la France se serait élevée sur le terre-plein du Calvaire, dans l'axe de la grande allée des Promenades ; les jets d'eau qui se seraient trouvés à la base auraient singulièrement animé cette partie de la ville. Mais ce projet a été ajourné. Il faut espérer qu'il sera repris un jour; car la lacune que nous venons de signaler dans nos monuments historiques, si elle se perpétuait, attesterait une ingratitude dont nous aurions à rougir devant l'étranger (1). »

Il s'en est fallu de peu, en 1845, que l'idée ne revêtît une tournure efficace, grâce à l'intervention de la Société française d'archéologie, fondée par M. de Caumont : son interprète, M. le comte de Mellet, fit une visite spéciale à Reims le 8 janvier 1846. Mais on ouvrait à ce moment une souscription pour ériger une nouvelle statue de Jeanne d'Arc à Orléans, et Reims resta en arrière,

(1) *Souvenirs archéologiques et notes relatives à l'état de la ville de Reims*, par N. Brunette, ancien architecte de la ville, in-8°, Meaux, 1885, p. 59.

Digitized by Google

n'osant pas se fier à ses propres forces (1). Les temps ont bien changé depuis. Reims peut payer sa statue, car la richesse publique s'y est notablement accrue par suite de la prodigieuse extension de l'industrie et du commerce; d'autre part, la blessure saignante de la dernière invasion a disposé les esprits à favoriser toutes les démonstrations de la foi sincère et du vrai patriotisme (2). Les nombreuses représentations de l'opéra de *Jeanne d'Arc*, paroles de Jules Barbier, musique de Charles Gounod, excitèrent, à la suite de la guerre et après l'occupation étrangère, un renouveau de délivrance et de véritables transports (3). La vue de la patrie mutilée, les souvenirs de son ancienne gloire, l'espérance d'en rétablir l'éclat, toutes ces émotions provoquèrent mille sentiments généreux qui sont restés vivants au fond de bien des âmes.

Ce sont ces sentiments qu'il faut réveiller sur le nom de Jeanne d'Arc. Ainsi le comprit celui qui présidait la séance publique de l'Académie de Reims, le 23 juillet 1885 : il remit à l'ordre du jour l'ancien projet de 1840, et dressa fièrement, en imagination, la statue de la

(1) *La Champagne catholique*, 3e année 1846, t. III, p. 53, séances de la Société française de Reims, des 27 décembre 1845 et 8 janvier 1846. — Notons qu'en 1886 on vient de placer sur le perron de la grande salle de l'Archevêché deux statues en pierre, *Saint Louis* et *Jeanne d'Arc*, grandeur naturelle, signées *Navlet*, 1885.

(2) M. l'abbé Cerf s'en fit l'écho en opposant aux fêtes si brillantes d'Orléans les titres de Reims à solenniser également la venue de Jeanne d'Arc. Il reproduisit, à cette occasion, le texte des lettres de la Pucelle aux Rémois. *Bulletin du Diocèse de Reims*, 8 et 15 mai 1869, p. 539 et 551.

(3) L'illustre maître Ch. Gounod, dans un récent voyage à Reims, a promis à Mgr l'Archevêque une nouvelle composition sur Jeanne d'Arc, destinée uniquement à être exécutée à Notre-Dame de Reims.

Digitized by Google

Pucelle sur la place du Parvis (1). L'idée émise par M. Leseur plut; on l'examina; l'autorité municipale l'accepta avec empressement; on la mûrit sans tarder et un plan fut même dressé pour faire appel à la curiosité générale. Pendant ce temps, l'un des membres de la commission, M. Diancourt, tentait une démarche près de M. Paul Dubois, dont le ciseau ébauchait depuis deux ans une œuvre de nature à combler tous les vœux. Le nom du grand artiste fixa les dernières hésitations; son acceptation aussi courtoise qu'empressée provoqua une profonde satisfaction et la certitude du succès (2).

L'exécution sera d'assez longue durée; on devra, en outre, fixer l'emplacement définitif, mais l'heure est proche où une souscription publique pourra nous rapprocher du but. Puisse le simple récit de ce que la Pucelle d'Orléans a fait à Reims, la lecture de ce qu'elle écrivit aux Rémois, contribuer à faire pénétrer dans les âmes cette reconnaissance virile qui est la marque des nations fortes et vigoureuses. Tout peuple qui veut vivre exalte sa vieille gloire. Un noble souvenir comme celui de Jeanne d'Arc, traduit par un chef-d'œuvre de l'art, c'est une bienfaisante vision dans le passé, c'est une féconde promesse pour l'avenir.

On peut en juger par tant de nobles aspirations qui

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVII, p. 9 et 143, avec plan du Parvis, par M. Ed. Lamy. — A titre de témoignage de la gratitude populaire, disons aussi que la librairie-papeterie A. Druart, rue de la Peirière, n° 20, porte depuis longtemps pour enseigne : *A Jeanne-d'Arc*.

(2) L'un des plus zélés amateurs de Reims, M. Ernest Irroy, possède un dessin de M. Paul Dubois, représentant Jeanne en buste, de profil, la tête nue, la poitrine recouverte de la cuirasse; le visage est assez réaliste, mais le regard a l'expression la plus vive et la plus idéale qu'artiste ait jamais pu donner à cette physionomie si difficile à rendre dans son caractère entier.

Digitized by Google

se produisent en ce moment d'un bout à l'autre de la France. Nous ne pouvons mieux terminer la série des témoignages rendus à l'héroïne française par des Rémois, qu'en citant celui qu'un illustre interprète du moyen âge, M. Gaston Paris, dont la famille appartient à notre pays, lui donnait récemment à son tour dans sa chaire du Collège de France : « Au xv° siècle, disait-il, l'idéal du moyen âge a presque entièrement péri : avant de disparaître, cet idéal a produit en Jeanne d'Arc une figure réelle qui dépasse en pureté comme en splendeur toutes celles qu'il avait inspirées aux imaginations ; mais le siècle qu'elle illumine la comprit à peine. On la vit prendre sans regret, on la laissa périr sans même essayer de la sauver ; elle était déjà un anachronisme, et, dès qu'elle eut cessé d'être indispensable, elle apparut comme une gêne. Pendant qu'elle luttait et pendant qu'elle mourait, ce « gentil duc d'Orléans », qu'elle souhaitait si ardemment tirer de sa captivité anglaise, prenait cette captivité assez légèrement et ne trouvait pas, tout occupé à travailler gracieusement ses aimables rimes, le temps d'envoyer à son martyre le salut de la poésie. Pas une parole vraiment émue ne tombe d'une plume française à propos de la plus sublime et de la plus touchante incarnation du génie français, et il faut attendre trente ans pour que le mot de Villon sur « la bonne Lorraine qu'Anglois bruslèrent à Rouen » vienne nous soulager comme une larme sortie du cœur même du peuple. Rien cependant n'est plus merveilleusement épique que cette délivrance de la France hardiment entreprise par une bergère, et la vieille cathédrale de Reims vit en 1429 un sacre plus grandiose et plus émouvant que celui de Clovis (1). »

(1) *La Poésie française au XV° siècle*, leçon d'ouverture faite au Collége de France le 9 décembre 1885, p. 4.

Digitized by Google

En résumé, c'est donc à la ville de Reims qu'il appartient le mieux aujourd'hui, avec Orléans, Rouen et Paris, de réparer l'abandon et l'ingratitude d'autrefois par un concours unanime de patriotique reconnaissance. C'est un devoir qui s'impose particulièrement à nous, de participer à cette manifestation solennelle que la patrie fait retentir sur tous les points en l'honneur de sa libératrice. Noble et fortifiant spectacle, capable à lui seul d'illuminer les esprits et de rapprocher les cœurs! Lorsqu'on s'élève à sa hauteur, les questions contemporaines diminuent d'intensité, et l'on sent que la France reste indivisible dans sa vie à travers les siècles comme dans l'amour de ses enfants.

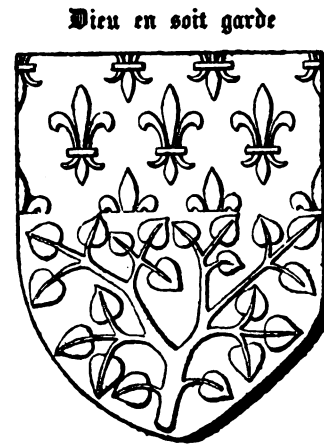

Armoiries de la ville de Reims,
d'après une sculpture du xve siècle, au musée de Reims.

Digitized by Google

JEANNE D'ARC A REIMS

DOCUMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

I.

Itinéraire de la Pucelle pendant le mois de juillet 1429.

JUILLET 1429.

1. Vendredi. Devant Auxerre (Yonne).
3. Dimanche. Saint-Florentin (Yonne).
4. Lundi. Brinon-l'Archevêque (Yonne).
4. Saint-Phal (Aube).
5. Mardi. Devant Troyes (Aube).
10. Dimanche. Entrée à Troyes (Aube).
14. Jeudi. Lettré, commune de Dommartin (Marne).
14 et 15. Vendredi. Châlons-sur-Marne (Marne).
15 et 16. Samedi. Septsaulx (Marne).
16. Samedi. A Reims, le même jour ainsi que les quatre jours suivants, 17, 18, 19, 20. Reims (Marne).
21. Jeudi. Saint-Marcoul de Corbeny (Aisne).
22. Vendredi. Vailly (Aisne).
23. Samedi. Soissons (Aisne).
29. Vendredi. Château-Thierry (Aisne).

(Extrait de l'*Itinéraire de la Pucelle* par M. Berriat-Saint-Prix, reproduit dans les *Procès* par Quicherat, t. V, p. 379.)

Digitized by Google

II.

Lettre de Charles VII aux habitants de Reims (4 Juillet 1429).

De par le roy,

Chiers et bien amez, nous tenons vous avoir bien sceu la bonne fortune et victoire qu'il a pleu à Dieu nous donner nouvellement sur les Anglois, noz anciens ennemis, tant devant la ville d'Orléans que depuis à Jargueau, Baugency et Meun sur Loire, en chascun desquelz lieux nosdiz ennemis ont receu tres grant domaige et tel que presque tous ceulx qui y estoient, mesmement leurs chiefs, et des autres jusques à IIII^{m} et plus, y sont que mors, que demourez prisonniers; après lesquelles choses ainsi advenues, que reputons plus grace divine que euvre humain, nous par l'advis et meure deliberacion de ceulx de nostre sang et lignage, et de plusieurs notables prelaz et autres de nostre grant conseil nous somes mis à chemin pour aler à Reims, afin de illecques prendre et recevoir, selon la bonne coustume de noz predecesseurs, nostre sacre et coronnement. Pourquoy vous mandons, sommons et requerons, sur la loyaulté et obéissance que nous devez, que ainsi que tenuz y estes, vous vous disposez à nous recevoir ainsi et par la manière que pour cas semblable, avez accoustumé de faire nosdiz predecesseurs, et sans pour les choses advenues et passées y faire aucune difficulté, pour la doubte que pourriez avoir, que icelles choses eussions encores en nostre memoire. Car nous vous certiffions que, en vous bien gouvernant envers nous, et ainsi que faire devez, nous vous traitterons en tous voz affaires comme bons et loyaulx subgiez, et vous aurons tousjours pour bien recommandez. Et se, pour estre plus avant informez de nostre entencion sur ce, voulez venir les aucuns de vous par devers nous, nous en serons bien contens, et avecques cestui nostre herault que envoyons devers vous y pourrez

Digitized by Google

venir seurement, en tel nombre que bon vous semblera, sans ce que, à quelque occasion que ce soit, vous soit fait ne donné aucun destourbier ou empeschement; donné à Brinon l'arcevesque le IIIIe jour de juillet.

Signé : CHARLES.
et plus bas : PICART.

(*Archives de Reims*, Sacres, Liasse 8, n° 1. — La suscription manque actuellement à cette pièce sur parchemin.)

III.

Lettre de Charles VII aux habitants de Reims (11 juillet 1429).

De par le roy,

Chiers et bien amez, nous vous avons naguères envoié noz lettres par Guienne, nostre herault, par lesquelles vous signifions que nostre entencion estoit d'estre briefment à Reims pour y recevoir nostre sacre et coronnement, en vous mandant, sommant et requerant que vous disposissiez pour nous y recevoir, ainsi que tenuz estes de faire : lequel nostre herault est retourné par devers nous, sanz ce que par lui nous aiez faicte aucune response a nos dictes lettres, dont ne sommes pas contens, et ne savons se aucuns particuliers d'entre vous auroient retenu nos dictes lettres, sanz les monstrer à la communauté. Et pour ce renvoions par devers vous nostre dit herault, en vous signifiant derechef que presentement partons de cy, et est nostre entencion, au plaisir de Dieu, d'aler en la dicte ville de Reims pour illec recevoir nostre sacre et coronnement ainsi que noz predecesseurs ont acoustumé de faire. Et desja fussions bien approchez se ne fust la demeure que avons faicte en ceste nostre ville de Troyes, en laquelle avons été grandement et

Digitized by Google

honorablemeut receuz, et nous ont nos bourgoiz et subgiez d'icelle ville rendue et faicte toute obéissance, ainsi que bons subgiez doivent faire à leur souverain et naturel seigneur. Si vous mandons, sommons et requerons encores autre foiz sur la loyauté et obeissance que nous devez, que vous disposez à nous recevoir en icelle ville de Reims, ainsi que tenuz y estes et que en cas semblable avez acoustumé de faire nos diz predecesseurs, sanz pour occasion des choses avenues et passées y faire aucune difficulté, pour la doubte que pourriez avoir que icelles choses eussions encores en nostre memoire, car nous vous certifions que en faisant vostre devoir envers nous, nous vous traicterons comme bons et loyaulx subgiez, et aurons tousjours vous et la ville en especial recommendacion, et comme autrefoiz vous avons escript. Se pour savoir plus certainement nostre entencion, voulez venir les aucuns de vous au devant de nous, nous en serons bien contens, et y pourrez venir seurement avec nostre dit herault, en tel nombre que bon vous semblera, sanz ce que aucun destourbier ou empeschement vous soit fait à quelque occasion que ce soit. Et ceste foiz, nous faites response par icellui nostre herault. Donné en nostre ville de Troyes le xime jour de juillet.

Signé : CHARLES.
et plus bas : COINGNET.

Suscription sur une bande de parchemin : A nos chiers et bien amez les gens d'église, bourgoys, manans et habitans de nostre ville de Reins.

(*Archives de Reims*, Sacres, liasse 8, n° 2.)

IV.

Lettres d'abolition accordées par Charles VII aux habitants de Reims (16 Juillet 1429).

Charles par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons à tous presens et à venir que comme noz bien amez

Digitized by Google

les gens d'église, nobles, eschevins, bourgois et habitans de la ville et cité de Reims, en laquelle nous nous transportons présentement pour illecques, au plaisir de nostre Seigneur, recevoir comme il est acoustumé, nostre sacre et couronnement, ayent envoyé solennelment et en toute reverence audevantde nous, aucuns leurs notables députez, qui pour eulx et de par eulx en nous recongnoissant, comme faire doivent, leur seigneur souverain, nous ont en toute humilité fait et rendu plaine obéissance, nous supplians et requerans que les choses avenues et passées au regart d'eulx, a cause de la division qui a esté longuement et encores est en cestui nostre royaume, pour laquelle et pour la salvacion de leurs corps et biens leur a convenu adherer et converser tant avecques les Bourguignons à nous desobéissans que aussi avecques les Anglois, noz anciens ennemis, et leur faire et donner toute obeissance, nous pleust mettre en obly et tout pardonner et abolir en les recevant et recueillant en nostre bonne grace, comme noz vraiz et loyaulx subgiez. Pour ce est il que nous aians regart et consideracion aux choses dessus dictes, voulens et desirans tousjours retraire et reunir à nous et en nostre bonne obeissance noz vassaulx et subgiez et les oster hors de la servitude de nos diz ennemis: aux dictes gens d'église, nobles, eschevins, bourgois et habitans de ladicte ville et cité de Reims et du païs d'environ, pour les considéracions que dessus et pour autres qui a ce nous meuvent, avons par grant et meure deliberacion de conseil, de nostre certeine science, auctorité royal et grace especial, quitté, pardonné et aboli, quittons, pardonnons et abolissons par ces présentes, et a chascun d'eulx qui fera le serement de nous estre desoremais vray subgiet et obeissant, tous cas, crimes, deliz et offenses en quoy l'en pourroit dire eulx ou aucuns d'eulx avoir offensé ou delinqué envers nous, nostre majesté et couronne, aux causes que dessus et es deppendence, tant en matère de guerre que autrement en quelque manière que ce soit : toutes lesquelles choses nous avons

Digitized by Google

adnullées et abolies, adnullons et abolissons et voulons estre dictes et reputées comme non avenues et que lesdiz de Reims joissent ce nonobstant des honneurs, franchises, libertez et prerogatives dont, paravant ces choses, avoit acoustumé de joir et aussi de leurs biens, héritages et possessions, meubles et immeubles estans en nature de chose, estaz, office et autres choses quelxconques, nonobstant quelxconques dons que en pourrions avoir faiz et les exploiz qui en seroient ensuiz que revoquons et adnullons par cesdictes presentes, et sur tout imposons silence à nostre procureur et a tous autres noz officiers: et ne voulons pas que, à l'occasion des choses devant dictes, aucune chose leur soit ou à leurs successeurs ou temps à venir reprouchée ou imputée contre leur honneur, mais voulons et ordonnons ceulx qui feroient le contraire estre contrains à le réparer et amender par voye de justice. Si donnons en mandement par ces dictes présentes à noz amez et feaulx les gens de nostre parlement, au bailli de Vermendoys et à tous autres noz justiciers et officiers ou a leurs lieuxtenans présens et à venir et à chascun d'eulx comme à lui appartendra, que de nostre presente grace, octroy, quittance, pardon et abolicion facent et seuffrent les dictes gens d'église, nobles, eschevins, bourgois et habitans de ladicte ville et cité de Reims et dudit païs d'environ qui demourront soubz nostre dicte obéissance, et chascun d'eulx joir et user plainement et paisiblement, sans les traveiller ou empescher ores ne ou temps à venir, ne souffrir estre traveillez ou empeschez en aucune manière, au contraire ; et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel à cesdictes presentes, au vidimus desquelles, fait soubz seel royal ou autre seel autentique, voulons plaine foy estre adjoustée comme à l'original, et que d'icelui vidimus ung chascun a qui ce pourra toucher se puisse aider comme dudit original. Donné à Sept Saulx lez Reims, le xvie jour de juillet, l'an de grace mil. cccc. vingt neuf, et de nostre règne le septiesme,

Digitized by Google

seellées de nostre seel ordonné en l'absence du grant.

Sur le replis : Par le roy en son grant conseil, ouquel monseigneur le duc d'Alençon, les contes de Clermont et Vendosme, vous, les évêques de Châlons, de Sees et d'Orléans, les sieurs d'Elebret, de Laval, de la Tremoille, de Trèves et de Gaucourt et plusieurs autres estoient.

Signé : LEPICART.

(*Archives de Reims*, Sacres, liasse 8, Renseignement. Le sceau n'existe plus, il ne reste que la soie rouge et verte qui le portait.)

V.

Récit du séjour à Reims extrait du Journal du siège d'Orléans et du voyage de Reims.

(Le roy) s'en partit (de Châlons) et alla vers Reims. Et parce que celle cité n'estoit en son obeissance, il se logea a quatre lieues près, a ung chasteau nommé Sepsaulx qui est à l'archevesque. Dont ceulx de Reims furent fort esmeuz, et par expecial les seigneurs de Chastillon sur Marne et de Saveuses, y estans en garnison de par les Anglois et Bourguignons, qui firent assembler les citoyens et leur dirent que, s'ilz se vouloient tenir jusques a six semaines, qu'ilz leur ameneroient secours. Et depuis, de leur consentement mesmes, s'en partirent. Lesquelz non estans encoires guères loing tindrent les bourgeois conseil publicque, et par le vouloir des habitans envoyèrent devers le roy, qui leur donna toute abolicion, et ilz lui livrèrent les clefz de la cité.

Dedans laquelle celluy jour au matin, qui estoit samedy, entra et feist son entrée l'archevesque, car deppuis qu'il en avoit esté faict archevesque n'y étoit entré. Et l'après disnée, sur le soir, y entra le roy et son armée, entièrement, là où estoit Jehanne la Pucelle, qui fut moult regardée de tous. Et là vindrent aussi René, duc de Bar et de Lorraine, frère du roy de Secille, et aussi le seigneur de Commercy,

Digitized by Google

bien accompaignez de gens de guerre, eulx offrans à son service.

Le lendemain, qui fut dimenche(1)[dix] septiesme jour de juillet, celluy mesmes an mil quatre cens vingt neuf [fust ordonné que le roi prendroit et recevroit son digne sacre; et toute la nuit fit on grande diligence a ce que tout fust prest au matin. Et ce fut un cas bien merveilleux; car on trouva en ladicte cité toutes les choses nécessaires qui sont grandes, et si ne pouvoit on avoir celles qui sont gardées dans Saint Denis en France]. Les seigneurs de Saincte Sevère et de Rays, mareschaulx de France, le seigneur de Graville, et le seigneur de Culan, admiral de France furent par le roy, selon la coustume anchienne, envoyés à Sainct-Remy pour avoir la saincte ampole. Lesquelz firent les sermens acoustumez (c'est qu'ilz promirent qu'ilz la conduiroient et raconduiroient seurement), et l'aporta bien devotement et solempnellement l'abbé, estant revestu en habit pontifical, ayant dessus luy ung riche parement d'or, jusques devant l'église de Sainct Denis. Et là vint l'archevesque, pareillement revestu et accompaigné des chanoines, et la print et porta dedans l'église et la mist sur le grant autel de Nostre Dame de Reims. Devant lequel vint le roy habillé comme il appartenoit; auquel feist l'archevesque faire les sermens acoustumez de faire aux vrais roys de France, voulans recevoir le sainct sacre. Et incontinant après fut faict le roy chevalier par le duc d'Alençon, et, ce faict, le sacra et couronna l'archevesque, gardant les cérémonies et prononçant les oroisons, benedictions et exortacions contenues ou pontifical faict propre a celuy sainct sacre; lequel acomply, feist le roy, [par] grant excellance, conté de la seigneurie de Laval. Et d'autre part firent là le duc d'Alençon et le conte de Clermont plusieurs chevaliers. Et aprez le service, fut la saincte ampole reportée et conduicte ainsi qu'elle avoit esté apportée.

(1) Les passages entre crochets sont empruntés à la *Chronique de la Pucelle*, insérée dans le tome IV des *Procès*, p. 203.

Digitized by Google

Là estoit présente Jehanne la Pucelle, tenant son estendard en sa main; laquelle en effet estoit après Dieu, cause dudit sacre et couronnement et de toute ceste assemblée.

Quand la Pucelle vit que le roy estoit sacré et couronné, elle se agenoulla, présens tous les seigneurs, devant luy, et en l'embrassant par les jambes, luy dist en plourant à chaudes larmes : « Gentil roy, or est executé le plaisir de Dieu, qui vouloit que levasse le siège d'Orléans, et que vous amenasse en ceste cité de Reims recevoir vostre sainct sacre, en monstrant que vous estes vray roy, et celuy auquel le royaume de France doit appartenir. » Et moult faisoit grand pitié a tous ceulx qui la regardoient.

Celluy jour et les deux ensuivans, séjourna le roy a Reims, et aprez s'en ala a Sainct-Marcoul... »

(*Procès de Jeanne d'Arc*, par J. Quicherat, t. IV, p. 185.)

VI.

Lettre de trois gentilshommes angevins à la Reine et à la belle-mère de Charles VII, datée de Reims le 17 juillet 1429.

Nos souveraines et très redoubtées dames, plaise vous sçavoir que yer le roy arriva en ceste ville de Rains, ouquel il a trouvé toute et pleine obéissance. Aujourd'hui a esté sacré et couronné ; et a esté moult belle chose à voir le beau mystère, car il a esté auxi solempnel et accoustré de toutes les besongnes y appartenans, auxi bien et si convenablement pour faire la chose, tant en abis royaux et autres choses à ce nécessaires, comme s'il eust mandé un an auparavant; et y a eu autant de gens que c'est chose infinie à escrire, et auxi la grande joye que chacun en avoit.

Messeigneurs le duc d'Alençon, le conte de Clermont, le conte de Vendosme, les seigneurs de Laval et La Trimoille, y ont esté en abis royaux, et monseigneur d'Alen-

Digitized by Google

çon a fait le roy chevalier, et les dessusditz représentoient les pairs de France; monseigneur d'Albret a tenu l'espée durant ledit mystère devant le roy; et pour les pairs de l'église y estoient avec leurs croces et mitres, messeigneurs de Rains, de Chalons, qui sont pairs ; et en lieu des autres, les esveques de Séez et d'Orléans, et deux autres prélas; et mondit seigneur de Rains y a fait ledit mystère et sacre qui luy appartient.

Pour aller querir la sainte ampolle en l'abaye de Saint-Remy, et pour la apporter en l'église de Nostre-Dame, où a esté fait le sacre, furent ordonnez le mareschal de Bossac, les seigneurs de Rays, Graville, et l'admiral avec leurs quatre bannières que chacun portoit en sa main, armez de toutes pièces et à cheval, bien accompagnez pour conduire l'abbé dudit lieu, qui apportoit ladite ampolle; et entrèrent à cheval en ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur, et en cest estat l'ont rendue après le service en ladite abaye; lequel service a duré depuis neuf heures jusqu'à deux heures. Et à l'heure que le roy fut sacré, et auxi quand l'on lui assist la couronne sur la teste, tout homme cria Noël! et trompettes sonnèrent en telle manière, qu'il sembloit que les voultes de l'église se deussent fendre.

Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est tousjours tenue joignant du roy, tenant son estendart en sa main. Et estoit moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le roy et auxi la Pucelle. Et Dieu sache si vous y avez esté souhaitées.

Aujourdhui ont esté faitz par le roy contes le sire de Laval et le sire de Sully, et Rays mareschal.

Vendredy eut huit jours, le roy mist le siège devant Troye, et leur fit moult forte guerre; si vindrent à obéissance; et y entra le dimanche après par composition. Et s'ilz ne lui eussent fait obéissance à son plaisir, il les eust prins par puissance; car c'est une chose merveilleuse de voir la grande puissance des gens qui sont en sa compagnée. Le lundy suivant se partit le roy de Troie tenant son

Digitized by Google

chemin à Chalons. Ceux de Chalons ont envoyé devant demi-journée rendre obéyssance. Le roy y entra jeudy et s'en parti vendredy, tenant son chemin en ceste ville. Et pareillement ceux de ceste ville sont venus rendre obéissance, et sont bien joyeulx de sa venue, comme ils monstrent à leur pouvoir.

Demain s'en doibt partir le roy tenant son chemin vers Paris. On dit en ceste ville que le duc de Bourgogne y a esté et s'en est retourné à Laon, où il est de présent; il a envoyé si tost devers le roy qu'il arriva en ceste ville. A ceste heure nous espérons que bon traité y trouvera avant qu'ils partent. La Pucelle ne fait doubte qu'elle ne mette Paris en l'obéissance.

Audit sacre le roy a fait plusieurs chevaliers, et aussi lesdits seigneurs pairs en font tant que merveilles; il y en a plus de trois cents nouveaux.

Nos souveraines et redoubtées dames, nous prions le benoist Saint-Esprit qu'il vous donne bonne vie et longue.

Escript à Rains, ce dimanche xvij^e de juillet.

Vos très humbles et obéissants serviteurs,

BEAUVAU, MORÉAL, LUSSÉ.

Au dos est écrit, A la royne et à la royne de Secile, nos souveraines et très redoubtées dames.

(*Procès, Ibidem* t. IV, p. 150.)

[Cette lettre a été rééditée en 1881 à Clermont, par F. Boyer, d'après une meilleure leçon, copie du temps conservée à Riom.]

VII.

Récit de Monstrelet.

Les habitans de Rains... pour la cremeur qu'ilz avoient de la Pucelle, qui faisoit de grans merveilles, comme on leur donnoit à entendre, se rendirent en l'obeissance du roi Charles.

Digitized by Google

Sy avoient dès lors yceulx de Rains prins conclusion, l'un avoecq l'autre, de rechepvoir le desusdit roy Charles. Laquelle chose ilz firent, comme dit et desus, tant par le moyen de l'archevesque d'ycelle ville de Rains, lequel estoit chanchelier du roy Charles, comme par aulcuns aultres. Si entra le roy dedens ladicte ville et cité de Rains, le vendredy, seiziesme jour de jullet, avoecq très grand nombre de sa chevalerie; et le diemence ensuivant, fu par ledit archevesque, consacré et couronné à roy, dedens l'eglise Nostre-Dame de Rains, présens ses princhés et prelas, et toute la baronnerie et chevalerie qui là estoient.

Là estoient le duc d'Alenchon, le conte de Clermont, le segneur de La Tremoulle, qui estoit son princhipal gouverneur, le segneur de Beaumanoir, Breton, le segneur de Mailly en Touraine : lesquelz estoient en habis royaulx, représentans les nobles pers de France, qui point n'estoient au faire le noble sacre et couronnement desusdit. Si avoient esté les desusdiz pers absens évoquiés et apellés devant le grand autel de ladicte église par le roy d'armes de France, ainsy et par la manière qu'il est acoustumé de faire.

Après lequel sacre fait et acompli, le roy ala disner en l'ostel épiscopal de l'archevesque, les seigneurs et prelaz en sa compaignie. Et sist à sa table ledit archevesque de Rains ; et servirent le roi, à son disner, le duc d'Alenchon et le conte de Clermont, avoecq pluiseurs aultres grans segneurs. Et fist le roy, le jour de son sacre, trois chevaliers dedens l'église, desquelz le damoiseau de Commarchis en fu l'un. Et à son departement, laissa en la cité de Rains, pour capitainne Anthoine de Hellande, nepveu dudit archevesque. Et l'endemain, se departy de ladicte ville et s'en ala en pélerinage à Corbeni (1).

(*Procès*, par Quicherat, t. IV, p. 379.)

(1) *Enguerrand de Monstrelet*, mort en 1453, célèbre chroniqueur contemporain, ami de Luxembourg et hostile à Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

VIII.

Récit de Perceval de Cagny (1).

Le jour que le Roy arriva a Rains et fut sacré.

En l'an M CCCC XXIX, le samedi XVIe jour dudit mois de jullet, après disner, le roy arriva en la ville de Rains, et furent en l'encontre de lui a sa venue l'archevesque et tous les colléges de la ville, les bourgois et autres bien grant nombre, touz faisans grant joye et criant *Nouel!* pour sa venue. Et tout celui jour et la nuit ensuivant, par les officiers du roy et ceulx de son conseil fut fait de très grans diligences pour chacun des offices en ce que il luy en apartenoit, pour le fait et l'estat du sacre et couronnement du roy, qui fut fait l'endemain.

Le dimanche XVIIe jour dudit mois, le roy fut sacré et couronné audit lieu de Rains, par (Regnault) de Chartres, archevesque du lieu, acompaignié de plusieurs évesques, abbez et autres gens d'église, comme au cas apartenoit. Ce jour le duc d'Alençon fist chevalier le roy et le servit de per de France ou lieu du duc de Bourgoigne, qui pour lors étoit ennemy du roy et alié avecques les Englois. Ce jour les contes de Cleremont, de Vendosme et de Laval, qui ce jour fut fait conte, servirent le roy au lieu des autres pers de France qui n'y estoient mie. Le roy fut audit lieu de Rains jusques au jeudi ensuivant, et ce jour ala disner, souper et gesir en l'abbaye de Saint Marcoul, auquel lieu furent aportés au roy les clefs de la cité de Lan.

(*Procès de Jeanne d'Arc*, par Quicherat, t. IV, p. 19 et 20.)

(1) Perceval de Caigny, natif de Beauvoisin, écrivit sa relation en 1436. Il était attaché au duc d'Alençon. C'est un narrateur de bonne foi et de conscience. (Quicherat, *Ibid.*, p. 1 et 2.)

Digitized by Google

IX.

Passage d'une chronique anonyme.

Tant alla le dauphin de Viennoix et son armée, que il arriva emprès de Rains... Et endementiers que son armée se mettoit sus, conquestoit tousjours le dauphin et sa Pucelle, et tant que ilz vindrent à Septsaus emprès Rains. Et envoia ledit daulphin audit lieu semonre ceulx de la ville à luy faire ouverture et obeissance; combien qu'ilz avoient promis aux ambaxateurs du duc de Bourgongne de eulx tenir contre le daulphin.

Quant ceulx de Reins oyrent le semont que on leur faisoit de eulx rendre, ilz allèrent à conseil, auquel ilz se conclurent tantost de faire ouverture et obeissance audit daulphin comme à leur seigneur naturel. Et ainsi fu fait, et entra en la ville l'archevesque de Rains, chancellier dudit daulphin, le XVIe jour de juillet et y fist son entrée en très grande compaignie. Si fu receu et convoiez très grandement.

En la compaignie du daulphin à faire son entrée à Rains, le dimanche XVIIe jour dudit moix de juillet, estoient les contes de Richemont, d'Alenchon et de Vendomme, Charles de Bourbon, le filz du conte d'Alenchon, les seigneurs de la Trimouille et de Bosquiaux, de Grantpré, de Graville, de Gamaches, Poton de Sainte-Treille, les sieurs de Gaucourt et de Dampierre, Cristoffle de Harcourt, Estienne de Vignolles, dit Lahire, La Pucelle et autres cappitaines et seigneurs en grand nombre. Et avoit en sa compaignie grant puissance de gens d'armes et de communes qui tous les jours luy croissaient. Et fu, ce dit jour, sacré en l'église dudit lieu par ledit archevesque; et le jeudi ensuiant, il fu pour faire garir les malades à Marcois (1). Et chevaulçcit ladite Pucelle devant le roy, toute armée de plain harnas, à estandart desployé; et quant elle estoit désarmée,

(1) Corrigez *Saint-Marcoul de Corbeny*. (Note de l'éditeur.)

Digitized by Google

s'avoit elle estat et habis de chevalier, sollers lachiés dehors piet, pourpoint et cauchés justes et ung chapelet sur le tieste; et portoit très nobles habis de draps d'or et de soie bien fourés.

Endementiers que le roy Charles estoit à Rains, il envoia à Laon, qu'il (1) pareillement luy fist obeissance et ouverture à ses commis; car il n'y entra point. Et le XXIe dudit mois de juing, Le Hire, nommé nouvel bailli de Vermandois de par ledit seigneur, sist en siège royal.

(*Bibliothèque nationale*, Fonds français, mss. n° 23,018, f° 485, texte publié dans un *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, œuvre posthume de J. Quicherat, *Revue historique*, t. XIX, mai-juin 1882, p. 60.)

X.

Témoignages des poëtes du XVe *siècle sur le sacre et la Pucelle.*

§ I.

Christine de Pisan.

Ce sont les seuls vers français écrits du vivant de Jeanne d'Arc qui nous soient parvenus. Ils furent achevés le 31 juillet 1429, au moment où Charles VII, maître de Château-Thierry, s'avançait vers Paris. Christine avait alors 77 ans, et vivait cloîtrée dans une abbaye; ses vers sur la Pucelle passent pour les derniers qu'elle ait faits; voici ceux qui concernent le sacre :

34.

Hé! quel honneur au féminin
Sexe! que [Dieu] l'ayme, il appert,
Quant tout ce grant peuple chenin.
Par qui tout le règne ert désert,
Par femme est sours et recouvert,
Ce que pas hommes fait n'eüssent (2).

(1) Corrigez *qui*. (Note de l'éditeur.)
(2) *Variante*: ce que cent mille homme n'eussent.

Digitized by Google

48.

N'a-elle mené le roi au sacre,
Que tenoit adès par la main?
Plus grant choses oncques devant Acre
Ne fut faicte; car pour certain
Des contrediz y ot tout plain;
Mais maulgré tous, à grant noblesse,
Y fu receu et tout à plain
Sacré, et là ouy la messe.

49.

A très grant triumphe et puissance,
Fu Charles couronné à Rains,
L'an mil quatre cens, sans doubtance,
Et vingt et neuf, tout saulf et sains,
Avecques de se barons mains,
Droit ou dix septiesme jour
De juillet, pour plus et pour mains.
Et là fu cinq jours à séjour.

50.

Avecques lui la Pucelette,
En retournant par son païs,
Cité, ne chastel, ne villette
Ne remaint. Amez ou hays
Qu'il soi [en] t, ou soient esbaïs
Ou asseurez, les habitans
Se rendent; pou sont envahys,
Tant sont sa puissance doubtans!

§ 2.

Les Vigilles du Roi Charles VII, par Martial d'Auvergne, 1508.

Ce poëte rima la chronique de Jean Chartier avec une facilité qui lui valut la plus grande réputation; il acheva son travail en 1484 et l'offrit à Charles VIII. Voici ses vers sur le sacre :

Digitized by Google

. . . . . .

Le lendemain vint devant Reins,
Où, quand les bourgois si le virent,
Comme de joie remplis et pleins,
Toutes les portes luy ouvrirent.

Là fut sacré et couronné
En la manière accoustumée,
Et fut ce jour la ordonné
A faire chière inestimée.

L'arcevesque, lors chancelier,
Si fist l'office de la messe,
Où avoit des gens ung millier,
Menant grande feste et lyesse,

Les ducs de Bar et de Lorraine,
Commercy et de grands seigneurs,
Vindrent à son service, et règne
Eulx offrir, et d'autres plusieurs.

Tous messeigneurs du sang de France,
Qui furent au couronnement,
Si acquirent moult excellence,
Loz et honneur moult largement.

Aussi les barons, chevaliers,
Nobles qui y vindrent aydier,
Cappitaines, gens, escuyers,
En furent à recommander.

Les nouvelles vindrent aux yeux
De tout le royaulme de France,
Dont plusieurs si furent joyeulx
Pour estre en son obéissance.

. . . . . .

(*Procès de Jeanne d'Arc*, par J. Quicherat, t. V, p. 64-65.)

Digitized by Google

XI.

Mémoires du pape Pie II (1).

Quum prope Remos ad quadraginta ferme stadia pervenisset exercitus, magnopere in civitate trepidatum est. Nihil Anglico tutum videri, nutare optimates, plebis animos res novæ allicere. Fuerunt inter Anglicos qui suaderent sacrum oleum, quo rex inungitur, alio transferendum, ne perdita civitate, rite coronari hostis posset. Opinantur Galli candidam olim columbam e coelo missam beato Remigio ejus urbis antistiti, liquorem olei attulisse quo reges inungerentur; idque summa religione custodiunt neque imminui putant, quamvis a Clodoveo usque in hoc tempore permulti reges illo sint usi; negantque verum esse regem qui hoc oleo non sit delibutus. Ob eam causam quum de transportando liquore sæpius Anglici consuluissent, divina voluntate praepeditum propositum arbitrantur. Delphinus, urbi propinquus, caduceatores misit qui civitatem tradi jubeant coronationemque suam Remensibus annuntient. Illi primarios cives legant qui tempus consultandi petunt. Puella legatis nihil responderi jubet, nihil morandum in tempore quod Deus statuisset; cuncta esse gerenda. Paret Delphinus Virgini, retentisque legatis et præmissis ordinibus equitum, celeri cursu civitatem petit. Mira res et apud posteros fide caritura! nullus, vel in porta, vel in urbe, reperitur armatus; togati cives extra mænia occurrunt. Delphinus sine conditionibus, sine pactis, absque ulla conditione patentes portas ingreditur : nemo reclamat, nemo signum indignationis ostendit; divinum opus cuncti esse fatentur. Franci dum portam unam ingrediuntur, Anglici altera fugiunt. Pacifica et quieta civitas suum dominum

(1) D'après M. Quicherat, comme récit et appréciation, ce morceau peut passer pour ce qui a été écrit de meilleur à l'étranger. Il est même à remarquer que certaines circonstances relatives à l'arrivée et au séjour de Charles VII à Reims ne se rencontrent que là, soit que le pape les ait tirées d'une relation particulière, soit qu'il les ait recueillies de la bouche de l'archevêque de Reims ou d'un autre témoin aux conférences pour la paix d'Arras (1435), où il assistait. *Procès*, t. IV, p. 507.

Digitized by Google

benigne amplectitur, et, quem paulo ante velut hostem aspernabatur, nunc tanquam patrem miro affectu et summis honoribus excolit. Fit magnus circa Delphinum salutantium concursus, major circa Puellam quam veluti divinum aliquod numen intuebantur. Facta sunt hæc die sabbati, in profesto beatæ Mariæ Magdalenæ; et in ipso festo, apud monasterium sancti Remigii (1), magna populi frequentia, multis proceribus et prælatis circumstantibus, Delphinus more majorum sacro inunctus oleo, regni Franciæ diadema suscepit, acclamante multitudine Carolo regi (id enin nomen delphino fuit) vitam ac victoriam.

Mansit rex ea in urbe quatriduo, præter consuetudinem. Mos enim Franciæ regibus est, die quæ coronationem sequitur, templum quoddam peregrinando petere, cui sanctus *Marchoul* præsidet, atque ibi ægrotos curare. Miraculum Galli vulgaverunt, morbum quemdam humano in gutture nasci, qui solo regis tactu et arcanis quibusdam curetur verbis; idque post coronationem in hoc templo fieri. Non est peregrinatus statuta die novus rex; impedimento fuere Burgundorum legati, qui salutatum venerant et aliquid ad concordiam afferebant. Quibus auditis, quarta die peregrinatio facta est, in qua de curatione morborum nihil satis compertum habeo, quamvis Gallici omnia illa credant fieri miraculose.

(*Procès de Jeanne d'Arc*, par Quicherat, t. IV, p. 513 à 515.)

XII.

Jeanne d'Arc en Champagne.

Note d'un contemporain de la Pucelle sur la cérémonie du Sacre (1429), avec quelques éclaircissements sur cette note par M. le chanoine Lucot, 16 février 1880 (2) :

Un *Rituale* ou plutôt *Ordo ecclesiæ Catalaunensis*, inscrit

(1) Il y a ici une double erreur : le sacre eut lieu un dimanche et non un samedi, le 17 et non le 22 juillet, jour de la fête de sainte Marie-Madeleine. En outre, la cérémonie se fit à Notre-Dame et non à Saint-Remi.

(2) *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, année 1878-79, Châlons, 1880, p. 257.

Digitized by Google

sous le n° 10579 du fond latin du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, manuscrit du XIIIe siècle, offre sur ses marges diverses mentions et relations écrites postérieurement, du XIVe au XVIIe siècle. L'une de ces notes, au verso du 3e feuillet de garde de la fin, concerne la Pucelle et la campagne du Sacre. Elle est écrite en caractères du XVe siècle ; en voici le texte entier :

« Vidi scriptum in quodam libro magistri Nicholai de Savigny, quondam in Parlamento Parisiensi advocati, manu ejusdem magistri in hæc verba :

« Anno domini millesimo IIIJo VIIo (vigilia S. Clementis) quo dux Aurelianensis, frater regis Francie, fuit hic Parisius occisus, quo pontes Parisienses dirrupti sunt ; dies veneris sancta evenit die Annunciationis beate Marie ; et fertur quod quotiescumque ita contingit, illo anno stupenda eveniunt et admiratione digna.

« Scilicet ita contingit anno Domini millesimo IIIJo XXIXo, et in brevi post pasca Puella suscepit arma, et vexillum tulit contra Anglicos, eos expulit a obsessione civitatis Aurelianensis, a villis de Jargelio, de Meduno, de Beaugency, et in brevi eos debellavit in Belsia ; et estate sequenti, Karolus rex Francie, cum suo exercitu dicta Puella associatus, transivit Sequanam. In civitatibus Trecensi, Cathalaunensi, Remensi, Suessionensi, Silvanectensi et Belvacensi, que antea Anglicis adherebant, receptus est (1), et Remis per dominum Reginaldum de Carnoto, archiepiscopum Remensem, dominum Johannem de Sarraponte, gallice de Sarrebruche, episcopum et comitem Cathalaunensem, parem Francie assistentibus domino Johanne de Tournebu (2), episcopo

(1) D. Le Long, dans l'*Histoire du diocèse de Laon*, 1783, p. 369, dit qu'étant à Châlons, Charles VII se rendit à N.-D. de l'Épine. M. Lucot pense que Jeanne l'accompagna. Quelle preuve a-t-on de ce pélerinage dans les récits contemporains ? M. Lucot ne le dit pas.

(2) Ce prélat s'appelait Robert de Rouvres. *Gallia christiana*, XI. p. 270 et 271.

Digitized by Google

Sagiensi, et quodam domino Scoto, episcopo Aurelianensi (1), consecratus, XVII julii, anno predicto (2). »

XIII.

Lettre de Jeanne d'Arc au duc de Bourgogne, écrite à Reims le jour du sacre du roi, 17 juillet 1429. (Archives du Nord, à Lille.)

† Jhesus Maria

Hault et redoubté prince, duc de Bourgoingne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel mon droicturier et souverain seigneur, que le roy de France et vous, faciez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cuer, entièrement, ainsi que doivent faire loyaulx christians; et s'il vous plaist à guerroier, si alez sur les Sarazins. Prince de Bourgoingne, je vous prie, supplie et requiers, tant humblement que requerir vous puis, que ne guerroiez plus en saint royaume de France, et faictes retraire incontinent et briefvement voz gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous. Et vous faiz a savoir de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, pour vostre bien et vostre honneur et sur voz vie, que vous n'y gaignerez point bataille à l'encontre des loyaulx François, et que tous ceulx qui guerroient oudit saint royaume de France, guerroient contre le roi Jhesus, roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faictes nulle bataille ne ne guerroiez

(1) Jean de Saint-Michel, d'origine écossaise. *Gallia christiana*, t. VIII.

(2) Le roi, dit M. Lucot, quitta Châlons le 15 juillet..... Précédé de la Pucelle, il prit la route de Reims. L'archevêque Regnault de Chartres le reçut au gîte à Sept-Saulx, à quatre lieues de la cité, et lui offrit l'hospitalité dans son château. Le lendemain 16, le roi adressa aux Rémois une lettre de pardon, et le 16 au soir il était à Reims.

Digitized by Google

contre nous, vous, voz gens ou subgiez; et croiez seurement que, quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respendu de ceux qui y vendront contre nous. Et a trois sepmaines que vous avoye escript et envoié bonnes lettres par ung hérault, que feussiez au sacre du roy qui, aujourd'hui dimanche XVIJe jour de ce présent mois de juillet, ce fait en la cité de Reims : dont je n'ay eu point de reponse, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu vous commens et soit garde de vous, s'il lui plaist, et prie Dieu qu'il y mecte bonne pacs. Escript audit lieu de Reims, ledit XVIIe jour de juillet.

Sur l'adresse : Au duc de Bourgoigne.

(Quicherat, *Procès*, t. V, p. 126, et dans *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, Didot, 1876, page 160.)

XIV.

Lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims (5 Août 1429).

Mes chiers et bons amis, les bons et loiaulx franczois de la cité de Rains, Jehanne la Pucelle vous fait assavoir de ses nouvelles, et vous prie et vous requiert que vous ne faictes nulle doubte en la bonne querelle que elle mayne pour le sang roial : et je vous promet et certiffi que je ne vous abandonneray point tant que je vivray. Et est vray que le roy a fait trêves au duc de Bourgoigne quinze jours durant, par ainsi qu'il li doit rendre la cité de Paris paisiblement au chieff de quinze jours. Pourtant ne vous donnés nulle merveille si je ne y entre si brieffvement, combien que des trêves qui ainsi sont faictes je ne suy point contente et ne sçay si je les tendray ; maiz si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'onneur du roy; combien aussi que ilz ne rabuseront point le sang roial, car je tendray et mantendray ensemble l'armée du roy pour estre toute preste au chieff desdiz quinze jours, si ilz

Digitized by Google

ne font la paix. Pour ce, mes très chiers et parfais amis, je vous prie que vous ne vous en donnez malaise tant comme je vivray, maiz vous requiers que vous faictes bon guet et gardez la bonne cité du roy ; et me faictes savoir se il y a nulz triteurs (*oppresseurs*), qui vous veullent grever, et au plus brieff que je pourray, je les en osteray ; et me faictes savoir de voz nouvelles. A Dieu vous commans qui soit garde de vous. Escript ce vendredi, Ve jour d'aoust, enprès Provins, un logeiz sur champs ou chemin de Paris.

Sur l'adresse: Aux loyaux Franczois habitans en la ville de Rains.

[D'après l'original appartenant à M. le comte de Maleissye, à Houville, près Chartres. Fac-similé et traduction dans *Jeanne d'Arc* par H. Wallon, Paris, Didot, 1876, page 162. Cette pièce fut imprimée pour la 1re fois en 1844 par M. Varin dans les *Archives de Reims (Statuts, t. I, page 603)*, et réimprimée par M. Quicherat dans les *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 139. L'original était conservé aux Archives de Reims au commencement du XVIIe siècle. Il en a disparu à une date inconnue.]

XV.

Lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims (16 mars 1430).

Très chiers et bien aimés et bien desiriés à veoir, Jehenne la Pucelle ay receu vous letres faisent mancion que vous vous doptiés d'avoir le sciège. Vulhés savoir que vous n'arés point, si je les puis rencontrer bien bref; et si ainsi fut que je ne les rencontrasse, ne eux venissent devant vous, si vous fermés vous pourtes, car je serey bien brief vers vous, et ci eux y sont, je leur ferey chousier leurs esperons si à aste qu'il ne saront par ho les prandre, et lever, c'il y est (1), si brief que ce cera bientost. Autre chouse ne

(1) C'est-à-dire lever le siège, s'il y est mis, si Reims est assiégé par les Anglais ou Bourguignons.

Digitized by Google

vous escri pour le present, mès que soyez toutjours bons et loyals. Je pri à Dieu que vous ait en sa guarde. Escrit à Sulli, le xvie jour de mars.

Je vous mandesse anquores auqunes nouvelles de quoy vous seriés bien joyeux; mes je doubte que les letres ne feussent prises en chemin et que l'on ne vit les dictes nouvelles.

Signé : JEHANNE.

Sur l'adresse : A mes très chiers et bons amis, gens d'église, bourgois et autres habitans de la ville de Rains.

[L'original de ce document appartient à M. le comte de Maleissye, à Houville, près Chartres. Il a été reproduit en fac-similé (8 lignes) dans *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, édition illustrée, Paris, Didot, 1876, page 200. Une traduction suit la lecture en vieux français. Le texte en avait été déjà publié dans les *Archives de Reims* par Varin, *Statuts, t. I, p. 603*, d'après la copie faite par J. Rogier, au commencement du xviie siècle, alors que le document se trouvait encore aux Archives de Reims.]

XVI.

Lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims (28 Mars 1430).

Très chiers et bons amis, plese vous savoir que je ay rechu vous letres, lesquelles font mantion comment on a raporté au roy que dedans la bone cité de Rains il avoit moult de mauvais. Si veulez savoir que c'est bien vray que on luy a raporté, voirement qu'il y en avoit beaucoup qui estoient d'une aliance, et qui devoient traïr la ville et mettre les Bourguignons dedans (1). Et depuis, le roy a bien seu

(1) Rogier rapporte, en effet, qu'un nommé Jehan Labbé avait dit au roi qu'on avait promis de rendre Reims au duc de Bourgogne, et que les Bourguignons devaient y rentrer le jour du Saint-Sacrement. *Procès*, t. IV, p. 299.

Digitized by Google

le contraire, par ce que vous lui en avez envoyé la certaineté: dont il est très contens de vous; et croiez que vous estes bien en sa grasce ; et si vous aviez a besoingnier, il vous secouroit, quand au regard du siège; et cognoie bien que vous avez moult à soufrir pour la dureté que vous font ces traitrez Bourguignons adversaires; si vous en delivrera au plesir Dieu bien brief, c'est assavoir le plus tost que fere se pourra. Si vous pris et requier, très chiers amis, que vous guardiez bien laditte bonne cité pour le roy, et que vous faciez très bon guet. Vous orrez bien tost de mes nouvelles plus à plain. Austre chose quant à présent ne vous rescry, fors que toute Bretaigne est fransaise et doibt le Duc envoyer au roi iij mille combatans paiez pour ij mois. A Dieu vous commant, qui soit guarde de vous. Escript à Sully, le xxvij de mars.

Sur l'adresse : A mes très chiers et bons amis les gens d'église, eschevins, bourgois et habitans et maistres de la bonne ville de Reyms.

[Pièce publiée par J. Quicherat, dans les *Procès*, t. V, p. 161, et par Varin, *Archives de Reims, Statuts*, t. I, p. 596. — Le Recueil de J. Rogier en donne la copie d'après l'original aujourd'hui perdu. Le sceau était encore entier sur l'original, mais l'auteur de la copie n'avait pu en discerner la figure ni la légende. On trouve les copies de ces trois lettres à la Bibliothèque nationale, *Supplém. français*, n° 1515-2, t. II, f° 91, *Manuscrits*, Fonds fr., 8335.]

XVII.

L'Archevêque de Reims restitue au Chapitre les présents du sacre de Charles VII. (5 septembre 1430)

Reginaldus, Dei et apostolicæ sedis gratia archiepiscopus et dux Remensis, omnibus ad quos litteræ nostræ pervenerint in domino salutem. Cum nuper in Ecclesia nostra Remensi, dum faciebamus misterium sollemne sacræ coro-

Digitized by Google

nationis domini nostri Caroli Regis Francorum moderni, ab eodem super maius altare dictæ ecclesiæ more regio fuissent oblata, quodam vas argenti decoratum et ab eodem tredecim scuta aura, quæ oblata fuerunt per cappellanos nostros capta et apprehensa. Dilectis fratribus nostris preposito et capitulo ecclesiæ nostræ predictæ petentibus et requirentibus sibi predicta tradi et restitui, ac dicentibus ac manutenentibus nedum ipsa oblata, verum etiam quæcumque alia ad majus altare prædictum donata et oblata, officio fabricæ ecclesiæ nostræ predictæ deberi et pertinere, medientibus (*sic*) certis compositionibus et accordatis inter prædecessores nostros archiepiscopos Remenses et eosdem præpositum et capitulum canonice factis, initis et habitis, hinc est quod nos de premissis omnibus et singulis competenter et debite informatis, nolentes jura nostræ ecclesiæ predictæ in aliquo usurpare nec eis derogare, sed ea potius illesa conservare, prædictis fratribus nostris ad opus fabricæ ecclesiæ prædictæ oblata prædicta realiter tradidimus, reddidimus et restituimus tanquam sibi et fabricæ ecclesiæ prædictæ legitime spectantia et pertinentia. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum Remis anno 1430, 5 die mensis septembris, signatum Reginaldus, archiepiscopus.

[L'annaliste P. Coquault ajoute, après avoir reproduit cette pièce aujourd'hui disparue : « 1430. Je rapporte cecy en ceste année, d'aultant que c'est comme une deppendance du sacre. (J'ai tiré la pièce) du charterier de l'église de Reims. »]

(Bibl. de Reims, mss., *Mémoires de P. Coquault*, t. III, f. 643, verso. Cet extrait et le suivant ont été transcrits par M. Duchesnois sur le manuscrit original, dont la lecture est très difficile.)

Digitized by Google

XVIII.

Extrait des Mémoires de Pierre Coquault sur la conspiration tentée de concert avec Pierre Cauchon, pour remettre Reims sous la domination anglaise à la suite du passage de Jeanne d'Arc (1).

Années 1429 et 1430.

Pour rendre mon histoire unye et véritable, ne voulant espargner les chanoines de l'église de Reims non plus que les aultres, il se rencontra en ceste année un chanoine nommé Jehan Honorati, et Jehan Grelet chappelain, lesquelz n'ayant despouilliez leur affection qu'ilz avoient envers l'Anglois, conspirèrent quelque trahison contre la ville de Reims, et furent accusez de crime de lèze-majesté. Le roy envoya des commissaires à Reims pour leur faire leur procès, mais le chappitre les vindica, offrant de faire le procès. Le roy les rendit au chappitre à ceste charge. Le procès fut fait capitulairement avec les commissaires du Roy qui y assistèrent, sans que lesditz commissaires prononcassent aucune chose, mais seulement comme assistans. Si telle chose aujourdhuy arrivoit (que Dieu ne veil !) la cognoissance en seroit bientôt ostée aux gens d'église, lesquelz en

(1) Nous donnons d'autant plus volontiers ce passage inédit de l'historien du Chapitre de Reims au XVIIe siècle, que les pièces empruntées par lui aux conclusions de sa compagnie n'existent plus dans nos archives. On y trouvera, sous le formalisme de l'époque, le curieux spectacle d'un procès politique débattu devant un tribunal de gens d'église, en présence des commissaires royaux ; le chanoine coupable de trahison fut jugé par ses pairs et condamné par eux, mais finalement relaxé, comme il arrive si souvent dans les causes de ce genre. On remarquera aussi les réflexions de l'annaliste sur la justice royale à son époque, et sur les poursuites exercées contre les chanoines qui portaient un pistolet aux champs. Ses remarques finales, relatives au procès et à la réhabilitation de Jeanne d'Arc, donnent bien l'état de l'opinion au XVIIe siècle sur ces faits toujours vivants. Il a honte d'être le compatriote de Cauchon, et il se réjouit de la part prise par Juvénal des Ursins à la cassation de l'inique sentence. La première partie du récit de Pierre Coquault, publiée par M. L. Paris, a trait à la cérémonie du sacre, dont il ne relève aucune particularité inconnue, mais au sujet de laquelle il résume les meilleures sources. Cfr. *Chronique de Champagne*, 1837, t. I, p. 22.

Digitized by Google

nostre temps l'on les rends du gibier du prévost des maréchaux, pour avoir porté un pistolet au champs, sans dessin que de sa deffence, non obstant que eussent estés vindiqués, mais retournons à notre subject, voicy les actes qui justifieront tout, tirez des registres du chappitre :

Domini de Capitulo consentaverunt de appointuamento habito cum gentibus regiis super facto Jo. Honorati et Jo. Greslet, videlicet quod ipsi gentes ad hoc capitulum communiter et conjunctim habeant custodiam bonorum dictorum Honorati et J. Greslet constituetur in prisionibus capituli. Actum die 22 februarii anno 1429 (1).

Veneris XXIIII febr. statim post matutinas, dominis congregatis ad causas.

Conclusum est per capitulum omnes et singulos dominos canonicos sufficienter evocatos ad capitulum quotiens contractatur et contractabitur de causa domnorum Jo. Honorati et Jo. Greslet suspectorum super crimine satis omnibus notum (*sic*), et in hoc comparare negligentes defficientes ex nunc privari et excludi pro omnibus et singulis distributionibus ecclesiæ et toto eo quod lucrari possent per annum integrum, cum protestatione procedendi contra de non comparentes ad graviores pœnas anno 1429.

Eodem die, propter factum prædictum, comparuerunt in capitulo venerabiles et providi viri domini et magistri Jo. Truderti, decanus Parisiensis, consiliarius et magister requestarum hospitii domini nostri Regis, Henricus David, commissus auctoritate regia ad exercitium baill^ie^ Viromand., Jo. de Troissy, Baillivus Silvanectensis, consiliarius regius, T. de Basochis, locum tenens Capitanei Remensis, una cum viris discretis magistris Jo. Cobert, P. Cardonis, P. Toignel, P. de Monte, advocatis.

In quo quidem capitulo, campana capitulari præpulsata, personaliter assistebant domini canonici hic descripti, etiam ad hoc specialiter evocati, videlicet Jo. Raymondi, præpositus, P. Silvestris, Jo. Galteri, R. Guieret, Jo. de Chehery, A. Maigret, H. de Oliveriis, P. Raussin, Jo. de Gomonte,

(1) Vieux style; il faut lire 1430, ici comme plus bas.

Digitized by Google

P. Derpy, N. Sirenis, P. Baudet, N. Duguet, N. le Gilbert, B. de Griny, Jo. Vitrarii, P. Bongarson, N. Douchet, P. Barbeti, P. Metayer, O. Jolivin, Jo. Droulin, Jo. Fiorini, Jo. Arnulphi, J. Rabouillart, Jo. de Jouclant, Jo. de Scotis, H. de Rasan, Jo. Jennart et M. Cocquelet, et materia eleganter apperta per prædictum dominum decanum Parisiensem, et ad ejus requestas, parte Regis factas benigne responso per Capitulum voce dicti domini præpositi, præstitoque juramento solenni tam ab ipsis dominis canonicis quam dictis officiariis regis et advocatis presentibus super totali negotio secrete tenendo, et Johannes Haymardi procurator villæ præsens legit processum factum contra dictum dominum Johannem Honorati, de mandato dictorum dominorum commissariorum et capituli, in præsentia omnium et singulorum dominorum prænominatorum, alta et intelligibili voce et quem quilibet limpide intellexit et intelligere voluit.

Viso, audito, examinato processu prædicto facto contra dictum dominum Johannem Honorati, ejusque confessione spontana multis vicibus iterata in scriptis ad longum redacta, materia eleganter aperta in discusso cum omnibus dependentiis ejus, deliberationeque super hoc per singulos dominos prædictos tam officiarios regios quam de Capitulo longius habita, prædicti domini unanimiter concluserunt, deliberaverunt prædictum dominum Johannem Honorati, reum, compertum, condempnari debere et esse condampnandum per dominos de Capitulo suos judices, pro crimine per eum commisso ad carceres perpetuos capituli cum pane tristitiæ et aqua doloris, ipsumque omnibus suis beneficiis dignitatibus et honoribus privari et privatum declarari et commissa per eum defleat et amplius flenda non committat, ita quod ipsa sententia contra eum et ipso præsente, quodam die feriata eligenda, ac in uno chaffaudio alto et in proviso erecto per commissum capituli feratur, ejusque crimen et affectus dampnatus publice prædicetur et manifestetur sub brevibus, ad minus scandalum ecclesiæ quam fieri poterit, et eo facto de directo ducatur ad carceres perpetuos prædictos.

Digitized by Google

Pari forma viso et inspecto processu atque factis domini Jo. Honorati, habitaque per dominos longa discussione, deliberatione matura deliberatum est adversus eum ut non contra dictum Honorati, ita quod ordinetur per officialem Remensem, seu gentes domini archiepiscopi cujus est subditus, ad carceres ejusdem perpetuos cum privatione dignitatis et beneficii etiam, et in chaffaudio prædicto quod erigere poterit continue et juridictione domini archiepiscopi et capituli circiter licias ecclesiæ Remensis, si hoc..... stare non possit, domini de capitulo obtulerunt territorium mutuare domino archiepiscopo et... officiariis pro præmissis exequendis Regis absque præjudicio ipsorum et cujuslibet de eodem et juridictioni suarum etiam, præsentibus in præmissis Jo. Haynardi et J. Tabari notariis.

Die XXVII feb. eodem anno.

Indicta est pœna perditionis omnium fructuum et emolumentorum ecclesiæ in omnibus per dimidium annum eligendis et communicandis ad faciendum processum domin Jo. Gresleti.

Ad hoc, sub pœnis prædictis, deputati sunt J. de Chehery, V. Duguet, R. Guieret, N. Douchet, et eorum quilibet.

De die Jovis 2 martii anno 1429.

Ad procedendum ad electionem prelatoris sententiæ ferendæ contra dominum Johannem Honorati, et ut eligendus capiat onus, indicta est pena renuenti perditio omnium emolumentorum capituli et ecclesiæ per cursum anni integri futuri.

Postmodum ad hoc ordinatus est ac electus P. Silvestris, scolasticus, sub pena predicta, ita quod si voluerint processum verbalem erigi (?) faciat per notarios, et ipsemet scolasticus proferat sententiam.

Prœfatus dominus scolasticus ex hoc se excusavit allegans se esse impotentem propter infirmitatem de renis qua tenetur, renuens penitus onus prœdictum.

Discussione facta per dominos de capitulo super excusatione dicti magistri P. Silvestris an sit rationabilis, vel ne etc.

Declarata est ipsa excusatio minus rationabilis et inepta,

Digitized by Google

quinymo declaratus est pœnam prœdictam irrevocabiliter interesse et est ulterius ordinatum per capitulum in signum inobedientiæ, ne hinc ad annum pueri chori incensant dictum dominum scolasticum et transeant ut ante locum vacuum, etc.

Post modum, sub penis prœdictis et gravioribus communitatis, electus est magister P. Gresleti, succentor, ad perferendam sententiam prœtactam, estque ei prœceptum in vim juramenti quod habet ecclesiæ et sub inobendia (*sic*) ut hoc faciat etc, protestantes contra eum ad penas predictas etiam et parjurii procedere si hoc facere renuat; finaliter post multas excusationes et recusationes omnibus in materia sibi remonstratis; iterum sanctissime est ei ordinatum ut id faciat s... exponat id notariis, et si voluerit legi faciat narrationem processus per notarios hujusmodi prœceptum et ordinationem et procedat ad prælationem, et ita etiam quod singuli domini canonici præsentes adsint, omni excusatione cessante, sub pœna parjurii et perditionis omnium emolumentorum ecclesiæ hinc ad dimidium annum.

Eadem die videlicet secunda martii millesimo IIII° XXIX° de mane, prœdictus dominus succentor sedens pro tribunali in curte nostre domine, ex prœcepto speciali, commissione et ordinatione capituli prœscripto, et ibidem iterato protulit sententiam diffinitivam contra dictum Johannem Honorati in judicio adductum coram dominis de capitulo in modum qui sequitur, processu verbali prius enarrato: In nomine Domini Amen. Visa confessione vestra spontanea, liberaliter facta et diversis vicibus iterata, misericorditer agentes vobiscum, habita deliberatione matura cum peritis, per nostram sententiam diffinitivam quam in hiis scriptis firmius, vos dominum Johannem Honorati alias de Camera, subdiaconus, justiciabilem nostrum declaramus et decernimus parjurium et crimen parjurii et perditionis contra dominum nostrum Regem, principem vestrum naturalem, et hanc civitatem regalem Remensem ac ecclesiam vestram commississe, perjuriumque et perditorem fuisse et esse, ac, propter hoc et alia lacius in processu contenta, declaramus

Digitized by Google

vos esse infamem et inhabilem ad beneficia, dignitates seu honores obtinend. seu obtinend., ipsisque beneficiis, dignitatibus et honoribus fore puniendum, vosque hujusmodi beneficiis, officiis et dignitatibus, ubicumque et in quibuscumque locis existant seu fuerint, privamus, et ulterius, ut pena vestra cedat aliis in exemplum, et quoniam amor Dei a malo non revocat, ecclesiasticæ disciplinæ saltem severitas coherceat, vos condempnamus perpetuo ad carceres nostros dictos Malebouche, aut alios ubi visum fuerit, expedire in pane doloris et aqua tristitiæ, ut ibidem commissa defleatis ac amplius flenda non committatis, reserva (*sic*) tamen et retenta nobis super hoc gratia nostra speciali.

Lata per dominum succentorem, de mandato capituli ut supra.

Placet capitulo de gracia speciali elargiri dominum Jo. Honorati, prisonarium capituli, a ferris suis quæ gerit in pedibus, attento suo statu corporali, die XXI junii 1430.

Audita supplicatione Domini Johannis de Camera, domini de Capitulo compatientes ei concluserunt ommimodam possibilem gratiam et decentem sibi fieri, cum consensu tamen officiariorum regiorum ut videlicet amplius elargiatur, quodque sibi provideatur de tunica congrua. Actum die 21 Augusti anno 1431.

Le chapitre fit grâce à Jehan Honorati qui estoit confiné en prison par sentence, et ordonna de luy oster les fers qu'il avait aux pieds à cause de son ancien aage et de son infirmité. (1)

(1) Jean Honorati ne survécut que trois ans à sa condamnation et à sa grâce, d'après la mention du recueil de Weyen, qui concorde d'ailleurs avec le récit de P. Coquault: Johannes Honorati alias de Camera authoritate ordin. 26 mart. 1421. Privatus fuit a dictis canon. et præb. sicut ab omnibus aliis beneficiis per Carolum 7 francie Regem post sacrum. Obtinuerat semi præbend. n° 34, 1420. Obiit Remis mense Janu. 1434, ut patet ex concl. 27 Jan. ejusd. anni qua senescalli commissi referunt exemplo dictum Joh. Honorati habere tantum in decessu suo 28 plaquas et alibi nihil. — Non fit apud Pet. Cocquault in sua Tab. Chron. Eccl. Remens. in anno 1429, pag. 432, hic recurre. *Dignitates Eccl. Metrop. Rem.*, Mss. de la Bibl. de Reims, f° 225 verso.

Digitized by Google

L'Anglois estoit après pour reprendre Reims, fut faict un commandement à Reims que chacun tint ses armes prestes, et comme ils avoient affectionné ce party d'Angleterre, maintenant la hayne en est plus grande. Fut enjoint à tous que l'armée venante qu'ilz se teint prestz pour se rendre soubz leurs capitaines. Les ecclésiastiques ne voulurent demeurer les derniers, firent une compagnie en laquelle commandoit l'escollatre de l'église de Reims et fit monstre le 19 may 1430.

Le roy attaqua Paris, laquelle ne fut prise, la Pucelle fut blaissée et acqueroit bruict par son courage admirable et inimitable, entra dedans Compienne assiégé par les Anglois, mais à une sallye qu'elle faict, fut prise par Jehan de Luxembourg qui la vendit honteusement aux Anglois, fut envoyée à Rouen, lui fut faict son procès, comme magissienne, mais faussement accusée, ce que le regret est qu'elle fut condamnée par Pierre Cauchon, natif de Reims, évesque de Beauvais, qui avoit esté chanoine et vidame de l'église de Reims (1). Et ce fut ledit Cauchon avec lequel Jehan Honorati avoit conspiré pour tacher de rendre la ville de Reims à l'Anglois, ainsi que nous avons remarqué par pièces nouvellement recouvertes.

Mais qui nous comptente aucunement, c'est que ladicte Pucelle fut justifiée en la révision de son procès par le métropolitain Juvenel des Ursins, archevesque de Reims, lequel blasma et cassa la procédure injuste de son suffragant, de la sentence duquel elle (Jeanne) avoit appellée; mais toutes raisons et toutes justices luy estoient déniées, l'envye et la hayne ayant bouchez le chemin de la justice :

(1) On lit, en effet, dans le recueil du chanoine WEYEN, *Dignitates Eccl. Metrop. Remensis*, mss. in-folio, Bibl. de Reims, cette mention authentique sur Pierre Cauchon : Præbenda 8, Petrus Cauchon auth. apostol. 6 feb. 1409. Fuit doctor in theologia. Fit vicedominus Eccles. Rem. 21 april. 1410. Factus est Episcopus Bellovacens. 1420 et postea Lexoviensis 14.... Obiit mense Octobri 1444. De Isto vide Sanmarthanos, t. 3, pag. 402.

Digitized by Google

aussy l'Anglois ne cherchoit la justice en ceste cause, mais un manteau pour se couvrir de l'injustice qu'il vouloit commettre, enfin ce masque fut levé.

(Bibl. de Reims, Mss., *Memoires de Pierre Coquault*, t. III, f° 644 à 648.)

XIX.

Conclusions du Conseil de ville de Reims pendant les mois de juillet, août et septembre 1429.

Du VIIIe jour dudit mois de juillet, par T. de Bazoches, lieutenant etc., presens monseigneur le prevost de l'église, monseigneur de Saint Denis, maistre Jehan de Chehéry et plusieurs notables assemblez.

A esté deliberé que les quarteniers, appellez avec eulx en chascun quartier deux notables hommes, feront refaire les mantelez et bretesches hastivement et faire y ouvrer tous les charpentiers.

A esté aussi deliberé de faire une procession à dimanche, et exorter le peuple à union, paix, amour et obeissance.

Item aussi les exorter à confesser et mettre en bon estat.

Item pour responses à ceulx de Troies baillier, soient assemblez à demain prime les abbés, gens d'eglise en bon nombre, quarteniers, connestables et X^ntiers.

(f° 121 verso.)

Du lundi XIe jour de juillet l'an mil IIII^c XXIX, par T. de Bazoches, lieutenant etc., presens monseigneur de Saint Remi, monseigneur de Saint Nicaise, monseigneur de Saint Denis, maistre Nicole Duchet, maistre Jehan de Chehéry, messire Thierry Rabouillart, chanoine de Reins, Jehan Caillart, Jehan de Chalon le josne, eschevins, et pluseurs autres notables personnes jusques au nombre de L personnes.

A esté deliberé de prier, supplier et requerir à monsei-

Digitized by Google

gneur de Chastillon, qu'il viengne en ceste cité pour le très grant bien de la ville et du pais, et rescrire que monseigneur de Lisle et monseigneur de Saveuse

(Ici la phrase est interrompue.)

Item est ordonné de rescrire à nosseigneurs le Regent et de Bourgogne, en excusant la ville des charges que on baille à icelle ville.

Item que Jehan Cauchiette voit à Gueux par devers lesdis seigneurs de Lisle et de Saveuse, leur prier qu'ils viengnent icy et à petites gens. (f° 121 verso.)

Du mardi XIIe jour de juillet mil IIII^c XXIX, par T. de Bazoches, lieutenant etc., presens messeigneurs de Saint Remi, Saint Nicaise, Saint Denis, monseigneur le prevost, maistre Pierre Charlet, maistre Jehan de Chehery, Jehan Caillart, Pierre Lefreisne, eschevins, et plusieurs notables personnes jusques au nombre de L personnes.

Après ce que on a exposé à monseigneur de Chastillon comment il estoit capitaine, et les seigneurs et autre multitude de peuple qui *(Ici la phrase est interrompue.)*

(f° 122 recto.)

Du mardi IIe jour d'aoust mil IIII^c XXIX, par T. de Bazoches, lieutenant etc., presens monseigneur de Saint Denis, maistre Jehan Remond, prevost etc., Jehan Caillart eschevin, maistre Pierre Chardon, maistre Jehan Cabert, T. Joly, maistre Hues Labarbe, monseigneur du Godart, Guy Lescot, maistre G. de Montfaucon, Gobin Persin, C. de Laplace, Herbin Colet, J. Fournel, G. Dominique, C. Roquet, J. Gouvion, G. de Saint Leu, J. Aignelet, et Husson Sagot.

A esté deliberé que on somme les fermiers s'ilz ont quittance des fermes qu'ilz ont tenu, qu'ilz les monstrent présent un tabellion et deux temoings notables, et ce fait que on monstre les lettres obligatives (?) sur eulx ; depuis a esté dit que on leur baille le bail des fermes et autant de ce qu'ilz doient, et ce fait soit executez par vertu du mandement du Roy du rest qu'ilz doient.

Item et pour avoir argent pour les reparacions, de faire et mettre sus une taille. (f° 122 recto.)

Digitized by Google

Du 3 août 1429.

.....

A esté deliberé d'envoyer devers le Roy un homme notable pour savoir tousjours de son estat et volenté, et lui faire, se mestier est, requeste et recommander le pais, et y est esleu Baudenet Le Bouttillier.

Item de rescrire à Monseigneur de Reins que on a entendu qu'il (le roi) vuelt delaissier son chemin à Paris et aussi sa poursuitte, qui porroit estre la destruction du païs, attendu que ses ennemis, comme on dist, sont fors et aussi que les gens d'armes estant ès forteresses de par deça se ventent de faire guerre, en lui suppliant de faire devers monseigneur de Bourgogne et monseigneur de Luxembourg qu'ilz leur deffendent de faire guerre et qu'i tiengne la main ad ce que sa poursuite se face.

.....

(f° 122 verso.)

Du 4 août 1429.

.....

A esté deliberé de rescrire à Laon et à Chaalons, que on a entendu que le Roy vuelt prendre son chemin à Orléans et Bourges, en esloingnant et delaiant sa poursuitte, et que pour cette cause on envoye monseigneur de Saint Thierry pour lui remonstrer l'inconvenient qui s'en pourroi ensuir, et que on leur envoye coppie des lettres du Roy, et que on prie ceulx de Chaalons qu'ilz rescrivent à Troies ad fin que pareillement rescrivent par devers icellui seigneur.

.....

(f° 122 verso.)

Du 11 août 1429.

.....

A esté deliberé.....

Item de rescrire au Roy que on a entendu que aucuns lui conseillent à delaissier sa poursuite, en lui suppliant de la continuer diligemment pour le bien de lui et de son royaume.

.....

(f° 123.)

Digitized by Google

Du 12 août.

(On décide que le serment des habitants au Roi, se fera par paroisses.)

(f° 123 verso.)

Du 31 août.

.....

A esté deliberé d'escrire au Roy et à monseigneur le chancelier sur les appattissemens (1) que font les gens de Poton estans à Chastel Thierry, ad fin qu'il leur plaise y pourveoir, et que on y envoie ung homme souffisant pour poursuir la provision et y est esleu Jehan Gouvion.

.....

(f° 125 verso.)

Du lundi v^e jour de septembre l'an IIII^c XXIX, par Anthoine de Hellande, capitaine, presens monseigneur de Saint Denis, maistre N. Syrène, maistre Colart Duguet, J. Caillart, Caulus Hurtaut, eschevins, G. Hodierne, G. Lescot, maistre P. Chardon, maistre J. Cabert, maistre P. de Montfaucon, maistre Hues Labarbe, et pluseurs esleuz et autres jusques au nombre de IIII^xx personnes,

A esté deliberé de paier les despens du père de la Pucelle et de lui baillier un cheval pour s'en aler.

Item est deliberé de rescrire au Roy et à monseigneur de Reins sur les appattis que font ceulx de Chastel Thierry et autres garnisons, et qu'il leur plaise y pourveoir;

Et pareillement à la Pucelle, et que on y pourvoye.

Item au regard de G. de Troies, a esté deliberé qu'ilz demourront quittes pour VI l. II s. IIII d. p. pour les requirendes dont ilz avoient charge de l'an IIII^c XXI finissant XXII.

Item a esté deliberé de mettre sus une taille pour les fortiffications et affaires de la ville jusques à II^m l. t., pourveu que messeigneurs de l'église et les nobles y contribuent.

(Archives de Reims. *Conclusions du Conseil, t. I, p. 121 à 126 verso.*)

(1) *Appatissemens, appatis*, sortes de réquisitions exigées par l'ennemi pour sa subsistance, ravages causés par lui.

Digitized by Google

XX.

Comptes de la ville de Reims relatifs aux dons et présents faits à l'occasion du passage de Charles VII et de Jeanne d'Arc.

Autres deniers balliez par mandemens dudit Thommas de Bazoches, nagueres lieutenant de mondit seigneur de Chastillon et à present lieutenant de noble homme Anthoine de Hellande, escuier, seigneur de Hercanville, valet trenchant du Roy nostre Sire, capitaine de la ville et cité de Reins et du païs d'environ, tant pour dons et presens fais à aucuns seigneurs et autres gens, comme pour despens par eulx fais en aucunes hostelleries et ailleurs en ladicte ville, et autre frais fais a ces occasions et autres declarés esdis mandemens.

A Colart Le Sellier, hoste du Cigne (1), la somme de xvi l. xii s. p., pour despens fais en son hostel par xxiii compaignons anglois des gens du maistre d'ostel de monseigneur le conte mareschal qui avoient aidié à ramener les bombardes, artillerie et les compaignons de ceste cité de devant la Folie (2) comme il appert et est plus à plain declairé ou mandement dudit Thommas de Bazoches lieutenant etc., donné le premier jour de fevrier l'an mil iiii^c et vint huit, pour ce par ledit mandement et quittance dudit Colart escripte au dos d'icellui cy rendus..... xvi l. xii s. p.

A Drouart Erlaut, tavernier, la somme de lxxii sols viii d. p. pour despens fais en son hostel par les quarteniers et autres officiers de ceste cité par deux fois, en ordonnant les couples de la garde des portes d'icelle ville, et aussi deux chevaucheurs de monseigneur de Bourgogne passans par ceste cité, ausquel l'en bailla lettres adreçans audit seigneur, comme il appert plus à plain par le mandement dudit

(1) Cette enseigne existe encore à l'entrée de la rue des Élus, à proximité de la place des Marchés.

(2) Il s'agit probablement ici du siège du château de la Folie, situé sur la montagne qui domine la ville de Braisne (Aisne), et où l'on voit encore les ruines de fortifications du moyen âge.

Digitized by Google

lieutenant donné le XVIIe jour de mars, l'an mil CCCC vint huit, pour ce par ledit mandement et quittance dudit Drouart escripte au dos d'icellui, cy rendus. LXXII s. VIII d.

A Poncelet Fouquier, tavernier, pour despens fais en son hostel par pluseurs seigneurs et autres gens forains et les quarteniers de ceste cité, et pour vins prins à pluseurs fois en sondit hostel pour presenter ausdis seigneurs et autres gens quant ilz sont venus en ceste cité, et dont les parties sont plus à plain declairés en un mandement dudit lieutenant donné le XVIIe jour du mois de mars l'an dessus dit mil CCCC vint huit, la somme de XII l. XVI s. p. pour ce par ledit mandement et quittance dudit Poncelet escripte au dos d'icellui, cy rendus..... XII l. XVI s. p.

A Jehan Faillolet et Jehan Cadourel, sergens des murs de la ville de Reins, la somme de VI l. VIII s. p., c'est assavoir à chascun LXIIII s. p. à eux donnés oultre et par dessus de leurs gages pour faire faire chascun une robe pour les services bons et agreables par eulx fais et que on espère qu'ilz doient faire encores à ladicte ville, comme il appert plus à plain par le mandement dudit lieutenant donné le XXVIIe jour de mars l'an mil CCCC et vint nuef et quittance desdis sergens escripte au dos d'icellui, cy rendus pour ce ..... VI l. VIII s. p.

A Alis, vesve feu Raulin Moriau, Poncelet Fouquier et Jehan Brunet, taverniers, pour despens fais en leurs hotels par pluseurs personnes denommées en ung autre mandement donné dudit lieutenant le Xe jour d'avril l'an mil CCCC vint nuef, la somme de VII l. XVIII s. p., pour ce par ledit mandement et quittance des dessus dis escripte au dos d'icelui, cy rendus..... VII l. XVIII s. p.

A Jehan Haymard, hoste du grant Molinet (1) et Alis vesve feu Raulin Moriau, hostesse de l'Asne royé la somme de LXIX l. VIII^s. VIII d. p. pour les causes contenues et declarées en ung autre mandement donné dudit Thommas de Bazoches lieutenant etc., du VIe jour du mois d'aoust l'an

(1) Cette enseigne se trouve encore sculptée sur un cartouche du XVIIIe siècle, dans une cour de l'hôtel du *Lion-d'Or*, place du Parvis.

Digitized by Google

mil IIII^c vint nuef, pour ce par ledit mandement et quittance escripte au dos d'icellui cy rendus ... lxix l. VIII s. VIII d.

« A Alis, vesve feu Raulin Moriau, hostesse de l'Asne Royé, (1) pour despens fais en son hostel par le père de Jehanne la pucelle, qui estoit en la compaignie du Roy, quand il fut sacré en ceste cité de Reins, ordonnés estre payez des deniers communs de ladicte ville la somme de XXIIII l. p., comme il appert plus à plain par le mandement dudit lieutenant, donné le XVIIIe jour du mois de septembre l'an mil CCCC XXIX, et par quittance de ladicte Alis, escripte au dos d'icellui mandement, cy rendus pour ce. XXIIII l. p.

A Jaquet Le Vigneron demourant à Reins, la somme de LII l. XVII s. VIII d. p., pour despens fais en son hostel par monseigneur de Chastillon, ses gens et pluseurs autres seigneurs et autres notables personnes de ceste cité et de dehors, ordonnez estre payez leurs despens des deniers communs dessus dis et pour quatre vins et quatre stiers *(sic)* de vin, tant de Biaune comme françoys, prins en son dit hostel en diverses parties et journées, pour présenter à pluseurs seigneurs et autres gens notables ausquel il appartenoit ce faire pour l'onneur de la dicte ville de Reins, quant ilz sont venus et ont esté en icelle ville; à Thommas Le Poix XVIII sols VIII d. p. pour païer les compaignons qui ont porté les vins dessusdis à faire les presens et aussi ceulx qui ont porté les torches de nuit à faire iceux presens, comme il appert et sont toutes ces choses plus à plain contenus et declairés ou mandement pour ce fait, donné dudit Thommas de Bazoches, lieutenant etc., du Xe jour du mois de decembre l'an mil IIII^c vint nuef, pour ce par ledit mandement et quittance desdis Jaquet et Thommas escripte au dos d'icellui, cy rendus..... LII l. XVIII s. IIII d. p.

A Jesson de Chalon, pour une fine nappe large à lui achetté, donnée au Roy nostre sire, après ce qu'il fut sacré en ceste ville, la somme de II^c XL l. p. comme il appert par mandement dudit lieutenant donné le XXe jour de juillet

(1) Cette hôtellerie se trouve aujourd'hui réunie à celle de la *Maison-Rouge* sur la même place.

Digitized by Google

l'an dessus dit mil IIII^c et vint nuef, et par quittance dudit Jesson de Chalon escripte au dos d'icellui mandement, cy rendus pour ce..... II^c XL l. p.

Somme de la mise pour dons et présens IIII^c XXXIII l. XIII s. VIII d. p.

(*Compte des Deniers patrimoniaux*, t. I, année 1428-29, Archives de Reims.)

XXI.

Inscription gravée sur un marbre noir à la façade de l'hôtel de la Maison-Rouge.

L'AN 1429
AU SACRE DE CHARLES VII
DANS CETTE HÔTELLERIE
NOMMÉE ALORS L'ANE RAYÉ,
LE PÈRE ET LA MÈRE DE JEANNE D'ARCQ,
ONT ÉTÉ LOGÉS ET DÉFRAYÉS
PAR LE CONSEIL DE VILLE.

XXII.

Poésie adressée par Charles du Lis à Nicolas Bergier, relativement à Jeanne d'Arc et à l'Histoire des grands chemins de l'Empire romain.

D. BERGIER CAMPANO

Familiari suo, dum per militares vias Imperii Romani, Imperium ipsum, Regibus Francorum olim proprium iisdem redintegrare auspicatur.

Carolus Du Lis amicissimus alludit de Puella Aurelia-

Digitized by Google

nensi Campana, consanguinea sua, quæ Regnum itidem Regi Francorum militari virtute restituit.

Pastorem Aureliæ Campania, nomine Janam
Francorum Regi misit in auxilium.
Nomine Pastorem Francis Campania mittit,
Qui Romæ antiquas excitet arte Vias.
Regis in auxilium Deus impulit ipse puellam :
Impello hunc, Jana pulsus, ut illa Deo.
Restituit Francis ut Regnum Jana Paternum,
Pastor Avitum iter his sternit ad Imperium.

(*Hist. des grands chemins de l'Empire romain*, édit. in-4°, avant la Préface.)

XXIII.

Lettre de M. le comte de Maleissye, en réponse à une demande de renseignements sur les lettres de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims.

« Monsieur,

« Je suis en effet assez heureux pour posséder ces lettres de Jehanne d'Arc. Je les ai montrées à M. Wallon et à M. Quicherat; comme ils ignoraient leur existence, ils étaient incrédules, et pour les convaincre, j'ai dû les leur présenter. M. Didot est venu chez moi pour me prier de les faire photographier : j'ai cédé à son désir, croyant que ces lettres si nobles et si énergiques pouvaient contribuer à faire mieux connaître l'héroïne qui a sauvé la France et que Voltaire a voulu salir.

« La ville d'Orléans m'a envoyé aussi un fort aimable ambassadeur, M. de Molandon, pour me demander de les déposer dans son musée : j'ai remercié la ville et l'ambassadeur.

Digitized by Google

« Vous désirez peut-être savoir comment nous possédons ces lettres si rares : un de mes grands-pères, le marquis de Maleissye, a épousé la fille de la marquise de Barentin, fille de Quatrehomme du Lys (1). Ces reliques ont été retrouvées après la Révolution dans le château que mon grand-père, le général marquis de Maleissye, possédait en Poitou, et qu'il avait quitté pour venir offrir ses services au roi prisonnier; il fut naturellement guillotiné. La tradition de la famille est que dans ce même château il y avait une grande salle tendue avec les tapisseries faites par ordre de Charles VII, et représentant son entrée à Rheims; les tapisseries ont disparu.

« J'ai laissé mes lettres dans le château d'Houville, près Chartres. Dès aujourd'hui, je peux vous dire que ces lettres sont sur papier épais; la forme a celle d'une feuille de papier à lettre renversée, et pliée de sorte que la lettre est très étroite. Le cachet est en cire rouge.

« Nous possédons un chartrier assez complet, où se trouvent des papiers se rapportant à Jehanne d'Arc et à sa famille.

« COLONEL Cte DE MALEISSYE.

« *1er Novembre 1886.* »

(1) La descendance de Françoise du Lys, fille de Charles du Lys, mort en 1632 avocat général à la Cour des Aides, se continue dans la famille de Maleissye. En effet, Jacques de Tardieu, marquis de Maleissye, épousa en 1684 Anne de Barentin, fille de Marie Quatrehomme et petite-fille de Françoise du Lys. Le comte actuel de Maleissye possède donc tous les papiers et souvenirs de famille relatifs à Jeanne d'Arc, en qualité d'héritier direct de Charles du Lys, le savant magistrat ami de Peiresc et de l'historien rémois Nicolas Bergier. Cfr. *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, 1876, généalogie, p. 420.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES NOMS

A

Alis, veuve de Raulin Moriau, 49, 121, 122.

Amiens (États d'), doléances des Rémois, 5.

Arc (Jacques d'), son origine champenoise, 14, son voyage à Reims, 15, 28, 29, 31, 43, 48, 49, ses frais d'hôtellerie, 50, 122.

Arc (Jeanne d'), notions générales, 1, 2, son rôle spécial à Reims, 3, son enfance à Domremy, 8, ses armoiries, 12, son voyage de Châlons à Reims par Sept-Saulx, 13, son entrée à Reims, 26, son attitude au sacre, 33, son séjour, 44, son départ, 51, ses trois lettres aux habitants de Reims, 55, sa réhabilitation, 65, gratitude des Rémois jusqu'à nos jours, 67, documents divers et relations, 83 à 120.

Asne royé (hôtellerie de l'), séjour et dépense de Jacques d'Arc, 31, 47 à 50, 120.

B

Bazoches (Thomas de), lieutenant du capitaine à Reims, 18, 52, 110, 116, 120, ses armoiries, 52.

Beauvau, gentilhomme angevin, sa lettre datée de Reims, 89.

Bergier (Nicolas), son poëme sur Jeanne d'Arc, 20, 28, 29, 68, 69, 70, ses inscriptions, 71, 72.

Boulainvilliers (Perceval de), sa lettre sur la Pucelle, 41.

Bretagne (le duché de), soumis au roi, 62, 107.

C

Cagny (Perceval de), son récit du sacre, 93.

Canart (Jean), abbé de Saint-Remi, 33.

Cauchon (Jean), lieutenant du capitaine anglais à Reims, 18, ses armoiries, 24.

Cauchon (Pierre), évêque de

Digitized by Google

Beauvais, originaire du pays rémois, créature des Anglais, 5, fomente la trahison à Reims, 25, 60, juge la Pucelle, 67, sa notice, 115.

Châlons-sur-Marne (ville de), passage de la Pucelle, 14, lettres des habitants, 22.

Charles VII (le roi), amené à Reims par la Pucelle, 11, son entrée, 28, 68, son sacre, 31, 33, 39, son cadeau à Jacques d'Arc, 50, son voyage à Saint-Marcoul, 51, sa politique après le sacre, 51, ses relations avec les Rémois, 61, ses lettres, 84, 85.

Chastillon (Claude), son dessin de Sept-Saulx, 20, 21.

Châtillon (Guillaume de), capitaine de Reims pour les Anglais, 18, 19, 52, 120.

Christine de Pisan, ses poésies sur la Pucelle, 13, 97.

Copillon, son inventaire des Archives de Reims, 56.

Coquault (Pierre), ses mémoires, 5, extraits sur la Pucelle et sur la conspiration d'un chanoine, 27, 61, 109.

Coquillard (Guillaume), chanoine et poète, 30.

Corbeny (prieuré de Saint-Marcoul de), 44, 51, 94, 95, 96.

Cormicy (bourg de), la Pucelle y passe, 51.

Courmelois (village de), passage de la Pucelle, 23.

D

Dehuz (Louis), ses poésies sur la Pucelle, 72.

Dieu-Lumière (la porte), passage de la Pucelle, 23, sa destruction, 24.

Domremy-en-Ornois (village de), relève de l'abbaye de Saint-Remi, ses dîmes, 10, 11.

Domremy-la-Pucelle (village de), son patron, 4, 7, 8, 9, les autres villages de ce nom, 10, ne relevait pas de l'abbaye de Saint-Remi, 11, exemption d'impôts, 46.

Dorat (Jacques), archidiacre de Reims, ses poésies sur la Pucelle, 72.

Dunois (le bâtard d'Orléans, comte de), ses dépositions sur la Pucelle, 3, 5, sa présence au sacre, 33, 91.

E

Épernay (ville d'), tient pour les Anglais, 25.

F

Folie (château de la), près Braisne, siège, 120.

G

Gerson (Jean), sa figure, 1, son traité et sa prédilection pour Jeanne d'Arc, 4, 5, son emblème, 6.

Greslet (Jean), chapelain, sa trahison, 60, 109.

H

Hellande (Antoine de), capitaine de Reims, 51, 94, 120.

Hodierne (Guillaume), bailli de Reims, 18, 119.

Digitized by Google

Honorat (Jean), chanoine, sa trahison, son jugement, 60, 109, sa notice, 114.

J

Jesson de Chalon, nappe à lui achetée pour le roi, 122.

L

Laxart (Durant), oncle de la Pucelle, son voyage à Reims, 47, 49.

Lenoncourt (Robert de), ses tapisseries, 68.

Lorraine (le duc René de), à Reims, 30, 89, 99.

Lys (Charles du), sa liaison avec Bergier, 70, 123.

M

Maison-Rouge (hôtel de la), 48, 75, 122.

Martial d'Auvergne, ses vers sur le sacre, 98.

Malebouche, prison du chapitre de Reims, 61, 114.

Marlot (dom), ses relations sur la Pucelle, 16, 27, 55, 73.

Micqueau (Louis), son histoire du siège d'Orléans, 72.

Monstrelet (Enguerrand de), son récit du sacre, 93.

Moriau (famille), tient l'hôtel de l'Ane royé, 49, 121, 122.

Morel (Jean), parrain de la Pucelle, la voit à Châlons, 14.

O

Orléans (fêtes de Jeanne d'Arc à), panégyrique prononcé en 1885 par l'archevêque de Reims, 68.

P

Pasquerel (Jean), confesseur de Jeanne d'Arc, 31, 46.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ses négociations au moment du sacre, 33, 44, lettre de la Pucelle, 103.

Pie II (le pape), son récit du sacre, 100.

Poinssart (Jean), graveur, 29, 69.

Porte-Mars (château de), 18, 50, 51.

Pucelle (la), voyez *Arc* (Jeanne d').

R

Regnault de Chartres, archevêque de Reims, son attitude ingrate et hostile à l'égard de Jeanne d'Arc, 4, 45, 54, 65, ses lettres, 16, 55, arrivée à Reims, 19, sa fonction au sacre, 92, restitue au chapitre les présents du roi, 107.

Reims (Académie de), concours de poésie sur Jeanne d'Arc, 73, propose l'érection de la statue, 77.

Reims (cathédrale et palais de) passage de la Pucelle, 30, 32, le sacre, 30 à 39.

Reims (conseil de ville de), ses conclusions, ses échevins, 19, 49, 116, ses dépenses, 120.

Reims (musée de), tableaux de Comte et de Benouville, 75.

Digitized by Google

Reims (remparts et portes de), 23, 24. 50, 51.

Reims (statue de Jeanne d'Arc à), projets divers, 76 à 80.

Reims (ville de), ses relations avec Domremy et avec Jeanne d'Arc, 3, 7, 11, ses armoiries, 80, ses archives ont possédé des lettres de la Pucelle, 56, 57, son rôle avant le sacre, 17, sa reddition, 21, ses sentiments de fidélité après le sacre, 60, divers incidents modernes, 74 à 80, lettres de Charles VII et de Jeanne d'Arc à ses habitants, 84, 85, 86, 104, 105, 106.

Remi (saint), son culte à Domremy, 8.

Rethel (la comté de) aux Bourguignons, 25.

Richard (le frère), 34, 45.

Rogier (Jean), ses relations sur la Pucelle, 16, 17, 18, lettres transcrites par lui, 22, 56, ses armoiries, 64, ses manuscrits, 73, 107.

Romée (Isabeau), dite de *Vouthon*, ses parents en Champagne, 14, incertitude de son voyage à Reims, 29, 48.

Romée (Nicolas) parent et aumônier de la Pucelle, 14.

S

Saint-Remi (abbaye de) ne possède pas Domremy-la-Pucelle, 9, 10, 11, visitée par Jeanne d'Arc, 46.

Saint-Thierry (village de), la Pucelle y passe, 51.

Sept-Saulx (village, château et église de), sa situation, 19, 20, vue du donjon, 21, lettres du roi datées de ce lieu, 86, 99.

Sermaize (ville de), son curé, les parents de la Pucelle, 14.

Sillery (le vieux chemin de), itinéraire de la Pucelle, 23.

Sully-sur-Loire, Jeanne écrit de ce lieu aux Rémois, 59, 62.

T

Tournay (ville de), ses habitants convoqués au sacre, 15, 16.

Trémouille (le duc de la), hostile à Jeanne d'Arc, 47, 55.

Troyes (ville de), hostile à la Pucelle, 15, 16, 22, 27.

U

Ursins (Jean Juvénal des), archevêque de Reims, 65, juge de la réhabilitation, son portrait, 66, 67, 115.

V

Vouthon (famille de), ses membres à Sermaize, 14.

X

Xaintrailles (Poton de), sa présence au sacre, 96, les Rémois s'en plaignent, 119.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE I

JEANNE D'ARC A REIMS.

INTRODUCTION 1

CHAPITRE Ier.

REIMS ET DOMREMY.

Le patron de Domremy est saint Remi, évêque de Reims. — Son culte dans ce village. — Jeanne d'Arc initiée dès son enfance à la légende du Sacre. — Domremy-la-Pucelle n'appartint jamais à l'abbaye de Saint-Remy de Reims. — Confusion commise à ce sujet avec Domremy-en-Ornois 7

CHAPITRE II.

DE CHALONS A REIMS PAR SEPT-SAULX.

Départ de Gien. — Jeanne d'Arc en Champagne ; elle écrit aux habitants de Troyes. — Elle convoque à Reims les habitants de Tournay. — État des esprits à Reims. — Les bourgeois temporisent. — Conclusions du Conseil de ville. — Sept-Saulx, son château, son église. — Lettres des habitants de Châlons. — La porte Dieu-Lumière 13

CHAPITRE III.

L'ENTRÉE A REIMS, LE SACRE.

Importance historique de l'arrivée à Reims. — La tapisserie du XVIe siècle et le poëme de Nicolas Bergier. — Où Jeanne dut loger. — Préparatifs du sacre. — La cérémonie : la couronne, la baillée des gants, l'étendard de la Pucelle, ses larmes et ses paroles, les présents et le festin du roi. — Projet d'inscription pour rappeler cet évènement dans la cathédrale de Reims. — Chronogramme et autres poésies sur le sacre. 26

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

SÉJOUR DE JEANNE D'ARC, SON PÈRE HÉBERGÉ PAR LA VILLE.

Durée du séjour. — Cause de sa prolongation, le duc de Bourgogne à Laon. — Négociations inutiles. — Jacques d'Arc à l'*Asne royé;* ses dépenses dans cet hôtel ; conclusions du Conseil de Ville à ce sujet. — Départ de Jeanne. — Thomas de Bazoches, lieutenant à Reims..... 43

CHAPITRE V.

LETTRES DE JEANNE D'ARC AUX RÉMOIS.

La mission de Jeanne d'Arc finissait-elle à Reims ? — Sa résolution de pousser en avant vers Paris. — Conclusions conformes du Conseil de Reims. — Première lettre de la Pucelle aux Rémois, écrite sur les rives de la Seine. — Les deux autres lettres envoyées des bords de la Loire. — Leur intérêt historique et moral. — Leur disparition des archives de Reims depuis deux siècles environ. — Conspiration de Jean Honorat, son avortement. — Pleine délivrance du pays rémois..... 53

CHAPITRE VI.

TÉMOIGNAGES DE LA GRATITUDE DES RÉMOIS ENVERS JEANNE D'ARC.

Le procès de réhabilitation présidé par l'archevêque de Reims. — Orléans et Reims. — La tapisserie de l'*Entrée de Jeanne d'Arc* à Notre-Dame. — Le poëme de Nicolas Bergier, ses autres poésies et inscriptions. — Louis Micqueau. — Jean Rogier et les historiens de Reims. — Cavalcade. — Concours de poésie. — L'Hôtel de la *Maison-Rouge*. — Œuvres d'art. — Rue Jeanne-d'Arc. — Divers projets de statue, le dernier en cours d'exécution.....

APPENDICE

I. Itinéraire de la Pucelle au mois de juillet 1429..... 83

II. Lettres de Charles VII aux habitants de Reims du 4 juillet 1429..... 84

III. Lettre du même aux mêmes, du 11 juillet 1429..... 85

IV. Lettres d'abolition données à Sept-Saulx, le 16 juillet 1429..... 86

V. Journal du voyage de Reims..... 89

Digitized by Google

VI. Lettre des gentilshommes angevins, datée de Reims le 17 juillet 1429 91
VII. Récit de Monstrelet 93
VIII. Récit de Perceval de Cagny 95
IX. Passage d'une chronique anonyme 96
X. Témoignages des poëtes sur le sacre : Christine de Pisan et Martial d'Auvergne 97
XI. Mémoires du pape Pie II 100
XII. Jeanne d'Arc en Champagne, note d'un contemporain. 101
XIII. Lettre de Jeanne d'Arc au duc de Bourgogne, datée de Reims le 17 juillet 1429 103
XIV. Lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims, du 5 août 1429 104
XV. Lettre de la même aux mêmes, du 16 mars 1430 105
XVI. Lettre de la même aux mêmes, du 28 mars 1430 106
XVII. L'Archevêque de Reims restitue au chapitre les présents du sacre 107
XVIII. Relation de P. Coquault sur Jeanne d'Arc et sur la conspiration tentée, après son passage, pour remettre Reims aux mains des Anglais 109
XIX. Conclusions du Conseil de Ville de Reims pendant les mois de juillet, août et septembre 1429 116
XX. Comptes de la ville de Reims relatifs aux dons et présents faits à l'occasion du passage de Charles VII et de Jeanne d'Arc 120
XXI. Inscription de l'Hôtel de la *Maison-Rouge* 123
XXII. Poésie de Ch. du Lis à N. Bergier, sur Jeanne d'Arc .. 123
XXIII. Lettre du comte de Maleissye 126

TABLES

Table des noms de lieux et de personnes 125
Table des figures et illustrations 129
Table des matières 131

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

1. Initiale d'un manuscrit du quinzième siècle, représentant la Pucelle I
2. Fac-similé de l'écusson de Jeanne d'Arc ..... IV et 12
3. Armoiries de Reims, sculpture du XVe siècle ..... IV et 80
4. Jeanne d'Arc à cheval, fragment des frises du *Catholicon*, par M. Lameire 1
5. Emblème du chancelier Gerson 6
6. Château de Sept-Saulx, d'après Claude Chastillon 20
7. Armoiries de Jean Cauchon 24
8. Étendard de Jeanne d'Arc (grand modèle) 24
9. Étendard de Jeanne d'Arc (réduction) 36
10. Médaillon du XVIe siècle, représentant la Pucelle 42
11. Armoiries de Thomas de Bazoches 52
12. Fac-similé des lettres de Jeanne d'Arc aux Rémois, du 5 août 1429 et du 16 mars 1430 58
13. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, d'après l'effigie de son tombeau à Lisieux 60
14. Armoiries de Jean Rogier 64
15. Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, d'après une peinture du musée du Louvre 66
16. Tapisserie du XVIe siècle représentant l'arrivée de Jeanne d'Arc à Reims, avec légende 68

Digitized by Google

Digitized by Google

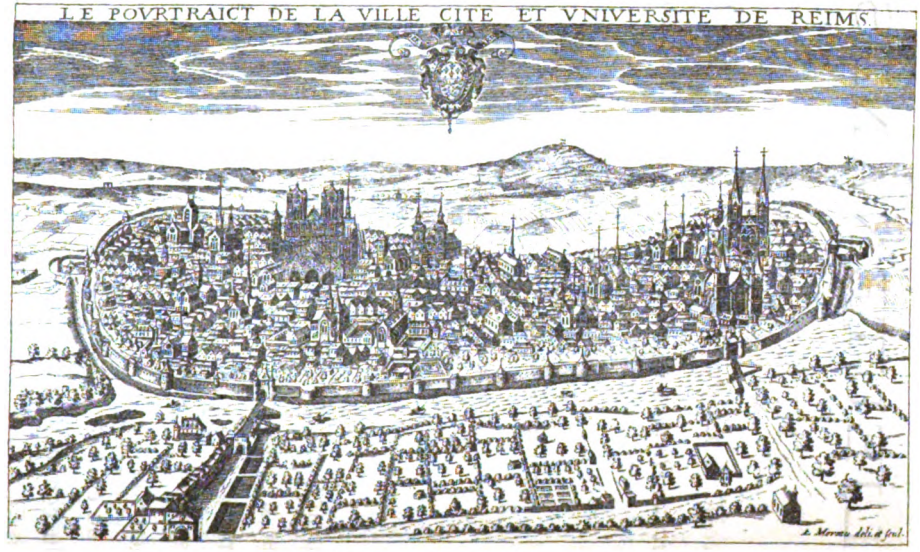

Digitized by Google

ARMORIAL

DES

LIEUTENANTS

DES HABITANTS DE REIMS

Précédé de recherches sur les Armoiries de cette Ville
Et suivi de Documents sur ces Magistrats et leurs fonctions

Par Ch. GIVELET

Membre titulaire de l'Académie de Reims.

INTRODUCTION

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque de la Ville, il en est un sur lequel mon attention s'est tout particulièrement portée. Il renferme l'Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims. Ce manuscrit, je pense, est peu connu et ne contient ni signature, ni date; l'écriture de ce recueil est celle de la fin du siècle dernier ou du commencement de celui-ci. Je le crois antérieur à la Révolution, ainsi que le prouvent des notes marginales de la main de l'auteur, indiquant la présence d'armoiries des Lieutenants dans un grand nombre d'églises maintenant détruites.

Digitized by Google

Celui à qui nous devons ce manuscrit vivait encore à la fin du XVIIIe siècle, car à la liste des Lieutenants des Habitants est joint le nom du premier Maire qui, sous le nouvel état de choses, les a remplacés dans la gérance des intérêts de la Ville.

Cet Armorial n'est pas le seul legs de son auteur à notre dépôt public. En outre des livres composant sa bibliothèque, d'autres manuscrits également dus à sa plume nous font savoir que c'est au docteur Louis-Jérôme Raussin, professeur de médecine à l'Université de Reims, que nous sommes redevables des recherches qu'il fit pour connaître les armoiries de nos Lieutenants des Habitants[1]. Son travail fut des plus consciencieux. Je n'y ai découvert que des erreurs insignifiantes, tandis que ces blasons décrits par d'autres, à des époques antérieures, le sont avec de nombreuses inexactitudes. Raussin ne s'est pas seulement, comme René Bourgeois, contenté de blasonner chaque armoirie, il en a fait des dessins coloriés, très grossièrement exécutés, à la vérité, mais qui m'ont permis de les reproduire exactement, tout en leur donnant la correction désirable.

[1] « Louis Jérôme Raussin, reçu docteur le 28 novembre 1747, mort le 23 mars 1798. Érudit, caustique, méthodique et infatigable travailleur, ce fut le Guy-Patin de notre Faculté. Quelques lambeaux de notes de sa main m'ont fourni d'utiles renseignements. » *(Histoire de la Faculté de Médecine de l'Université de Reims*, par le doct^r Dubourg-Maldan, *Chronique de Champagne*, 2e année, t. IV, p. 382. Reims, L. Jacquet, 1838.)

Digitized by Google

La publication de ce manuscrit m'a paru d'autant plus opportune, qu'un certain nombre de Lieutenants comptent encore aujourd'hui des descendants qui, s'ils ne sont pas tous de la ligne directe, sont du moins des membres de leur famille. Parmi eux j'indiquerai les Moët, les Coquebert, les Fremyn, les Favart, les Maillefer, les Dallier, les Lespagnol, les Lévesque, les Sutaine, et d'autres encore dont l'histoire a gardé le nom.

Le docteur Raussin n'a pour ainsi dire donné que l'Armorial des Lieutenants; nous croyons intéressant et utile d'ajouter autant que possible, à chacun des noms, quelques notes historiques et anecdotiques recueillies dans nos chroniqueurs et nos annalistes. Je citerai parmi eux les registres des *Conclusions du Conseil*[1], Dom Marlot, *Histoire de Reims*[2], le *Journalier* de Pussot[3], les *Mémoires* de René Bourgeois[4], ceux de Bidet[5], les *Almanachs historiques de Reims*[6], et enfin les *Archives administratives et législatives,* de P. Varin[7].

(1) Les registres des Conclusions du Conseil. Archives de la ville.

(2) *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, par Dom G. Marlot, édit. de l'Académie, 4 vol. in-4°. Reims, L. Jacquet, 1846.

(3) *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot;* 1 vol. in-8°. P. Regnier, 1858.

(4) *Les Mémoires de René Bourgeois*, manuscrit de la Bibliothèque de Reims.

(5) *Les Mémoires de Bidet*, manuscrit de la Bibliothèque de Reims.

(6) *Almanachs historiques de Reims*, in-32, années 1756, 1775, 1776, 1777 et 1778.

(7) *Archives administratives et législatives de Reims*, P. Varin, 10 vol. in-4°. Paris, Crapelet, 1839.

Digitized by Google

Mon intention n'est pas de faire connaître ici tout ce qui s'est passé pendant la magistrature de chacun de nos Lieutenants. Ce serait alors l'histoire complète de Reims pendant la période qui s'est écoulée de 1347 à 1790, c'est-à-dire pendant quatre siècles et demi. Mon rôle est plus modeste; il se borne, comme je l'ai dit, à joindre quelques notes concernant plus ou moins directement les Lieutenants, afin d'éviter par là de donner une simple nomenclature qui, dépourvue d'intérêt, se-tait aussi sèche qu'aride.

En dehors de l'Armorial, Raussin nous fait connaître, dans ce même manuscrit, le cérémonial observé à l'élection d'un nouveau Lieutenant des Habitants, quels étaient ses droits, ses fonctions, puis ce qui se pratiquait à ses funérailles, soit à Reims, soit en dehors de la ville. Ces récits de cérémonies d'époques toutes différentes de celle où nous vivons nous paraissent attrayants et instructifs, et par conséquent utiles à reproduire. Nous y verrons de quel prestige était entourée l'élection d'un Lieutenant des Habitants et l'estime qu'on accordait à ceux à qui on confiait la direction de la cité, où non seulement ils devaient être nés, mais à laquelle ils appartenaient depuis au moins trois générations.

Pour une étude plus approfondie sur les Lieutenants, il faudrait recourir à la liasse 17 des Archives communales de Reims, *Gouvernement municipal, civil et mili*

Digitized by Google

taire, élection des Officiers, Conseillers et Échevins, qui donne les documents originaux de 1358 à 1786. En outre, une série de liasses supplémentaires a été jointe à celle inventoriée par Le Moine ; cette série se trouve classée dans un carton spécial et renferme beaucoup de pièces très intéressantes, en grande partie inconnues.

Avant de parler des Lieutenants et de leurs armoiries, n'est-il pas à propos de dire quelques mots des armes de la ville qu'ils ont gouvernée, de montrer pour les communes la nécessité d'avoir des armoiries, de faire connaître les modifications que celles de Reims ont subies depuis leur origine, sans oublier le sceau des Échevins, auquel elles doivent leur meuble principal, qui n'a jamais sérieusement varié.

Digitized by Google

Digitized by Google

Première Partie

SCEAUX, EMBLÈMES, DEVISE & ARMOIRIES DE REIMS

§ 1er. — Sceaux de Reims au Moyen Age.

Pour faire usage de son autorité, une ville doit se constituer en Communauté, en Corps de Ville. Relativement à l'administration de ses affaires, elle est, comme un simple citoyen, obligée de passer des actes et de conclure des traités ; et afin de leur donner un caractère d'authenticité, outre la signature des contractants, on y appose un sceau.

C'était un privilège pour les villes de se servir d'un sceau qui leur était propre. Celles-là seules en jouissaient, qui possédaient leur autonomie en tout ou en partie. Les villes, au contraire, qui ne dépendaient que de l'État, étaient privées de leur liberté communale et ne pouvaient sceller d'un sceau particulier leurs actes ou la conclusion de leurs traités.

L'usage de ces sceaux ne remonte pas au-delà des XIIe et XIIIe siècles.

Les Échevins furent à Reims les premiers qui s'en

Digitized by Google

servirent. Suivant quelques auteurs, ces magistrats existaient de temps immémorial, connus sous le nom de *Scabini;* ces officiers municipaux prirent plus tard le nom d'Échevins : « A Reims, nous dit Marlot[1], ils ont un scel particulier dont ils se servent pour les expéditions. Il est aux armes de la Ville et reconnu authentique par plusieurs arrestés. »

Les sceaux sont généralement de forme ronde ou elliptique. Leur centre est rempli par un emblème qu'entoure une légende. Les villes qui en possédaient ne manquaient pas de les y faire figurer. Leur choix dut être facultatif. Nous avons emprunté beaucoup de ces renseignements à l'ouvrage de M. Tisserand, si remarquablement illustré, sur les armoiries de la ville de Paris [2].

Souvent, comme à Reims, les emblèmes furent tirés ou de l'étymologie du nom ou du nom lui-même de la ville. Quelquefois ce fut le genre de commerce ou des faits historiques qui présidèrent au choix des devises et des insignes représentés sur les sceaux.

Ces emblèmes qu'on y voyait gravés se reproduisaient en broderies ou en peintures sur les bannières. La Ville les faisait sculpter sur ses édifices. Ils ornaient aussi les vêtements des officiers, des agents et de la milice qui étaient à la solde de la cité.

L'usage de ces emblèmes remonte aux temps les plus reculés. Les insignes, *signa*, quand deux armées ennemies étaient en présence, empêchaient la confusion entre elles. C'est dans ce but que, jusqu'au XIe siècle,

[1] Tom III, édit. de l'Académie, page 473.

[2] *Histoire générale de Paris : les armoiries de la ville de Paris, sceaux, emblèmes, couleurs, devises, livrées et cérémonies publiques.* Ouvrage commencé par feu M. le comte A. de Coëtlogon, refondu et complété par M. L. Tisserand et le Service historique de Paris. 2 vol. in-4°. Imprimerie nationale, 1874.

Digitized by Google

Digitized by Google

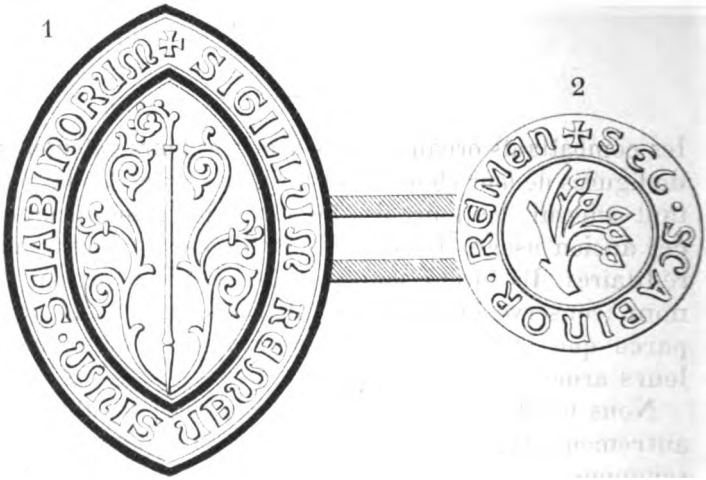

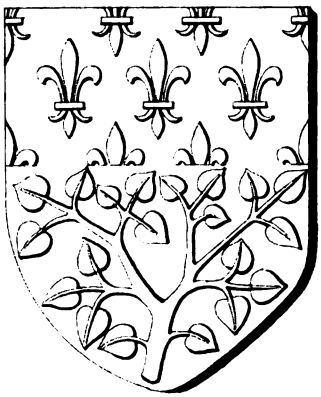

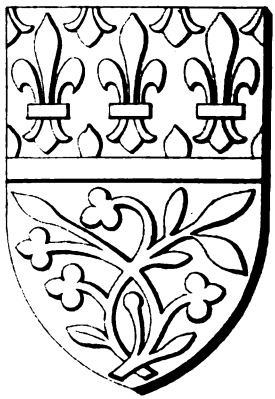

ARMOIRIES DE REIMS,
d'après les documents originaux.
Planche I.

Digitized by Google

les combattants ornaient leurs armes et leurs vêtements de figures de leur choix. Plus tard, le régime féodal s'étant affermi, les tournois, les croisades généralisèrent cet ancien usage. Ensuite les emblèmes devinrent héréditaires. Ils furent soumis à des règles et prirent le nom, conservé jusqu'à nous, d'armes ou d'armoiries, parce que les guerriers en décoraient généralement leurs armes.

Nous touchons à l'origine de la science héraldique, autrement dite du blason. Mais n'anticipons pas et revenons au sceau des Échevins.

A Reims, qui en ces temps-là s'écrivait RAINS, les Échevins ne crurent pas pouvoir mieux faire que de choisir comme emblème de leur scel un rinceau, qu'entoura la légende SIGILLVM SCABINORVM REMENSIVM. En 1279, ce scel n'eut, d'après Marlot[1], *qu'un rainseau ou laurier plié où paraît une croce traversante*, toujours avec l'inscription *sigillvm remensivm scabinorvm*. Dans un manuscrit de Rogier[2], à la Bibliothèque de la Ville, on voit, à la fin d'un acte de 1277, le dessin d'un sceau offrant une crosse placée entre deux rinceaux de forme tout à fait fantaisiste. Deux empreintes en cire en sont conservées aux archives municipales[3]. C'est la reproduction de ce sceau que nous donnons sur la planche des armoiries de Reims, n° 1. Le n° 2, où ne figure qu'un rinceau, est l'emblême primitivement choisi par les Échevins, qu'ils conservèrent comme contre-sceau et qu'ils placèrent au milieu de la légende SEC. SCABINOR. REMEN, *sec* pour *secretum*, c'était leur sceau secret.

La crosse du grand sceau, qu'on désignait ainsi par

(1) Marlot, tome III, page 475. Édit. de l'Académie.

(2) *Mémoires de Rogier*, Bibliothèque de Reims, manuscrit E, folio 80, recto.

(3) Archives de Reims, Juridiction, liasse 17.

Digitized by Google

opposition au contre-sceau, qui s'appelait le petit sceau, n'a dû apparaître qu'au moment où la seigneurie de Reims fut donnée aux Archevêques. Pendant un temps, lorsque ceux-ci étaient capitaines de la Ville, on avait ajouté au rinceau une crosse et une croix passées en sautoir. Il ne m'a pas été possible de découvrir ces armoiries, et leur description insuffisante dans les auteurs n'a pas permis d'en faire une reproduction [1].

Le petit sceau ou contre-sceau des Échevins (n° 2), fut néanmoins conservé et n'a cessé d'être en usage que depuis le nouvel état de choses.

Il n'y avait pas alors de justice royale en cette Ville. Mais plus tard, au XVIe siècle, quand un siège royal y fut établi, les fleurs de lis, qui ornaient déjà les armes de Reims, figurèrent aussi sur celles de cette juridiction.

Un de ces sceaux est parvenu jusqu'à nous. Il appartient au Musée de la Ville. On lit autour : SEEL ROYAL AVX CAVSES DU BAILLIAGE DE VERMANDOIS. A. R. Nous en donnons ici la reproduction (n° 3).

Comme nous venons de le voir, c'est du sceau des Échevins que naquirent les armes de la Ville. Le rinceau conservé occupa la plus grande partie inférieure de l'écu, et celle qui la surmontait, nommée le chef, fut remplie de fleurs de lis sans nombre, que nos Rois avaient adoptées pour leurs armes. Ce fut une concession royale accordée aux bonnes villes, peut-être, nous dit Marlot, depuis l'érection des Pairs de France [2]. Ne serait-ce pas plutôt, ainsi que l'a remarqué M. Tisserand, un usage adopté par les villes comme une marque du patronage royal, et dont l'emploi remonte seulement au XVe siècle [3] ?

(1) *Almanach historique de Reims*, 1775.
(2) Marlot, édit. de l'Académie, tome IIIe, page 476.
(3) Armoiries de la ville de Paris, tome Ier, pages 64 et 66.

Digitized by Google

Digitized by Google

6

7

CARTULAIRE
de l'Hôtel de Ville

8

9

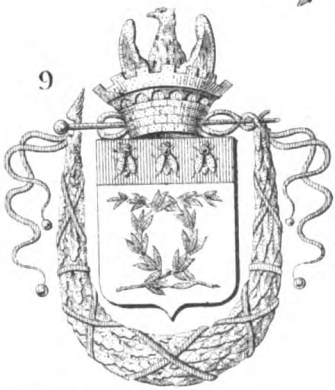

10

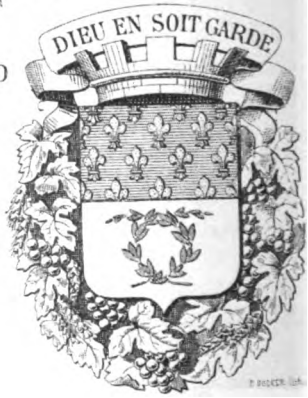

ARMOIRIES DE REIMS.
Lapres les documents originaux
Planche II.

UNIV OF MICH

Digitized by Google

§ 2. — Armoiries de Reims avant la Révolution.

Voici comment nos armoiries se blasonnaient : *d'argent à un rinceau de sinople, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre.*

Nous offrons un spécimen de ces armoiries (n° 4), copié sur le manteau en pierre d'une cheminée du xve siècle déposé au Musée archéologique de la Ville. Au siècle suivant, le rinceau est doublé (n° 5). Il est dessiné d'après un coffre en bois sculpté, qui fait aussi partie du musée.

Cependant nous mettons sous les yeux du lecteur un écusson aux armes de la Ville, remontant au commencement du xviie siècle, n'ayant qu'un seul rinceau. Ici, le chef a pris de telles proportions qu'il perd son nom, et que l'écu devient coupé (n° 6). C'est l'exemple le plus rapproché de nous que j'ai rencontré d'un seul rinceau et aussi le plus éloigné de nous où le chef fait place au coupé. Ce dessin est de la même dimension que l'original, qui est exécuté en typographie et qu'on collait à l'intérieur de la couverture des pièces du cartulaire de la Ville, notamment sur les registres des Conclusions du Conseil. Il est surmonté de la devise : *Dieu en soit garde.*

Le n° 7 représente la réduction d'une plaque en cuivre, fondue, ciselée et dorée, qui est conservée au Musée de la Ville. Le dessin en est élégant et l'exécution très soignée. Au-dessus des armoiries, une colombe apporte la Sainte-Ampoule, et en bas de l'écusson, la devise : *Dieu en soit garde*, est gravée sur une banderolle. Cette plaque remonte au règne de Louis XIV. Elle se plaçait sur les vêtements des agents de la milice à la solde de la Ville, comme nous l'avons dit précédemment.

Au centre de la planche, le n° 8 nous offre un autre

Digitized by Google

exemple de ces armoiries avec leur devise. Elles sont surmontées de cinq tours réunies placées au cimier, exemple unique, à ma connaissance, pour les armes de Reims. Ce dessin, bien exact, a été copié sur celui qui est assez grossièrement peint en bleu au centre d'un plat de faïence épaisse de forme oblongue, qui faisait partie du service de table de la Ville, exécuté dans le style Louis XV. C'est, dit-on, sur ce plat, qu'en 1722, les clefs de Reims furent présentées au Roi, lorsqu'il y vint pour son sacre.

Il est à remarquer que les armoiries n°s 6, 7 et 8 n'ont plus de chef, et l'écu divisé en deux parties égales se dit coupé. Ce changement doit probablement tenir à ce que le chef, qui n'a que le tiers de l'écu, a été successivement allongé par les artistes chargés de reproduire le blason municipal, afin, peut-être, d'y placer plus facilement un plus grand nombre de fleurs de lis. Toujours est-il que dans le siècle dernier le chef fut souvent remplacé par le coupé, et que cette division de l'écu a fini par prévaloir. Il faut cependant, il me semble, faire nos réserves au point de vue des sciences archéologique et héraldique, réserves qui consisteraient à maintenir le chef fleurdelisé tel que nous le trouvons dès son apparition au moyen âge.

Observons encore que ces trois écussons n°s 6, 7 et 8 sont accompagnés de la devise : *Dieu en soit garde*. Elle est de celles qu'on désigne sous le nom de devise commémorative d'évènements.

En effet, la tradition rapporte, et tous les auteurs sont d'accord à ce sujet, que les murailles de Reims furent plusieurs fois ruinées, et que, l'ayant encore été sous Charles Martel, Louis le Débonnaire, dont on implorait le secours pour aider à la reconstruction de la cathédrale, autorisa les maîtres de l'œuvre à se servir des débris des fortifications pour élever l'édifice. Les

Digitized by Google

Rémois, privés de remparts pour protéger leur Ville, demandèrent alors au Roi quels moyens ils emploieront pour la défendre. La même tradition ajoute que le monarque leur répondit : *Dieu en soit garde !* Ces paroles restèrent gravées dans la mémoire de nos ancêtres qui, plus tard, les inscrivirent sur le bronze, la pierre et partout où ils plaçaient les armes de la Ville.

Le plus souvent, nos armoiries furent surmontées, au XVIIe siècle, d'une colombe aux ailes déployées et déposant la Sainte-Ampoule sur le chef de l'écu. C'est ainsi qu'elles sont représentées sur un grand nombre d'anciennes gravures avec la devise ordinairement en français comme nous l'avons rapportée. On la rencontre encore, mais assez rarement, en latin : *Cvstodia cœlo*, comme dans le recueil de dessins de G. Baussonnet, conservé à la Bibliothèque de Reims. Quelquefois, la colombe plane au-dessus des vieux plans de Reims, accompagnée des armes de France et de celles de la cité.

Il fut un temps où le blason des villes pourvut aux besoins du trésor royal, par suite des taxes établies pour la reconnaissance officielle des armoiries. Le Conseil de Ville de Reims dut satisfaire aux exigences du fisc, comme le prouve sa conclusion du 26 mars 1697, que nous copions textuellement sur le registre :

« Monsieur le Lieutenant a représenté que le roy, par son édit du mois de novembre dernier, a ordonné que les armes et blazons des personnes, maisons, familles, villes, provinces, corps et communautez du royaume, seroient registrées, peintes et blazonnées dans l'Armorial général estably en la ville de Paris, dans deux mois du jour de la publication dudit édit, lequel délay auroit esté encores prorogé de deux autres mois par arrest du conseil d'État du 26 janvier dernier, à commencer le premier février suivant, qui doivent expi-

Digitized by Google

rer le dernier jour du présent mois de mars, pourquoy il est à propos d'aviser si on fera enregistrer et blazonner les armes de cette ville de Reims sur l'Armorial du bureau estably pour cet effet en ladite ville en la maison de Mre Blaise Remy, pour ne pas encourir la peine de trois cens livres damende portée par ledit arrest faute d'y satisfaire;

« Sur quoy délibération prise, conclu a esté que les armes de la Ville seront enregistrées et blazonnées sur l'Armorial qui est au bureau estably pour cet effet en la maison de Mre Blaise Remy. A cette fin a esté nommé le procureur du roy et de la ville auquel la présente conclusion servira de plain et entier pouvoir pour ce faire; et seront les droits fixez par ledit édit pour ledit enregistrement payez par le receveur des deniers communs et extraordros de ladite ville, et allouez dans la dépense de son compte en rapportant autant de la présente conclusion et acquit. »

Nous n'avons pu malheureusement retrouver l'écusson qui fut dessiné et peint, en vertu de cette délibération, pour figurer dans l'Armorial général de France, mais il représenta certainement nos armes telles que d'Hozier les donne, et qu'elles restèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime.

§ 3. — Armoiries de Reims depuis la Révolution.

Au moment de la Révolution, les armes disparurent « comme signe de la féodalité », et les nouveaux cachets de la municipalité représentèrent un faisceau et le bonnet phrygien.

Ces emblèmes patriotiques firent place, sous Napoléon, à l'aigle impériale.

Lorsque le calme fut rendu à notre pays, l'empereur,

Digitized by Google

qui présidait à ses destinées, restitua aux familles nobles et aux villes de France leurs anciennes armoiries. Mais ce ne fut pas sans apporter des modifications aux écussons, à ceux surtout qui avaient contenu des fleurs de lis. Celles-ci, comme sous la Révolution, furent prohibées. Notre tâche, ici, n'est pas de décrire tous les changements survenus dans l'art héraldique, d'autant plus que la chute du premier empire rétablit les anciennes armoiries. Nous ne parlerons donc que de ce qui regarde notre ville.

Un décret impérial, en date du 17 mai 1809, divisa les villes en trois classes, dont chacune avait des signes particuliers. Reims est inscrite parmi celles de la première catégorie. En 1811, un autre décret nomme vingt-huit bonnes villes en France, Reims est de ce nombre.

N'ayant pu découvrir dans nos archives municipales la copie des décrets de 1809 et de 1811, je dus avoir recours à l'obligeance très connue de notre compatriote, M. An. de Barthélemy, qui voulut bien, à la chancellerie, transcrire lui-même sur l'original le document suivant :

« Le décret impérial du 6 juin 1811 (pour satisfaire à la demande du maire, M. Ponsardin), régla ainsi les armoiries de la ville de Reims : d'argent à deux rinceaux de laurier passés en double sautoir, de sinople; surmonté du chef des bonnes villes qui est de gueules à trois abeilles, en fasce, d'or; pour livrée : blanc, vert, rouge, jaune, le vert en bordure seulement. Couronne murale à sept créneaux, sommée d'une aigle naissante pour cimier, le tout d'or, soutenue d'un caducée du même posé en fasce au-dessus du chef, auxquels sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier d'or unis et rattachés par des banderolles de gueules (n° 9). »

Depuis l'envoi de la description de ces armoiries, nous découvrîmes qu'à cette époque la ville de Reims fit exé-

Digitized by Google

cuter un fer à dorer à ses nouvelles armes, entièrement conforme au blason concédé par le décret impérial, et ce fer fut utilisé au dos d'un certain nombre d'anciennes reliures de la Bibliothèque publique, notamment aux volumes des *Pierres antiques*, gravées par B. Picard, in-f°, 1724, et des *Œuvres de Jean Racine*, in-8°, Londres, 1768, etc., etc.

On ne se servit pas longtemps de ces armoiries, car en 1816, le 14 décembre, sur la demande du même M. Ponsardin, encore maire à ce moment, la Ville fut autorisée par ordonnance royale à reprendre ses anciennes armoiries fleurdelisées. Nous pouvons, cette fois, donner la copie du diplôme conservé dans nos archives municipales :

« Louis, par la grâce de Dieu,
« Roi de France et de Navarre,
« A tous présens et à venir, salut.

« Voulant donner à nos fidèles Sujets des Villes et Communes de Notre Royaume un témoignage de notre affection, et perpétuer le souvenir que Nous gardons des Services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois nos prédécesseurs, Services consacrés par les Armoiries qui furent anciennement accordées aux dites Villes et Communes, et dont elles sont l'emblème, Nous avons, par notre Ordonnance du Vingt-Six Septembre mil huit cent quatorze, autorisé les Villes, Communes et Corporations de notre Royaume à reprendre leurs anciennes Armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par devant notre Commission du Sceau ; Nous réservant d'en accorder à celles des Villes, Communes et Corporations qui n'en auraient pas obtenu de Nous ou de nos prédécesseurs ; Et par notre autre Ordonnance du Vingt Six Décembre suivant, Nous avons divisé en trois classes les dites Villes, Communes et Corporations.

Digitized by Google

« En conséquence le Sr *Ponsardin*, Maire de la Ville de *Rheims*, Département de la Marne, autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal du Vingt Neuf Juin dernier, s'est retiré pardevant notre Amé et féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur *Dambray*, Commandr de nos ordres, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre Commission du Sceau, que le Conseil Municipal de la dite Ville de Rheims a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des Lettres patentes portant concession des Armoiries suivantes : *D'Azur, semé de Fleurs de Lys d'or; Coupé d'argent à deux Rainceaux de Laurier de sinople, entrelacés en forme de sautoir;* ainsi qu'elles avaient été accordées par les Rois nos illustres prédécesseurs.

« Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Commission du Sceau, et des conclusions de notre Commissaire faisant porter les Armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes [1],

« Mandons à nos amés et féaux Conseillers en notre Cour royale de *Paris* de publier et enregistrer les présentes. *Car tel est notre bon plaisir.* Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre amé et féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur *Dambray*, y a fait apposer, par nos ordres, notre grand Sceau en présence de notre Commission du Sceau.

« *Donné* à Paris le quatorzième jour de Décembre de l'an de grâce mil huit cent seize et de notre règne le vingt-deuxième. « LOUIS.

« *Vu au Sceau :*
« Le Chancelier de France,
« DAMBRAY.

« *Par le Roi :*
« Le Chancelier de France,
« DAMBRAY. »

(Grand sceau en cire verte sur lacs de soie rouge et verte.)

[1] Ces armoiries sont figurées en couleur en marge du diplôme.

Digitized by Google

A ce diplôme sont jointes les Armoiries de la Ville peintes sur toile ; au-dessus, couronne murale à cinq créneaux surmontée de la devise (lettres d'or sur fond blanc) : Dieu en soit garde. Sur les côtés et au-dessous de l'écu sont des pampres de vignes avec raisins blancs et noirs auxquels on a joint des épis de blé, le tout au naturel.

Un fer à dorer, conforme aux armes traditionnelles, fut alors commandé et depuis appliqué aux reliures de luxe, entre autres sur les plats du traité de Boëce, *De Consolatione*, in-f°, 1485.

D'autres fers anciens des mêmes armes se voient sur de magnifiques reliures du XVIIIe siècle.

Il est à regretter aujourd'hui que la Municipalité de 1816 n'ait pas songé à demander à la Chancellerie l'autorisation de reprendre les armes anciennes, c'est-à-dire l'écu meublé de rinceaux surmontés d'un chef de France ancien ; mais, comme nous l'avons vu plus haut, le chef, depuis longtemps déjà, s'était augmenté et on avait fini par s'habituer à voir l'écu rémois divisé en deux parties égales.

Aujourd'hui, l'ancienne division, qui donne aux Armoiries une forme plus élégante, tend à reparaître : on les voit ainsi sculptées sur plusieurs de nos monuments construits aux frais de la Ville, par exemple : au bâtiment principal du Lycée, au nouveau fronton de l'École de Médecine, à celui du Commissariat de police de la place Suzanne, aux façades des écoles communales de la rue du Jard et du faubourg de Laon, etc., et plus récemment encore dans le vestibule de l'Hôtel de Ville au dessus des portes, et notamment de celle de la salle du Conseil.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

ARMORIAL DES LIEUTENANTS

DES

HABITANTS DE LA VILLE DE REIMS

Nous devons observer d'abord qu'il existe plusieurs listes chronologiques des Lieutenants des Habitants de Reims, qui offrent entre elles un certain nombre de variantes. Nous suivons de préférence celle du manuscrit de Raussin, dont la publication est le but principal de cette étude. Cependant, il convient de signaler ces différentes listes à l'attention du lecteur, qui pourra y recourir dans les *Almanachs historiques de Reims* de 1756 et de 1775, ainsi que dans la *Description de Reims* par Géruzez. Nous donnons toutefois, en appendice, celle des mémoires de Bidet, restée inédite et corrigée, d'après les Conclusions du Conseil, par notre confrère M. L. Demaison, archiviste paléographe.

Digitized by Google

1

REMY DE BROYES

(1347).

D'azur à trois broyes d'or (1),
posées l'une au-dessus de l'autre.

Gaucher de Lor (2), Capitaine de Reims en 1346, n'ayant pu par lui-même remplir les fonctions de cette charge, se donna pour Lieutenant le sieur de Broyes, en 1347. Il est le premier Lieutenant des Capitaines dont on ait connaissance.

Le principal évènement de sa magistrature paraît avoir été la réfection des remparts. En 1346, après la bataille de Crécy, le Roi Philippe VI de Valois renouvela les ordres précédemment donnés aux Échevins de

(1) Les broyes sont des figures particulières à la maison de Broyes et à celle de Joinville. Les blasonneurs les ont prises pour des festons d'architecture, pour des morailles, pour des instruments à serrer les jambes des criminels, ou enfin pour des instruments propres à broyer le chanvre. Il y a apparence que ce sont des pièces à broyer de quelque usage qu'elles soient, et que c'est de là qu'elles ont été nommées *broyes*. Le Féron les nomme *broyes de cheval*, les Anglais les appellent *barnacles*. (Dictionnaire héraldique par M. Ch. Grand-Maison, archiviste paléographe. Édition Migne, 1852.)

(2) *Lor*, canton de Neufchâtel (Aisne).

Digitized by Google

Reims, en vue de continuer les fortifications. Dès 1219, cette ville avait déjà été agrandie sous Philippe-Auguste. En 1294, Philippe-le-Bel avait ordonné qu'on la fortifiât.

Dom Guillaume Marlot, grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Nicaise, nous apprend que le circuit des murailles de Reims était de dix-huit cents toises, et que Philippe la Cocque, abbé de ce monastère, en avait fait élever cent vingt à ses seuls dépens, plus trois tournelles derrière son église. Aussi, fut-il exempté de contribuer au reste des fortifications par lettres patentes de 1330 et de 1370.

Digitized by Google

2 JEAN MOËT DE LOUVERGNY

(1349).

De gueules à deux lions d'or adossés, dressés, les têtes contournées.

SUPPORTS : *deux cygnes.*
TIMBRE : *un demi-cygne issant d'un casque.*

Devise : TAIRE OU BIEN DIRE
TACERE AUT RECTE LOQUI

Jean Moët de Louvergny (1) fut le Lieutenant de Gaucher de Châtillon, Capitaine de Reims en 1349. C'est sous sa magistrature que Charles V honora les Lieutenants des Capitaines de Reims du titre de Gouverneur de cette ville. Il fut créé chevalier. Zélé patriote, il se distingua surtout dans la guerre avec les Anglais, où il se signala par sa bravoure.

D'après une note marginale de Raussin, les Moët se sont éteints en 1770, et la dernière du nom fut mariée à M. de Berrieux (famille de Miremont, de Saint-Étienne-sur-Suippe). Le même auteur ajoute que MM. Bruyant

(1) *Louvergny*, canton du Chesne (Ardennes).

Digitized by Google

frères, négociants, qui ont habité leur maison, rue du Marc, actuellement n° 18, firent effacer les armoiries des Moët, qui étaient au-dessus de la porte. Cette maison, d'après nos recherches, est aujourd'hui remplacée par l'hôtel de la famille Werlé, et nous y avons vu nous-même, sur une magnifique cheminée du XVIe siècle, l'écusson des Moët accolé à celui des Coquebert.

Nous avons également remarqué, autour de l'église de Tinqueux, une litre funèbre timbrée des armoiries des Moët (1). L'extinction des Moët, dont parle Raussin, doit-elle s'entendre de la famille entière, ou seulement de la descendance directe du Lieutenant Jean Moët de Louvergny? Ce n'est pas d'ailleurs ici le lieu d'en dresser la généalogie jusqu'à nos jours.

(1) *Répertoire archéologique des trois cantons de Reims*, 1er fascicule, 1885, page 37.

Digitized by Google

3

JEAN DE CHAALONS

(1417).

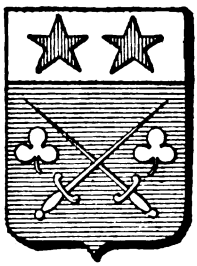

D'azur à deux épées d'argent croisées, les pointes en haut accostées de deux trèfles aussi d'argent, au chef du même chargé de deux étoiles de gueules.

SUPPORTS : *deux levriers d'argent colletés de sable.*

CIMIER : *casque surmonté d'une tête de levrier.*

Devise : AU PLUS AVANT.

Jean de Chaalons, seigneur de Courmas (1), dans la vallée du Noiron, fut Lieutenant d'Antoine de Mouzan, Capitaine de Reims en 1417.

De concert avec le Conseil de Ville et à la réquisition des habitants, Jean de Chaalons ordonna au clergé de Reims de fournir à chacun des postes deux hommes pour la garde du jour et vingt-quatre pour celle de la nuit, en outre, vingt-huit hommes sur cent pour travailler aux remparts et aux fossés. Le clergé ayant refusé de satisfaire à ces ordres, ses revenus furent saisis et arrêtés. Sur l'appel interjeté par celui-ci, un arrêté pris le 27 juin 1418, le condamna à y répondre par provision lorsque la

(1) *Courmas*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

Digitized by Google

ville serait menacée d'un péril imminent. Cet ordre fut observé en 1589.

Il fut encore ordonné que les habitants, partagés en douze compagnies, seraient de garde une fois tous les douze jours, et que, pour rendre la garde de nuit plus forte et plus nombreuse, cent hommes y seraient extraordinairement convoqués aux gages du public, dont vingt-cinq payés par le clergé, sans préjudice à ses privilèges et à ses exemptions, et les soixante-quinze autres à la charge des habitants. Ces cent hommes entraient en garde à l'heure de la fermeture des portes et n'en sortaient que le lendemain à leur ouverture. Par cette mesure de précaution, on assurait en outre à la ville un contingent de cinq mille hommes bien équipés.

Digitized by Google

4 **JEAN CAUCHON**

(1422-1424).

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Jean Cauchon, Chevalier, Seigneur de Gueux (1), fut nommé Lieutenant du Capitaine, Guillaume de Châtillon, en 1422. Ce Capitaine voulut faire revivre son ancien droit en nommant de son autorité privée Jean de Robert-Champs, après la mort ou la démission de Jean de Chaalons. Les Échevins et le Conseil réclamèrent contre ce procédé, qui était contraire aux lois, privilèges et franchises. C'est à cette occasion qu'ils font mention d'un arrêt du Parlement rendu en leur faveur et dont ils ne citent pas l'époque. Il paraît que leur opposition prévalut, puisque le nom de Robert-Champs ne se trouve nulle part parmi ceux des Lieutenants, et que les habitants, de concert avec le Capitaine de Châtillon, élurent à sa place Jean Cauchon, dont la famille s'était distinguée par les services que, depuis plusieurs siècles, elle avait rendus tant à l'État qu'à la ville de Reims.

Nos annales font un grand éloge des vertus civiles et

(1) *Gueux*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

Digitized by Google

militaires de Jean Cauchon et lui attribuent une part dans la délivrance de la ville du joug des Anglais.

Il eut été Capitaine de Reims, si ses ennemis ne se fussent prévalus de sa modestie et de sa modération pour le noircir dans l'esprit du Souverain. La calomnie, qui sut éloigner les bienfaits, ne put jamais parvenir à entamer sa bonne réputation. Des lettres, naguères conservées au cartulaire de la Ville, faisaient également honneur au désintéressement de ce citoyen si zélé pour le bien public, et à la reconnaissance des Rémois, qui se rendirent garants de son innocence auprès de Charles VII.

Lorsque Jean Cauchon était Lieutenant, le gouvernement de la Ville prit une nouvelle face. Les Archevêques, comme Capitaines de Reims, nommaient précédemment les Lieutenants. C'est pour cela que la Ville avait ajouté, aux rinceaux de ses armoiries, une croix et une crosse passées en sautoir. Depuis ce temps, le Roi ayant mis à Reims un Gouverneur choisi par lui, celui-ci eut toute l'autorité, et en son absence elle appartenait au Lieutenant, qui, pour lors, fut nommé par le Gouverneur et ensuite par les habitants, comme cela s'est pratiqué depuis. A cette époque, la ville ôta de ses armes la croix et la crosse, auxquelles on substitua des fleurs de lys sans nombre.

Digitized by Google

5 THOMAS DE BASOCHES
(1424-1430).

De gueules à trois lions naissants d'argent.

Guillaume de Châtillon, capitaine de Reims, nomma le 14 mai 1424 Thomas de Basoches, son lieutenant en cette cité (1).

Le Gouvernement de la Ville, qui jusqu'alors avait varié selon le caprice du peuple, commença à prendre une forme fixe. On limita le nombre des Conseillers, et par une loi revêtue de l'autorité royale, il fut, sous aucun prétexte, défendu ni de l'augmenter, ni de le diminuer pendant le cours de l'année.

Habile et prudente fut la conduite du Conseil de

(1) On lit dans les Archives de la ville, *Liasse 17 :*

1424, 14 May. Nomination par Mre Guill. de Châtillon, capitaine de Reims, de Thomas de Bazoches, écuyer, « comme nostre lieutenant général en ladite ville et cité de Reims et au pays d'environ, en dechargeant dudit office Jean Cauchon naguères nostre Lieutenant, auquel Jean Cauchon nous mandons qu'il reçoive pour nous dudit Thomas le serment accoustumé.

A Thomas de Bazoches, escuier, lieutenant de Mr de Chastillon capitaine de Reims et du pays environ, 80 liv. parisis pour les bons plaisirs et aggréables services par luy faits à ladite ville

Digitized by Google

Ville qui, en paraissant plus que jamais dévoué au parti des Anglais (1), prit les plus sages mesures pour faire cesser les maux et les factions qui, depuis nombre d'années, ne cessaient de désoler la ville. Le succès répondit à la grandeur de l'entreprise. Reims vit tomber ses fers au moment où on s'y attendait le moins.

Le 16 juillet 1429, Jeanne d'Arc se présenta avec Charles VII aux portes de notre cité. Elles leur furent ouvertes, et les Anglais chassés d'une ville que deux jours auparavant ils regardaient comme la plus importante de leurs conquêtes.

Le lendemain, le monarque était solennellement sacré, sous les voûtes de Notre-Dame, par l'Archevêque Regnault de Chartres, chancelier de Charles VII.

Thomas de Basoches se démit de la Lieutenance le 3 septembre 1430, parce qu'il était pressé, par ordre de la Cour, de proposer au Conseil de Ville l'établissement du droit des Aides. Il ne put réussir que pour un temps, car ce droit fut érigé depuis par le Chancelier de France, envoyé à cet effet par le Roi en notre ville.

depuis 2 ans ença, eu égard au mandement pour ce fait et donné dud. Mr de Chastillon par le consentement des esleus du conseil de ladite ville. — Deniers baillés par mandement de Thomas de Bazoches naguère lieutenant de mondit Sr de Chastillon et à présent lieutenant de noble homme Anthoine de Hellande escuier.. valet tranchant du roy, capitaine de Reims. (Ce dernier est capitaine à partir du sacre du roy qui fut le XVIIe jour de juillet 1429.) *Deniers patrimoniaux*, 1425-26, 1428-29.

(1) 1427, 5 fevrier. On a nouvelles que Mr de Luxembourg doit venir en ceste cité. — Thomas de Bazoches lieutenant accompagné de notables ira au devant de lui. — Et lui sera présenté un poinsson de vin clairet et un vermeil et une toile fine. — 1429, 22 avril, 150 l. en pur don à Thomas de Bazoches, Lieutenant.

(*Conclusions.*)

Digitized by Google

L'épitaphe de ce Lieutenant et ses armoiries se voyaient dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire, près de l'ancienne sacristie, comme l'a constaté René Bourgeois.

Digitized by Google

6

THOMAS CAUCHON

(1431-1434.)

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Thomas Cauchon, Chevalier, Seigneur du Godard (1) et de Savigny-sur-Ardre (2), était maître d'hôtel de la maison du roi.

Sous ce Lieutenant, le Chapitre de Reims, en faisant punir publiquement un de ses membres, porta le dernier coup à la faction anglaise.

Les Rémois, d'après les ordres de Thomas Cauchon, firent marcher à la suite du roi la meilleure partie de leurs troupes, avec une grande quantité d'ouvriers entretenus à leurs dépens, plus toutes les munitions nécessaires à une armée. En douze ans, les comptes de la ville portent plus de deux cent mille livres employées au service de Charles VII. On ne comptait cependant alors dans Reims que 1,600 personnes en état de contribuer à ces grandes dépenses ; et le clergé n'y entrait pour rien, parce que, pendant que le peuple s'épuisait

(1) *Godard*, canton de Bourgogne (Marne).
(2) *Saviyny-sur-Ardre*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

Digitized by Google

pour le bien de l'État, le Pape demandait de lourdes décimes au clergé (1).

Thomas Cauchon mourut le jour de Noël 1448, et fut enterré dans l'église des Carmes. Quoique inhumé dans ce couvent, il avait ses armoiries sur une épitaphe placée dans l'église des Cordeliers, sur un petit pilier près de la chapelle de Sainte-Barbe. René Bourgeois dit que Thomas Cauchon, outre l'écu que portait sa famille, avait des trèfles d'or sur le sien, parce qu'il était d'une branche cadette de cette maison. La destruction de ces monuments ne m'en a pas permis la vérification.

Mais nous devons faire remarquer la variante qui existe entre les armes de Jean et de Thomas Cauchon. Dans celles du premier le griffon n'a que les deux pattes de devant, celles de derrière sont remplacées par une queue contournée, tandis que dans celles du second le griffon a quatre pattes et sa queue est relevée comme celle du lion.

Jean Cauchon est le seul des Lieutenants de cette famille qui ait ainsi dessiné le meuble traditionnel de son écu

(1) On voit dans les *Deniers patrimoniaux* du mercredi des Brandons 1478, audit jour l'an révolu : à Thomas Cauchon, Sgr du Godart Lieutenant du Capitaine de Reims à la nomination et élection desdis habitans, pour ses peines salaires et vacations d'avoir servy audit office de Lieutenant l'an de ce compte en l'absence dud. capitaine, a esté baillé par lordonnance d'iceux habitants 32 liv. parisis.

Digitized by Google

7 THIBAULT DE BOUTILLIER

(1435-1439.)

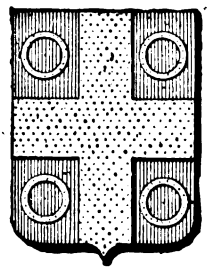

De gueules, à la croix d'or, cantonnée de quatre anneaux du même.

Pendant la lieutenance de Thibault de Boutillier, la paix se fit avec les Bourguignons : l'Archevêque de Reims, Regnault de Chartres, en dressa le traité, et cette paix, malgré l'extrême misère du peuple, fut l'occasion de grandes réjouissances.

Les Rémois détruisirent alors les fortifications de Cormicy, qui n'offraient pas une défense suffisante.

L'Archevêque, le Chapitre et les habitants de Reims traitèrent bientôt avec MM. de Châtillon pour la reddition d'Épernay, et moyennant 4,000 saluts d'or (1), cette ville, qui depuis longtemps tenait pour les Anglais, rentra dans le parti du Roi. Pour acquitter cette somme, les habitants fondirent leur vaisselle.

(1) Monnaie qui portait l'empreinte de la Vierge recevant la salutation angélique, et qui fut frappée sous Charles VI, puis sous Henri VI, roi d'Angleterre et maître alors d'une partie de la France. Le salut d'or valait 15 sous tournois.

Digitized by Google

En ces temps-là, Reims était affligé par une grande peste et une affreuse famine (1).

Les armes de Thibault de Boutillier se trouvaient en plusieurs endroits de la ville, mais principalement dans l'église de Saint-Symphorien, où elles étaient peintes sur une vitre placée au-dessus de l'endroit où se mettaient les coûtres de la paroisse.

(1) Voici ce que relatent les *Deniers patrimoniaux*, 1er oct. 1436, 30 sept. 1437 :

A Thibault le Boutillier, naguères Lieutenant du Capitaine 105 liv. paris. a luy données de grace et gratuité pour les bons et agréables services et plaisirs qu'il a fais et que len espère quil doye faire a ladite ville tant audit office de Lieutenant quil a exercé par lespace de 2 ans et demi et six sepmaines finis le jour de la Penthecoste dernier passé.

Digitized by Google

8

JEAN CAUCHON

(1440-1449.)

DEUXIÈME FOIS

Lorsque Jean Cauchon devint Lieutenant pour la seconde fois, le partage de l'autorité entre les Seigneurs hauts-justiciers et les citoyens était un sujet de troubles et de divisions. Au milieu des circonstances les plus fâcheuses, Jean Cauchon proposa un plan de gouvernement qui, en conservant les prétentions de tous, assurait la tranquillité générale. Il fut accepté, rédigé par les commissaires du Roi, et le Conseil de Ville, en l'adoptant, prit la forme qu'il conservait encore en 1756.

On voulut introduire l'inquisition dans Reims : l'Archevêque, le chapitre et généralement tous les ordres religieux de la ville s'y opposent avec une telle fermeté qu'elle fut repoussée.

Jean Cauchon mourut en août 1456 et fut enterré dans l'église des Carmes ; ses armes étaient dans le chœur des religieux, au-dessus d'une porte à gauche du grand autel. Comme celles de Thomas Cauchon, elles étaient aussi sur un pilier de l'église des Cordeliers, près de la chapelle dédiée à sainte Barbe (n° 6).

Ces religieux ont voulu, sans doute, témoigner ainsi leur reconnaissance à celui qui, pendant qu'il gérait les affaires de la ville, leur avait donné des preuves de sa sympathie (1).

(1) Ce Lieutenant récompensa ces religieux dont les bons offices pour la ville étaient constants : A Jehan Cauchon, Lieute-

Digitized by Google

Raussin rapporte « qu'on voit à Saint-Pierre-la-Paroisse, au deuxième pilier de la nef, des deux côtés, l'épitaphe de Jean Moët et celle de Perette Cauchon sa femme,..... » le reste de la phrase est illisible dans le manuscrit, mais la suite fait comprendre qu'elle devait indiquer qu'au lieu de l'écu des Cauchon, on avait gravé « *trois chèvres ou boucs abattus d'or et posés l'un au dessus de l'autre, en champ de gueules.* »

Ces armes, selon nous, ne sont pas celles de la famille Cauchon, mais elles appartenaient aux *Toignel*, comme nous le verrons plus loin, à l'article du Lieutenant des Habitants *Guillaume Toignel* (n° 15).

nant de Mr le Capitaine de la ville, 6 livres paris. pour une caque de harens à luy acheté, donné de grâce aux frères Cordeliers, en faveur de ce quils gardent les comptes de la ville. *(Deniers patrimoniaux*, 1440-41.)

Digitized by Google

9 PIERRE DE BEZANNES

(1450-1466.)

D'azur semé de besans d'or au lion d'argent brochant sur le tout.

Devise : NEC FUGIT, NEC METUIT.

Pierre de Bezannes, écuyer, Seigneur de Bezannes et de Taissy (1). Il n'a tenu la Lieutenance que de 1450 à 1459 inclusivement, nous dit René Bourgeois dans ses mémoires. Mais, pour ne pas mettre d'interruption dans cet ouvrage, il lui ajouta les sept années suivantes, n'ayant pu découvrir le nom de celui qui a rempli les fonctions de Lieutenant pendant ce laps de temps. Les registres des conclusions du Conseil sont muets sur ce point.

Le lendemain de la nomination de Pierre de Bezannes (le 5 mars 1450), Antoine de Hellande, Capitaine de Reims, interjeta appel de cette élection, prétextant que c'était lui qui devait nommer le Lieutenant ; mais un arrêté du 30 avril suivant maintint les habitants dans

(1) *Bezannes* et *Taissy*, canton de Reims (Marne).

Digitized by Google

leur droit. L'élection de Pierre de Bezannes fut donc confirmée, et d'après l'*Almanach historique de Reims,* il aurait été Lieutenant pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'en 1467, année où il se démit de cette charge.

Il est fait mention, dans des mémoires particuliers sur l'histoire de la ville de Reims et de son gouvernement, d'un nommé Hurtault qui y est qualifié du titre de Lieutenant en 1451.

Ces mémoires portent qu'il fut député en cette même année, et en cette qualité, pour aller faire des remontrances au Roi Charles VII contre les oppressions que les fermiers et les collecteurs des Aides exerçaient dans leurs fonctions contre les habitants de Reims. Cependant, on ne trouve son nom dans aucune liste des Lieutenants de cette ville.

Dans l'acte d'appel interjeté le 5 mars par Antoine de Hellande, relativement à l'élection de Pierre de Bezannes, il est dit que Caulus Hurtault avait été institué Lieutenant par manière de provision (1).

Mais comme la nomination de Pierre de Bezannes a été confirmée par un arrêt du 30 avril suivant, et que d'après ses termes le nouvel élu était autorisé à remplir lui-même toutes les fonctions de cette charge municipale, il s'ensuit que l'institution provisoire de Caulus Hurtault en la charge de Lieutenant s'est trouvée révoquée.

C'est par l'élection de ce Lieutenant que les Rémois, maintenus dans leurs droits comme nous l'avons vu, commencèrent à faire usage de leurs privilèges.

(1) 1448, 5 mars. Nomination provisionnellement faite le 6 mars 1448, par le Capitaine de Reims de Caulus Hurtault pour son Lieutenant, pendant le procès élevé entre les habitans au sujet de l'Élection des officiers afin que la ville ne soit point au dépourvu. (*Archives de la ville.* Liasse 17.)

Digitized by Google

Après la mort de Charles VII, eut lieu à Reims le sacre de Louis XI. Pendant son règne, on avait toujours les armes à la main, et les Rémois furent obligés de fournir des munitions et des vivres aux armées. Pendant l'hiver, la ville était chargée d'autant de troupes qu'elle pouvait en contenir.

Les armes de la famille de Bezannes se voyaient en différents endroits de la ville, mais principalement dans son hôtel, rue de la Clef, aujourd'hui n° 4 (1).

(1) Ces armoiries, quoique très mutilées, sont encore faciles à reconnaître. Elles se trouvent dans la cour d'honneur de l'hôtel, au-dessus d'une fenêtre d'un corps de logis à droite, près du jardin. Ces armoiries se voyaient aussi jusqu'à ces dernières années dans l'église de Taissy. (*Répertoire archéologique*, 1885, premier fascicule, page 79.)

Digitized by Google

10 NICOLAS MUZART

(1467-1475.)

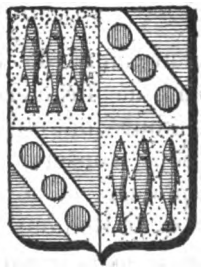

Ecartelé au 1er et au 4e d'or à trois poissons ou musettes d'azur de front les têtes en haut ; au 2e et 3e d'azur à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules.

Nicolas Muzart, Chevalier, Seigneur d'Unchair (1), de Blanzy et du Châtelet, était contrôleur au grenier à sel de Reims (2). Il fut élu Lieutenant par le suffrage des habitants en 1467.

On prétend que Louis de Luxembourg, Capitaine de Reims, n'ayant pas voulu reconnaître Nicolas Muzart pour Lieutenant des Habitants, s'en était donné un lui-même en 1468, en la personne de Jean de Framecourt, et lui avait substitué, en 1471, Henri de Remburelle. Cependant on ne trouve ces noms dans aucune liste, et Nicolas Muzart remplit toujours les fonctions de sa charge.

(1) *Unchair*, canton de Fismes (Marne).

(2) Officier subalterne qui juge en première instance les différends et malversations qui arrivent sur le débit et transport du sel.

Digitized by Google

Les Lieutenants ont toujours été, à partir de cette époque, élus par les habitants. C'est de ceux-ci que dépendait le choix du Lieutenant, qui depuis lors n'a cessé d'être appelé Lieutenant des Habitants, ou Lieutenant de la Ville (1).

Ces prétendus Lieutenants de la Capitainerie de Reims, tels que Jean de Framecourt ou Henri de Remburelle ou de Rembure, ont été nommés sans doute pour la forme et pour conserver au Capitaine, le Connétable de Luxembourg, la possession d'un ancien droit. De Framecourt et de Remburelle étaient vraisemblablement des Gens de la suite du Capitaine. Comme ils ne résidaient pas à Reims et n'y étaient pas nés, les Rémois reconnurent constamment Nicolas Muzart pour Lieutenant des Habitants (2).

(1) 1470, 31 août. En l'ostel du Lieutenant sera mis un de falos de la ville, fourny de tourteaux, aux dépens de la ville, avec une torche. *(Conclusions.)*

(2) 1470, 25 janvier. Lettres de Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Connestable de France Lieutenant et Gouverneur du duché de Normandie, escrites de son chastel de Henin, au sujet de la demande faite par les habitans que Nicolas Musart put demourer avec eux comme lieutenant; s'il n'y demoure pas il en enverra un autre.

1471, 24 avril. T. du Godart et N. Musart yront de par la ville vers le Connestable pour luy remontrer les grandes charges du pays et luy demander diminution du nombre des gens de guerre qui doivent venir loger (60 lances).

— 20 mai. Henriet de Ramburelles escuyer m^tre^ dostel de M. le Connestable de France... arrive et expose que le d. Sr Connestable capitaine de Reims l'a commis en la charge de ladite Capitainerie au lieu de Jennet de Tramecourt...

Icelluy Henriet, à la req^te^ des habitans, ordonne à Nicolas Musart grenetier que en son absence il exerce la charge de lieutenant de capitaine.

1472, 6 janvier. Nicolas Musart escuyer Seig^r^ d'Uncher et de Blanzy lieutenant à Reims et pays d'environ (villages de la Capitainerie). *(Conclusions.)*

Digitized by Google

Celui-ci remplissait donc cette magistrature quand Louis XI confirma les foires de Pâques et de Saint-Remi, accordées par Charles VI, mais contestées jusqu'à ce moment par les élus, parce que, disaient-ils, la ville appartenait à l'Archevêque.

L'*Almanach historique de Reims* de 1756 fait cette remarque que nous reproduisons : « Les lettres patentes données à ce sujet étaient moins des faveurs pour les Rémois, qu'un avertissement aux Français que le règne des Seigneurs était passé, et qu'il n'y avait plus qu'un Souverain en France. »

Le Roi, menacé de toutes parts par ses ennemis, envoya ensuite Raulin Cochinard, son maître d'hôtel, pour faire fortifier la ville. Ce Commissaire traita les habitants avec une excessive rigueur. Le clergé régulier et séculier ne fut pas exempté des ouvrages les plus pénibles, même les jours de dimanche et de fête. Pour fournir les matériaux nécessaires à cette grande entreprise, on détruisit plusieurs chapelles, châteaux, moulins et grands bois des environs de Reims. Les travaux et la diligence redoublèrent à la nouvelle du débarquement du Roi d'Angleterre et de son acheminement vers Reims. Louis XI écrivait souvent aux habitants, les menaçait ou les flattait, selon qu'il le croyait nécessaire pour accélérer la fin des ouvrages.

Raulin Cochinart fit aussi démolir une porte de la ville qui était près de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil. Une inscription détruite indiquait l'emplacement de cette porte dans l'ancienne rue Pavés-d'Andouilles, aujourd'hui rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 24.

Nicolas Muzart décéda le 7 mars 1476. Il fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire, devant la chapelle de M. le comte de Saint-Souplet. Ses armes étaient empreintes sur sa tombe.

Digitized by Google

11

THOMAS CAUCHON

(1476-1480.)

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Thomas Cauchon, Chevalier, Seigneur du Godart et de Savigny-sur-Ardre.

Raulin Cochinart, chargé par le Roi de diriger, en outre des fortifications de Reims, celles de plusieurs autres villes, remit au Lieutenant Thomas Cauchon et aux Échevins le soin de l'exécution de celles de notre cité.

L'Archevêque Pierre de Laval, Lieutenant général pour le Roi dans Reims, profita de l'absence de Raulin Cochinart pour inquiéter les Rémois et se venger des dégâts que les gens de ce commissaire avaient faits dans ses domaines. De là, plaintes à Raulin Cochinart, qui, de son côté, les adresse au Roi. Pierre de Laval, à la suite de tous ces désagréments, se crut obligé de quitter la ville où l'on épiait jusqu'aux moindres de ses démarches (1).

Une peste cruelle, occasionnée par les travaux des

(1) *Almanach de Reims.*

Digitized by Google

remparts, et la mauvaise nourriture, vinrent encore s'ajouter à tout ce que les malheureux Rémois avaient à souffrir des guerres (1).

Le Conseil de Ville avait, pour lors, la connaissance et la juridiction des Aides, et nommait des commissaires à cet effet.

La date de la mort et le lieu de la sépulture de Thomas Cauchon nous sont restés inconnus.

(1) On lit dans les Conclusions du Conseil de Ville :

1478, 8 avril. « Demain Mr le Lieutenant et avec luy quelques hommes de cette ville yront à Courmissy devers Mr le Prevost de Paris, lui presenteront un poinsson de vin vieil et luy monstreront la remonstrance par escript faite pour envoyer devers le roy afin davoir son oppinion... et si le temps est opportun pour ce faire nonobstant qu'il soit à Arras, et la disposition de la guerre. »

Digitized by Google

12

JEAN CAUCHON

(1482-1490.)

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Jean Cauchon était Chevalier, Seigneur de Sillery (1). Sous sa lieutenance eut lieu, en 1483, le sacre de Charles VIII. Raulin Cochinart, qui avait perdu tout appui par la mort de Louis XI, se trouva, quoiqu'aveugle et âgé de plus de quatre-vingts ans, livré aux ressentiments de Pierre de Laval, qui ne lui ménagea ni la rigueur de la détention, ni la fatigue d'un long interrogatoire qu'il supporta avec la plus grande fermeté (2).

La guerre avec Maximilien inquiéta beaucoup la Champagne et surtout Reims; cette ville fut assez vite rassurée par le Maréchal de Gié, qui la remplit de troupes et en fit le magasin général de son armée. La guerre devenait si sérieuse que le Roi envoya l'ordre aux habitants des villes et des villages avoisinant Reims de se rendre dans celle-ci, avec tous leurs effets (3).

(1) *Sillery*, canton de Verzy (Marne).

(2) *Almanach de Reims.*

(3) 1486, 5 août. Le Lieutenant dit que le jour dhier il a parlé à Mr le grant escuyer estant en cette ville touchant la Compagnie de

Digitized by Google

Sous la magistrature de Jean Cauchon, on fit le règlement de la Communauté des Orfèvres.

Charles de la Fende, Capitaine de Reims, prétendit que la désignation des électeurs pour la nomination des Officiers de la Ville lui appartenait; mais il fut obligé de reconnaître que ce choix ne rentrait pas dans ses attributions.

Pendant le mois d'août 1486, le Conseil de Ville fit faire de la poudre à l'Arsenal pour la première fois.

Le dimanche 6 janvier 1488, fut joué en l'église de Reims le mystère des trois Rois, entre l'offertoire et la préface. Il dura bien deux heures. M. de Tours, M. le Bailly de Vitry, son frère; M. le Protonotaire de Lenoncourt, son cousin, y assistaient.

Le mardi 12 mai 1489, il fut conclu en l'assemblée de l'Échevinage qu'on construirait une tour sur le rempart, derrière les Augustins, et qu'il fallait que la cédule fut faite pour la publier « au plus ravalant ». Le lendemain, les maîtres maçons, Jean Briet, Jean Colbert et Jean Chaalons mirent à prix les travaux de maçonnerie pour construire cette tour, dont le montant s'élevait à 300 livres tournois.

Le dimanche 30 mai 1490, jour de la Pentecôte, après l'office, on commença à jouer les Mystères qui devaient se terminer par la Passion de Notre-Seigneur. On les continua le mardi suivant et on les représenta pendant neuf ou dix heures.

Le dimanche 6 juin, jour de la Trinité, le nombre des spectateurs qui regardèrent le crucifiement, s'éleva à plus de seize mille.

messire Robert de la Marche estant icy et aux villages tenans les champs voulans loger en cette ville.

Conclu que Mr le Lieutenant ira vers le roy avec Mr le grant escuier et tachera que led. Robert et ses gens ne soient logez en cette ville. » *(Conclusions du Conseil de Ville.)*

Digitized by Google

Le 2 février 1491, vers huit heures du soir, les eaux de la Vesle inondèrent la ville au-dessus et au-dessous de l'endroit dit « Entre deux ponts. » On ne s'aperçut du débordement que quand on fut surpris par les eaux. Arrivée pendant la nuit, cette crue subite fit beaucoup de ravages dans les parties basses de la cité. Le lendemain, on visita les eaux qui entouraient Reims, elles étaient considérables et avaient détruit des maisons et d'autres édifices. Les moulins de la ville, ceux qui sont au-dessus et au-dessous, sur un parcours de quatre fortes lieues, étaient devenus inutiles, parce que la trop grande quantité d'eau les empêchait de tourner. Les meuniers de Reims se réfugièrent en ville avec tout ce qu'ils possédaient. De mémoire d'homme, dit le chroniqueur Jean Foulcart, on n'avait vu une pareille inondation (1).

Ce même Jean Foulcart rapporte encore que Messire Jean Cauchon le Jeune fut nommé Lieutenant du Capitaine en 1485. Les manuscrits des autres historiens ne placent cette nomination qu'en 1491, ce qui paraît plus rationnel, puisque sa lieutenance des habitants prit fin en 1490.

Jean Cauchon est mort le 11 février 1505.

(1) Ces mémoires ont disparu de Reims, mais on en retrouve des extraits à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

13 JEAN CAUCHON

(1491-1496.)

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Jean Cauchon, Chevalier, fut Seigneur de Neuflize (1). Sous sa magistrature, le 6 avril 1496, une commission fut nommée pour aviser à l'établissement d'une bonne fabrique de draperie en cette ville. Les membres de cette commission étaient Nicole l'aîné, F. de Paris, J. Roblet, P. Roze et P. Noblet, drapiers; on leur avait adjoint deux foulons, deux tisserands et deux teinturiers.

Le 8 mai de la même année, la construction de la tour à élever sur les remparts, devant la commanderie du Temple, fut adjugée à Oudinet Navarre, moyennant la somme de deux cent quinze livres. Ses concurrents demandaient un prix plus élevé. Jean Colbert et Jean Lemoine, maçons, se portèrent garants d'Oudinet Navarre.

L'époque de la mort et le lieu de la sépulture de Jean Cauchon sont restés inconnus. Malgré cela, nous avons la certitude qu'on ne doit pas le confondre avec le Lieu-

(1) *Neuflize*, canton de Juniville (Ardennes).

Digitized by Google

tenant précédent, bien que tous deux portent les mêmes noms (1).

(1) 1496, 15 fév. Maistre Jehan Cauchon, Lieutenant, s'est pour sa vieillesse et impotence déchargé de l'office de lieutenant du capitaine et a requis estre pour le temps advenir dechargé du guet et de la garde;

A requis le capitaine que au lieu dud. M^tre^ Jehan Cauchon lieutenant qui s'en est deschargié et sans desrogier ni préjudicier aux droits et privileges de la ville qui ont jouissance et leur loit, eslire ung lieutenant du capitaine qui soit natif de lad. ville que lon volsist eslire a lieutenant dudit capitaine Charles de Vassé nommé cy dessus qui n'est natif de lad. ville.

Ledit Charles de Vassé, sans préjudice aux droits de la ville, est esleu par les présents lieutenant dudit capitaine pour l'an present, excepté par M^tre^ Nicole Horis, qui a nommé Maistre Guillaume Toignel et n'a voulu consentir à autre et Geffroy Seynart qui a dit quil n'estoit pas de la ville ne residant en icelle et portant n'a voulu rien dire.

Iceluy de Vassé a fait le serment entre les mains de Philippe de Besannes, Lieutenant à Reims de M^r^ le bailly de Vermandois.

Digitized by Google

14 CHARLES DE VASSÉ

(1496-1498.)

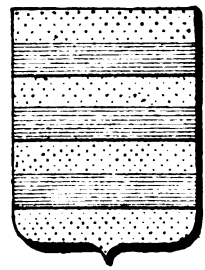

D'or à trois fasces d'azur.

Charles de Vassé s'appelait Groinet de son nom patronymique; il était Seigneur de Vassé et de Muizon (1). D'après René Bourgeois, il figure dans les registres de l'hôtel de Ville sous celui de Vassé. Il est probable qu'étant ordinairement appelé par le nom de sa seigneurie, le greffier lui donna cette qualification qui était la plus connue.

Charles de Vassé avait été reçu, le 6 mai 1497, chevalier de l'Arbalète.

Nous ne connaissons ni la date de la mort, ni le lieu où fut enseveli ce Lieutenant des Habitants. Nous savons seulement qu'il donna sa démission le 20 février 1498 (2).

(1) *Muizon*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

(2) 20 févr. 1498. A dit le procureur que Mre Guill. Toignel avoit bien mérité avoir quelque bien et proffit pour ses peines d'avoir exercé l'office de lieutenant du capitaine en l'absence de Charles de Vassé lieutenant audit office.

Charles de Vassé se décharge de l'office de lieutenant du capitaine, et le remet en la puissance et ordonnce du Conseil auquel

Digitized by Google

icelluy Charles a requis avoir pris son service en gré et ne le sauroit plus exercer pour ce quil s'en va demourer hors dudit Reims.

Conclu que au lieu dudit Ch. de Vassé lieutenant, Mre Guillaume Toignel devant nommé soit et par tous les dessus nommés a esté esleu lieutenant dudit capitaine pour l'année commençant ce jourdhuy. *(Conclusions.)*

Digitized by Google

15 GUILLAUME TOIGNEL

(1499-1504.)

De gueules à trois chèvres d'or accroupies et posées l'une sur l'autre.

Guillaume de Toignel, Écuyer, Seigneur de Courmas, Mery et Pringy-sur-Marne (1), était Lieutenant des Habitants depuis 1499 (2), lorsqu'en 1502 on construisit la principale tour des fortifications de la ville. Aussi fut-elle nommée la *Belle-Tour*. Les fermiers généraux s'en sont emparés pour y enfermer les contrebandiers, sans que la ville ait pu les obliger de leur en payer aucun loyer, ni la moindre indemnité.

Ce fut vers ce temps-là que l'archevêque Guillaume Briçonnet jeta les premiers fondements de la grande salle de son palais. Son successeur, le cardinal Robert

(1) *Pringy*, canton de Vitry-le-François (Marne).

(2) Avant l'année 1499, il est déjà question de Guillaume Toignel dans les *Conclusions*, pour divers offices qu'il remplit au sein du Conseil :

1486, 16 mars. On a baillé 16 liv. paris. à Me Guillaume Toignel, Lieutenant particulier de Mr le capitaine, pour le temps quil a esté lieutenant jusques à huy.

1487, 4 sept. G. Toignel, lieutenant de Jehan Cauchon lieutenant de M. le capitaine de Reims. On les voit présider le conseil, tantôt l'un, tantôt l'autre, de 1487 à 1491.

Digitized by Google

de Lenoncourt, l'acheva. La cheminée de cette salle, appelée salle du Tau à cause de sa forme (1), porte encore les armoiries et la devise de ce Prélat. Ces armoiries, écartelées avec celles du Chapitre, sont au 1er et au 4e, d'azur à la bande componnée d'or et de gueules de cinq pièces, le 1er compon de gueules chargé d'une étoile d'or, et accompagné d'une étoile du même dans le canton senestre de l'écu. qui est de Briçonnet, au 2e et 3e d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, qui est du Chapitre. *Ditat servata fides* est la devise de la famille Briçonnet.

Guillaume Toignel et son conseil obtinrent du roi Louis XII, en faveur de son sacre, la continuation de l'affranchissement de toutes tailles, en donnant une indemnité de deux mille livres.

Sur l'avis que l'ennemi faisait des mouvements, on mit encore la ville en état de défense et l'on fit au roi un don de mille livres.

Ce Lieutenant des Habitants, qui n'était occupé que du bien public, trouva encore le moyen de soulager les pauvres par l'abolition des droits sur la farine et sur le pain. Il y avait alors une grande disette dans tout le pays rémois.

Guillaume Toignel décéda le 1er août 1504 et fut enterré à Saint-Symphorien, dans une chapelle, derrière le chœur, du côté du cimetière (2).

(1) Avant les grands changements survenus dans les bâtiments du Palais, pendant le pontificat de Ch.-M. Le Tellier, cette salle avait la forme du T grec; les parties inférieures de cette salle, qui avait deux étages, existent encore presque entières dans les sous-sols de l'archevêché.

(2) Mre Guillaume Toignel lieutenant du capitaine trespassa le mercredi dernier juillet 1504.

Delle Marguerite le Folmarié veufve de Mre Guill. Toignel vivant Lieutenant reclame les 40 liv. dus a son mari pour don. *(Conclusions.)*

Digitized by Google

René Bourgeois rapporte, à propos des armoiries de ce Lieutenant, qu'il a vu l'écu décrit avec un croissant d'argent placé dans la partie formant le chef de l'écusson, et il ajoute qu'il n'a vu qu'un seul exemple de ces armoiries et pense qu'il n'y a pas lieu de les reproduire avec le croissant.

Il est à présumer que c'est l'écu des Toignel indiqué par Raussin comme étant à Saint-Pierre-le-Vieil, dont il a été question dans l'article de Jean Cauchon, lieutenant pour la deuxième fois (n° 8).

Digitized by Google

16 JACQUES FILLETTE

(1505-1515.)

D'azur à la bande d'or chargée de trois trèfles de gueules, accompagnée de quatre étoiles d'or ; trois en chef posées en fasce, et une en pointe.

Jacques Fillette, Chevalier, Seigneur de Ludes (1), devint Lieutenant des Habitants aussitôt le décès de Guillaume Toignel (2), lorsque les conquêtes que le Roi d'Angleterre faisait dans l'Artois jetaient l'alarme dans la Champagne et dans la Picardie. Les Rémois, pour se mettre en état de recevoir l'ennemi, qui publiait partout qu'il allait se faire sacrer à Reims, prirent un grand nombre de troupes à leur solde et augmentèrent

(1) *Ludes*, canton de Verzy (Marne).

(2) 1504 (après le 15 août), p. 203. Mre Jacques Fillette, escuyer nommé pour exercer la charge de Lieutenant jusqu'à la renovation du Conseil.

Le Procureur a esté adverti que Mr le Cardinal a reçu lettres du Roy, et qu'il entend qu'il veut mettre à Lieutenant Jehan de Myremont, Seigneur de Gueux.

8e à Alain Olivier pour avoir porté lettres à Mr le Lieutenant des Habitants à Breyne, lors y estant. (Ledit Mre Jehan Fillette, Lieutenant, avait le 20 août nommé pour le remplacer pendant son absence Thomas Jacquemin, bourgeois de Reims.) *(Conclusions.)*

Digitized by Google

les fortifications. Les magasins de munitions et de vivres se remplirent en peu de temps, de telle sorte que la ville n'avait rien à craindre. Le Roi d'Angleterre en fut informé et dut renoncer à son dessein, d'autant plus qu'on approchait de la mauvaise saison.

Le Chapitre avait généreusement prêté son concours au bien commun ; outre l'argent avancé pour les fortifications, il avait fait don de cent muids de blé et de 500 pièces de vin.

Le Roi avait permis d'abattre 400 chênes dans le bois de Châtillon. Plusieurs furent employés à la construction de moulins à bras dans les maisons religieuses. A peine fut-on remis des fatigues occasionnées par tous ces longs préparatifs, que la peste et la famine vinrent plonger la ville dans de plus cruelles alarmes. L'archevêque Robert de Lenoncourt ouvrit ses greniers, nourrit tous les jours 300 pauvres dans son palais, fit une remise générale à ses débiteurs, et le peuple trouva dans son pasteur tous les secours et les consolations dont il avait besoin.

Après avoir pris part, en 1506, au mariage du duc de Valois avec Claude de France (1), Jacques Fillette était encore Lieutenant lors du sacre de François Ier (1514). L'usage voulait que les Rémois fissent choix d'une personne éloquente pour haranguer le Roi à son entrée dans la ville. Cet honneur fut déféré pour la première

(1) 1506, 27 avril. Suivant les lettres de Mr le Gouverneur de Champagne le Sr Lieutenant et Mr Regnauld Cauchon, yront à Tours devers le Roy a l'exemple des villes de Paris et autres principales villes.

8 juin. Rapport desdits Mres Jacques Fillette et Regnault Cauchon sur leur voyage près du Roy.

Lettres du Roy au sujet du mariage de Claude de France sa fille avec le duc de Valois..... Nous Jacques Fillette et Regnault Cauchon, jurons sur les saintes *(sic)* évangiles que nous et ceux de

Digitized by Google

fois au Lieutenant des Habitants, et depuis, ses successeurs en ont toujours joui (1).

Les armes de Jacques Fillette étaient en plusieurs endroits de la maison qu'il avait fait bâtir près de Saint-Hilaire, en vis-à-vis de la chapelle des Fonts baptismaux, et où demeurèrent plus tard ses arrières-petits-fils, les sieurs d'Aiguemorte. On voit ces armoiries, encore aujourd'hui, sculptées sur une cheminée de l'hôtel Feret de Montlaurent, rue du Barbâtre, n° 139.

Reims feront de tous nos pouvoirs que ledit mariage soit accompli et consommé et que si le Roy va de vie à trespas sans délaisser enfant masle, nous tiendrons ledit Sr de Valois pour nostre Roy.

31 juillet. Taxe de 4l 16s à Jehan G... pour avoir été à Laon faire sceller les lettres de ratification passée par les habitans de Reims, de la promesse faite par Mres Jacques Fillette et Regnault Cauchon, touchant le mariage de madame Claude de France et Mre le duc de Valois et dudit Laon, porté à Tours lesd. lettres au Roy et à Mre de Tours, dans lequel voyage il a été 21 jours. *(Conclusions.)*

(1) On lit dans les *Deniers patrimoniaux*, 1513-1514, f° 211 : à Maistre Regnault Cauchon, licencié es loix, doyen de l'église de Reims, Mtre Jacques Fillette licencié es loix Sgr de Ludes Lieutenant de Mr le Capitaine de Reims, Mr Jehan Noel esleu de Reims, Jehan Pioche procur de ladite ville, Anthoine Feret controleur du grenier a sel estably a Reims et Jehan Frizon controleur du grenier a sel de Cormicy, tous deleguez a aller en cour faire lhonneur et obeissance au roy François 1er, 56 escus d'or à la couronne pour leurs salaires et despens du voyage. — 1514, 12 mars. Le Lieutenant dit que lui et les deleguez ont parlé à un orfevre a Paris pour faire les 2 flacons d'argent pour les bailler a Mr le gouverneur de Cham pagne. *(Conclusions.)*

Digitized by Google

17 JEAN DE LA FONTAINE

(1515-1523.)

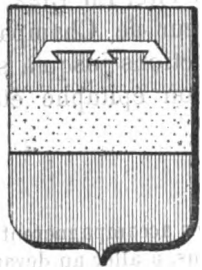

De gueules à la fasce d'or
surmontée d'un lambel d'argent de trois pièces.

A la ville : *de gueules à l'aigle déployée d'or* (1).

Jean de la Fontaine, Chevalier, Seigneur de Courmas, vit sa requête exaucée lorsqu'il s'adjoignit les Échevins pour demander à François Ier, qui se préparait à la conquête du Milanais, que les 3,000 écus qu'il réclamait à la ville fussent en partie employés aux fortifications de Reims.

L'Archiduc Charles d'Autriche, exigeant que 12 grandes villes du Royaume se rendissent caution du traité de Noyon, Reims fut comptée parmi ces grandes villes (2).

D'après la nouvelle que l'Empereur jetait ses vues sur la Champagne, on remplit les magasins de Reims et la

(1) René Bourgeois ne reconnaît que ces dernières armoiries, qui sont celles de sa femme.

(2) *Almanach historique de Reims*, 1756.

Digitized by Google

ville se mit en état de défense. Le clergé y contribua et donna encore 9,134 livres au Roi.

Sous la magistrature de Jean de la Fontaine, le Roi établit un siège royal dans notre cité. En 1522, il reçut en grand apparat le Gouverneur de Champagne (1).

Ce Lieutenant exerça ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en novembre 1523. Son épitaphe était dans l'église de Saint-Symphorien.

(1) 1522, 11 sept. Partie des habitans accompagnerent Jehan de la Fontaine ecuyer Lieutenant de Reims, à aller au devant de Mgr le Gouverneur, qui ce jour doit entrer en cette ville, et lui seront donnés 6 poinssons de vin des meilleurs de la ville.

(Conclusions.)

Digitized by Google

18 ANTOINE DUPUY

(1524-1533.)

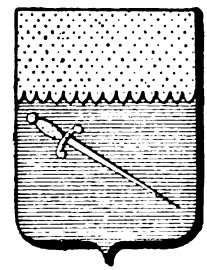

D'azur à l'épée d'argent à poignée d'or, posée en bande la pointe en bas, au chef engrelé d'or.

Antoine Dupuy, Chevalier, Seigneur de Montigny (1), exerçait ses fonctions lors de la fatale issue de la bataille de Pavie. A Reims, où l'on croyait, à chaque moment, voir paraître l'ennemi, tous prirent les armes, même les ecclésiastiques.

L'importante réunion générale des habitants qui se tint aux Cordeliers, le 18 avril 1525, fut présidée par Antoine Dupuy. On y décida qu'un Conseil de dix-huit notables représenterait désormais la communauté des habitants et remplacerait les précédentes assemblées générales.

Ce Conseil eut le pouvoir dans la suite d'ordonner les dépenses et de gérer toutes les affaires de la cité ; pour cela, il devait se réunir deux fois par semaine, les mardi et vendredi, en l'hôtel de la Ville (2).

(1) *Montigny-sur-Vesle*, canton de Fismes (Marne).

(2) Archives législatives de Reims, par P. Varin, *Statuts*, 1er vol. page 865.

Digitized by Google

Antoine Dupuy, non seulement s'occupa utilement des affaires intérieures de la cité, mais il représenta dignement les habitants, soit à la Cour, soit en présence des grands personnages et des Gouverneurs dans leurs visites à Reims. Les *Conclusions du Conseil* relatent son habileté dans les circonstances majeures et le soin qu'il prenait des plus petites affaires (1).

(1) 18 décembre, 52s au Sr Lieutenant, pour son voyage à Lyon vers madame Régente de France et le conseil du Roy, présenter à ladite dame, lettres missives des habitans et l'obligation desd. habitans pour le traité de paix fait avec le Roy d'Angleterre.

1525, 2 mars. Mre Antoine du Puys, Lieutenant de la Capitainerie portera lettres missives à madame de Vendosme et à Mr le comte de Bryenne au sujet de certaine défense, de ne laisser passer nulz vins que au nom du Sr de Humyères et de Pre Serval, marchands à Reims.

1529, 18 avril. Antoine du Puys, Lieutenant..... 8 janvier, Antoine du Puys, escuyer Sr de Montigny yra vers Mr le Gouverneur à Joinville porter lettres pour avoir decharge de 4000 fr.

1530, 9 janvier. Mr le Lieutenant ira à Paris présenter 6 poinsons de vin à M. le Gouverneur.

1532, 26 mars. Mr le Lieutenant du Puitz achetera de Mlle de Nampteuil, 4 grant brochetz et traitera du pris avec elle jusques à 100 sols chacun brochet.

28 mars. A la venue de Mr le Gouverneur lui sera fait présent de 4 grans brochets.

29 mars. Mr le Lieutenant retiendra les 6 hautsbois de Chasteau-Thierry, pour servir à l'entrée de la Royne. *(Conclusions.)*

Digitized by Google

19 NICOLAS CHINOIR

(1534-1535.)

De sable au chevron d'argent,
accompagné de trois levriers naissants du même,
au collier de sable noué d'argent.

Nicolas Chinoir, Chevalier, était Seigneur de Chambrecy et de Bligny (1).

Le 4 mars 1534, une assemblée générale aux Cordeliers fut présidée par lui, à la suite de son élection comme Lieutenant du Capitaine, qui avait eu lieu le 21 février précédent. Un an après, le 7 février, il eut comme successeur dans la Lieutenance Antoine Dupuy, et Nicolas Chinoir devint maître des ouvrages de la ville ; on le prorogea dans cette fonction le 8 mars 1536.

(1) *Chambrecy* et *Bligny*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

Digitized by Google

20 ANTOINE DUPUY

(1535-1537.)

DEUXIÈME FOIS

Antoine Dupuy terminait la dernière période de son office, lorsque François Ier autorisa l'établissement à Reims de la compagnie de l'Arquebuse, vers 1537. Antoine Dupuy fut le premier Capitaine des Arquebusiers.

Dans la suite, cette qualité resta inhérente à la personne du Lieutenant des Habitants, comme on peut s'en convaincre en consultant les *Statuts de la Compagnie des Hacquebutiers de la ville et cité de Reims*, ainsi que les autres documents recueillis dans les archives législatives de Reims par P. Varin (1).

Le 18 mai 1536, d'après les ordres donnés par Antoine Dupuy, on fit de grands préparatifs à l'occasion de la guerre qui éclata du côté de la Flandre. On travailla aux remparts, surtout aux environs du Château de la porte de Mars. Des réquisitions furent levées sur les habitants de la ville et des campagnes (2).

Comme sous sa première lieutenance, Antoine Dupuy prit part, en 1535 et en 1536, à plusieurs affaires impor-

(1) Statuts, 11e vol., pages 28 à 111.
(2) *Conclusions du Conseil*, registre 8, de 1535 à 1539.

Digitized by Google

tantes dans les relations de la ville avec le Roi (1). Au surplus, son rôle, comme celui des autres Lieutenants, ne pourra être connu en détail qu'à la suite d'une publication de cette intéressante suite de registres des conclusions du Conseil que se propose d'éditer un jour notre savant confrère, M. Louis Demaison.

Nous n'avons pu découvrir ni la date précise de sa mort, ni le lieu de sa sépulture, mais nous savons par

(1) 1535, 21 juillet. Sont commis Mr le Lieutenant du Puys, Mr le grenetier Goujon et Mr du Godart pour prier Mr le Lieutenant Fremin de faire la harangue au roy et a la royne quand ils voudront.

1536, 26 may. Ant. Du Puys Lieutenant montre des lettres a luy envoyées pour qu'il envoie les hallurets de la munition du roy.

18 juin. Le Lieutenant rend compte de son voyage à Mouzon vers M. le gouverneur qui doit venir à Reims cette semaine.

1536, 14 décembre. Grands excès faits le jour dhier a la personne de Mr le Lieutenant du Puitz par aucuns gens de guerre etant en cette ville heure de 10 heures de nuyt et plusrs autres habitants ausquels on avoit rompu et despecé leurs lanternes battu et oultragé ceux qui les portoient.

On trouve dans les *Deniers patrimoniaux*, 3 février 1534, 1er mars 1535 :

46 liv. 16s à Anthoine du Puys escuyer Lieutenant de la Capitainerie de Reims pour deboursés faits aux secrétaires et valets de chambre de Mgr le duc de Guise et plusieurs voyages de messagers envoyés aux capitaines des gens de pied legionnaires.

4 liv. à Anthoine du Puis escuyer Lieutenant de la Capitainerie de Reims pour avoir vaqué deux jours a 2 chevaulx a aller vers Mgr le gouverneur a Attigny, savoir comment il entendoit lever les 200 poinsons de vin par luy mandez pour l'advitaillement de Mouzon.

6 liv. *au même* pour voyage a Marles vers Mgr le gouverneur de Champagne pour l'advertir des adventuriers qui s'estoient mis sus sans adveu et tenoient les champs en ce païs... 9 mars 1535.

1536. A do 50 liv. pour vacations extraordres et frais soutenus pour les gentilzhommes postes et courriers qui ont passé et repassé en cette ville.

Aud. Anth. Du Puytz Lieutenant 50 liv. pour ses gages. (*Conclusions.*)

Digitized by Google

les registres municipaux qu'il était Capitaine de Reims en 1541, et qu'en 1542, sa veuve, Nicole Tartier, faisait une réclamation au Conseil (1).

(1) 1542, 16 May. Réclamation par d^elle^ Nicole Tartier, v^e^ de feu Anthoine du Puitz, vivant escuyer Sr de Montigny capitaine de Reins (on voit encore le 10 janvier 1541 ledit capitaine presider une séance). — Sa v^e^ réclame pour les vacations dud. capitaine d'avoir examiné les comptes de Th. Cocquebert et N^as^ Cocquebert ci devant receveurs. *(Conclusions.)*

Digitized by Google

21 NICOLAS CHINOIR

(1538-1539.)

DEUXIÈME FOIS

Nicolas Chinoir, Chevalier, Seigneur de Chambrecy et de Bligny, fut élu, pour la deuxième fois, le 26 février 1538.

Il prêta serment le même jour au Bailly de Vermandois, tandis que les autres officiers le prêtèrent au Capitaine, qui était Antoine Dupuy.

Le 4 mars 1538, il fut commis de par le Roi à l'office de Lieutenant de la Capitainerie. Il présida en cette qualité l'assemblée générale du 8 mars et dut alors pourvoir aux nombreuses réquisitions dont était frappée la ville, et il chercha à les répartir sur les villages voisins dans le but d'épargner ses concitoyens.

Digitized by Google

22

REMY CAUCHON

(1540-1541.)

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Remy Cauchon, Chevalier, Seigneur de Jonval (1) et de Muizon (2), fut nommé Lieutenant des Habitants après avoir, en 1531 et 1532, rempli les fonctions de receveur des deniers communs. Il exerça ensuite au sein du Conseil de Ville une influence prépondérante qui le fit connaître et députer par la ville en plusieurs circonstances notables.

Malheureusement, la lacune qui existe dans les registres des *Conclusions* ne nous permet pas d'approfondir son rôle au cours de sa lieutenance. Nous n'avons pas davantage pu connaître ni la date de la mort de Remy Cauchon, ni le lieu de sa sépulture.

(1) *Jonval*, canton de Tourteron (Ardennes).
(2) *Muizon*, canton de Fismes (Marne).

Digitized by Google

23

JEAN BRIOTIN

(1542.)

D'azur au chef dentelé d'or,
chargé d'un lion passant de gueules.

Jean Briotin, Chevalier, Seigneur de Seuil (1) était Lieutenant des Habitants quand on décida d'envoyer en Flandre de puissants secours en argent, en munitions et en vivres à Claude de Guise. Ils arrivèrent fort à propos et permirent à ce général de conserver ses avantages sur l'ennemi.

Le Roi demanda encore une double décime au clergé.

Les récentes fortifications de Reims occasionnent de nouvelles dépenses à la Ville pendant plusieurs années.

Le 18 février 1843, Briotin fut remplacé comme Lieutenant et devint Maître de l'Artillerie.

(1) *Seuil*, canton de Rethel (Ardennes), où se voient encore quelques dépendances de l'ancien château, sur la montagne qui domine la vallée de l'Aisne.

Digitized by Google

24 HUBERT FERET

(1543.)

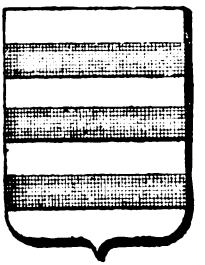

D'argent à trois fasces de sable.

SUPPORTS : *Deux levriers.*

CIMIER : *Un levrier.*

Devise : VIRTUS AD ASTRA FERET.

Hubert Feret, Chevalier, Seigneur de Montlaurent (1), Vidame de Chaalons, fut élu le 18 février 1543 (2).

Il était Lieutenant des Habitants lorsque le Conseil de Ville fit ouvrir la porte de Mars, qui subsista jusqu'à nos jours, alors que les remparts étaient déjà détruits.

Appréhendant les suites de la guerre que François Ier s'était vu forcé de déclarer à Charles-Quint, le Conseil de Ville fit élever les plates-formes du Château de la Porte de Mars, des portes Buiron et de Saint-Nicaise, et de plus il décida la fonte de plusieurs canons.

Le 26 mars 1543, le Lieutenant Hubert Feret fut

(1) *Montlaurent*, canton de Rethel (Ardennes).

(2) 1543, 18 mars. Rapport de M. le Lieutenant, de retour de Chastel en Porcien vers M. de Longueval (Nte de Boussu) Lieutenant en ce gouvernement. *(Conclusions.)*

Digitized by Google

délégué pour aller à Laon, assister à la répartition des taxes levées par le Roi sur les villes fermées (1). Reims fut taxé à 14,600 livres, pour lesquelles les gens d'église refusèrent leur participation. On les obligea cependant à y contribuer dans la proportion de vingt-cinq pour cent.

Le 22 septembre de la même année, dans un Conseil général tenu à l'hôtel de Ville, Hubert Feret fit décider que dorénavant les 24 membres du Conseil ordinaire auraient le pouvoir de tous les habitants pour lever les impôts, fournir aux énormes réquisitions demandées par le Roi pour l'entretien des 12,000 Suisses campés à Attigny.

Ce fut encore sous la magistrature d'Hubert Feret, le 24 octobre 1543, que l'écolâtre Raoul Grand Raoul fut autorisé à rebâtir le collège des Bons-Enfants sur un plan plus spacieux.

(1) On lit à ce sujet dans les *Deniers patrimoniaux :* A Hubert Feret, escuyer, Sgr de Montlaurent lieutenant de la capitainerie de la ville de Reims, 11 liv. 5s pour voyage à Laon, pour assister à l'assiette de la cotisation faite de 1650 hommes que le roy a demandé aux habitants des villes closes du bailliage de Vermandois.

Digitized by Google

25 JEAN DE BOSSUT

(1544-1546.)

D'or au double trescheur fleuronné et contre fleuronné d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout.

Jean de Bossut, Chevalier, Seigneur d'Irval (1) et de Saint-Étienne (2), fut Bailli de Vermandois. De son mariage avec N... Noel est issue une fille unique nommée Philippette de Bossut, qui, ayant épousé N... de Miremont, apporta la Seigneurie de Saint-Étienne dans cette famille.

En 1544 et 1545, ce Lieutenant fut délégué pour porter les présents de la ville à l'Archevêque et au Gouverneur de la province (3).

(1) *Irval*, dépendance de Jonchery-sur-Vesle, canton de Fismes (Marne).

(2) *Saint-Étienne-sur-Suippe*, canton de Bourgogne (Marne).

(3) 1544, 17 sept. Sera fait présent à M. l'arcevesque de Reims, estens présentement à Courville de 6 panneaulx et 6 poulettes d'Inde, et pour aller à Courville faire ledit présent, sont nommés M. le Lieutenant (J. de Boussu) Rev. Cauchon, Regn.-Cauchon et G. Pioche (à cheval).

1545, 22 mars. Lettres du Sr de Longueval à J. de Boussut,

Digitized by Google

D'après les bruits que l'Empereur Charles-Quint était dans le Luxembourg avec une armée de 80,000 hommes, on redoubla les travaux de fortifications et on se prépara à un siége.

Heureusement pour Reims, les alarmes ne furent pas de longue durée, parce que, changeant de route, Charles voulut aller surprendre les magasins d'Épernay et de Château-Thierry. L'Empereur, bloqué au centre de la France sans vivres et sans ressources, se vit forcé d'accepter la paix.

En 1546, le Cardinal Charles de Lorraine jeta les fondements de l'Université, et lui destina pour collège celui des Bons Enfants, qu'il fit réparer et agrandir.

La ville et le chapitre contribuèrent de leurs deniers à cet utile établissement.

Les armoiries de la famille de Bossut étaient sur les tombeaux de pierre qui existaient dans l'église de Saint-Denis.

M. Levesque d'Évereux les possédait en couleur.

Il y avait en 1563, un Renauld de Bossut, Bailly de Vermandois, dont les armes se voyaient en plusieurs endroits dans l'église de Saint-Hilaire.

Lieutenant de la Capitainerie de cette ville. — Il appelle son frère.

1545, 24 février. M. le Lieutenant nommé pour aller vers M. de Longueval estant presentement à Marchay, au sujet des deniers à lever. — Sera fait present audit Sr de Longueval, de quelques volailles au lieu de 3 poinsons de vin, restans de neuf qui avoient esté conclus luy estre présentez. (*Conclusions.*)

Digitized by Google

26

HUBERT FERET

(1547-1549.)

DEUXIÈME FOIS

Hubert Feret, était Lieutenant pour la deuxième fois, lors de la mort de François Ier. Au sacre de Henri II, le Lieutenant des Habitants fut un de ceux qui eurent l'honneur de porter le dais. Les Échevins le suivaient vêtus d'une longue robe violette.

Sous la Lieutenance d'Hubert Feret, Charles, Cardinal de Lorraine, reçut les Bulles du Pape et les Lettres patentes du Roi pour l'établissement de l'Université. Bientôt fut prouvée la supériorité de cette école par les excellents sujets qu'elle formait dans toutes les sciences.

Les *Conclusions du Conseil* mentionnent les diverses négociations entamées avec la Cour par M. de Montlaurent dans l'intérêt de la Ville. Il exempta de la sorte les habitants de diverses contributions dont ils étaient menacés (1).

(1) 1548, 15 avril. Mr de Montlaurent, Lieutenant, Jacques Noblet et Oudart Bachelier, iront vers Mgr le duc de Nevers, Gouverneur, pour lui faire les excuses des habitants (à Châlons).

1548, samedi 1er sept. Mr de Flavigny, vicaire de Mr le Cardinal de Guise, sera lundi à Épernay. — Mr de Montlaurent, Lieutenant ira à Epernay pour luy recommander les affaires de la ville.

1549, 22 avril. Mr de Montlaurent, Lieutenant, et Mr Guillaume Colin, advocat, iront en Cour pour solliciter Mgr le Cardinal de Guise, afin d'avoir expédition des affaires de la ville.

— 23 juin. Mr de Montlaurent, Lieutenant de la Capitainerie

Digitized by Google

de Reims, et Pre Serval, marchand, iront en Cour vers Mr de Nevers, pour pouvoir par luy estre présentez au Roy, et présenteront copie des responses faites par les habitans à Mr de Bordillon, Lieutenant général au Gouverneur de Champagne, touchant l'augmentation de la solde des gendarmes.

1550, 9 février. Est besoin nommer 2 gentilshommes pour aller recevoir les gens de pied des vieilles bandes et enseignes de Picardie. — Sont nommés Hubert Feret escuyer Sr de Montlaurent et Jehan de Boussut, escuyer Sr de Lierval. (*Conclusions.*)

Digitized by Google

27 NICOLAS CHINOIR

(1550.)

TROISIÈME FOIS

Sous la troisième magistrature de ce Lieutenant, le Roi, à la prière du cardinal Charles de Lorraine, unit l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché de Reims.

Les armes de Chinoir se voyaient en plusieurs endroits dans l'église de Chambrecy; elles étaient aussi dans celle de Saint-Jacques, auprès de la chapelle Saint-Joseph; mais, ajoute René Bourgeois, « ces dernières sont fausses ».

L'année de la mort et le lieu de la sépulture de Nicolas Chinoir sont restés ignorés. Nous savons néanmoins, par les *Conclusions du Conseil*, qu'à la date du 15 mars 1556 Nicolas Chinoir jouait encore un rôle important. Il fut désigné pour gérer les affaires de la Ville et présida le Conseil au cours des démêlés qui éclatèrent alors entre le Lieutenant et le Capitaine. La même année, le 31 octobre, Jean et Nicolas Chinoir comparurent comme Seigneurs de Chambrecy à la réformation des coutumes de Vermandois.

Digitized by Google

28 JEAN BRIOTIN

(1551.)

DEUXIÈME FOIS

Jean Briotin fut nommé, pour la seconde fois, Lieutenant des habitants en 1551. Ce fut sous sa lieutenance que l'archevêque Charles de Lorraine céda un grand terrain, près de la porte Basée, à l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, Renée de Lorraine, qui fit considérablement agrandir son monastère.

Reims, par suite de l'établissement d'un siège présidial, cessa d'être du ressort de Laon.

Jean Briotin fut inhumé dans le cimetière de Saint-Symphorien. Une plaque de marbre noir recouvrait sa sépulture. Le temps, et peut-être aussi le frottement des pieds en avait tellement usé l'inscription, qu'il était impossible, dit René Bourgeois, de lire la date de la mort de Briotin. Ses armes, en couleur, se voyaient dans une vitre de Saint-Symphorien, à côté de la porte du cimetière.

Digitized by Google

29

HUBERT FERET

(1552-1554.)

(TROISIÈME FOIS)

Hubert Feret fut nommé Lieutenant pour la troisième fois en 1552.

Notons seulement que, sous sa dernière lieutenance, les affaires du Roi exigeaient toujours des décimes à faire payer au clergé et des contributions considérables qu'on imposait aux citoyens. Outre les fortes sommes d'argent qu'on envoyait au Souverain, on fournissait encore de munitions et de vivres l'armée qui était dans le Luxembourg.

Hubert Feret était issu d'une famille noble et ancienne qui était chère aux Rémois, à cause des fréquents services qu'elle leur avait rendus. Hubert, après avoir été élu trois fois Lieutenant des Habitants, fut nommé Capitaine de la ville, en 1554.

Ce fut le 2 avril 1575 que décéda ce magistrat, qui fut inhumé dans la collégiale de Saint-Symphorien, du côté de la sacristie des chanoines, derrière le chœur.

L'hôtel de cette famille se voit encore à l'angle de la rue du Barbâtre et de la rue Montlaurent, et sa description illustrée forme l'un des fascicules *des Monuments historiques de Reims*, par E. Leblan, 1883.

La Seigneurie de Montlaurent se trouvait dans le Rethelois. On voit encore dans le village de ce nom,

Digitized by Google

canton de Rethel (Ardennes), un petit château, aujourd'hui propriété des familles de Finfe, mais il n'y subsiste aucun souvenir de la famille des Feret, depuis la refonte d'une cloche qui portait le nom de Gabriel-Philippe Feret, Chevalier, Seigneur de Montlaurent en 1719.

Digitized by Google

30

NICOLAS NOËL

(1555.)

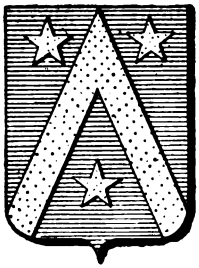

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'or.

Alias : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois alérions d'argent.*

Nicolas Noël, Chevalier, Seigneur de Muire (1), fut Lieutenant des Habitants en 1555 (2).

Sa famille tint une grande place parmi la noblesse de Reims. Il avait épousé Jeanne Moët ; sa fille Marie fut successivement la femme de Jean Pioche et du célèbre hérault et poète Edmond du Boullay ; une autre fille, Adrienne, s'était mariée à Simon Coquebert, fils de Thierry. Le principal fief des Noël était la terre de Muire, située aux portes de Reims, sur laquelle s'élevait un château assez important. Leur hôtel, dans cette ville,

(1) *Muire*, château aujourd'hui détruit, commune de Tinqueux, près Reims.

(2) Les *Deniers patrimoniaux*, 1555-1556, mentionnent : à Nicolas Noel, Sr de Muyre, Lieutenant de la capitainerie de Reims, 100 livres pour 2 années de ses gaiges (la 1re finie le penultième février 1556 et la 2de le mercredy 10 mars 1556).

Digitized by Google

s'ouvrait sur les rues du Marc et Linguet. On voit encore, sur cette dernière rue, une remarquable façade en briques et pierres construite en 1565 par Nicolas Noël, et que l'on appela longtemps la *Maison de Monsieur de Muire* (1).

Ce fut sous la magistrature de Noël que le célèbre Bacquenois, imprimeur, vint apporter à Reims les ressources de cette nouvelle découverte. Il avait appris son art à Lyon, aux dépens du Cardinal Ch. de Lorraine, qui l'avait placé chez les plus habiles maîtres de cette grande cité.

Les armes de Noël se voyaient en plusieurs endroits de l'église de Saint-Hilaire, où se trouvait la sépulture de sa famille.

En décrivant l'écusson de Nicolas Noël, René Bourgeois indique le *chevron d'or* sur fond *d'azur* comme étant accompagné de *trois alérions d'argent* au lieu de *trois étoiles*. C'est ainsi que se blasonnent les armoiries de François Noblet, Lieutenant des habitants en 1702 (n° 83), que René Bourgeois n'a probablement pas connues : peut-être a-t-il raison, mais les monuments étant détruits, la vérification devient très difficile, pour ne pas dire impossible. Disons, cependant, que ces dernières armoiries existent au Musée de la Ville, sur un manteau de cheminée, où elles se trouvent accorées à celles des Moët, et remontent à l'époque de la Renaissance, qui est celle où vivait Nicolas Noël.

(3) *Le vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, page 54.

Digitized by Google

31

CLAUDE PIOCHE

(1556-1560.)

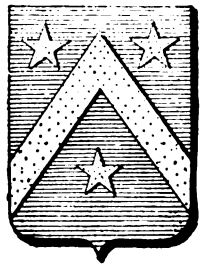

D'azur à la bordure engrelée d'or à deux épées d'argent à poignée d'or, posées en sautoir, les pointes en bas.

A la Ville : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'or*

Maître Claude Pioche était licencié en droit et avocat au Parlement. Jusqu'alors, les Rémois n'avaient appelé que la noblesse à la tête du gouvernement de la ville, mais fatigués des brigues de quelques familles, ils tournèrent leurs vues sur ce célèbre jurisconsulte. La sagesse de son administration et son habileté à concilier les intérêts du roi avec ceux du peuple firent que le mérite seul eut le droit de prétendre aux suffrages.

La coutume de Reims, rédigée par trois commissaires, fut imprimée l'année suivante (1557) chez Bacquenois.

François II, qui succéda à Henri II, mort à la fleur de l'âge, fut sacré en 1559. Le nouveau monarque confirma les privilèges de l'Université. La même année, Claude Pioche, à la tête d'une députation de Rémois, présenta au jeune roi les hommages des habitants et lui tint un

Digitized by Google

discours dont les *Conclusions* nous ont conservé le texte avec la réponse du monarque (1).

Nos anciens historiens se taisent au sujet de la date de la mort et du lieu de la sépulture de Claude Pioche. Raussin dit que l'écusson *d'azur à la bordure engrelée et aux deux épées en sautoir* se voyait encore dans les vitraux d'une chapelle à Saint-Pierre, au-dessus du confessionnal du curé de la paroisse, et qu'à la Ville, comme lieutenant, Pioche portait *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même*. Il est à remarquer que ces armoiries sont identiques à celles de Nicolas Noël.

D'après René Bourgeois, l'écusson porté par ce lieutenant à l'Hôtel de Ville se voyait aussi dans l'église de Saint-Hilaire.

(1) 1559, 31 juillet, M. Claude Pioche, lieutenant des habitants, Jehan Blavier, docteur en théologie, chanoine et chantre de l'église de Reims, Hubert Féret, escuyer sieur de Montlaurent capitaine de Reims, Regnault Cauchon escuyer, sieur de Condé et maître André Dorigny avocat du roy au Présidial..... Ainsi que... ils ont esté vers le roy François deuxième de ce nom estant à Paris, luy porter l'obéissance des habitans..... se sont adressez à Mgr le reverendissisme Cardinal de Lorraine arcevesque..... pour les présenter au roy et entendre de luy aulcuns points concernant le faict du sacre. — Le 25e jour du present mois de Juillet, ledit seigneur Cardinal les présenta au roy estant en son chastel du Louvre où ilz luy presenterent l'obéissance..... en la présence de mond. Seignr le Cal, de monseigr le duc de Guise, Mgr le connestable et autres seigr..... et par l'organe dudit Pioche fut dit :

« Sire, vos très humbles et très obéissans subjetz, les manans et habitans de vostre ville de Reims, vous présentent par nous leurs députez, cueur, corps, biens et toute obéissance, vous supplient que lez y woillez recevoir, les gardez et maintenir en leurs franchises et libertez, et ils prierons Dieu pour vostre royalle majesté. »

A quoy le roy a fait responce par tels mots : « En vous démonstrant bons subjectz, je vous seray bon roy. » (*Conclusions.*)

Digitized by Google

32 REGNAULT CAUCHON

(1561-1566.)

De gueules au griffon d'or, ailé d'argent.

Regnault Cauchon, seigneur de Condé, était lieutenant des habitants lors du sacre de Charles IX, le 15 mai 1561 (1). Il mit une forte garnison dans Reims pour garantir la ville des surprises qu'on redoutait de la part des protestants. Il y avait près de la porte de Mars, en dehors de l'enceinte, un cimetière dont on détruisit les murs afin d'éviter la profanation des restes qu'il contenait. Tout ce qu'on put enlever de ceux-ci fut transporté dans le nouveau. Regnault Cauchon géra les affaires de la ville avec zèle et fit pour elle des avances de fonds en vue d'assurer une vigilante garde aux remparts (2).

Il avait épousé Nicole Coquebert, fille de Thierry

(1) Le vin de Champagne, à cette occasion, fut payé 28 et 34[l] la queue. Le prix du vin du Laonnois fut plus élevé que celui de Reims. (Mémoires de Jean Rogier et cartulaire de l'Hôtel de Ville.)

(2) 1562, 24 avril. Remboursement de 12[l] 17[s] à M. Regnault Cauchon Lieutenant des habitants pour argent déboursé pour payer des messagers et harquebouziers qui ont fait garde aux portes. (*Conclusions.*)

Digitized by Google

Coquebert et de Remiette Bachelier. Il mourut le 31 décembre 1580. Sa tombe et son épitaphe étaient placées au côté gauche du grand autel dans l'église des Jacobins.

Digitized by Google

33 JÉROME GOUJON

(1567-1570.)

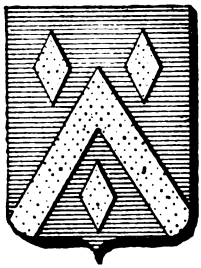

Écartelé aux premier et quatrième, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même ; aux deuxième et troisième, de gueules au sautoir engrelé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

A la ville : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même.*

Devise : SANS MAL PENSER.

Jérôme Goujon, chevalier, seigneur de Vraux (1), sénéchal héréditaire de Reims.

D'après les mémoires de René Bourgeois, ce magistrat n'aurait porté, comme armoiries, pendant ses deux lieutenances, qu'un des cantons de ses armes écartelées, d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges du même. Les armes écartelées existent encore gravées sur une pierre tumulaire en marbre noir à Saint-Remi. Cependant, nous verrons plus loin qu'à la ville les Goujon ne portaient pas leurs armoiries complètes et qu'ils n'avaient que l'écu tel que l'a décrit René Bourgeois.

(1) *Vraux*, arrondissement et canton de Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

Les guerres de religion sévissaient alors dans toute leur intensité, les Conclusions du Conseil de Ville ont gardé la trace de l'activité que déploya Jérôme Goujon pour mettre la ville en état de défense et de résister à une attaque des Hugenots. Le 29 septembre 1567, l'enceinte des remparts fut remise en état; le 2 octobre, le lieutenant visita les casemates pour s'assurer de leur état; le 7 du même mois, on décida que les moulins à blé remisés dans la grange de la Ville seraient disposés pour faire farine. Enfin, le 17, il fut convenu que les cinq pièces d'artillerie bâtarde, nouvellement montées, seraient dirigées vers les bastions des remparts.

Le 3 novembre 1570, un différend s'éleva entre ce lieutenant et le sieur de Montlaurent pour savoir lequel des deux présenterait les clefs de la Ville à M. de Guise, gouverneur de Champagne. Le Conseil de Ville décida que cette fonction appartenait en propre au Lieutenant à l'exclusion de toute autre personne.

Jérôme Goujon avait épousé Nicole Cauchon, fille de Regnault Cauchon, seigneur de Condé, et de Nicole Coquebert.

Digitized by Google

34 PHILIPPE FRIZON

(1571-1572.)

D'azur au sautoir bretessé d'or.

A la ville : *D'or à trois tiges de fraisiers de sinople, fruitées de gueules.*

Philippe Frizon était capitaine de l'Arquebuse en même temps que Lieutenant des Habitants.

Le second des écussons figurés ci-dessus se voit encore aujourd'hui peint sur le manteau d'une cheminée monumentale pouvant remonter à l'époque de la lieutenance de Philippe Frizon. Elle est construite au premier étage de l'hôtel de la rue de Pouilly, n° 18.

Lors de l'entrée à Reims du duc de Guise en 1571, ce Lieutenant fut chargé de prononcer la harangue de bienvenue, et le cérémonial lui prescrivit de la débiter après être descendu de cheval, en présence du cortège (1).

Le Conseil de Ville le chargea aussi d'offrir au duc

(1) 1571, 30 juin. Avis de l'arrivée Mgr le duc de Guise..... se mectera à pied le sieur Lieutenant des habitants à faire la harangue, et avec luy 6 ou 8 du conseil pour l'accompagner et quant aux autres habitans ils demoureront à cheval toutefois teste nue. (*Conclusions.*)

Digitized by Google

de Guise son présent, qui consistait en deux coupes d'or avec couvercles et des fruits. En outre, un poinçon de vin blanc et un autre de vin clairet furent également achetés par les soins du Lieutenant pour être remis au gouverneur.

A l'occasion de cette entrée, la première porte du bourg de Vesle reçut une décoration en lierre aux armes du roi et du duc de Guise.

Philippe Frizon mourut le 6 juin 1573. Son épitaphe était dans la nef de l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieil.

Digitized by Google

35

JÉROME GOUJON

(1573-1574.)

(DEUXIÈME FOIS)

Il paraît que sous la seconde magistrature de Jérôme Goujon la rivière de Vesle aurait été rendue navigable, ou qu'au moins on aurait fait quelques tentatives pour y arriver. Les résultats obtenus en avaient fait espérer la réussite, suivant ce passage de Jean Pussot : « Le 22 de septembre 1574, arriva devant ceste ville de Reims le premier basteau chargé de marchandises et avoit auparavant ésté faict devant le Büerie, laquelle marchandise estoit : suiffe, huille, harencz....., appartenant à Thomas Pothe, Nicolas Dorigny, Nicolas Bignicourt et à Jehan Gillet, marchans demeurans à Reims et l'avoit fait faire monsieur de Saint-Denys. » Jean Pussot dit ailleurs que « cette navigation demeura imparfaite pour les troubles avenus en ce royaume de France ».

Jérôme Goujon mourut le 8 mars 1604, d'après les Mémoires de René Bourgeois, et le 6 mai de la même année, si on en croit ceux de Bidet. Il fut enterré dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Hilaire, où étaient conservées ses armes et son épitaphe.

Digitized by Google

36 HENRI BACHELIER

(1575.)

D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Henri Bachelier était seigneur de la Fontaine, de Saint-Mar et de Gente.

Il est mort en 1575, l'année même de son élection. Ses armes et son épitaphe étaient dans la nef de l'église paroissiale de Saint-Jacques. Sa femme, Isabeau Cachette, vivait encore en 1617, date du mariage de Nicolas Bachelier, son fils (1).

Au sacre de Henri III, le 13 février 1575, les vins de Reims qu'on présenta au roi furent payés depuis 54 livres jusqu'à 75 livres la queue (2).

(1) 2 Nov. Vicot notaire 1617. Contr. de mar. entre N^as Bachelier fils de feu Henry Bachelier vivant seigr de Saint-Marc et de Isabeau Cachette sa fem. Et Simonne fille de N^as Lespaignol bourg^s de Reims. Le futur avec 5000^l et 1200^l pour achat de bagues et joyaux. ; la future 6600^l.

(2) Cartulaire de la Ville et Mémoires de Jean Rogier.

Digitized by Google

37 OUDART NOËL

(1576.)

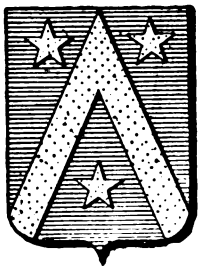

D'azur au chevron d'or,
accompagné de trois étoiles du même.

Alias : *D'azur au chevron d'or accompagnée de trois alérions d'argent*

Oudart Noël était seigneur de Muire. Il avait comparu en 1556 à la réforme des coutumes de Vermandois comme receveur général des tailles de Reims.

Une pierre tombale de grande dimension fut trouvée en 1883 dans la maison portant le n° 22 de la rue de Vesle. Trois personnages y sont représentés en costume militaire, une légende indique que cette pierre recouvrait la sépulture de plusieurs membres de la famille Noël. La décoration de ce monument permet de le faire remonter avec certitude au temps de notre lieutenant, bien que la plupart des noms soient aujourd'hui frustres et d'une lecture fort difficile. Un de nos annalistes, cependant, constate qu'Oudart Noël est décédé le 30 septembre 1578, et que sa femme, Isabeau Coquebert, fille de Thierry Coquebert, mourut le 22 mai 1594. Leur épitaphe était à Saint-Pierre.

Digitized by Google

38

SIMON CHERTEMPS

(1577-1580.)

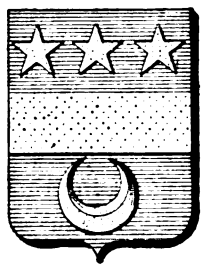

D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'or en chef, et d'un croissant du même en pointe.

Simon Chertemps était seigneur de Vaulx (1) et du Mousset. Sa famille conserva la seigneurie de Vaulx, dont nous trouvons la description dans un acte passé devant Taillet, notaire à Reims (2).

Simon Chertemps mourut le 12 août 1608. Son épitaphe et ses armes se voyaient dans l'église de Saint-

(1) *Vaulx*, canton de Fismes.

(2) 15 juillet. Taillet 1600. Jehan Fagnier, époux de Marye Marlot. marchd à Reims prend a louage de Garlache Souyn grenetier pour le roy a Reims tuteur de Pierre Chertemps petit fils de feu Symon Chertemps vivant sr de Vaulx et du Mousset... la terre et seigneurie dudit Vaulx pour telle portion qui appartient audit Pre Chertemps, ladite terre et seigneurie consistant en chasteau et maison seigneurale dudit Vaulx fermé de fossé avec enclos d'icelle et de la basse court colombier étable bergerie deux jardins l'un appelé le jardin du Rieux, avec 128 arpens de terres labourables, 11 arpens de prés, les bois appelés le Grand pré, la fontaine de Cessy, la fosse Adouilly, la coste qui tend a Luternay... pour 6 ans moyt 51 escus par an.

Digitized by Google

Hilaire, à côté du chœur. Un fragment en marbre noir, conservé au Musée lapidaire de Reims (1), fait savoir qu'il eut la douleur de perdre son fils unique. Une ligne, le seul reste d'une autre inscription qui surmontait celle qui concerne Pierre Chertemps, n'indique plus maintenant qu'une date de mort,

QVI DECEDA LE 14 APVRIL 1594

ceci ne se rapporte pas à notre Lieutenant, puisqu'il vécut jusqu'en 1608. Il ne nous a pas été possible de découvrir à qui on peut attribuer la fin de l'inscription. Celle du fils de Simon Chertemps est complète; en voici le texte :

CY GIST PIERRE CHERTEMPS SEIG^R DE VAULX CON^ER
DU ROY ET CONTROLEVR GNAL DES FINACES
EN LA GNALITE DE CHAMPAIGNE FILZ VNIQVE DE
SIMON CHERTEMPS ET DE DAM^LE IEANNE BEGUIN
AAGE DE 36 ANS LEQUEL DECÈDA LE 20 IANVI^ER
1593 QVI A EV POVR ESPOVSE DAMOISELLE
IUDITH DE GAVNES.

(1) Don de M^r le chevalier Ch. de Beffroy.

Digitized by Google

39

JEAN CAUCHON

(1581-1582.)

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Jean Cauchon, seigneur de Neuflize et de Jonval, fut appelé à comparaître en 1556 à la réforme des coutumes de Vermandois. Son jeune âge l'empêcha de s'y présenter en personne, et son procureur fut Robert Fillette.

La famille Cauchon avait acquis les principaux domaines seigneuriaux des environs de Reims, et nous avons vu quelle place importante elle a tenu dans les affaires municipales de la cité.

Jean Cauchon mourut après sa lieutenance, à une date que nous n'avons pu découvrir ; nous savons seulement que sa sépulture se voyait dans la Collégiale de Saint-Symphorien, auprès de la sacristie des chanoines.

Digitized by Google

40

JEAN PIOCHE

(1583-1584.)

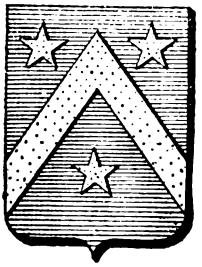

D'azur, à la bordure engrelée d'or à deux épées d'argent à poignée d'or, posées en sautoir, les pointes en bas.

A la Ville : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'or*

Maître Jean Pioche, licencié en droit, avocat au Parlement, était Lieutenant lorsque le Cardinal Louis de Lorraine, archevêque de Reims, fit son entrée le 30 avril 1583. Les conclusions du Conseil indiquent l'ordre du cortège : « Les arquebusiers marchoient à la teste, ensuite s'y voyoient les archers du guet et Mre Jean Pioche advocat et Lieutenant des habitants avec Mrs du Conseil. »

Digitized by Google

41 NICOLAS GUARLACHE SOUYN

(1585-1589.)

D'or à trois lions de sable,
armés et lampassés de gueules,
posés deux et un.

Maître Nicolas Guarlache Souyn était licencié ès-lois, enquêteur au siège royal et présidial de Reims.

Un mémoire intitulé : *Progrès et avancement de la Ligue en la Ville de Reims*, rapporte que le duc de Guise ayant été introduit dans la cité en l'année 1585, par les gens de son parti, ce duc descendit à l'abbaye de Saint-Remy, y manda le lieutenant Souyn et le requit de lui remettre les clefs des portes de la ville; le Conseil, assemblé, s'y refusa.

La confusion qui régnait dans le Conseil de Ville, raconte Bidet, porta ce pieux magistrat à fonder trois messes pour implorer les lumières du Saint-Esprit à l'occasion de l'élection des Conseillers et des Officiers de la Ville. Elles devaient être célébrées tous les ans au commencement de la deuxième semaine de Carême, époque de ces élections.

Digitized by Google

En 1588, ce Lieutenant fut délégué pour traiter à Troyes les questions concernant la Ville (1).

Les États généraux étaient convoqués à Blois pour le mois de septembre 1588. Le Cardinal, pour le Clergé, et Nicolas Souyn, au nom de la bourgeoisie, durent y porter les plaintes et les doléances du Chapitre, de l'Université et des grands corps de l'État (2).

Nicolas Souyn est décédé le 31 décembre 1607. Ses armes et son épitaphe se voyaient à la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, près du chœur, du côté de la rue, avec celles de sa famille.

(1) 1588, 9 juin. MM^rs^ les Lieutenant et de Boulzy se transporteront à Troies pour recevoir les commandem^s^ de Mgr le C^al^ et savoir des habitans dud. lieu les moiens, conditions et particularitez de ladite union. (*Conclusions.*)

(2) *Conclusions du Conseil de Ville*, 6 août 1588.

Digitized by Google

42 OUDART COQUEBERT

(1590-1591.)

De gueules à trois coqs d'or barbetés et crêtés de même, posés deux et un.

Oudart Coquebert, seigneur d'Adon (1) en partie, avait été nommé, le 10 septembre 1576, Conseiller du Roi, Secrétaire et Contrôleur général en la chancellerie.

Le 26 février 1588 et le 14 mars suivant, on le vit comparaître, comme Conseiller de Ville et notable élu pour diverses charges municipales. Il présida même le Conseil général le 18 mars de la même année, dans une séance mémorable où se trouvait le comte de Saint-Pol, Lieutenant général pour le roi au gouvernement de Champagne. Ces diverses fonctions le désignaient au suffrage de ses concitoyens pour devenir Lieutenant des habitants.

Par l'initiative d'Oudard Coquebert, le Conseil de Ville prodigua à l'armée du duc du Maine les secours

(1) *Adon*, canton de Chaumont-Porcien (Ardennes).

Digitized by Google

nécessaires pour la prise de Pont-Arcy, place importante que ce prince était venu assiéger en 1590. Les Rémois fournirent leur grande couleuvrine, des balles et de la poudre, des rations de nourriture, et puis encore d'autres munitions.

Comme son prédécesseur, il avait fondé trois messes qui devaient se dire à Saint-Symphorien les premier et second mercredis et le deuxième dimanche de carême, pour obtenir de bons choix dans les élections des Échevins, Officiers et Conseillers de la Ville, qui se faisaient à pareils jours.

Oudard Coquebert mourut le 1er juillet 1596.

Digitized by Google

43 JULIEN PILLOIS

(1592-1593.)

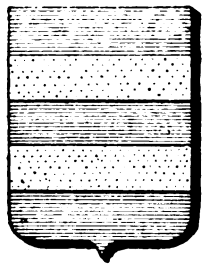

D'azur à deux fasces d'or.

Messire Julien Pillois, seigneur de Lametz (1), était Conseiller et Receveur à la Cour des Aides ; il fut aussi élu en l'élection de Reims.

« Les royalistes n'étant pas les plus forts, dit Bidet, les ligueurs s'empressèrent de nommer ce Lieutenant, qui ne se recommandait que par un zèle outré pour leur parti. »

L'histoire de la Ligue à Reims a été écrite par M. Henry, et l'on peut trouver dans cet excellent ouvrage des renseignements précis sur Julien Pillois.

De même, M. Loriquet a rédigé une notice sur ce personnage dans le catalogue du Musée de peinture ; nous la lui empruntons : « Il fut élu par le tiers député aux États qui se tinrent à Paris en 1593, mais il aima mieux demeurer et fut remplacé en cette qualité par le Lieutenant criminel Gérard Frizon. D'accord avec Saint-Paul, maréchal de la Ligue, il proposa plusieurs fois de faire entrer des troupes étrangères dans la Ville ; une violente alter-

(1) *Lametz*, canton du Chesne (Ardennes).

Digitized by Google

cation s'étant élevée à ce sujet entre lui et Eustache de la Salle, au sortir d'une assemblée tenue aux Cordeliers, celui-ci fut chassé de la Ville avec ses plus chauds partisans, et n'y rentra qu'à la demande de Saint-Paul et de Madame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre. Pillois ne pouvant obtenir du Conseil l'arrêté qu'il demandait, ouvrit lui-même pendant la nuit la porte de Mars aux troupes de la Ligue qui se présentèrent; il reconnut trop tard qu'il était la dupe de Saint-Paul. Celui-ci, sous le prétexte de l'ordre à maintenir, avait fait entrer assez de monde pour être assuré de la fidélité des Rémois et les amener à ses fins. Sous Henri IV, on commença des poursuites contre Pillois, sur le fait de trahison que nous venons de rapporter; son administration avait été, du reste, l'objet de critiques amères, témoin ce jeu de mots que lui adresse une chanson du temps:

Et toi qui Pillois
Tandis qu'on mourroit.

Néanmoins, sa famille continua de jouir d'une certaine considération. Son fils, Guillaume Pillois, fut Receveur de la Ville de 1610 à 1617.

Julien Pillois mourut le 29 juin 1601.

Son portrait, peint par George Boba, après avoir appartenu successivement à Lempereur, avocat, à Bidet père et à Hédouin de Pons-Ludon, fut acquis par le Musée en 1851. « Bois, h^r 0,53 l^r 0,33. Le personnage est vu de trois quarts, tourné à gauche, la main droite en partie cachée dans son manteau. Le tableau est daté : *Anno 1598, œtatis suæ 41.* »

Digitized by Google

44 FRANÇOIS ROUSSEL

(1594.)

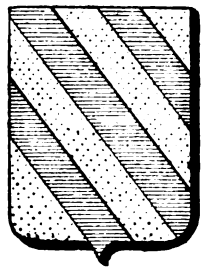

D'or à trois bandes d'azur.

Maître François Roussel était licencié en droit et avocat au Parlement.

Le lundi 25 avril 1594, à six heures du matin, eut lieu l'assassinat de Saint-Paul, maréchal de la Ligue. On assure qu'il fut tué par le duc de Guise, gouverneur de Reims, dans une rue, près du Cloître où, selon Marlot, il avait son logement.

Après le meurtre du maréchal de Saint-Paul, dit l'auteur de l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants* (1), le duc de Guise comprit qu'il fallait en finir et se mit en relation avec le Roi. Le 6 août, on signa un traité préalable. Le même jour, à Reims, le duc de Guise se déclarant publiquement pour le Roi, convoqua le Chapitre, l'Université, le Conseil de Ville, l'Échevinage et les Paroisses. Le Chapitre s'offrit à faire immédiatement les « prières usitées pour le Roi ». Le Conseil de Ville mit à son adhésion plus de scrupules. A cause du serment

(1) *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, par l'abbé Cauly, Reims, 1885.

Digitized by Google

prêté à la Ligue, on voulut connaître l'avis de la Faculté de Théologie de Reims (1).

Grand nombre de bons Docteurs et de notables habitants, *Brûlard*, *Fremyn*, *de la Salle* et *l'Espagnol*, combattirent pour la paix. La majorité suivit leur avis : elle agréa le traité en y ajoutant cette clause très formelle : « La foi catholique, apostolique et romaine sera inviolablement gardée dans Reims ; les franchises et libertés de l'Église seront conservées (2). »

La Ligue cependant perdait du terrain. *François Augier*, — un poète rémois, — lui porta le dernier coup en la ridiculisant par des chansons, sorte de satire ménippée qui devint populaire, et comprend trois cents sixains, de cinq pieds au vers. Souyn, Pillois, Rousselet, Frizon, doyen du Chapitre, défilent tour à tour dans la complainte. La conclusion est que trois voies seulement restent ouvertes : le suicide, la fuite ou le repentir (3).

La date de la mort et le lieu de la sépulture de François Roussel sont restés inconnus.

(1) *Conclusions de 1594, Archives de Reims.*

(2) *Archives de Reims, Conclusions de 1594.*

(3) Voir *Chanson de la Ligue.* Notes dans Marlot latin, dit de *Lacourt.*

Digitized by Google

45 JEAN LESPAGNOL

(1595-1596.)

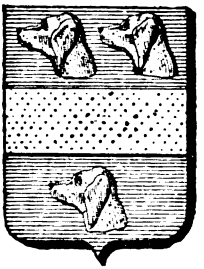

D'azur à la fasce d'or,
accompagnée de trois têtes d'épagneuls;
deux en chef, une en pointe (1).

Jean Lespagnol était seigneur de Fontenoy (1). Sous ce Lieutenant fut rendu l'arrêt du Parlement du 23 août 1595 qui, en ratifiant les conclusions du Conseil des 4 janvier 1448, 11 juin 1494 et 8 février 1495, a ordonné qu'à l'avenir, pour être reçu Lieutenant des habitants, Conseiller, Procureur, Receveur, Greffier, Capitaine, Lieutenant, Enseigne, Connétable, et pour telle charge et office à exercer à Reims, toutes fonctions sujettes à l'élection, il faudrait être notable bourgeois né natif de ladite ville (2), avec défense à tous les citoyens d'user, dans les

(1) On voit aussi ces armoiries avec les têtes d'épagneuls vues de face. (Tableaux de l'ancien réfectoire des Jésuites.)

(2) *Fontenoy*, canton de Vic-sur-Aisne.

(3) *Né natif*, terme ancien et populaire. On désignait par là une personne non seulement née dans le pays, mais dont la famille y était installée depuis déjà plusieurs générations.

Digitized by Google

élections, de brigues ou de menées, sous peine d'être rayé de la liste des électeurs, et même d'encourir de plus graves punitions.

Les historiens de Reims s'accordent à dire que sous la lieutenance de Jean Lespagnol, en 1595, fut démoli le château des Archevêques, à la porte de Mars, mais ils ne donnent pas tous la même date. Les uns indiquent le 15 juin, les autres le 15 août. Il est, je crois, préférable d'adopter le 15 juin, car, d'après nos annalistes, cette construction qui était fort importante, disparut en un jour. Prêtres, moines, femmes, filles, toute la population y mit la main. Il est peu probable que cette destruction ait eu lieu le jour de l'Assomption de Notre-Dame.

Cette même année, on enleva la terre qui couvrait l'arcade de Rémus et de Romulus ouverte à droite de la porte romaine. L'arc de triomphe était enclavé dans les murailles de la forteresse.

Quelques auteurs veulent que ce soit à l'occasion de la démolition du château des Archevêques qu'on ait changé la tête d'épagneul de la pointe de l'écu de notre Lieutenant en une tour. D'autres disent que ce fut seulement en 1636, sous la lieutenance de Claude Lespagnol, qu'eut lieu cette substitution, lors de la pose de la statue équestre de Louis XIII sur le fronton de l'Hôtel de Ville.

En 1596, Jean Lespagnol fut député à une assemblée tenue à Meaux, où il porta divers produits du pays de Reims (1).

(1) 1596, 10 sept. Mr le Lieutenant et MMrs de Boulzis et Laignelet, députés à l'assemblée de la ville de Meaux ; on donnera 10l à Nas Sta, chartier, pour avoir mené à Meaux ung poinsson de vin en bouteilles et ung caque de poires de Rousselet de l'ordonnce de Mr le Lieutenant et Laignelet, eux s'acheminant vers le roy. (*Conclusions.*)

Digitized by Google

La même année, en novembre, il fut encore élu par le Conseil, qui le priait de se rendre à Rouen afin d'assister à une réunion présidée par le Roi (1).

(1) 1596, 19 nov. Conclu que le Sr Lieutenant (Lespagnol) ira en l'assemblée (tenue par le roy à Rouen) avec Eustache de la Salle, conseiller de lad. ville auxquels sera délivré 400 escus. Et au cas que lesd. députés fussent pris prisonniers par l'ennemi et mis à rançon, ils seront acquittés par le comte. (*Conclusions.*)

Digitized by Google

46

JEAN ROLAND

(1597-1598.)

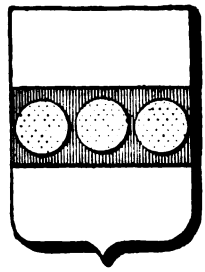

D'argent à la fasce de gueules, chargée de trois besans d'or.

Jean Roland, issu d'une famille qui allait prendre un rang considérable dans la cité, fut également favorable à la politique de Henri IV.

Sur la fin de sept^bre 1597, le Roi devint maître d'Amiens, et le *Te Deum* fut chanté le samedi 27 à la fin des Vêpres de Notre-Dame. Sur l'ordre du Lieutenant et du Conseil, on alluma un feu de joie devant l'Hôtel de Ville. Deux rangs de pétards furent tirés sur le rempart, entre la porte Cérès et la Belle-Tour. Un pétard ayant éclaté, Nicolas Lefrique, maître de l'artillerie de Reims, atteint par un de ses débris, fut tué sur le coup, sans avoir eu le temps de prononcer une seule parole. Le peuple regretta vivement cet artilleur.

Jean Roland mourut le 21 décembre 1621. Ses armes étaient dans l'église des Cordeliers, où se trouvait la sépulture de sa famille.

Digitized by Google

47

ANDRÉ GOUJON

(1598-1600.)

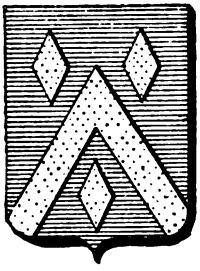

Écartelé : au premier et au quatrième d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même ; au deuxième et au troisième de gueules au sautoir engrelé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

A la ville : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même.*

Devise : SANS MAL PENSER.

André Goujon, seigneur de Bouzy (1), termina la série des Lieutenants du XVIe siècle.

Le 8 avril 1598, il avait été délégué, avec Antoine Fremyn, pour se rendre à la cour afin de suivre au nom de la Ville le jugement du procès de l'Hôtel-Dieu contre Messieurs du Chapitre, mission dont les conclusions du Conseil nous ont gardé la mention. Elles rela-

(1) *Bouzy*, canton d'Ay (Marne).

Digitized by Google

tent également le même office qu'il remplit en 1599 au sujet du procès entre Largentier et Clauzier. En 1600, il fit encore un voyage à Paris pour intéresser le Roi aux affaires de la Ville.

Digitized by Google

48 NICOLAS BACHELIER

(1601-1602.)

D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Nicolas Bachelier, seigneur de la Fontaine et de Gentes, était le fils aîné de Henri Bachelier, décédé Lieutenant des habitants en 1575.

Sous sa magistrature on fit, en avril 1602, par arrêté du Parlement, avec autorisation du Roi, un règlement pour la police des pauvres, afin de réprimer les abus auxquels se livraient un grand nombre d'entre eux.

Le 9 du même mois, Nicolas Bachelier, accompagné de quelques habitants, se porta au-devant de Mme la duchesse de Nevers, qui venait visiter Reims.

Digitized by Google

49 NICOLAS FRIZON

(1603.)

D'azur au sautoir bretessé d'or.

A la Ville : *D'or à trois tiges de fraisier de sinople, chargée d'une fraise de gueules.*

Nicolas Frizon, vicomte de Saulx-Saint-Remy (1), fut élu Lieutenant des habitants en 1603. Il avait pris part sous la Ligue aux réunions qui avaient donné essort à la guerre civile. Le 12 septembre 1589, il était l'un des membres du Conseil où l'on prit des mesures de défense contre le parti royaliste.

En 1599, on voit son nom figurer parmi ceux des marchands drapiers de Reims qui présentaient requête pour obtenir du bailli un règlement général en faveur des *drapiers drapant* et des *tixerands de draps*.

Nicolas Frizon mourut le 17 mai 1613 ; ses armes et sa sépulture étaient dans l'église de Saint-Pierre.

(1) *Saulx-Saint-Remy*, canton d'Asfeld (Ardennes).

Digitized by Google

50 JEAN LESPAGNOL

(1604.)

(DEUXIÈME FOIS)

Jean Lespagnol fut nommé Lieutenant des habitants pour la deuxième fois en 1604.

Le mardi 27 juillet de cette année, la première pierre du jubé de l'église abbatiale de Saint-Denis de Reims fut posée par Antoine de Beauchesne, neveu d'Antoine Fournier. Ce grand homme, dit Pussot, a droit à la reconnaissance des Rémois, pour lesquels il a fondé entre autres des chaires de théologie et des droits canon et civil, plus une chaire de médecine ; l'école furnérienne et ses docteurs étaient fort connus.

Jean Lespagnol, qui avait épousé Isabeau Coquebert, fille de Jean Coquebert et de Marguerite Beguin, mourut le 29 novembre 1638. Ses armes et son épitaphe étaient dans l'église de Saint-Michel.

Digitized by Google

51 **REGNAULT GOUJON**

(1605-1606.)

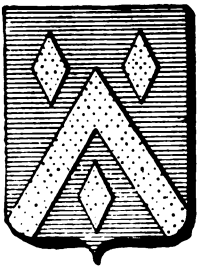

Écartelé aux premier et quatrième, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même ; aux deuxième et troisième, de gueules au sautoir engrelé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

A la Ville : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges du même.*

Devise : SANS MAL PENSER.

Regnault Goujon était écuyer, seigneur de Thuizy, Sénéchal héréditaire de Reims, Conseiller du roi, Président et Lieutenant général au siège royal et présidial de Reims, maître des requêtes de la reine Marie de Médicis. Il était fils de Jérôme Goujon, qui fut deux fois Lieutenant des habitants sous les nos 33 et 35.

Vers le mois de juillet 1606, les Jésuites vinrent à Reims pour s'y établir. Ils logèrent d'abord au collège des Écrevés. Les Pères Gérard et Bevelet, qui avaient prêché à Reims avec succès l'un la station du carême,

Digitized by Google

l'autre celle de l'avent, contribuèrent à les faire accueillir, malgré les protestations du Conseil de Ville.

Regnault Goujon mourut le 7 juillet 1611 et fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire.

Digitized by Google

52 EUSTACHE DE LA SALLE

(1607-1609.)

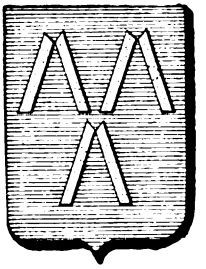

D'azur à trois chevrons brisés d'or, posés 2 et 1.

Devise : INDIVISA MANENT.

Eustache de la Salle fut élu Lieutenant des habitants en 1607.

Il avait été fidèle au Roi pendant la Ligue, et pour cela chassé de Reims par le parti opposé. Il avait, paraît-il, insulté Julien Pillois, Lieutenant des habitants et chef des Ligueurs (n° 43). Il fut rappelé dans sa patrie quand elle rentra sous l'obéissance d'Henri IV. Ce fut son attachement aux intérêts de son Roi et à ceux de la Ville qui le désigna au choix de ses concitoyens pour remplir les fonctions de Lieutenant des habitants (1).

Le 8 mars 1610, Eustache de la Salle remit les clefs à son successeur.

Nous possédons un remarquable portrait de ce Lieutenant, peint par Moilon et gravé par Regnesson, por-

(1) Pussot, page 123.

Digitized by Google

tant un quatrain composé et signé par G. Baussonnet :

Il laisse aux bons Latins ses beaux termes pour gages
Et ce qu'Itale Espagne et France ont dit de mieux:
Mais quittant les douceurs de ces quatre langages,
Il apprend pour jamais le langage des cieux.
G. Bavssonnet.

Le personnage est vu de face dans un cadre à huit pans encadré lui-même par une moulure décorative d'un gracieux effet. Dans un cartouche placé au sommet, on lit:

Evstache de la Salle lievten.
des habitants de Reims, és
Ann. M. DC. VII. VIII. IX.

Digitized by Google

53

JEAN ROLAND

(1610.)

(DEUXIÈME FOIS)

Ce lieutenant exerçait sa magistrature pour la deuxième fois, lorsqu'Henri IV fut en 1610 assassiné par Ravaillac. Dans cette triste circonstance, Jean Roland et le Conseil de Ville sollicitèrent et obtinrent du duc de Nevers, gouverneur de Champagne, l'autorisation d'envoyer une députation auprès de Louis XIII et de la reine régente.

Le jeudi 14 octobre 1610, Louis XIII fit son entrée dans Reims à cinq heures du soir. Il y venait pour recevoir l'onction royale (1).

Le sacre de Louis XIII avait été fixé au 17 octobre 1610. Au Conseil de Ville, il fut arrêté que le Recteur de l'Université de Reims devait « le premier se présenter au Roi, lors de son arrivée, et lui faire harangue suivant la coutume établie depuis l'érection de l'Université. » Le Président du présidial lui cédait le pas, et le Lieutenant des habitants ne prenait qu'en dernier lieu la parole, au nom du corps de la Ville et de l'Échevinage.

(1) Au sacre de ce roi, les vins s'élevèrent jusqu'à 175 livres la queue.

(2) *Le Bouquet royal*, récit du sacre de Louis XIII, par Jean Bergier, complété par De La Salle. In-4°, *Biblioth. de Reims*, préface, p. IX.

Digitized by Google

54

ANDRÉ GOUJON

(1611-1612.)

(DEUXIÈME FOIS)

Sous la seconde Lieutenance d'André Goujon se poursuivirent les grands travaux du canal de la rivière de Vesle, depuis Sillery jusqu'aux murs de la Ville; « ensemble dit Pussot les estangs du dit Sillery qui estoient commencez dessous deux ans passez; et y avoit grand nombre d'ouvriers » (1).

En 1612, André Goujon était prévôt de Reims; il y habitait dans la rue de Sedan. Cette même année, son fils commandait pour lui un carosse au charron rémois Fourquet Lelièvre, moyennant la somme de 135 livres (2).

André Goujon décéda le 5 octobre 1622. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Hilaire.

(1) 1612, 29 oct. M. le Lieutenant rend compte de son voyage fait à Paris avec M. Robin, vers M. le Chancelier au sujet de la navigation. (*Conclusions.*)

23 juin 1615. Roland 1615. Bail par André Goujon s^r de Boulzy à Gérard Beuyer m^d à Reims d'une maison cour salles chambre jardin cellier sise à Reims rue des Tambours ou pend pour enseigne le Tambour ou demeure présentement Guillaume Rogier m^d, tenant audit bailleur d'une part et m^e Coquebert d'autre part, pour 3 ans, moy^t par an 180^l

22 février 1633. P. Augier. Nicole Noël V^e d'André Goujon achète 14 fauchées de pré à Tours-sur-Marne.

(2) Minute de Ponce Augier, notaire, 4 oct. 1612.

Digitized by Google

55 NICOLAS BACHELIER

(1613-1614.)

(DEUXIÈME FOIS)

« Le lundi 22 juillet 1613, dit Pussot, Nicolas Bachelier étant Lieutenant des habitants pour la 2e fois, fut en l'Hostel de Ville par M. Descures et M. de Lormes, délivré ce qui est à faire touchant la navigation depuis le moulin d'Huon, entrant et passant dans la ville de Reims et en sortant jusqu'au moulin-bruslé, en la présence de Messieurs du Conseil de Reims : laquelle délivrance fut faite à M. Jean David d'Orléans, adjudicataire et entrepreneur suivant la cédule proclamatoire, moyennant la somme de 72,000 livres. »

Le même Lieutenant soutint ses droits à l'encontre des Élus qui voulaient prendre sur lui la préséance (1).

Le 18 mars 1614, Jean Baptiste Cauchon, sieur de Maupas et baron du Thour, fut pourvu de la charge de Gouverneur particulier de la ville de Reims; étant venu en cette ville pour y faire enregistrer ses provisions au Présidial, le corps de Ville y forma opposition; et sur la remontrance qu'il fit au roi Louis XIII que cet office était à charge à ses finances, inutile au public, et préjudiciable au privilège accordé par ses Prédécesseurs

(1) 6 juillet 1613. Entreprise des Élus sur le Lieutenant des habitants pour la préséance dans une assemblée de noces. (*Conclusions.*)

Digitized by Google

aux habitants et à leurs droits de se gouverner eux-mêmes, ce Roi judicieux, par une déclaration du mois de mars 1621, annula les lettres de provision et supprima l'office de gouverneur particulier de la ville de Reims; ne voulant rien changer à l'ancienne forme de sa juridiction, toujours observée par les habitants sous les Gouverneur et Lieutenant général de la Province, il résolut donc de conserver aux Rémois leur ancien ordre et privilège de se gouverner eux-mêmes.

Nicolas Bachelier avait épousé Jeanne Coquebert de Bellaucourt ; il mourut le 14 juin 1630. C'est dans l'église de Saint-Jacques que se voyaient ses armes et son épitaphe.

Le portrait de ce personnage existe au Musée. (Toile ovale, haut. 0m65, larg. 0m90.) M. Loriquet décrit ainsi cette peinture, dont l'auteur reste inconnu : « buste tourné à gauche, regardant de face, vêtu d'un manteau à collet et revers de fourrure, tenant une lettre scellée dont le pli porte : *A nos chers et bien aimés les Lieutenant, gens du conseille (sic) et échevins de la Ville de Reims.* L'inscription suivante, placée à gauche, fait connaître la date du tableau, l'âge qu'avait alors Nicolas Bachelier et l'époque de sa lieutenance : *œta 62 anno 1614 Prefecturæ Urbis 1601-1602, 1613-1614.* »

Ce portrait a été offert au Musée en 1840, par M. Siret, ancien censeur du Lycée, bibliothécaire de la Ville.

Digitized by Google

56 ANTOINE FREMYN

(1615.)

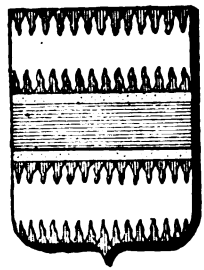

D'argent à la fasce d'azur bordée d'or, de laquelle sortent des flammes de gueules au-dessus et au-dessous opposées à d'autres flammes mouvantes du chef et de la pointe de l'écu.

Antoine Fremyn, seigneur de Bailleux (1), fut nommé Lieutenant des habitants en 1615. Il était fils de Philippe Fremyn, seigneur du Godard, et de Anne Coquebert, fille de Thierry Coquebert et de Remiette Bachelier.

Les armes mentionnées ci-dessus ne sont pas celles que portait primitivement l'ancienne famille des Fremyn (2). Avant la bataille de Pavie, en 1525, plusieurs membres de cette famille s'étaient distingués par leur attachement au service de leurs souverains et avaient été

(1) *Bailleux*, canton de Fismes.

(2) Les premières armes de cette famille étaient : *d'or à un chevron d'azur accompagné en chef de deux perroquets de sinople et en pointe d'un chêne de même, fruité d'or*, que la branche de Fremyn de Moras a toujours continué de porter. (Extrait de l'armorial de d'Hozier.)

Digitized by Google

revêtus des premières charges de la magistrature dans notre Province. Après cette bataille de Pavie, les notables de Reims s'étant assemblés pour aviser aux moyens de contribuer à la délivrance du roi François Ier, Jacques Fremyn, premier Lieutenant général au Bailliage du Vermandois et siège Royal de Reims, choisi pour faire l'ouverture de l'assemblée, y parla avec tant de force qu'il mérita que Madame la Duchesse d'Angoulême, mère du Roi, lui donnât et fît blasonner de nouvelles armes, qui seront pour lui et ses descendants, un monument éternel de son zèle (1).

Pendant les troubles que la Ligue avait causés dans Reims sur la fin du seizième siècle, à l'occasion du Cardinal de Guise qui en était archevêque, Antoine Fremyn, seigneur du château et maison forte de Bailleux, Conseiller secrétaire des commandements et finances de la Reine Marie de Médicis, puis Lieutenant des habitants et chef de la Ville, ne put être ébranlé dans son attachement inviolable au Roi, et après être demeuré constamment fidèle à son légitime Prince, il disposa si heureusement les esprits de ses concitoyens qu'en 1594 il fut député pour porter au Roi Henri IV les assurances de leur parfaite soumission.

Antoine Fremyn, dont le zèle pour son Roi ne se ralentissait pas, négocia si habilement avec Saint-Paul, gouverneur de Mézières, que celui-ci, quoiqu'appartenant au parti de la Ligue, remit la place à Sa Majesté. La lettre que le Roi écrivit à Antoine Fremyn, conservée jusqu'à ce jour (2), constate les services de ce bon magistrat et fait aussi voir qu'il n'était pas indigne de la confiance dont l'honorait son souverain.

(1) Généalogie de la famille Fremyn, d'Hozier.

(2) Cette lettre est aujourd'hui la propriété de M. Ernest Fremyn de Sapicourt, qui habite la terre seigneuriale de ses ancêtres.

Digitized by Google

Antoine Fremyn est mort le 18 ou le 19 février 1640. Il fut enterré dans la chapelle de Sainte-Barbe de l'église des Cordeliers, où l'on voyait ses armes et son épitaphe.

Plus d'un siècle après sa mort, le souvenir de cet homme de bien n'était pas perdu. Le Conseil de Ville le prouva en appelant de son nom une fontaine qui coulait dans la rue de la Prison-de-Bonne-semaine, dite aujourd'hui rue Vauthier-le-Noir. La maison devant laquelle était la fontaine Fremyn porte le n° 12. Une borne-fontaine, placée à l'angle de cette rue et de celle des Anglais, la remplace ainsi que sa voisine, qui était incrustée dans le mur de la maison du chanoine Jean Godinot, et sur laquelle on lisait cette inscription gravée sur la pierre : EAU LA PLUS PURE.

Dans le château de Sapicourt, il existe une peinture où ce Lieutenant est représenté en pied, vu de face, vêtu de noir avec crevés blancs, suivant l'usage de cette époque. Près de lui, à droite, un bahut recouvert d'une draperie verte frangée d'or. Les armes de la famille Fremyn, surmontées d'une couronne de comte, sont peintes sur l'une des faces de ce meuble. Une lettre ouverte, posée sur la tablette, laisse voir le sceau royal et cette suscription : *Au Lieutenant de ma bonne ville de Reims à Reims.* Auprès, une autre lettre fermée porte cette adresse : *A Monsieur Monsieur de Fremyn secrétaire des Commandements et Finances de la Reine Marie de Médicis à Reims.* Cette lettre doit être celle que reçut de Henri IV ce Lieutenant qui lui fut si dévoué. Auprès d'Antoine Fremyn se tient, debout comme lui, son fils Philippe, encore enfant, ce qui explique la présence sur le bahut d'une feuille de papier où se lit en grosses capitales : PHILIPPE FREMYN SON FILS ICI PRÉSENT, CH^er SEIGNEUR DE BAILLEUX FUT AUSSI LIEUTENANT DES HABITANTS DE REIMS EN 1643 (n° 67). Ce tableau fut peint en 1615, alors qu'Antoine Fremyn était âgé de cinquante-cinq ans, ainsi que l'in-

Digitized by Google

dique l'artiste dont le nom est resté inconnu. Au-dessus de l'épaule gauche d'Antoine, le peintre a figuré une feuille de papier de 20 centimètres sur 30 centimètres, et sur laquelle il a peint en capitales : PORTRAIT D'ANTOINE FREMYN CH^er^ SEIGNEUR DE BAILLEUX, CONSEILLER ET SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS ET FINANCES DE LA REINE DE MÉDICIS ET LIEUTENANT DES HABITANTS DE LA VILLE DE REIMS. CE FUT LUI QUI OBLIGEA LE GOUVERNEMENT DE MAIZIÈRES DE SE RÉDUIRE A L'OBEISSANCE DE HENRI IV DONT IL REÇUT DE CE SOUVERAIN UNE LETTRE DE REMERCIMENT ÉCRITE DE SA PROPRE MAIN LE 22 8bre 1594 QUE LA FAMILLE POSSÈDE.

Ce tableau a 1 mètre 90 cent. de hauteur sur 1 mètre 10 cent. de largeur.

Il existe une gravure de ce portrait due au burin de Nicolas Regnesson. Il est entouré d'un charmant encadrement dans le goût de l'époque, sur lequel on on lit les textes suivants :

LE PORTRAIT *de noble homme Mr Me Anthoine Fremyn sec^ro^ ord^ro^ de la Reyne Mère, et Lieut^nt^ des habit^ns^ ès années 1615-16 œtat. 55.*

Il posséda l'honneur, eut l'oreille des grands,
Protégea les petits; et servit sa patrie.
D'un cœur si généreux, qu'encore après sa vie
Ses nobles passions vivent en ses enfants.

DÉDIÉ à noble homme et sage Mr Mre Philipes Fremyn Con^er^ du Roy et lieut. Ass^r^ criminel au siège royal et Prés^l^ de Reims et lieutenant des hab. de la dite Ville ès années 1644-45-46, par N. Regnesson, Rémois, son très humble et très obéissant serviteur. (H^r^ 0.19 sur 0.15.) L'écu des armes timbré d'un heaume se voit au-dessus de la figure.

Les armes dont se sert encore aujourd'hui cette ancienne famille existaient peintes sur les vitres de la

Digitized by Google

Chambre des Chevaliers de l'Arquebuse à Reims. Elles étaient surmontées d'un casque vu de front orné de ses lambrequins, avec cette légende au bas : *Noble homme Mre Jacques Fremyn, seigneur du Godart, Conseiller du Roy, premier Lieutenant général au Présidial de Reims, 1538.*

Digitized by Google

57 **ROBERT BARROIS**

(1616-1618.)

D'azur à la billette d'or posée en pal,
chargée d'un lionceau de sable,
et accostée de deux épées d'argent à poignées d'or,
les pointes en bas.

Maître Robert Barrois était licencié en droit, avocat au Parlement et Lieutenant au Bailliage de l'Archevêché lorsqu'il fut élu Lieutenant des habitants.

D'après Bidet, cet avocat, parce qu'il était Lieutenant au Bailliage de l'Archevêque, n'aurait pas dû réunir les suffrages qui l'élevèrent à la première magistrature populaire de la Ville : « Les Rémois, à cause des événements, sans avoir absolument à se reprocher cette nomination, commettraient une faute grave, si jamais ils renouvelaient une pareille élection ! Quel inconvénient, ajoute-t-il, n'y avait-il pas d'appeler de nouveau au moindre des offices municipaux, aucun des officiers de cette justice, après tous les procès qu'ils ont si injustement suscités à la Ville pour essayer, comme a fait aussi Jean-Baptiste Barrois, lors bailly de l'Archevêché et fils de Robert Barrois, de s'emparer des droits, privilèges des dits habitants et de ceux des Échevins ? »

Digitized by Google

Robert Barrois est mort le 21 septembre 1650 et fut enterré dans l'église de Saint-Hilaire, où se voyaient ses armes et son épitaphe.

Digitized by Google

58 **OUDART BACHELIER**

(1619.)

D'azur à la croix engrelée d'or cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Oudart Bachelier, comme ses devanciers, fut capitaine de l'Arquebuse en 1619, en même temps que Lieutenant des habitants.

Au mois de septembre de cette année, il fit surveiller de près la garde des portes de la Ville. On empêchait d'entrer à Reims ceux qui venaient de Paris, d'Amiens et d'autres lieux, à cause de la contagion dont ces villes étaient infectées.

Nos annalistes ne parlent pas du décès d'Oudart Bachelier ni de l'endroit où fut déposée sa dépouille mortelle.

Digitized by Google

59 NICOLAS COQUILLART

(1620-1622.)

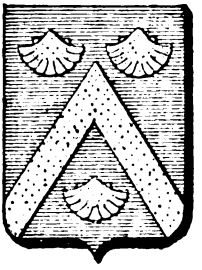

D'azur au chevron d'or,
accompagné de trois coquilles du même.

Alias : *d'azur, au chevron d'or,*
accompagné de trois coquilles d'argent (1).

C'est sous la Lieutenance de Nicolas Coquillart, marchand, bourgeois de Reims, que fut enfin supprimée la charge de gouverneur particulier de la Ville par la déclaration du mois de mars 1621. Le Baron du Thour fut seul pourvu de cette fonction, qui avait été créée en 1614, et contre l'inutilité de laquelle le Conseil de Ville protesta auprès du Roi Louis XIII, comme on l'a vu sous la Magistrature de Nicolas Bachelier (1613-1614), n° 55, lors de son installation.

En 1620, ce lieutenant habitait dans la rue de la Chanvrerie (2), aujourd'hui rue de l'Arbalète.

Nicolas Coquillart est mort le 24 février 1626.

(1) Évangéliaire manuscrit de la Bibliothèque de la Ville, provenant de Saint-Jacques n° 146. Gouache, sur vélin.

(2) Décembre 1620. Leleu notaire. Nicolas Cocquillart marchd bourgeois de Reims et Lieutenant des habitants baille a louage une maison rue du Bourg de Vesle appelée la maison des Quatre Mendiants moyennt 60l par an. (Il est marié à Jehanne Le Gay et demeure rue de la Chanvrerie.)

Digitized by Google

60 NICOLAS ANCELET

(1623-1625.)

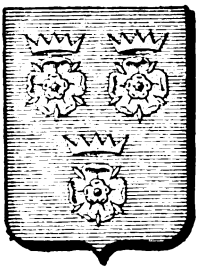

D'azur à trois roses couronnées d'or, posées deux et une.

Maître Nicolas Ancelet était Conseiller à la Cour des aydes, dont il fut Président en 1623.

Il était Lieutenant des habitants quand le Conseil de Ville fit construire la voûte de la porte de Mars, qui avait été ouverte dès l'année 1544, au moment où l'arc de triomphe gallo-romain élevé près de là cessa de servir d'entrée à la Ville. La voûte dont il s'agit reliait les deux portes du rempart. Avant que ce passage fût voûté, on était obligé de descendre dans la rue et de remonter de l'autre côté de la porte, pour continuer sa course. Des travaux analogues avaient, peu de temps auparavant, été faits à la porte de Dieu-Lumière.

L'habitation de ce Lieutenant était, en 1624, dans la rue du Marc.

Nicolas Ancelet est décédé le 15 mai 1627 et fut enterré dans la nef de l'église de Saint-Hilaire, sa paroisse.

Digitized by Google

61 NICOLAS LESPAGNOL

(1626-1627.)

D'azur à la foi d'argent posés en fasce (1).

Devise : FIDES CONCORDIA.

Nicolas Lespagnol, fils de Jean Lespagnol et de Marguerite Beguin, avait épousé Jeanne Coquebert. Il essaya de réunir la justice du bailliage à la justice royale. Il y travaillait de concert avec Guillaume de Gifford, dit *Gabriel de Sainte-Marie*, alors archevêque de Reims, lorsqu'une affreuse disette vint réclamer tous les soins des Membres du Conseil, qui cherchèrent alors, en allant au plus pressé, à parer aux inconvénients que ce manque de vivres entraînait à sa suite. De plus, la mort de l'Archevêque fit changer la face des affaires, et, depuis, la jonction de la justice du bailliage à celle du roi ne put s'opérer. L'avocat François Josseteau, qui faisait partie du Conseil de Ville, en avait dressé les Mémoires, qui, dit Bidet, doivent être conservés dans le cartulaire de l'Hôtel de Ville.

(1) On rencontre aussi quelquefois ces armoiries avec la devise *Fides concordia* tracée en argent sous le meuble de l'écu; d'autres fois, elle est placée en dehors comme le sont les devises ordinaires.

Digitized by Google

Ce fut à Nicolas Lespagnol qu'était réservé l'honneur de poser la première pierre de l'Hôtel de Ville, le 18 juin 1627. Nous donnons ici une vue de ce magnifique monument, pour la description duquel nous renvoyons spécialement à l'ouvrage de M. E. Leblan : *les Monuments historiques de Reims,* 1er et 2e fascicules, 1882. La frise qui surmonte le rez-de-chaussée de notre Hôtel de Ville est composée, dans toute son étendue, de triglyphes séparés par des R sculptées au milieu de rinceaux variés. Nous en offrons ici un spécimen choisi sur le corps du bâtiment qui suit le pavillon de gauche ; il occupe la quatrième place au-dessus de la première fenêtre.

Nicolas Lespagnol mourut la deuxième année de sa magistrature, le 23 janvier 1628, avant la rénovation des officiers du corps de Ville. Ses armes et son épitaphe étaient dans l'église paroissiale de Saint-Michel.

Digitized by Google

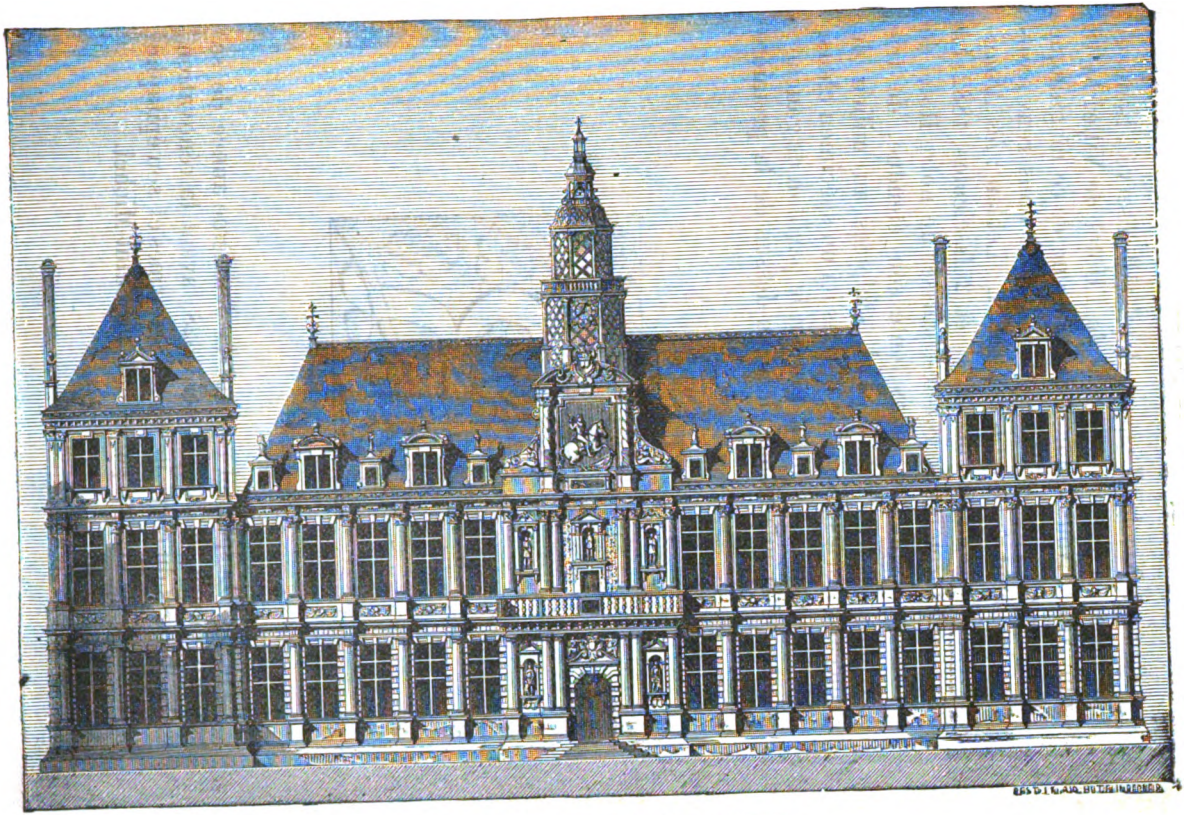

HOTEL DE VILLE 1627-1825.

Digitized by Google

Digitized by Google

62

JEAN LE BEL

(1628-1629.)

D'argent à la fasce d'azur chargée de trois boucles d'or, accompagnée en chef de deux hures de sanglier de sable allumées et défendues de gueules et en pointe d'une étoile du même.

Jean le Bel était seigneur de Lor. Sous ce magistrat, la navigation de la rivière de Vesle fut entreprise et adjugée à François Noblet moyennant plus de trois cent mille livres. Cette affaire ne réussit pas parce que le seigneur de Lor, étant à Paris, revint à Reims pour assister à la patrouille des jours de Pâques et de la Quasimodo. Cette cérémonie était considérée comme glorieuse pour la Ville et honorable pour le Lieutenant. Jean le Bel, au lieu de rentrer à Reims à cette occasion, aurait dû, disent les mémoires du temps, suivre le Roi, qui voyageait dans la Picardie, et solliciter de lui quelques deniers pour commencer la canalisation de la Vesle. Le Lieutenant ayant laissé échapper cette précieuse occasion, les choses sont restées dans leur ancien état.

Ce Magistrat n'était pas né à Reims, et sa famille n'en

Digitized by Google

était pas originaire. Jean le Bel fut nommé Lieutenant des habitants en vertu d'une décision du Conseil de la Ville contraire aux ordonnances et aux conclusions précédentes. Le nouvel arrêté portait que pour être élu aux charges municipales et avoir acquis le droit de citoyen et de bourgeoisie, il suffisait d'y être marié ou d'y avoir demeuré pendant dix ans ; cette conclusion était contraires à celles des années 1448, 1494 et 1495, ainsi qu'à l'arrêt du Parlement du 23 août 1595, desquels il a été parlé dans l'article de Jean Lespagnol, 1595 (n° 45). On est revenu, depuis cette élection, aux anciens usages et arrêtés qui voulaient que pour être investi des charges municipales il fallait être issu de notables bourgeois *nés natifs* de la Ville.

Jean le Bel est mort le 9 novembre 1653. Son épitaphe et ses armes se voyaient à droite dans la nef de l'église de Saint-Jacques.

Digitized by Google

63

JEAN MAILLEFER

(1630-1632.)

D'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles d'or et d'un croissant du même en pointe de l'écu.

Jean Maillefer était seigneur de Lilette.

Sous sa magistrature, le règlement pour l'élection des Lieutenants, des Conseillers de la Ville et des autres officiers fut changé. On en fit un nouveau qui s'observait encore en 1675 (1). Ce fut sous sa lieutenance qu'on recueillit les enfants pauvres dans une maison appelée la Charité. On obtint pour cela des lettres patentes auxquelles Mre Claude Lespagnol, procureur du Roi, fit opposition, comme on le verra dans l'article suivant qui lui est consacré.

Jean Maillefer était encore Lieutenant lorsqu'on forma le projet de réunir dans un hôpital, ou plutôt dans un

(1) *Mémoires de René Bourgeois.* Je ferai cependant observer que sous la Lieutenance de Jean Audry (1648-1654), n° 68, parut un nouveau règlement qui déterminait les fonctions du Lieutenant des habitants et celles du capitaine de la Ville.

Digitized by Google

hospice, les enfants et les vieillards hors d'état de travailler. Cette maison prit le nom d'hôpital de la Charité, qu'il conserve encore aujourd'hui ; il fut fondé sur le modèle de celui de Lyon, et les lettres patentes furent données l'année suivante.

Au mois de juin 1632, Jean Maillefer porta à la reine mère la décision prise par la Ville de recevoir les Carmélites. Au mois d'août et de décembre de la même année, il fut encore délégué pour aller à Paris se plaindre des désordres commis par les soldats du roi, et afin aussi de réclamer les lettres patentes qui confirmeraient l'établissement de la Charité (1).

Ce fut le 2 juillet 1636 que décéda Jean Maillefer. Son épitaphe et ses armes étaient à gauche dans la nef de l'église des RR. PP. Cordeliers.

Ce Lieutenant avait habité l'hôtel bâti par Pierre de Bezannes, rue de la Clef, n° 4.

(1) *Conclusions*, 1632.

Digitized by Google

64 CLAUDE LESPAGNOL

(1633-1637.)

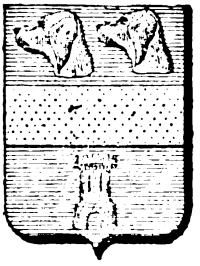

D'azur à la fasce d'or,
accompagnée en chef
de deux têtes d'Épagneuls du même,
et en pointe d'une tour, aussi d'or.

Devise : FORTITUDINE ET FIDELITATE.

Claude Lespagnol, vicomte de Bouilly, seigneur d'Artaise, du Vivier, d'Onrezy et de Malvoisin, était procureur du roi au présidial de Reims. Son père, Jean Lespagnol avait été deux fois Lieutenant des habitants (nos 45 et 50.) Claude l'était quand on posa la statue équestre de Louis XIII sur le front de l'hôtel de Ville; et ses descendants disent que c'est à cette occasion qu'on fit un changement dans leurs armoiries. La tête d'épagneul de la pointe de l'écu fut remplacée par une tour.

Nous avons vu dans l'article de Jean Maillefer, son prédécesseur, que Claude Lespagnol s'était opposé à l'enregistrement des lettres patentes de l'établissement de l'hospice de la Charité. Il avait refusé son consentement parce qu'on n'avait appelé aucun de Mrs les Con-

Digitized by Google

seillers du présidial pour devenir administrateurs du nouvel hospice. La cour, faisant droit à l'opposition de notre Lieutenant, ordonna qu'un des administrateurs de la Charité serait pris dans les rangs de Mrs les Conseillers du présidial, et qu'il serait nommé par le Conseil de Ville, suivant l'ordre du tableau. Claude Lespagnol put faire payer cet arrêt par la Ville sans que Mrs du présidial n'aient rien dépensé pour cela. De plus, le 19 janvier 1636, il obtint la réunion de la juridiction de l'échevinage au corps de Ville, sous le nom de *Lieutenant, Gens du Conseil et Échevins* (voir la pièce justificative, traité daté de 1634) (1); en conséquence sans doute d'un règlement du 10 février 1633, fait par le Roi, pour être gardé et observé quand on élit le Lieutenant, les Échevins, les Gens du Conseil et les Officiers de la Ville de Reims. L'arrêt de l'enregistrement du Conseil d'État date du 26 janvier 1636.

Ce lieutenant avait été délégué en 1633 pour suivre à Paris les affaires de la Ville (2).

Claude Lespagnol est mort en 1638. Ses armes et sa sépulture étaient dans l'église des RR. PP. Cordeliers.

Par délibération du 14 février, le Conseil de Ville lui rendit en corps les derniers devoirs (1).

(1) Nouveau règlement pour l'élection du Lieutenant et gens du conseil ; réunion des Eschevins, au corps de Ville, page 246.

(2) 1633, 14 février. Nomination de MM. de Terron et Chalons, pour aller à Paris assister M. le Lieutenant au sujet du voyage que font aucuns particuliers de Reims vers le roy, et la surséance de l'élection des échevins et officiers de la Ville.

1633, 16 mars. MM. le Lieutenant et Cocquebert iront vers le roy pour avoir décharge de garnison.

(3) *Conclusions.*

Digitized by Google

65 HENRY BACHELIER

(1638-1640.)

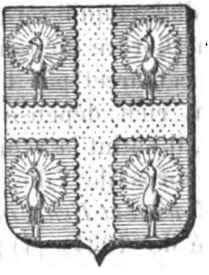

D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Henry Bachelier, seigneur de la Fontaine et de Gentes, était le fils de Nicolas Bachelier, qui fut deux fois Lieutenant (nos 48 et 55). Ce dernier était fils d'Henry Bachelier qui avait été le premier des Lieutenants de cette famille (no 36).

Henry Bachelier, le 26 juillet 1639, eut la faiblesse de passer une transaction avec les officiers de l'archevêque Henri de Lorraine, sur les juridictions contentieuses et sur celles de la police de l'échevinage.

Sous ce Lieutenant, les Jésuites tentèrent d'établir à Reims une nouvelle maison, mais leur dessein ne put réussir, comme on le voit par une conclusion du 22 novembre 1639, insérée dans les mémoires de René Bourgeois.

Digitized by Google

Henry Bachelier est mort le 6 février 1655. Son épitaphe ornée de ses armoiries était conservée dans l'église de Saint-Jacques (1).

(1) 1633, 30 août. Taillet notaire. Henry Bachelier et Jehanne Cocquebert sa femme donnent au couvent de Ste Claire de Reims 3000^l^ pour la vesture de Marie Bachelier leur fille.

Digitized by Google

66

JEAN COLBERT

(1641-1643.)

D'or à la couleuvre ondoyante d'azur, posée en pal.

Devise : SERVAT ET ABSTINET.

Jean Colbert, oncle de J.-B. Colbert, l'illustre ministre de Louis XIV, était seigneur de Terron (1). On ne pouvait porter ses vœux sur un sujet plus capable de remplir ce poste (2). Mais cette nomination ayant déplu aux ministres à cause de la liaison de Colbert avec Henri de Guise, qui avait quitté l'Archevêché pour se retirer à Sedan, la cour envoya à Reims le sieur Fremyn de l'Étang pour y commander en qualité de Lieutenant du Gouverneur. Peu de temps après, Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, fut désigné comme gouverneur particulier de notre Ville. Cette attention de la cour vis-à-vis de Reims indique l'importance qu'on attachait à Paris à son rôle politique. Les lettres du marquis de Rothelin, datées de 1641, ne furent enregistrées au

(1) *Terron*, canton de Vouziers (Ardennes).
(2) *Alm. historique de Reims*, 1777.

Digitized by Google

Conseil de Ville que le 12 novembre 1642, avec protestation qu'elles ne pourraient nuire ni préjudicier aux droits des Rémois.

Jean Colbert cultivait les lettres et reçut la dédicace des œuvres de René de la Chèze (1).

Colbert de Terron avait acquis, le 3 janvier 1633, le domaine de Challerange, à Taissy. Il construisit peu après le château actuel, sur le fronton duquel il avait fait sculpter ses armes ; les girouettes en étaient aussi décorées. Il fit encore bâtir dans ce château une nouvelle chapelle, un colombier, et prit la qualité de seigneur de Challerange.

« Soit que les difficultés et les désagréments que le sieur de Bezannes faisoit essuyer au sieur Colbert de Terron l'eussent dégoûté de son domaine de Challerange, ce qui est assez vraisemblable, soit qu'il ait voulu profiter de la faveur bien méritée du grand ministre, son parent, il abandonna ce séjour et fut pourvu d'une charge de Conseiller au présidial de Reims, puis Lieutenant de la Ville et des habitants, et ensuite de celle de premier Président de Metz, où il se fixa (2). »

Il célébra en 1658 à Saint-Symphorien la cinquantaine de son mariage (3).

(1) *Les œuvres de René de la Chèze, rémois*, à Reims chez Nicolas Hécart à la Bible d'or, 1630, in-8°. Dédicace a M. Hiérosme Fremyn chanoine de N. D. de Reims. 2° dédicace à M. Colbert seigneur de Terron *(Les Larmes de Sion)* : « C'est une antiquaille que vous pourrez placer si vous la trouvez agréable, parmi un million d'autres qui font un grand esclat dans vostre cabinet, non pour y accroistre le nombre des raretez qui s'y voient, mais afin d'y estre veue et mieux receue par les curieux..... Vos vertus..... la renommée les a publiées non seulement au dela des Alpes où vous estes assez cogneu pour y avoir des honorables intelligences, mais aussi dans les pays plus escartés ou vous ne fustes jamais..... »

(2) *Almanach historique de Reims*, 1777.

(3) 1658, 4 février. St Symphorien. Mr Colbert s^r de Terron et damoiselle de Bignicourt sa femme après la cinquantieme année

Digitized by Google

« Après son décès, Dame Marie de Bignicourt sa veuve et légataire vendit, par contrat du 2 mai 1671, le domaine de Challerange à Louis Rolland..... (1). »

Jean Colbert est mort le 27 novembre 1663. Ses armes et son épitaphe se voyaient dans l'église des RR. PP. Cordeliers. Voici cette inscription conservée au Musée :

HIC JACET NOBILISSIMUS Io^es COLBERT,
DOMINUS DE TERRON, QUI, RÉPUBLICA
APUD SUOS ADMINISTRATA CUM DIGNITATE,
NUMEROSAM LIBERORUM SOBOLEM DEDIT,
QUI, MAXIMO LABORIS AUT ETIAM SANGUINIS
DISPENDIO, REGI OPTIMO DESERVIRENT, OBIIT
DIE DECIMA SEPTIMA NOVEMBRIS ANNO
DOMINI 1663
ET NOBILISSIMA PISSIMAQ. CONIUX DNA
MARIA DE BIGNICOURT OBIIT 9^a OCT. 1679.

Priez Dieu pour eulx.

de leur mariage ont rendu graces a Dieu par l'entremise du s^t sacrifice de la messe a laquelle ils ont l'un et l'autre assisté.

(1) Extrait d'une requête au Parlement rédigée en 1778 par Mr Roland de Challerange, in-4°, pages 5 et 19.

Digitized by Google

67 **PHILIPPE FREMYN**

(1644-1648.)

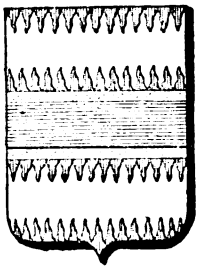

D'argent à la fasce d'azur bordée d'or,
de laquelle sortent des flammes de gueules
au-dessus et au-dessous,
opposées à d'autres flammes
mouvantes du chef et de la pointe de l'écu.

Mre Philippe Fremyn, seigneur de Bailleux, Conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au siège royal de Reims (1), était fils aîné de Mre Antoine Fremyn qui, lui-même, avait aussi été Lieutenant des habitants (n° 56).

La famille Fremyn avait compris tout le bien que Reims tirait de son Université ; c'est pour cela que

(1) On lit dans les *Mémoires* de René Bourgeois :

1644, 10 mars. « Mr Fremin assessseur, quoique absent, est nommé a cette charge (Lieutent des habitants)..... au tems du voyage que Mrs firent pour complimenter Mr le duc d'Anguien... fournit occasion aux envieux de Mr le Lieutenant de menager leur temps pour le faire arrester. En effet il fut arresté et conduit en prison pour la taxe faite sur la Ville pour l'heureux avenement a la couronne, le dessein etoit de le faire au moins dormir dans les prisons aiant esté arresté sur les cinq heures du soir. La diligence

Digitized by Google

notre Lieutenant, imitant ses ancêtres, fit don à celle-ci en 1644 de plusieurs biens pour élever les appointements des professeurs.

En 1645, les Jésuites, malgré les échecs qu'ils avaient éprouvés, tentèrent alors quelques acquisitions pour fonder un nouvel établissement. Leurs projets échouant, ils prièrent le duc d'Enghien d'écrire en leur faveur au Conseil de Ville. Celui-ci resta ferme dans ses refus et forma encore opposition, en 1646, à un autre traité fait

qu'apporta Mr le président Ravineau fut si grande qu'il en sortit le soir en vertu d'un arrest qu'il obtint de mainlevée en baillant caution. »

1646. Un grand prevost envoyé a Reims pour recouvrer la taxe est contraint de sortir de la Ville. « Il dressa son procès verba étant a Paris, le presenta au conseil du roi sur lequel Mr le Lieutent eut ordre de venir en cour pour rendre raison de ce qui s'etoist passé en la personne du prevost..... Mrs de la Ville nommèrent pour l'accompagner Mr Amé conseiller et Leclerc procureur fiscal.

Mr le Lieutenant et avec lui ces Mrs pensoient bien en se defendant de l'accommodement, menager l'interest de la Ville, mais ils s'attirerent la disgrace de Mr le controleur general. Il prit incontinent la resolution de les faire arrester pour avoir par l'horreur des prisons ce qu'il ne pouvoit demander par justice. Mr Fremin et Mr Amé etant un soir retournés en leur hostellerie le 16e janvier furent mandés par un exempt qui les aiant constitué prisoniers les conduisit au fort Levesque..... L'absence de Mr Leclerc le sauva de l'emprisonnement ce jour là mais le lendemain passant devant le Chastelet il fut arresté et conduit avec ces deux Mrs et aiant fait voir qu'il estoit a Paris pour les affaires de Mr d'Avaux plenipotencier a Munster eut le même jour main levée de sa personne et ainsi eut plus de liberté pour solliciter celle des deux autres.

Pendant le sejour dans la prison Mr Amé tomba malade et dans le peril de sa vie..... ne put obtenir ni une autre chambre ni le transport hors de la prison pour se faire solliciter..... Après 51 jours de prison le traité fut fait a 62000l.

Digitized by Google

par ces religieux, pour l'achat d'une maison dans la rue de la Clef.

Le 13 mars 1658, Philippe Fremyn fut une seconde fois nommé Lieutenant des habitants. Il refusa d'accepter ce poste à cause de son grand âge et de ses infirmités. Ce fut en vain que le Conseil de Ville tenta de l'y déterminer. Il se pourvut par requête au Conseil de Sa Majesté..... (1). Alors, les habitants et les Gens du Conseil mandés par le Sr Voisin, Intendant de Champagne, ne purent lui donner d'autres raisons de leur choix que celles qui les avait guidés dans la nouvelle élection. C'était l'estime qu'ils avaient de sa probité, de sa capacité et de son zèle pour le service du Roi et celui de la Ville (2).

Le 8 avril 1658, une Ordonnance de l'Intendant déchargea Philippe Fremyn de la nomination faite en sa faveur de la Lieutenance des habitants, et l'on procéda à une nouvelle élection dans les formes accoutumées.

Philippe Fremyn mourut le 25 août 1662. Son tombeau, orné de ses armes, était dans la chapelle de Sainte-Barbe, de l'église des Cordeliers. Sur son épitaphe on lisait ces vers :

(1) 1658. 15 mars. Sera écrit au Sr Fremin de revenir en cette ville pour accepter la charge de Lieutenant des habitants.

— 22 mars M. Fremin répond qu'il n'accepte ladite charge. Il lui sera écrit une seconde fois.

— 8 avril. M. l'Intendant propose de nommer un autre Lieutenant au lieu de M. Fremin. — Il sera y procédé.

— Lettre du roy pour décharger M. Fremin de la charge de Lieutenant, adressée à M. Voysin intendant.

(2) Le temps approchoit de la renovation de la magistrature Mr Fremin fit ses remerciements par lettres..... et prioit la compagnie de jetter les yeux sur une personne plus heureuse et moins affligée que lui. Ses lettres furent lues au Pretiosa en la presence de toute la Ville qui d'un commun suffrage le continua Lieutenant.

Digitized by Google

Philippes protégea Reims et ses citoyens,
Au Collége il laissa ses biens,
Le double exemple est beau, Rémois,
Il est à suivre.
Qui meurt de sa façon est sûr de toujours vivre (1).

En décrivant le portrait d'Antoine Fremyn (n° 56), j'ai dit que près de lui se tient son fils Philippe. Celui-ci, d'après la peinture, est encore très jeune. On peut supposer qu'il est dans sa quatrième année. Placé à la gauche de son père, dans le grand tableau, Philippe est revêtu d'un costume qui, aujourd'hui, nous paraît bizarre. Il est coiffé d'un bonnet blanc, plat, brodé d'or et orné vers le milieu d'une aigrette maintenue par un médaillon d'or. Il porte une robe de fille, gris perle, galonnée d'or. Un cordon mis en sautoir maintient sur sa poitrine une grande médaille d'or représentant un sujet religieux. Sa collerette et ses manchettes sont brodées. Une aumônière suspendue à son côté droit complète son costume. Il a une boule dans la main droite, et dans la gauche une ficelle qui retient captif un petit oiseau.

C'est à Philippe Fremyn, alors qu'il était lui-même Lieutenant, que N. Regnesson, comme nous l'avons vu plus haut (n° 56), a dédié le portrait de son père, Antoine Fremyn, qui avait laissé en tous lieux de si bons souvenirs de sa magistrature.

On conserve encore à Sapicourt un autre portrait de Philippe Fremyn, vêtu comme son père d'un costume de l'époque. Il est vu de face. Près de lui, à droite, un bahut recouvert d'un tapis aux couleurs bariolées, et sur ce tapis se trouvent trois lettres, dont une porte la signature de Louis de Bourbon.

A gauche, ses armes sont accompagnées de cette ins-

(1) Notice généalogique de la famille Fremyn, par d'Hozier.

Digitized by Google

cription : Philippe Fremyn, chevalier seigneur de Baslieux, 1592-1662. Lieutenant des habitants de Reims ès années 1643..... Cette peinture mesure 1 mètre de hauteur sur 70 centimètres de largeur, sans date et sans nom d'auteur.

Digitized by Google

86 JEAN AUDRY

(1648-1654.)

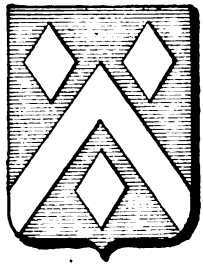

D'azur au chevron d'argent accompagné de trois losanges du même (1).

Maître Jean Audry était licencié en droit et avocat au parlement.

Sous sa lieutenance, en 1649, rapporte Bidet, une sédition éclata à Reims lors du séjour du marquis de la Vieuville, Lieutenant général au gouvernement de Champagne, qui s'était emparé des lettres et des paquets destinés aux marchands de la ville. Jean Audry déploya une grande énergie pour en obtenir la remise et s'interposa ensuite entre le marquis et le peuple irrité.

Ce lieutenant était encore à la tête du Conseil quand parut un règlement ayant pour but de bien déterminer les fonctions de cette charge et celles du Capitaine de la Ville.

En septembre 1651, le roi Louis XIV accorda aux

(1) René Bourgeois lui donne comme armoiries un champ d'azur chargé d'un chevron d'argent et de trois testes d'ails de même.

Digitized by Google

Lieutenant, Gens du Conseil et Échevins de Reims, la confirmation des quatre foires de la ville (1)

Vers le même temps, Jean Audry fit élever le fort de la plate-forme Saint-Jacques, aujourd'hui détruit (1777).

En 1651, ce Lieutenant se rendit pour le tiers-état à la convocation des États généraux d'Orléans.

Ce fut lui qui reçut Louis XIV venant à Reims pour la cérémonie du sacre, le 7 juin 1654. A cause des guerres sanglantes qui ravageaient la province, l'entrée se fit sans pompe, mais le Roi demeura pendant quinze jours à Reims jusqu'au siège de Stenay. L'art et la poésie ne firent cependant pas défaut à cette entrée royale ; le Conseil agréa les vers et les devises composées par Colletet pour la décoration des portes, ces poésies respiraient toute l'allégresse de l'espérance.

Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, étant mort le 4 mai 1654, Henri-Auguste, marquis de Rothelin, son fils, qui, peu d'années auparavant, avait obtenu des lettres de survivance de sa charge de gouverneur de Reims, les avait présentées à la ville dès le 15 décembre 1651 pour y être enregistrées. Mais le Corps de Ville s'y étant opposé par arrêt du Conseil du 28 janvier 1655, ces provisions furent révoquées et annulées ; il fut décidé en outre, conformément à la déclaration du mois de mars 1621, que les Rémois conserveraient leur ancien privilège de se gouverner eux-mêmes.

En 1651, ce Lieutenant fit un voyage à Paris pour les intérêts de la Ville (2).

(1) 1° La foire des Rois, 2° celle de Pâques, 3° celle de la Madeleine, 4° celle de Saint-Remi (octobre).

(2) Chambre des comptes, 1651 : 324[l] pour le voyage de Paris fait par M. le Lieutenant et trois conseillers pour rendre leurs debvoirs au roi sur sa majorité et voir M[rs] les ministres pour le département des gens de guerre.

Digitized by Google

Jean Audry mourut le 13 octobre 1666 (1) et ses obsèques furent célébrées dans l'église de Saint-Denis. Sa veuve, dit René Bourgeois, conservait son portrait.

(1) On lit dans les mémoires de René Bourgeois :

« 1666, 13 octobre. Mr Jean Audri advocat et qui avoit fait pendant six ans la charge de Lieutenant des habitans avec autant d'honneur qu'il avoit exercé celle d'avocat avec probité et avec gloire mourut après une longue maladie de langueur. Il fut regretté des siens et de toute la ville parce qu'il etoit le véritable refuge en touttes les grandes difficultés et il auroit fallu un siècle pour produire un homme semblable à lui. »

« 14 octobre. Conseil réuni pour recevoir l'invitation aux funérailles de Mr Audri. Mr Audri son fils et Mre Jean Lempereur advocat son gendre sont dans la salle qui attendent la résolution de la Cie pour entrer. M. Jean Lempereur fit l'invitation..... Conclut que la Cie ne pouvant par d'autres marques tesmoigner son regret d'une si grande perte et rendre à la mémoire d'un si grand homme ce qu'elle lui devoit, elle assisteroit en corps à ses funérailles, ce qui fut dit à ses héritiers après qu'ils eussent été priés de rentrer, et auxquels par la bouche de M. le Lieutenant la Cie explique ses ressentiments d'une mort qui la privoit de tant de grandes lumières qu'elle scavoit puiser dans le besoin de son génie. Il fut enterré au cimetière Saint-Denis lieu de ses ancestres. Mrs de la ville furent invités au logis, le deuil fut conduit par Mr le Lieutenant particulier ancien Lieutenant des habitants. »

Digitized by Google

69

NICOLAS AMÉ

(1655-1659.)

D'or à trois fleurs d'œillets de gueules tigées de sinople posées deux et une ;
au chef d'azur chargé de deux oiseaux.

Alias : *Tourterelles affrontées d'argent.*

Un des premiers actes de la Lieutenance de Nicolas Amé fut son voyage à Soissons pour y saluer le roi. Il en fit encore un autre à Compiègne, avec le sieur Coquebert, Lieutenant particulier, en 1656.

Les Espagnols, sous les ordres d'un nommé Montal, mettaient toute la Champagne à contribution. Leurs expéditions les amenèrent plusieurs fois jusqu'aux portes de Reims. Nicolas Amé et le Conseil levèrent alors une milice dont ils donnèrent le commandement au Cte de Grandpré. Montal, cette fois, fut obligé de se retirer. Mais l'année suivante, en 1657, il s'avança jusqu'à Sillery, qu'il emporta ; fier de sa victoire, il menaçait les Rémois d'incendier leurs faubourgs, quand le Cte de Grandpré l'attaqua, tailla ses troupes en pièces si bien que ce fut à peine si Montal eut le temps de se sauver. Le Comte, avec ses troupes victorieuses, rentrèrent dans Reims en y amenant un grand nombre de prisonniers

Digitized by Google

envers lesquels nos édiles se signalèrent par leur humanité, comme ils l'avaient déjà fait à la journée de Sommepy.

La ville avait contracté des dettes; aussi, pour les combler, Nicolas Amé employa-t-il son crédit pour obtenir un impôt sur les farines. Il y réussit et put, avec cette ressource, payer le courant des rentes dues à ceux qui avaient aidé leur patrie en ces temps difficiles.

Les sentiments des Rémois à l'égard de ce Lieutenant sont exprimés dans les conclusions du Conseil en des termes très élogieux (1).

(1) 1660, 26 février. Nomination de M. le Lieutenant. Les suffrages en ceste élection furent partagées. Mr Amé qui estoit dans la charge depuis cinq ans étoit proposé par une partie des habitants pour continuer encore un an à l'exemple de son prédécesseur M. Audri qui avoit exercé cette charge pendant six ans. Ceux qui le proposoient avoient pour motifs deux beaux ouvrages qu'il avoit fait pendant les années de sa magistrature, le premier le renfermement des pauvres soubs le nom de l'hospital général, et l'autre le traité avec les religieux de Saint-Anthoine qui a augmenté le revenu de l'hôpital général de trois mille livres de rentes et qui a terminé un procès dont la sollicitude a consommé plus de vingt ans en procès et frais à la ville plus de quarante mille livres en voyages à Paris. On pouvoit adjouter à cela l'impost de la farine qu'il a établi avec la captation pour le paiement du courant des rentes et des arrérages deus et avec le temps pour éteindre des principaux, belles actions qu'aucun Lieutenant n'avoit voulu auparavant gouter ni entreprendre. Joint qu'en toutes ces délibérations il a toujours paru fort généreux et bien eslogné de l'intérêt de sa famille..... Ceux qui estoient prevenus de sentiments contre lui prenoient le prétexte de la liberté des habitants et l'inconvenient qu'il y avoit de continuer si longtemps une personne dans la magistrature. L'affaire des laines peignées dont j'ay parlé l'avoit eslogné de l'estime que les marchand avoient eu autrefois pour lui, principalement ceux qui faisoient ce négoce de laine. Et enfin ceux qui proposérent Mr Coquebert (André) Lieutenant particulier au présidial l'emporterent et fut fait Lieutenant des habitans. *(Mémoires de René Bourgeois.)*

Digitized by Google

Il posa la première pierre du couvent des Capucins peu de temps avant le terme de sa charge (1).

Nicolas Amé mourut subitement en janvier 1669, au moment où l'on se préparait à renouveler son mandat de Lieutenant. Il fut enterré dans la nef de l'église de Saint-Jacques, où était son épitaphe, par laquelle on voyait qu'il s'appelait Couillette dit Amé. D'après René Bourgeois, ce serait l'église de Saint-Pierre-le-Vieil qui aurait été le lieu de sa sépulture. Sa fille Jeanne Amé avait épousé Simon Coquebert, seigneur de Bullin.

Les notes de cet annaliste s'étendent encore aux deux Lieutenants André Coquebert et Nicolas Dallier, qui succédèrent à Amé, mais ceux-ci vivaient encore quand René Bourgeois écrivit ses mémoires; c'est donc Nicolas Amé qui est le dernier des Lieutenants dont il indique la date de mort et le lieu d'inhumation.

(1) 1659, 24 oct. Les capucins ont vu M. le Lieutenant et l'ont prié de leur faire l'honneur de poser la première pierre en un bâtiment qu'ils ont entrepris de faire..... Le Conseil « conclut qu'on accepteroit l'honneur qu'ils faisoient à M. le Lieutenant, que la compagnie assisteroit en corps à cette cérémonie et qu'il leur seroit fourni cinq cens livres pour aider aux frais de leur bâtiment ce qui fut exécuté le lendemain »

Digitized by Google

70 ANDRÉ COQUEBERT

(1660-1665)

De gueules à trois coqs d'or barbetés et cretés de même, posés deux et un.

Messire André Coquebert, Lieutenant particulier aux bailliage royal et siège présidial de Reims, était seigneur du grand Montfort.

Sous la magistrature d'André Coquebert, les Jésuites renouvelèrent leurs anciennes prétentions pour fonder à Reims une nouvelle maison. Leur tentative n'eut pas plus de succès auprès de ce Lieutenant que celles de leurs devanciers n'en avaient eu avec ses prédécesseurs. Cependant, en 1660, le Lieutenant et son Conseil assistèrent au feu de joie tiré chez ces religieux à l'occasion de la paix (1).

(1) « 1660, 30 avril. D'après René Bourgeois, M. le Lieutenant entretint la Compagnie de l'honneur que les pères Jésuites lui avoient fait de le prier de mettre le feu à l'artifice qu'ils avoient fait dresser dans la cour de leur collège en réjouissance de la paix et du mariage du Roi, et dit que comme cette grâce lui avoit été faite asseurément en veue de la charge qu'il remplit à présent, il avoit creu en devoir faire part à la Compagnie pour qu'elle prit sa part de cet honneur..... — Le jour et l'heure etant arresté la Compagnie

Digitized by Google

Le 14 Juillet 1662 parut un arrêt du Conseil d'État qui attribue aux Lieutenants de la ville de Reims et privativement aux officiers de l'élection, etc., la connaissance des affaires concernant l'impôt sur la farine.

Ce Lieutenant obtint aussi, le 10 janvier 1664, un arrêt du Conseil contre le clergé et les nobles qui se prétendaient exemptés de payer le droit de quatrième sur les vins qu'ils vendaient en détail.

André Coquebert obtint un arrêt du Conseil concernant l'attribution de la connaissance des différends qui pourraient survenir à l'occasion des taxes qu'imposerait la Ville. Ce fut aux membres du Conseil que le roi l'attribua. Cette affaire avait été vigoureusement poursuivie par MM. les Élus. Les conclusions du Conseil ont conservé la trace des nombreuses négociations entamées par ce Lieutenant notamment avec J.-B. Colbert (1).

se trouva en lhostel de ville d'où lon partit pour aller au collège des pères Jésuites qui reçurent avec grande civilité la marche des Mrs de la Ville et les placèrent dans des chambres fort commodément et au devant du Théâtre.... »

1660, 10 juillet. Le Lieutenant et plusieurs Conseillers sont députés à Paris pour complimenter leurs majestés sur leur mariage.

(1) 1660, 18 décembre. M. le Lieutenant rend compte de sa négociation pour le droit maubouge et l'établissement de la 2e maison des Jésuites.

1662, 18 juillet. M. le Lieutenant rend compte de son voyage.

1662, 3 octobre. M. le Lieutenant rend compte de son voyage à Paris.

1663, 22 février. Lettre de M. le Lieutenant à MM. de la Ville.

1663, 2 mars. Retour de M. le Lieutenant et des députés.

1663, 28 mars. M. le Lieutenant député à Paris relativement au procès contre les Elus.

1663, 21 avril. Avis à M. le Lieutenant d'aller voir Mr Colbert touchant les droits d'octrois.

1663, 27 juillet. M. le Lieutenant rend compte de ses négociations à Paris.

Digitized by Google

En outre, René Bourgeois n'a garde d'omettre ce qu'il fit à l'occasion de la visite du Cte de Soissons, à Reims et donne le récit de sa réception au jardin de l'Arquebuse (1).

Lorsqu'il quitta sa charge, ce fut un concert unanime d'applaudissements et d'éloges dont le même chroniqueur se fit l'écho bienveillant (2).

André Coquebert était encore Lieutenant lorsque Jean Colin, graveur rémois, édita en 1665 le remarquable plan

(1) 1664, 21 août. Invitation à M. le Lieutenant pour poser la 1re pierre au nouveau bâtiment de l'Arquebuse.

1665, 30 janvier. M. le Lieutenant rend compte de sa députation vers M. Colbert.

1665, 15 avril. Conclud que M^r le comte de Soissons seroit visité et complimenté de la part de la ville et M. le Lieutenant fut prié de faire le voyage à Chalons et avec lui Mrs Amé, Bachelier et Roland qui avoient eu l'honneur de le loger lorsqu'il fit son entrée à Reims en qualité de gouverneur... ce qui fut exécuté le lendemain.

1665, 28 mai. Arrivée du comte de Soissons à Reims avec la comtesse. Le lieutenant et toute la Cte les salua auprès de Nuisement. Ils ont fort attentivement escouté le compliment que lui fit M. le Lieutenant..... Il descendit au logis de M. Roland son ancien hoste.

1665, Le lundi 31 aoust M. le Lieutenant pour reconnetre l'honneur que les chevaliers du jardin de l'Arquebuse lui avoient fait le soir des noces de M. le Lieutenant particulier son fils fit présent au jardin de la somme de cent livres qu'il partagea en quatre pris et les proposa à tirer par les chevaliers. Pour honorer davantage cette action beaucoup de Mrs du Conseil s'y trouvèrent avec M. le Lieutenant qui fit la chose d'un bel air et fort obligeant.

(2) 1666, 17 mars. En la place de M. Coquebert on nomma M. Henri Bachelier seigneur de la Fontaine. M. le Lieutenant est sorti de cette charge dans un applaudissement général de tous les corps et je ne scache point que depuis longtemps il soit sorti un Lieutenant de charge avec tant d'honneur que lui. *Omnis consommationis vidit finem* pour me servir des termes de la harangue en son remerciement.

Digitized by Google

qui a retenu son nom. On y lit la dédicace : *A Messieurs Messieurs les Lieutenant Gents du Conseil et Eschevins de Reims 1665*. Notons toutes fois que ce grand travail n'était que la suite de celui de Jacques Cellier, publié sans date au commencement du XVIIe siècle. Ce dernier artiste, dans sa légende du plan, fait savoir que son œuvre est le premier essai d'une représentation figurée de Reims avec ses rues, ses places et ses monuments. Jean Colin, en s'appropriant les cuivres de Cellier, y opéra les changements nécessités par les transformations de la ville et en grava les armes au-dessous de la dédicace au Lieutenant.

Nos annalistes ne font pas connaître la date de la mort d'André Coquebert. Ils disent seulement que son épitaphe avec ses armes se voyait dans l'église des RR. PP. Cordeliers.

Digitized by Google

71 **HENRY BACHELIER**

(1666-1668.)

D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Henry Bachelier, seigneur de la Fontaine, était fils d'Henry, qui avait été Lieutenant en 1638 (n° 65), et dont le père, Nicolas, l'avait été deux fois au commencement du XVIIe siècle (n°s 48 et 55). C'est le père de ce dernier, Henry Bachelier, qui, le premier de cette famille, fut appelé à la Lieutenance des habitants en 1575, sous le n° 36.

Henry Bachelier, son arrière-petit-fils, négocia avec J.-B. Colbert l'établissement à Reims d'une manufacture royale (1) dont le 4 octobre 1666 il publia les statuts et

(1) 1667, 29 janvier. M^r le Lieutenant retourné d'hier au soir avec M^r le Lieuten^t particulier et Mr Callou, rend compte de son voyage a Paris. Ils ont fait les compliments a Mr Colbert a St Germain. « Après les compliments il leur parla de la manufacture, promit de l'appuier et pour faire cesser les différents il dit qu'il en écriroit a Mr de Caumartin Intendant et puis les quitta, etc., etc..... » *(René Bourgeois.)*

Digitized by Google

les réglements, qui nous sont conservés en entier (1).

Le 3 janvier 1667, le Conseil décida que les noms des Lieutenants des habitants seraient inscrits sur une feuille de vélin. Plus tard, il chercha à réunir en collection les portraits des Lieutenants des habitants, mais cet intéressant projet ne paraît point avoir abouti (2).

Henry Bachelier mourut le 9 août 1680 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques. Il laissait sa veuve, Jeanne Coquebert, en qualité de légataire, et plusieurs enfants qui occupèrent des charges importantes (3).

(1) Varin, *Archives législatives*, Statuts, 2e vol., page 795.

(2) 1667, 10 février. Le menuisier de la ville ayant remercié a cause de son grand age la cie jeta les yeux sur un nommé Bailla. « Je pris l'occasion de la nomination du menuisier pour parler des portraits de Mrs les Lieutenants. Je dis a la compagnie que j'en avois recouvert environ vingt, que cela estoit de l'honneur de la ville de marquer en quelque chose l'antiquité de la magistrature et de donner des monuments de nos reconnoissances envers ceux qui ont pris le soin des affaires publiques, que cela serviroit d'ornement a lhostel de ville et que jen avois veu dans des villes qui sont beaucoup audessoubs de celleci..... J'en excitai la cie autant que je pus mais aussi inutilement que la première fois que j'en parlai. » (*René Bourgeois.*)

(3) 1685, 11 juillet. Dallier. Jeanne Cocquebert ve et legatre de noble homme Henry Bachelier sgr de la Fontaine Lieutenant des habitants, mère de Mre Jean Bachelier ci devant president en l'Election de Reims, de Reinette Bachelier femme de noble homme Mre *Edme Baugier* conseiller au Presidial de Chalons, et de Simon Bachelier Elu en l'Election de Reims.

Digitized by Google

72 **NICOLAS DALLIER**

(1669-1671.)

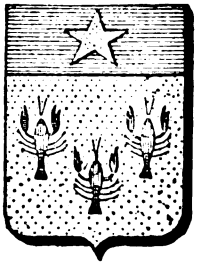

D'or à trois écrevisses de gueules
deux et une
au chef d'azur chargé d'une étoile du champ.

Maître Nicolas Dallier était Conseiller du Roi et grenetier (1) à Reims.

En 1669, le Conseil de Ville forma le dessein d'amener dans Reims les eaux des fontaines. A cet effet, il fit venir de Paris le Sr Le Roy, provençal. Ce projet n'aboutit pas. Il fut encore renouvelé sans succès en 1716 et fut enfin exécuté en 1752, comme nous le verrons plus loin.

Sous ce Lieutenant, rapporte Bidet, la juridiction contentieuse des échevins sur les bourgeois du ban de l'Archevêché fut très légèrement traitée et même au préjudice des arrêts qui les y avaient maintenus. Sans la participation de ces bourgeois, auxquels elle était patrimoniale par la transaction du 11 mars 1670,

(1) Officier chargé de juger en première instance les contraventions relatives à la gabelle ou impôt sur le sel. Le grenetier à Reims s'appelait : *Salinarium remensium redemptor.*

Digitized by Google

elle fut abandonnée à l'archevêque Ch. Maurice Le Tellier, coadjuteur du cardinal Barberin, archevêque de Reims. Nicolas Dallier et les sieurs Roland et Bourgeois, Conseillers échevins, avaient été députés à Paris par le Conseil de Ville le 7 août 1669, afin de s'entendre relativement à cette affaire, avec Mgr Le Tellier. Le 11 septembre suivant, ces mêmes Lieutenant et Conseillers échevins furent autorisés par conclusion du Conseil à transiger avec l'Archevêque de Reims, et ce ne fut qu'après la troisième conclusion du Conseil, du 27 mars 1670, que fut approuvée et ratifiée la transaction qui avait eu lieu le 11 de ce mois.

De 1669 à 1671, Nicolas Dallier suivit de nombreuses négociations avec Colbert, tant à Paris qu'à Fontainebleau (1). Les comptes des deniers patrimoniaux nous donnent le total des sommes que ces voyages coûtèrent à la Ville (2).

(1) 1669, 20 septembre. M. le Lieutenant fait récit de son voyage à Paris.

1669, 21 décembre. M. le Lieutenant demeurera à Paris pour l'affaire de l'echevinage jusqu'à ce qu'on ait reponse de Mgr Colbert.

1670, 3 février. Le Sr Lieutenant est prié de rester encore 8 jours à Paris pour l'affaire de l'Echevinage.

1671, 1er septembre. M. le Lieutenant rend compte de son voyage à Fontainebleau et à Paris.

(2) 1671. Deniers patrimoniaux 306l a Mrs le Lieutenant, Cocquebert et Rogier pour voyage a Fontainebleau pour rendre les civilités au nouv. archevêque; 207l Pour voyage a Chalons fait par Mr le Lieutenant et autres pour rendre les civilités au duc d'Orleans et a Madame aussitot leur arrivée a Chalons au temps de leur mariage.

Digitized by Google

73

RIGOBERT FAVART

(1672-1674.)

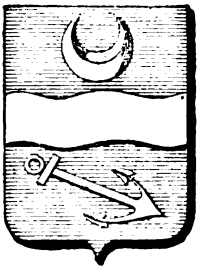

D'azur à la fasce ondée d'argent,
accompagnée en chef d'un croissant du même,
et en pointe d'une ancre au naturel
posée en bande,
et dont l'organeau est placé
vers la droite de l'écusson (1).

Rigobert Favart, seigneur de Richebourg (2), était le fils aîné de Remy Favart, grenetier à Cormicy, et de Claudine Levesque. Il naquit en 1608, et devint Lieutenant des habitants en 1672. Il eut pour femme Antoinette Josseteau, fille de Remy Josseteau et de Jeanne Lespagnol; Antoinette mourut en 1687, âgée de 72 ans.

Le 15 juillet 1673, Rigobert Favart fit partie d'une

(1) Primitivement, les armoiries de la famille Favart ne consistaient qu'en la fasce ondée d'argent posée sur un champ d'azur. Le croissant et l'ancre furent ajoutés à la suite d'un voyage qu'un de ses membres fit dans l'Inde, d'où il rapporta des richesses considérables. *(Extrait d'une généalogie, papiers de famille).*

(2) *Richebourg*, canton de Vouziers (Ardennes).

Digitized by Google

députation envoyée de Reims à Grandpré pour y saluer le roi, la reine et les princes.

Il était, en 1690, l'intendant de Maurice Le Tellier, lors des grands travaux exécutés à l'Archevêché.

La même année, après avoir cessé toute fonction publique, Rigobert Favart fit une donation à ses enfants (1) et mourut en 1694. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Hilaire (2), et un service fut chanté chez les RR. PP. Cordeliers aux frais du Conseil de Ville (3).

Quoique inhumé dans le cimetière de Saint-Hilaire, on voyait son épitaphe dans l'église de Saint-Michel, où son fils Lancelot, qui devint aussi Lieutenant des habitants (n° 77), l'avait fait placer.

D'après le Catalogue dressé par M, Loriquet, Pierre Huillot, peintre rémois, a fait revivre ce Lieutenant sur

(1) 1690, 16 décembre. Adnet, notaire. Rigobert Favart seigneur de Richebourg *ancien lieutenant des habitants* ne pouvant plus vaquer a ses affaires a cause de son age et perte de la vue donne a Lancelot Favart seigneur de Richebourg, Lieutenant des habitants, stipulant par Marie de Malval sa femme, Henry Favart march^d^, Remy Favart march^d^ à cause de Nicolle Favart se femme, et Madeleine de Malval v^e^ de François Favart..... toutes les sommes et rentes a lui dues.

1646, 29 juin. S^t^. Etienne. Bapt. de Marie Leonore fille de *Rigobert Favar* et de Antoinette Josseteau. Parrain Mgr Leonor d'Estampes archeveque de Reims et Marie d'Orleans fille de M^lre^ Henry d'Orleans duc de Longueville et Destouttesville, prince souverain de Neuchatelle et Vallengin en Suisse, Lieutenant general pour le roy en Normandie et premier plenipotentiaire pour la paix.

(2) 1694, 31 janvier. St Hilaire. Mort de Mr Rigobert Favart vivant seig^r^ de Richebourg ci-devant Lieutenant des habitants mari en 2des noces de defunte Antoinette Josseteau, agé de 86 ans, inhumé le 1er février au cimetière St Hilaire. Temoins Lancelot Favart ci-devant Lieutenant des habitants, et Mr Henry Favart, fils dud. defunt.

(3) 1694. Chambre des comptes. 21^l^ pour service chanté aux Cordeliers pour Mr Favart ancien Lieutenant.

Digitized by Google

une toile léguée par Mr Saubinet au Musée. (Hr 0.92 c. lr 0.73 c.) Le personnage est représenté assis, tourné à droite, regardant de face, la main gauche posée sur une table drapée de cramoisi, la droite sur le bras d'un fauteuil de même couleur. Fond de draperie rouge; horloge à ses armes sur la table; vers le milieu, à droite, on lit : *Ætatis 77, 1685 Prætori urbano 72, 73, 74.*

Digitized by Google

74 NICOLAS DALLIER

(1675-1677.)

(DEUXIÈME FOIS)

L'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, en reconnaissance de ce qu'avait fait pour lui Nicolas Dallier lorsqu'il était Lieutenant des habitants, usa de son influence pour le faire nommer une seconde fois premier magistrat de la cité.

Ce fut pendant la dernière année de sa lieutenance et par ses soins qu'on découvrit l'arcade des Saisons, au centre de l'arc de triomphe de la porte de Mars, ainsi que celle de Léda, et du côté de la ville on établit des communications entre celles-ci et celle de Romulus et Remus, qui avait été ouverte l'année même de la démolition du château en 1595.

L'arc romain avait été annexé au château des Archevêques, et depuis sa démolition on avait le dessein d'utiliser comme porte de ville cette antique construction englobée dans les remparts.

Nicolas Dallier avait épousé Jeanne Coquebert, décédée en 1671 (1). Il mourut à son tour le 12 octobre 1685 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques (2). Sa fille

(1) 1671, 20 octobre. St Jacques. Mort de Jeanne Cocquebert femme de Nas Dallier Lieutenant des habitants inhumée le même jour dans l'église St Jacques.

(2) 1685, 12 octobre. St Jacques. Mort de Mr Nicolas Dallier ancien Lieutenant des habitants durant six années, agé de 76 ans, veuf de Jeanne Cocquebert inhumé en cette église.

Digitized by Google

avait épousé François Coquebert d'Agny, mort en 1741.

On conserve de lui, au Musée de Reims, un beau portrait attribué à Denis Chenu, peintre rémois. Le livret de 1881 en fait la description suivante : « Buste tourné à droite en costume de magistrat. Il tient à la main droite une lettre sur laquelle on lit : *A noz chers et bien amés les Lieutenant, gens du conseil et eschevins de la Ville de Reims.* Dans le haut à droite : *Ætat. 60, anno 1670*, à gauche, armoiries figurées sur une feuille de papier. L'âge et la date ci-dessus font connaître que Nicolas Dallier était né en 1610 et que le portrait fut peint pendant sa première Lieutenance. (Toile h^r 0.72 l. 0.60.) »

Ce portrait provient du legs de M. Saubinet, en 1869.

Digitized by Google

75 CLAUDE COQUEBERT

(1678-1680.)

De gueules à trois coqs d'or barbetés et cretés de même, posés deux et un.

Claude Coquebert était seigneur d'Agny. Il appartenait à une famille depuis longtemps déjà prépondérante à Reims, et s'était marié avec Nicolle Coquebert, dont il eut plusieurs filles, qui elles aussi contractèrent de belles alliances.

Cette famille possédait à Cormontreuil une habitation construite vers cette époque et qui subsiste encore.

Claude Coquebert, né en 1612, mourut le 29 septembre 1700, âgé de quatre-vingt-huit ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieil (1). Le Conseil de

(1) 1700, 29 sept. St-Pierre. Mort de Claude Coquebert sgr d'Agny ancien Lieutent des habitans marié à Nicolle Coquebert, agé de 88 ans, inhumé en cette église, Temoins J Bte Moet sgr de Brouillet capitaine au regiment de Provence et Claude Moet ecuyer sgr de Louverny officier de la marine, petit-fils du defunt et Claude André Cocquebert escuyer sgr de Belleaucourt son gendre.

Digitized by Google

Ville, suivant l'usage, ne manqua pas de lui faire chanter un service aux Cordeliers (1). Sa femme, Nicole Coquebert, était petite-fille de Jean Coquebert.

Jean Colin nous a laissé les traits de ce Lieutenant gravés sur un cuivre qui mesure 0,39 h. sur 31 l. Le personnage en buste, vu de face, se détache d'un encadrement ovale sur le bord duquel on lit : CLAUDIUS COQUEBERT DOMINUS D'AGNY PRÆTOR URBIS REMENSIS ANN. *1678. 79. 1680.* Sur la tablette on lit encore : *Offer avo suo chariss. Claude Moët de Broüillet. Phi. Lallemant Remus pictor Regis ad vivum Pinxit Je Collin. scul. Remis.* La place de l'écusson est indiquée, mais les armoiries n'ont pas été gravées.

(1) 1700. Chambre des comptes. 12l aux Cordeliers pour service du sr Coquebert ancien Lieutenant.

Digitized by Google

76 JEAN-BAPTISTE AMÉ

(1681-1683).

D'or à trois fleurs d'œillets de gueules tigées de sinople, posées deux et une, au chef d'azur chargé de deux oiseaux

Alias : *tourterelles affrontées d'argent.*

Jean-Baptiste Amé était Conseiller au présidial royal de Reims, et juge garde de la monnaie de cette ville.

Il avait épousé Adrienne Roland, issue d'une famille aussi considérée que la sienne. Il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 6 novembre 1703, sur la paroisse de Saint-Hilaire, et son service fut célébré aux frais de la Ville, chez les RR. PP. Cordeliers (1).

(1) 1703. Chambre des comptes. 48l aux Cordeliers pour service des srs Roland grand vicaire, et Amé ancien Lieutenant.

Digitized by Google

77 LANCELOT FAVART

(1684-1689.)

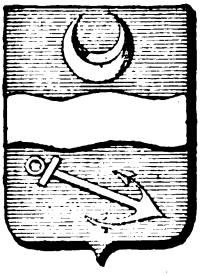

D'azur à la fasce ondée d'argent,
accompagnée en chef d'un croissant du même,
et en pointe d'une ancre au naturel,
posée en bande
et dont l'organeau est placé
vers la droite de l'écusson.

Lancelot Favart, fils de Rigobert Favart, Lieutenant des habitants, et d'Antoinette Josseteau, naquit le 24 juillet 1633 sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil. Quoiqu'il ne fut que le troisième des fils de Rigobert, il portait le nom du fief de Richebourg, dont son père était le seigneur. Il fut nommé Lieutenant en 1684 et en remplit les fonctions pendant six années consécutives, c'est à dire jusqu'en 1689.

Lancelot Favart avait épousé Marie de Malval, qui, née en 1640, mourut en 1703. Une fille naquit de cette union. Claudine Favart, décédée en 1678, à l'âge de vingt-quatret ans. Elle était la femme de Nicaise Maillefer, Lieutenant criminel, mort en 1706.

On lit dans les conclusions du Conseil que Lancelot

Digitized by Google

Favart de Richebourg fut nommé, le 23 août 1668, capitaine d'une compagnie urbaine à la place de son père.

De concert avec Marie de Malval, sa femme, il fit, en 1684, l'année de sa nomination de Lieutenant des habitants, un don considérable à l'hôpital de la Charité (1). Le 1er août de cette même année, il posa, aux dépens de la Ville, la première pierre du séminaire (2), du côté de Saint-Antoine. L'année suivante, le 8 juin, il fut parrain de la moyenne cloche de l'abbaye de Saint-Remy.

Avant comme après sa magistrature, Lancelot Favart vécut dans l'intimité de Maurice Le Tellier, et ses relations avec ce prélat lui valurent les critiques non justifiées de l'historien Bidet, l'accusant de partialité dans son administration. En 1687, il reçut chez lui l'Archevêque, qui faisait reconstruire son palais (3).

Vers la fin de sa vie, il habitait sur la paroisse de Saint-Michel. Sa femme fut inhumée dans le cimetière de cette église le 1er septembre 1703. Lui-même y fut déposé dix ans plus tard, le 20 août 1713. Comme elle

(1) 1684, 7 nov. Copillon notaire. Mr Lancelot Favart Lieutenant des habitans et dlle Marie de Malval sa femme donnent par pur et vray don à lhopital général les sommes principales et arrérages de rentes dues au sr Favart par messire Alphonse de Miremont sr de Berrieux et Gueux et Alexandre de Miremont chevalier sr de St Etienne.

1° 1600l avec les intérêts montant à 640l.

2° 3000l avec 1350l d'arrerages de rentes.

(2) Cet édifice est aujourd'hui le principal bâtiment du Lycée donnant sur la cour d'entrée. La Commanderie de Saint-Antoine, dont il est ici question, est aujourd'hui occupée par les Dames de la Congrégation.

(3) Au mois de mars, le grand bastiment du palais touchant à la grande salle fut commencé et defense a pas un ouvrier de quitter pour aller servir d'autre maistre. Et pendant qu'on travailloit audit batiment Monseigr notre archevêque logeoit à la rue de porte Cerès chez Mr Favart le lieutenant de la Ville. *(René Bourgeois.)*

Digitized by Google

l'avait fait pour son père, la Ville fit célébrer pour lui un service dans l'église des Cordeliers.

Par les soins de Lancelot Favart, une plaque de marbre fut posée dans son église paroissiale. Au-dessus étaient les épitaphes de son père, de sa mère, de sa femme et de sa fille.

Le portrait de Lancelot Favart a été gravé par Colin. (Le cuivre mesure 0.46 h. sur 0.38 l.) Il est représenté en buste, vu de face, dans un encadrement ovale feuillagé, lié par des rubans sur lesquels on lit : LANCELLOTO FAVART DOMINO DE RICHEBOURG PRÆTORI URBANO *offerebat obsequentissimus servus Joannes Ledoux. Colin feci. rem.*

Digitized by Google

78 PHILIPPE ROGIER

(1690.)

D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, accompagnées de trois branches de rosier fleuries de gueules tigées et feuillées de sinople, posées deux en chef et une en pointe.

Philippe Rogier, que l'historien Bidet qualifia d'intègre Lieutenant, mourut en exercice, le 11 mai de la première année de sa magistrature. Il fut enterré dans le tombeau de sa famille, chez les RR. PP. Cordeliers, où se lisait son épitaphe surmontée de ses armes. Il avait soixante-cinq ans au moment de son décès, et laissait veuve Marie-Madeleine Hachette (1).

Dans l'ouvrage du Docteur L.-J. Raussin, dont la reproduction a été le but de ce travail, il existe une erreur à propos des armoiries de la famille Rogier. Le fond indiqué comme étant d'argent dans le manuscrit est d'or; ainsi que le témoignent les différents *ex libris*

(1) 1706, 28 février. St Symphorien. Mort de Madelaine Hachette veuve de Philippe Rogier Lieutenant des habitants, âgée de 68 ans, inhumée en l'église des Cordeliers.

Digitized by Google

de cette famille, la gravure d'un écusson sur une fontaine qui lui est dédiée, ainsi que la pierre tumulaire de Jean Rogier, Lieutenant des habitants, conservée au Musée archéologique de la Ville. (n° 94.)

Digitized by Google

79

LOUIS ROLAND

(1691-1693.)

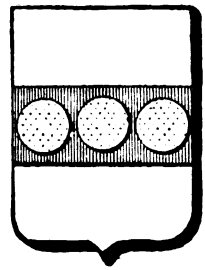

D'argent à la fasce de gueules chargée de trois besans d'or.

Louis Roland, seigneur et vicomte d'Arcis-le-Ponsart (1), était secrétaire du Roi, maison et couronne de France.

Sous la lieutenance de Louis Roland, les historiens rapportent qu'en 1692 la Ville fut décimée par la peste et la famine. Les rigueurs de l'hiver se firent sentir dès le 9 octobre, époque où la neige vint assaillir les vendangeurs.

Louis Roland appartenait à la célèbre famille rémoise de ce nom. Il avait épousé Jeanne Josseteau, qu'il perdit au cours de sa lieutenance, le 26 novembre 1693. A l'occasion de son deuil, le Conseil de Ville lui adressa ses condoléances, preuve de l'affection qu'il avait su inspirer à ses collègues durant sa gestion des affaires publiques.

Il mourut le 22 janvier 1712, à l'âge de quatre-vingt-

(1) *Arcis-le-Ponsart*, canton de Fismes (Marne).

Digitized by Google

douze ans, et fut inhumé en l'église des Cordeliers, où, par les soins du Conseil de Ville, on célébra un service à son intention (1).

(1) 1712, 22 janv. Paroisse St Hilaire. Mort de Louis Roland ecuyer sgr d'Arcy Ponsart ancien conseiller secretaire du roy maison et couronne de France et ancien Lieutenant des habitans mari de defunte Jeanne Josseteau, agé de 92 ans, inhumé en l'eglise des Cordeliers. — Temoin Gerard Roland Ecuyer tresorier de France a Chalons et Louis Jean Levesque ecuyer sr de Pouilly.

Digitized by Google

80

JEAN LEVESQUE

(1694-1696.)

D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur, le tout d'or.

Devise : COR IN ARMIS.

Jean Levesque, seigneur de Vandières (1), était Lieutenant particulier au bailliage royal et siège présidial de Reims.

Le Roi institua les charges de capitaine et de lieutenant des milices bourgeoises au moment où ce Lieutenant inaugurait ses fonctions. Il appartenait à la famille Levesque, qui allait produire tant d'hommes distingués dans le cours du XVIIIe siècle.

Jean Levesque avait épousé Roberte Josseteau, qui fut inhumée dans l'église de Saint-Jacques le 4 avril 1697. Il mourut le 14 avril 1704, âgé de soixante-sept ans, et fut inhumé dans la même église (2).

(1) *Vandières*, canton de Châtillon-sur-Marne.

(2) 1697, 4 avril. St Jacques. Mort de Roberte Josseteau, femme de Mr Jean Levesque ancien Lieutenant particulier et ancien Lieu-

Digitized by Google

tenant des habitants de cette ville, agée de 65 ans, inhumée en cette église.

1704, 14 avril. Mort de Jean Levesque Ecuyer seigr de Pouilly et de Vandière, Conseiller du roy, Lieutenant particulier veteran au au Presidial et ancien Lieutenant des habitans de Reims, agé de 67 ans, inhumé dans cette église (Saint-Jacques).

Digitized by Google

81

LOUIS DE LA SALLE

(1697-1698.)

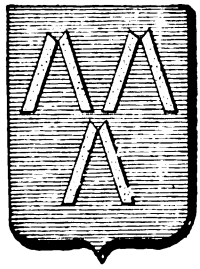

D'azur à trois chevrons brisés d'or, posés deux et un.

Devise : INDIVISA MANENT.

Louis de la Salle, écuyer, était Conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, il l'était aussi de ses finances. Époux de Marie Coquebert d'Agny, qui décéda en 1693, il habitait un hôtel dans la rue de la Prison.

Nommé Lieutenant des habitants le 20 février 1697, Louis de La Salle mourut pendant la deuxième année de sa magistrature, le 21 mars 1698.

Sa mort fut occasionnée par l'amputation de deux doigts de pied qui amenèrent la gangrène. Il fut enterré dans l'église de Saint-Hilaire, et comme il mourut en plein exercice de ses fonctions, la Ville se chargea de ses funérailles, dont les frais montèrent à 638[1] (1). Voici

(1) 1698. Chambre des comptes. 638 livres pour frais des funérailles du sieur de la Salle Lieutenant des habitans.

Digitized by Google

la marche du cortège : « Il passa par l'Hôtel de Ville, par la rue de la Chanvrerie, par le Marché, et, de là, il gagna Saint-Hilaire. Les arquebusiers ouvraient le défilé, le fusil sous le bras, suivis des Cordeliers, des Prêcheurs, des Augustins et des Carmes. Venaient ensuite douze religieux de Saint-Remi, douze de Saint-Nicaise, dix de Saint-Denis, trente et un chanoines de Notre-Dame et trente prêtres qui chantaient les prières funèbres. Enfin venaient vingt-quatre enfants de la Charité tenant un cierge, et vingt-quatre autres un flambeau. Le corps était porté par six archers du guet, et quatre anciens Lieutenants tenaient les coins du drap. Le Présidial et l'Élection n'avaient pas envoyé de députation (1). »

(1) 1698, 21 mars. S. Hilaire. Mort de Mre Louis de la Salle escuyer conseiller secrétaire du roy maison et couronne de France et de ses finances et Lieutenant des habitans..... mari de la defunte Marie Cocquebert, agé de 62 ans, inhumé en l'église de St Hilaire sa paroisse. Temoin Mr Simon de la Salle, conseiller du roi mre ordre en sa chambre des comptes, Gerard de Bignicourt de Bussy escuyer vicomte de Merfy.

Digitized by Google

82 FRANÇOIS ROLAND

(1699-1701.)

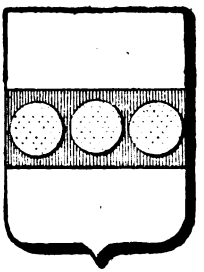

D'argent à la fasce de gueules chargée de trois besans d'or.

François Roland, vicomte de Romain (1), Conseiller Secrétaire du Roi, fut nommé Lieutenant des habitants le 19 février 1699.

Ce fut lui qui, en 1701, fit voter au Conseil l'établissement de lanternes, pour l'éclairage public de Reims. Il fallait, pour allumer les lanternes, obtenir du Roi son consentement, qu'il n'accorda qu'en échange d'une somme de 31,000[1]. Ce chiffre, trop lourd pour Reims, ne put s'acquitter qu'en renouvelant encore l'impôt sur l'entrée des farines dans notre ville, impôt que le peuple trouvait odieux entre tous.

François Roland mourut en 1707, âgé de soixante-quinze ans, et fut inhumé dans l'église de Romain, ainsi que nous l'apprend l'épitaphe suivante, gravée sur

(1) *Romain*, canton de Fismes (Marne).

Digitized by Google

marbre blanc et incrustée dans le mur de la chapelle du nord :

Opera illorvm sequuentur illos.

CY GIST NICOLAS ROLAND QUI EST
DÉCÉDÉ LE TREIZIÈME FÉVRIER MIL SIX
CENT SOIXANTE DIX, AGÉ DE SOIXANTE
ONZE ANS.
ET DAMOISELLE MARGUERITE NIVERT SON
ÉPOUSE, QUI EST DÉCÉDÉE LE NEUVIÈME
OCTOBRE MIL SIX CENT TRENTE HUIT
CY GIST AUSSI FRANÇOIS ROLAND
LEUR FILS, ÉCUYER, CON^er SECRÉTAIRE
DU ROY, MAISON, COURONNE DE FRANCE ET DE SES FINANCES,
QUI EST DÉCÉDÉ LE 25
DE IUIN DE L'ANNÉE 1707, AGÉ DE 75 ANS APRÈS AVOIR EXERCÉ
PENDANT 3 ANS, LA CHARGE DE LIEUTENANT DES HABITANTS
ET DAME PERRETTE BARRÉ SON ÉPOUSE
QUI EST DÉCÉDÉE LE VINGT-UNIÈME MARS
MIL SIX CENS QUATRE VINGTS SEIZE AGÉE
DE SOIXANTE TROIS ANS.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEURS AMES.

Digitized by Google

83 FRANÇOIS NOBLET

(1702-1707.)

D'azur au chevron d'or accompagné de trois aiglettes éployées d'argent.

François Noblet, Conseiller au Présidial, ne fut élu Lieutenant des habitants qu'après avoir exercé, rapporte Bidet, une brigue considérable sur les électeurs. Il ne prêta serment au Présidial que le 10 mars 1705, comme semble le prouver un plaidoyer de Hubert Deperthes (1).

François, fils de Nicolas Noblet et de Remiette Frizon, naquit le 14 novembre 1650 sur la paroisse de Saint-Pierre. Il épousa le 30 août 1677, en la paroisse de Saint-Hilaire, Marguerite Coquebert, âgée comme lui de vingt-sept ans.

D'après Lacourt, il habitait l'ancien hôtel de la maison

(1) Papiers provenant de M. L. Dessain. Plaidoyé de Mre Hubert Deperthes pour la presentation de Mr François Noblet au serment, pour l'office de Lieutenant des habitans (prononcé au Présidial le 10 mars 1705).

Digitized by Google

de Châtillon à Reims, hôtel qui devint plus tard la propriété de M. Amé dit Baugilet (1).

Rappelons ici que les armoiries de François Noblet sont identiques à celles attribuées par René Bourgeois à la Famille Noël (nos 30 et 37).

Nos annalistes ne nous ont pas fait connaître le moment du décès de François Noblet, ni le lieu de son inhumation.

(1) Lacourt *varia selecta*. L'ancien hôtel de la maison de Chatillon dans Reims etoit la maison ou a demeuré Mr Noblet ancien Lieutenant et occupée aujourdhuy en 1720 par Me Amé dit Beaugilet.

Digitized by Google

84 SIMON BACHELIER

(1708-1711.)

D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Simon Bachelier, Président du grenier à sel, ancien Conseiller du Roi en l'élection de Reims, en avait aussi été le Président.

Pendant qu'il gouvernait le Conseil de Ville en 1708 l'hiver fut tellement rigoureux qu'on ne put, l'année suivante, recueillir ni blé, ni vin. Reims ne possédait pas dans ses greniers une provision de grains qui pût l'alimenter pendant un mois. Le Conseil de Ville députa alors un de ses membres, le s^r Louis Saubinet, qui était aussi échevin, pour aller à Vitry-le-François, y faire des acquisitions de grain. Ce Conseiller-échevin courut de grands dangers, il aurait été assassiné par la populace qui s'était soulevée, s'il n'avait évité ce péril par sa fuite vers Châlons. D'après les plaintes qui en furent portées à Sa Majesté, le s^r d'Harouys, alors intendant de Cham-

Digitized by Google

pagne, reçut l'ordre de se transporter à Vitry avec quelques régiments d'infanterie. Son arrivée et surtout ses troupes arrêtèrent ces désordres, et deux hommes des plus mutins furent saisis, puis pendus.

L'orge semée au mois de mars dans les terres préparées pour recevoir du froment remplaça heureusement la perte de celui-ci. La récolte d'orge fut si abondante, qu'elle a fourni à la subsistance du peuple jusqu'aux moissons de 1710.

Simon Bachelier mourut le 5 mai 1725 et fut inhumé dans la grande nef de l'église de Saint-Hilaire (1).

(1) 1725. 5 mai. St Hilaire. Mort de Mr Simon Bachelier, ancien conseiller du roy, President au grenier a sel, Elu en l'Election de Reims et ancien Lieutenant des habitans, agé de 77 ans, inhumé le même jour dans la grande nef de l'eglise de St Hilaire.

Digitized by Google

85 NICOLAS HACHETTE

(1712-1714.)

D'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'une grappe de raisin au naturel, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent.

Nicolas Hachette était conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du Présidial de Reims.

Pendant les beaux jours de l'été de 1712, un détachement de l'armée des Pays-Bas commandé par le major général Grovestein, entra en Champagne et jeta la perturbation dans les communes qui bordent la Suippe. La nouvelle ne tarda pas à se répandre dans Reims, elle y arriva un dimanche vers 6 heures du matin, et l'alarme fut bientôt générale dans toute la Ville. On courut chercher Nicolas Hachette, afin qu'il donnât les ordres nécessaires à la sûreté de la Ville ; mais il avait été pris de terreur, déjà il s'était réfugié chez les Jésuites, d'où il ne sortit qu'après l'éloignement subit des soldats commandés par Grovestein, ce qui ramena le calme en ville. Ni le major général, ni les troupes n'étaient entrés dans Reims, mais Grovestein ayant été fait prisonnier peu de

Digitized by Google

temps après cette tentative, ce fut dans notre ville, d'après Bidet, qu'il subit sa détention.

Nicolas Hachette avait épousé Marie Rogier, qui lui survécut. Il mourut le 1er juillet 1717, étant vice-Lieutenant des habitants, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas de la paroisse de Saint-Hilaire (1).

(1) 1717. 1er juillet. St Hilaire. Mort de Mr Nicolas Hachette ancien secretaire du roy en la chancellerie etablie près le présidial de Reims, vice-Lieutenant des habitants, époux de Marie Rogier agé de 71 ans, inhumé le 2 en la chapelle St Nicolas de la paroisse St Hilaire.

1726. 1er août. St Hilaire. Mort de dame Marie Rogier, agée de 77 ans, veuve de Mr Nicolas Hachette ancien Lieutenant des habitans inhumée le 2 en l'église St Hilaire dans la chapelle de St Nicolas.

Digitized by Google

86 PHILIPPE DORIGNY

(1715-1719.)

D'azur à la tête de licorne d'argent.

Philippe Dorigny, fils de Adam Dorigny et de Marie Rogier, naquit le 8 août 1683 sur la paroisse de Saint-Pierre. Il était marchand.

Lorsqu'il exerçait les fonctions de Lieutenant des habitants, le comte de Grandpré, lieutenant général de la province de Champagne au département de Reims, remit au Conseil de la Province une requête tendant à ce qu'il fut ordonné au Conseil de Ville de lui donner un logement dans la cité. Ni notre Lieutenant, ni son Conseil ne voulurent acquiescer à cette demande, pour laquelle plusieurs des prédécesseurs du comte avaient essuyé le même refus.

Il mourut le 9 mai 1729, et fut inhumé en la chapelle de la Vierge de la paroisse de Saint-Pierre (1).

(1) 1729. 9 May. St Pierre. Mort de Mr Philippe Dorigny ancien conseiller du roy Lieutenant des habitans époux de dame Nicolle Rogier, agé de 80 ans et 8 mois inhumé le 10 en la chapelle de la vierge de ladite eglise. Témoins Mrs Mre Rigobert Dorigny conseiller du roy au Présidial, fils et Henry Alexis Blanchon sgr d'Arzillers gendre du defunt.

Digitized by Google

87

GÉRARD ROLAND

(1721-1723.)

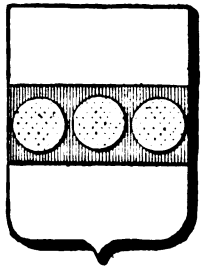

D'argent à la fasce de gueules chargée de trois besans d'or.

Gérard Roland, vicomte d'Arcis-le-Ponsart, seigneur de Sorbon (1), etc., etc., trésorier de France au bureau des finances à Châlons, fut élu Lieutenant des habitants le 5 mars 1721. Son père, Louis Roland, vicomte d'Arcis-le-Ponsart et secrétaire du Roi, avait aussi été Lieutenant de 1691 à 1693 (n° 79).

Des arrêtés royaux avaient supprimé en juin et en août 1717 tous les officiers municipaux des villes du royaume; un édit du Roi du 6 septembre 1722 les rétablit en les érigeant en titre d'office. Les Lieutenants et Gens du Conseil de Ville, à Reims, se hâtèrent alors d'aller faire leur soumission au Conseil royal pour le rachat de ces offices. Ce n'était pas l'avis des notables qu'on avait convoqués à ce sujet et qui en prévoyaient la suppression. Ils l'obtinrent moyennant une somme considérable qu'on se procura en renouvelant pour la troisième fois

(1) *Sorbon*, canton de Rethel (*Ardennes.*)

Digitized by Google

l'odieux impôt sur l'entrée des farines, impôt qualifié de la sorte, parce qu'il était à charge aux parents de nombreux enfants.

Les sieurs d'Origny et le Queux, qui avaient précédemment acquis les charges de Gouverneur et de Lieutenant du Roi de la Ville de Reims, créées par l'édit de 1722, s'étaient fait installer au Conseil de Ville et voulaient se maintenir dans les fonctions de leurs charges. Le Conseil se vit obligé de compter avec eux relativement au remboursement qui devait servir à éteindre ces charges, qui, comme on l'avait prévu, furent supprimées par arrêt du Conseil d'État du 30 juin 1724.

Le 18 octobre 1722, le roi Louis XV arriva à Reims pour la cérémonie de son sacre, qui se fit le 25 suivant. Le corps de Ville, ayant à sa tête le Gouverneur de Champagne et le marquis de Grandpré, Lieutenant général de cette province, alla à quelque distance de la Ville et complimenta Sa Majesté. Ce fut le Lieutenant des habitants, Gérard Roland, qui porta la parole. Puis le prince de Rohan présenta au Roi les clefs de la Ville.

Sa Majesté, arrivée au palais archiépiscopal, où elle logea, y reçut les vins d'honneur qui lui furent présentés par le Corps de Ville.

Gérard Roland mourut le 26 décembre 1734, et fut inhumé dans la grande nef de l'église de Saint-Hilaire, en vis-à-vis de la chaire (1).

(1) 1734. 26 décembre. St Hilaire. Mort de Gérard Roland ecuyer, vicomte d'Arcy, sgr de Sorbon, Verneuil sur Serre, et president des thrésoriers de France en la généralité de Champagne, ancien lieutenant des habitans agé de 84 ans, mari de Anthoinette Branche, inhumé en la grande nef de cette église vis a vis la chaire.

1739. 20 mars. Mort de Antoinette Branche veuve de Gérard Roland, agée de 78 ans, inhumée en cette eglise au milieu de la grande nef.

Digitized by Google

88

JACQUES ROGIER

(1724-1726.)

D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, accompagnée de trois branches de rosier fleuries de gueules tigées et feuillées de sinople posées deux en chef et une en pointe.

Jacques Rogier était fils de Philippe Rogier, qui fut Lieutenant des habitants en 1690 (n° 78).

En raison de ses fonctions de premier magistrat, Jacques Rogier eut l'honneur de complimenter la reine de France, Marie Leczinska, à son passage en la Ville de Châlons, au mois d'août 1725, et de lui offrir les présents de notre Ville. Il s'éleva à ce sujet un différend entre le Corps de Ville de Châlons, les députés de Reims et ceux de Troyes, pour l'entrée et la préséance chez la Reine. Le différend fut tranché en faveur de Reims.

Jacques Rogier mourut en 1741 et fut enterré dans l'église des Cordeliers, dans le tombeau de sa famille (1).

(1) 1741. 29 septembre. St Hilaire. Mort de Mr Jacques Rogier ancien Lieutenant des habitans et marchand, agé de 79 ans 7 mois et 28 jours, veuf de Marie Anne Amé, inhumé le 30 en l'eglise des Cordeliers dans la chapelle Ste Barbe.

Digitized by Google

89

JEAN ROGIER

(1727-1732.)

D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, accompagnée de trois branches de rosier fleuries de gueules tigées et feuillées de sinople, posées deux en chef et une en pointe.

Jean Rogier, seigneur du Say, fut Lieutenant général d'épée au siège royal et Présidial de Reims.

Sous sa Lieutenance, le Conseil de Ville consentit à l'exécution d'une transaction en date du 28 mai 1727, passée entre l'Archevêque duc de Reims, Mgr de Rohan, et les députés du Corps de Ville, sur les droits de la Prévôté qui dépend de l'Archevêché. Par cette transaction certains droits furent augmentés ; aussi, ceux qui s'intéressaient au bien public furent-ils unanimes pour la désapprouver.

Ce fut Jean Rogier qui fit commencer les travaux des promenades que son successeur vit achever.

Digitized by Google

90 SIMON COQUEBERT

(1733-1735.)

De gueules à trois coqs barbetés et cretés d'or, posés deux et un.

Simon Coquebert de la Fauconnerie fut trésorier de France au bureau des finances de Châlons.

Ce Lieutenant acheva la plantation du Cours royal, qui, dessiné par Leroux père et fils, jardiniers à Reims, sert de promenade publique. Ce cours, situé en dehors des remparts comprend la partie qui s'étendait entre les portes de Vesle et de Mars. Il avait été commencé, comme nous l'avons vu, sous la magistrature de son prédécesseur, Jean Rogier.

Simon Coquebert est mort le 14 décembre 1735, dans la troisième année de sa Lieutenance. Son corps fut porté à l'église Saint-Pierre, sa paroisse, avec le cérémonial accoutumé lors de la mort d'un Lieutenant. Il fut ensuite transféré chez les RR. PP. Cordeliers, qui lui donnèrent la sépulture dans leur église. Il avait épousé Marguerite-Angélique Coquebert de Montfort, qui trépassa le 14 juillet 1734.

Digitized by Google

91

JEAN ROGIER

(1736-1739.)

(DEUXIÈME FOIS)

La famille de ce Lieutenant joua un rôle considérable dans les affaires publiques de Reims pendant le XVIIIe siècle. Elle faisait partie de ce groupe oligarchique que l'on surnommait les *Nous ferons*, et contre lequel parut le pamphlet le *Nouferonisme renversé*, attribué au célèbre de Ferrières (1). Jean Rogier, malgré les cabales du parti opposé, n'en fut pas moins élu Lieutenant pour la seconde fois.

Il remplit sa période normale, et l'époque de sa mort nous est restée inconnue, mais nous pensons qu'il fut inhumé aux Cordeliers où se trouvaient les tombeaux de ses ancêtres.

(1) Société qui se réunissait tous les jours et statuait sur les candidats qu'elle présentait aux différentes fonctions publiques. La réussite des élections dépendait le plus souvent de la décision prise par les chefs des familles qui composaient cette société. Le nom de *Nous ferons*, leur a été donné parce que, leur choix étant fixé, ils disaient invariablement: *Nous ferons nommer*, etc., etc.

(*Archives législatives* de P. Varin, tome IV, statuts, 2e partie, page 145.)

Digitized by Google

92 ADAM HACHETTE

(1740-1745.)

D'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'une grappe de raisin au naturel, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent.

Adam Hachette, fils de Nicolas Hachette, Lieutenant des habitants en 1712 (n° 85), était lui-même Lieutenant de l'Élection, quand il fut élu le 9 mars 1740 Lieutenant des habitants.

Le roi Louis XV, revenant de ses conquêtes des Pays-Bas, passa par Reims pour aller en Allemagne. Le Roi arriva dans notre Ville le mardi 19 juillet à 2 heures après midi, et en partit le 1er août au matin. Il fit son entrée à cheval par la porte royale du Cours (1). Le prince de Soubise, gouverneur de la province de Champagne, accompagné du comte de Grandpré, Lieutenant général de la même province, présenta au Roi le Corps de Ville; Adam Hachette, qui était à sa tête, eut l'hon-

(1) Appelée plus ordinairement porte Neuve, et supprimée depuis la démolition des remparts et la construction de la gare du chemin de fer.

Digitized by Google

neur de faire à Sa Majesté les compliments d'usage en pareille circonstance.

Ce Lieutenant mourut le 18 septembre 1753, et fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire (1).

(1) 1753. 18 septembre. St Hilaire. Mort de Adam Hachette Lieutenant en l'Élection de Reims, ancien Lieutenant des habitans, agé de 77 ans, inhumé en cette église.

Digitized by Google

93 LOUIS-JEAN LEVESQUE

(1746-1750.)

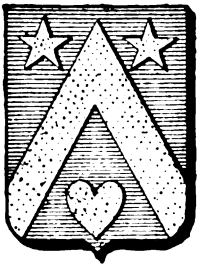

D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur, le tout d'or.

Devise : COR IN ARMIS.

Louis-Jean Levesque, seigneur de Pouilly, d'Arcis-le-Ponsart, Trésorier de France en la généralité de Châlons, fut élu Lieutenant des habitants le 2 mars 1746.

C'est à lui que nous sommes redevables du projet de la création de la place Royale, projet qui ne fut réalisé que sous ses successeurs.

Au mois de juin 1747, le Conseil loua les boues des rues de la Ville, comme déjà il l'avait fait en 1648 et en 1671. Le produit de cette location servit à entretenir deux professeurs, l'un de mathématiques, l'autre de dessin, qui tenaient leurs cours dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Notre lieutenant, préoccupé des intérêts de Reims, engagea Jean Godinot, chanoine de l'église métropolitaine, qui avait fait une fortune considérable en

Digitized by Google

vendant ses vins de Bouzy, de Verzenay et d'autres encore, à faire entrer dans Reims, à ses frais, les eaux de la Vesle. Il obtint aussi de lui qu'il voulût bien, en mourant, laisser à la Ville une somme d'argent suffisante pour continuer cette œuvre, et fournir à l'entretien des canaux et des fontaines.

Lorsque ce projet fut réalisé, ses concitoyens consacrèrent à la mémoire de Louis-Jean Levesque deux fontaines qui, jusqu'à la Révolution, portèrent son nom, l'une située rue du Barbâtre, et l'autre, véritable monument, élevé au centre du carrefour de la Couture (aujourd'hui place Drouet-d'Erlon). Quand la France recouvra sa tranquillité, les fontaines ne reprirent pas toutes leurs anciens noms. Le nom de Pouilly, cependant, lui fut rendu sous la Restauration. Elle n'en eut pas d'autre jusqu'à l'époque de sa démolition (1840), où des bornes-fontaines, établies en grand nombre, remplacèrent les anciens monuments.

Ce Lieutenant avait encore formé plusieurs autres grands projets pour la décoration de la Ville ; mais il mourut, regretté de tous, au commencement de la cinquième année de sa magistrature, le 4 mars 1750, laissant un fils qui ne tarda pas à se montrer le digne héritier de son père, par ses belles qualités et son attachement à la patrie. Louis-Jean Levesque s'était distingué par son zèle pour tout ce qui touchait à son pays, et par celui qu'il déployait dans l'administration et le gouvernement de la Ville. A ces brillantes qualités, il joignait encore un amour profond pour les arts et les belles-lettres, ce qui lui valut la nomination si recherchée de membre de l'Académie des inscriptions.

Ce digne magistrat avait été réélu Lieutenant le 18 février et aurait dû, suivant l'usage et les règlements, prêter le serment ordinaire de fidélité au Roi, le 24 de ce même mois; ce qui ne put se faire, à cause de la fête

Digitized by Google

chômée de l'apôtre St Mathias. Cette cérémonie fut donc remise au mardi suivant, 4 mars. Elle ne put encore avoir lieu ce jour-là, le Lieutenant Levesque de Pouilly étant tombé malade le vendredi précédent et étant mort le 4 mars au matin. Le lendemain, on l'enterra dans l'église de Saint-Jacques, sa paroisse, avec le cérémonial accoutumé pour les Lieutenants lorsqu'ils trépassent pendant le cours de leur magistrature.

Louis-Jean Levesque de Pouilly fut remplacé par Adam Hachette, qui était son prédécesseur, le premier Conseiller laïc du Conseil de Ville et vice-Lieutenant. Le registre des conclusions nous apprend que le 12 mars 1750, les Membres du Conseil prièrent Hachette de vouloir bien reprendre les fonctions du Lieutenant jusqu'aux nouvelles élections.

Le 17 mars de la même année, ce nouveau remplaçant prêta, devant le Lieutenant général au bailliage royal de Reims, le serment de fidélité au Roi, il le fit en sa qualité de premier Conseiller de la Ville, représentant le Lieutenant décédé avant d'avoir pu le prêter lui-même, ce qui ne s'était pas encore vu depuis 1358, époque de la création du Corps de Ville.

Un mémoire sur la vie de Levesque de Pouilly, écrit avec soin par M. l'abbé Genet, a été couronné par l'Académie de Reims en l'année 1876 (1). Son portrait a été gravé à cette occasion par Ad. Varin (2), d'après le pastel original encore conservé chez ses descendants au château d'Arcis-le-Ponsart. Le portrait gravé est vu de face dans un médaillon, avec l'écusson et les titres au-dessous. Il mesure 0.19 c. sur 0.13 c.

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVI.

(2) Aujourd'hui membre correspondant de l'Académie nationale de Reims.

Digitized by Google

94 JEAN-FRANÇOIS ROGIER

(1751-1756.)

D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent accompagnée de trois branches de rosier fleuries de gueules feuillées et tigées de sinople, deux en chef, une en pointe.

Jean-François Rogier, Écuyer et Conseiller du Roi en la cour des Monnaies de Paris, était petit-fils de Jacques Rogier, qui fut Lieutenant des habitants de 1624 à 1626 (n° 88), et fils de Philippe Rogier, qui l'avait été en 1690 (n°s 89 et 91).

Jean-François Rogier, qui exerçait à Reims la profession de marchand, fut unanimement désigné par les Rémois pour remplacer Levesque de Pouilly. Toutes les voix des électeurs lui ayant été acquises, ce fut le 3 mars 1751, qu'il obtint cette première dignité de la magistrature populaire.

Il fonda des prix de mathématiques et de dessin dont les cours avaient été établis à l'Hôtel de Ville par son prédécesseur. Sous sa lieutenance, on exécuta les projets concernant la place Royale et l'érection des fontaines.

Digitized by Google

Celles-ci, au nombre de vingt, répandirent l'eau de la Vesle dans les différents quartiers de la Ville, et, nous dit Bidet, furent achevées et mises en leur perfection par ses soins.

Pour obtenir la construction de la place Royale, notre Lieutenant avait fait ordonner par deux arrêts du Conseil d'État des 20 mai 1755 et 7 septembre 1756, la percée du groupe de maisons dit le *Grand Credo*, le redressement et l'élargissement des principales rues de la Ville, la démolition des habitations et des édifices qui, par leur position, s'opposaient à l'établissement de la place Royale dans le quartier. C'est là qu'on devait, suivant le projet, élever une statue à Louis XV qui, à cet effet, accorda à la Ville 600,000 livres à prendre sur les octrois de la cité.

Pour honorer et perpétuer sa mémoire, on donna le nom de ce zélé Lieutenant à la fontaine adossée aux bâtiments de l'Hôtel-Dieu, sur la rue du Puits-Taira, aujourd'hui place du Palais-de-Justice. Ses armes y étaient sculptées. Dégradées en 1793, on les avait rétablies en 1822. Ce monument fut détruit avec cette partie de l'Hôtel-Dieu en 1841. Une borne-fontaine le remplace aujourd'hui.

L'hôtel de Jean-François Rogier, qui maintenant encore est l'un des plus beaux de la Ville, se voit au n° 18 de la rue de Monsieur.

Le nom de ce Lieutenant et ses armes se trouvent sur la cloche qui actuellement sonne l'heure au carillon de Notre-Dame.

Son épitaphe, composée en latin par le chanoine de Saulx, est conservée au Musée archéologique de la Ville (1). La date de sa mort y est donnée au 1er septembre 1759, et son âge au moment de son décès est fixé à 59 ans.

(1) *Répertoire archéologique de Reims*, 2e fascicule.

Digitized by Google

Elle était placée près de sa sépulture dans l'église des Cordeliers et fut recueillie par les soins de ses descendants, qui la conservèrent dans leur hôtel de la rue de Monsieur, d'où elle passa au Musée.

Les bienfaits dont Rogier combla sa patrie sont énumérés sur ce marbre, en style élégant, ainsi que tous les services rendus à la Ville par ses ancêtres. Ses mérites comme Lieutenant sont ainsi résumés : *Unanimi civium concentu prætor urbanus, omnes boni publici partes studuit promovere et promovit.*

Son portrait, peint par Ferrand de Monthelon, et son buste, œuvre du sculpteur Adam (1), se voient au Musée de l'Hôtel de Ville.

Le burin du graveur rémois Robert reproduisit ses traits et grava au-dessous :

« A cet air bienfaisant, à ces traits de grandeur,
Du célèbre Rogier, reconnaissez l'image.
Patriote zélé, consul intègre et sage,
Reims lui doit son éclat, tout citoyen son cœur (2) ».

(1) La toile, hr 0.88 lr 0.65, le représente en buste de grandeur naturelle, en costume de magistrat, tourné à droite, regardant de face, la tête nue, la chevelure à boudins et poudrée, cravate et manchettes de linon uni, la main gauche cachée dans la robe.

Le buste plus grand que nature, en terre cuite, hr 0.75 est signé *L.-S. Adam l'aîné 1757.* Il fut commandé par le Conseil pour la décoration de l'Hôtel de Ville. (*Catalogue du Musée 1881, p. 143 et 327.*)

(2) Duval, curé de Saint-Michel, serait l'auteur de cette poésie d'après Lacatte-Joltrois. (Ms. de la Bibliothèque de la Ville.)

Digitized by Google

95 HENRY COQUEBERT

(1757-1763.)

De gueules à trois coqs d'or barbetés et crêtés d'or, posés deux et un.

Henry Coquebert, sieur de la Fauconnerie, fils de Simon Coquebert, Lieutenant des habitants en 1733, avait épousé Marguerite Coquebert de Muizon, qui décéda le 31 décembre 1805. Il devint à son tour Lieutenant des habitants en 1757.

Sous son consulat, la place Royale, tracée par son prédécesseur, vit le commencement de l'élévation de ses monuments et surtout celui de l'hôtel des Fermes, plus généralement connu sous le nom de Douane.

En même temps, on fit à l'entrée de la Ville l'esplanade de la porte de Cérès.

Dans la rue du Cadran-Saint-Pierre, on construisit encore sous sa magistrature un bâtiment d'après les dessins de l'architecte rémois C. Capron. Il est détruit maintenant, mais une gravure d'un artiste également rémois, J. Robert, nous le fait connaître. On y entrait par une porte ouverte entre quatre fenêtres et surmontée

Digitized by Google

d'un fronton triangulaire supporté par deux pilastres. Un triangle contenant le nom de Dieu en hébreu *(Jehovah)* entouré de têtes de chérubins, de rayons et de nuages, le remplissaient. La croix le dominait. Sur la gravure, on lit au-dessous du bâtiment qui d'un côté de la porte servait de salle de réunion au Conseil de fabrique, et de l'autre de sacristie : « *Élévation du petit Portail de la Paroisse de St Pierre de Reims* », et au-dessous : « *Dédié à Monsieur Henry Coquebert, Ecuyer, Président, Trésorier de France au bureau des Finances de Champagne, et Lieuten^t^ des Habitants de la Ville de Reims.*

Par son très humble serv^r^ J. Robert, Professeur de l'École de dessein. »

Au milieu de l'inscription, un cartouche gravé sur des nuages et entouré de rayons renferme les armoiries de la famille Coquebert, que surmonte une couronne de marquis.

Digitized by Google

96 JEAN-BAPTISTE SUTAINE

(1763-1765.)

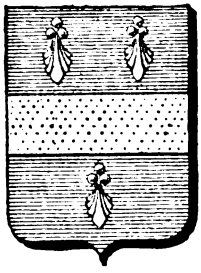

D'azur à la fasce d'or,
accompagnée de trois mouchetures d'hermine d'argent;
deux en chef et une en pointe.

Jean-Baptiste Sutaine, marchand au Long-vêtu (1), Secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, fut nommé lieutenant en 1763.

Le côté de la place Royale qui va de la rue Trudaine jusqu'au coin de la rue des Tapissiers et jusqu'à celle de l'Écrevisse fut élevé pendant son consulat.

La cloche actuelle qui sonne les heures au beffroy de l'Hôtel de Ville a été fondue pendant la Lieutenance de Jean-Baptiste Sutaine, dont elle porte le nom.

Il fut annobli par Louis XV, en juin 1765 (2), et

(1) Cette maison existe encore. Elle est située dans la rue Cérès, nº 13, et forme le côté droit de la rue Nanteuil. On y voit de nombreuses traces d'architecture du XIIIe siècle, et des retouches datant du XVIIe. C'est là que naquit Jean-Baptiste Colbert, qui fut ministre sous Louis XIV.

(2) Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1765, dont une copie authentique a été offerte en 1883 aux Archives de

Digitized by Google

mourut à Soissons le 5 août de cette même année (1), au moment où l'on allait inaugurer à Reims la statue du Roi. Cette mort imprévue retarda de quelques jours la cérémonie, qui cependant eut lieu le 26 du même mois. Le nom de Jean-Baptiste Sutaine est le premier de ceux que rappelle la plaque de bronze décorant un des côtés du monument de Louis XV sur la place Royale.

Après la mort de Jean-Baptiste Sutaine, les élections furent suspendues jusqu'en 1770, époque à laquelle Henri Coquebert fut, pour la seconde fois, nommé Lieutenant des habitants.

Reims, par M. François-Henri Sutaine, descendant en ligne directe de ce Lieutenant.

(1) 1765, 10 août. Service solennel fait dans l'église Saint-Hilaire de Reims, sa paroisse, à M. Sutaine, Lieutenant des habitants de cette ville, décédé à Soissons et enterré dans l'église de N.-D. des Vignes le 5 du mois d'août.

(Voyez à l'appendice les détails du service célébré à son intention dans l'église des Cordeliers.)

Un autre service fut également chanté à Saint-Remy, où son fils était religieux, comme en fait mention le *Livre des événements arrivés dans cette abbaye :* 1765.

Digitized by Google

97

HENRY COQUEBERT

(1770-1774.)

(DEUXIÈME FOIS)

Henry Coquebert était Vice-Lieutenant lors de la mort de J.-B^te^ Sutaine. Il dut, en cette qualité, le remplacer jusqu'au moment de son élection, qui n'eut lieu qu'en mars 1770 (1). Il devenait alors Lieutenant des habitants pour la deuxième fois.

C'est pendant cette nouvelle période de sa magistrature que l'on fit, en 1770-1771, la rue Bertin, qui de la place Royale conduit au Marché aux draps, avec le coin où se trouvait le Bureau du Commerce.

(1) Mars 1770. Lettres patentes qui rétablissent l'administration telle qu'elle était avant l'édit du mois de mars 1765. Les élections eurent lieu ensuite, comme précédemment, jusqu'en 1790.

Digitized by Google

98 HENRY COQUEBERT

(1775-1776.)

(TROISIÈME FOIS)

Il fut continué dans ses fonctions de Lieutenant lors de l'élection de 1775. Sous sa troisième magistrature, on détruisit l'ancienne porte de Vesle fortifiée, que remplaça une belle grille de fer forgé aujourd'hui reportée un peu plus loin dans le même faubourg. Cette grille, due aux artistes rémois Lecocq et Revel, fut exécutée et mise en place pour le sacre de Louis XVI, qui eut lieu le 11 juin de cette même année. Après le sacre, Henry Coquebert fit démolir la porte aux Ferrons, donna plus d'ampleur à la principale rue du faubourg de Vesle, dont les ponts furent reconstruits et élargis.

Henry Coquebert mourut subitement le 13 juin 1781. Il était né le 20 juin 1704.

Pour terminer la notice de ce zélé magistrat, dont le dévouement aux intérêts de la ville lui mérita l'honneur d'être trois fois élu Lieutenant des Habitants, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de reproduire *in extenso* la notice qu'un de ses contemporains lui a consacrée dans l'*Almanach historique de Reims* de 1782.

« Reims a perdu le 13 juin 1781 un citoyen dont la mémoire doit « être précieuse à sa patrie, M. Henry Coquebert, Président, Tréso- « rier de France au bureau des finances de Champagne, né en 1704, « d'une famille ancienne et respectable et dont les ancêtres avoient

Digitized by Google

« souvent rempli les premières places au Conseil de Ville ; il y entra « lui-même en 1742, en qualité de Procureur du Roi. — Syndic en « 1757, il succéda à M. Rogier dans la place de Lieutenant des habi- « tants qu'il occupa jusqu'en 1763. M. Sutaine son successeur étant « mort en 1765, il occupa cette place pour la seconde fois jusqu'en « 1776. Il était à la tête du Conseil de Ville lors des fêtes de l'inau- « guration de la statue de Louis XV en 1765. Cette même année la « Reine passa par Reims pour aller à Lunéville; M. Coquebert eut « l'honneur de complimenter Sa Majesté, et de lui présenter les clefs « de la ville. Cette princesse en les lui remettant lui dit avec bonté « *qu'elles ne pouvaient être en de meilleures mains*. Député plusieurs « fois à Paris pour défendre les intérêts de la Ville, il le fit toujours « avec succès, dignité, intelligence et désintéressement. Il fut ho- « noré par le Prince de la distinction la plus flatteuse. Louis XV et « Louis XVI le gratifièrent de leurs portraits. Son zèle, sa douceur, « son aménité, les sacrifices qu'il faisoit généreusement pour soula- « ger la Ville dans ses besoins pressants, lui gagnèrent la confiance « et l'amour de ses concitoyens ; récompense, il est vrai, la plus « flatteuse pour ceux qui consacrent leurs jours et leurs talents au « bien de la patrie; mais récompense aussi que la jalousie et la pré- « vention cherchent souvent à arracher à l'homme public. Bienfai- « teur du pauvre, ce digne magistrat, en pratiquant les devoirs de « sa religion dans toute la simplicité et la droiture de son cœur, « lui imprimoit un caractère de grandeur et de majesté. Il mourut « subitement le 13 juin 1781, lorsque sortant de l'église, il venoit de « se purifier aux pieds de son pasteur. Ses cendres reposent au « cimetière de Saint-Pierre sa paroisse, auprès de celles d'un de « ses frères capitaine au régiment de Champagne, quoique la « famille des Coquebert ait sa sépulture en l'église des Cordeliers. »

Digitized by Google

99 FRANÇOIS-JOSEPH SOUYN

(1776-1782.)

D'or à trois lions de sable posés deux et un.

François-Joseph Souyn, maréchal de camp à la fin de sa carrière militaire, ancien capitaine et major au régiment royal d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment provincial de Châlons, fut élu pour la première fois Lieutenant des Habitants le 5 mars 1776 et le redevint ensuite en 1785.

Les registres de la paroisse de Saint-Jacques nous ont conservé tous les actes concernant la personne et la famille de ce Lieutenant. Il naquit le 29 septembre 1720, épousa le 4 novembre 1760 Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes, devint veuf en 1789, et décéda lui-même le 16 juin 1790, trois mois à peine après qu'il avait cessé les fonctions de sa charge. L'année suivante, le 3 janvier 1791, sa fille épousait le Chevalier de Cugnon d'Alincourt, dont les descendants subsistent encore (1).

(1) 1720, 29 septembre. Saint-Jacques. Bapt. de François-Joseph fils de M. Louis Souyn, major du régiment royal et chevalier de Saint-Louis et de dame Anne Cappy.

1768, 24 décembre. Bapt. d'Anne Denis fils de M. François-Joseph

Digitized by Google

Souyn gouverneur de la ville de Reims et de Marie-Anne Raoule Lespagnol-Souyn.....

1789, 1er janvier. Saint-Jacques. Inhumation de dame Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes épouse de Mre François-Joseph Souyn chevalier Sr du Cosson maréchal des camps et armées du roy Lieutenant des habitants décédée le 30 du mois dernier âgée de 54 ans.

1790, 16 juin. Inhumation de Mre François-Joseph Souin chevalier de Saint-Louis maréchal des camps et armées du roy gouverneur de la ville de Reims. *décédé avant-hier* (14 juin) âgé de 70 ans.

1791, 3 janvier. Mariage entre Mr Jean-Étienne Thomas de Cugnon ci-devant chevalier Sr d'Alincourt Branscourt, Sorbon, ancien chevau-léger de la garde du roy et Écuyer de main de Sa Majesté âgé de 28 ans..... Et Robertine-Marie-Françoise Souyn âgée de 26 ans fille de feu François-Joseph Souyn.....

— 8 février. Mort de Antoinette-Marie-Anne Souyn fille de feu Mr François-Joseph Souyn, âgée de 22 ans.

1760, 4 novembre. S. Pierre. Mariage entre François-Joseph Souyn écuyer chevalier de S. Louis commandant de bataillon au régiment royal fils majeur des défunts Louis Souyn..... et Nicole Lappy. — Et Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes.

Digitized by Google

100 JEAN-SIMON LEVESQUE

(1782-1785.)

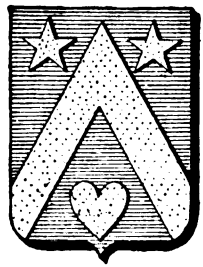

D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur, le tout d'or.

Devise : COR IN ARMIS.

Jean-Simon Levesque, était chevalier Sr de Pouilly, Arcis-le-Ponsart, Burigny (1) et autres lieux, Conseiller d'État, président, lieutenant général et commissaire enquêteur et examinateur au siège royal et présidial de Reims. Il fut aussi membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris. Son père, Louis-Jean Levesque, avait été nommé Lieutenant des habitants en 1746 (n° 93).

Ce fut par les soins de Jean-Simon Levesque, que le Conseil de Ville vota le 21 février 1782 la démolition d'un aqueduc dans la rue Neuve, ce qui eut lieu en juin, juillet et août 1784. L'aqueduc fut remplacé par une large chaussée.

(1) *Burigny*, localité disparue, était voisine de Witry-les-Reims.

Digitized by Google

Sous sa magistrature, les maisons qui masquaient la rue de la Vieille-Couture, aujourd'hui rue de Talleyrand, furent achetées pour être détruites, suivant l'arrêté du Conseil.

Dans l'article consacré au Lieutenant Louis-Jean Levesque (n° 93), nous avons vu que ses concitoyens, en souvenir de sa remarquable administration, avaient érigé deux fontaines portant son nom. Ce témoignage de reconnaissance, anéanti par l'enlèvement des inscriptions lors de la tourmente révolutionnaire, fut partagé entre le père et le fils sous la Restauration. La fontaine élevée dans la rue du Barbâtre, au coin de la rue des Carmes, reçut alors le nom de Jean-Simon de Pouilly. Quoique le monument ait cessé de fonctionner depuis 1840, il subsiste encore en grande partie. Une borne-fontaine procure maintenant l'eau nécessaire au quartier.

Ce Lieutenant cessa ses fonctions en 1785, mais il fut le seul des Lieutenants qui survécurent à la Révolution. Il mourut en effet sous la Restauration, et son décès fut annoncé en ces termes à ses concitoyens : « Jean-Simon Levesque de Pouilly, conseiller d'État, ancien Président Lieutenant général au Présidial de Rheims, ancien Lieutenant des habitants de la même ville et membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, veuf de madame Marie-Anne-Julie Hocquet, lequel est décédé à Rheims le 24 mars 1820, âgé de 86 ans, et inhumé le dimanche 26. »

Digitized by Google

101 FRANÇOIS-JOSEPH SOUYN

(1785-1790.)

(DEUXIÈME FOIS)

François-Joseph Souyn, maréchal des camps et armées du roi, fut élu pour la deuxième fois Lieutenant des habitants le 16 février 1785. Pendant sa magistrature, de grands travaux d'embellissement furent exécutés dans Reims. Le 20 juin 1785, on démolit la porte Dieu-Lumière pour faciliter l'entrée de la Ville. Dans les premiers jours du mois suivant, on fit l'adjudication des matériaux provenant des maisons qui masquaient la rue de la Vieille-Couture, ce qui permit la création de la rue de Talleyrand, l'une des plus belles de la ville moderne ; vers la même époque, on commença les travaux de construction d'un canal entre les portes de Cérès et de Mars, afin de conduire les eaux à travers les terres dans un fossé jusqu'à la Vesle. Le 29 mai 1787, on fit couler les eaux par ce canal en présence du Conseil de Ville, qui témoigna sa satisfaction à Mr Hureau de Sorbé, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées du département de Reims.

Mr Souyn, à l'exemple de ses prédécesseurs, contribua à l'embellissement des promenades, qui comptaient alors parmi les plus belles de France. On y avait érigé un obélisque dans la partie basse, et sur l'une de ses faces on lisait cette inscription, qui disparut avec le monument en 1790 :

Digitized by Google

L'an 1787.

Ce monument a été élevé, Mr François-Joseph Souyn, maréchal des camps et armées du Roi, étant Lieutenant des habitants, Mr Jean-Simon Levesque de Pouilly, Conseiller d'État, Vice-Lieutenant, Mr Gérard Colardeau, prévôt, Mr Jean-Remi Bourgongne, procureur du roi, syndic (1).

M. Souyn a été appelé, en sa qualité de maire, à l'assemblée des notables tenue à Versailles en 1787. Il participa également à l'assemblée provinciale tenue à Châlons l'année suivante, sous la présidence du bienfaisant Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims. Il prit ensuite la part qui incombait à ses fonctions en assistant aux élections du bailliage de Reims pour les États Généraux de 1789.

Les réformes qui s'opérèrent l'année suivante dans l'organisation générale du pays, firent disparaître l'institution séculaire du Conseil de Ville, ainsi que l'office et jusqu'au nom du LIEUTENANT DES HABITANTS.

La dernière réunion de Conseil de Ville à laquelle présidait M. Souyn en qualité de Lieutenant porte la date du 28 février 1790. La délibération est relative à des travaux de charité payés par la ville. Les Conseillers qui assistaient à cette assemblée, étaient : MM. De Sain, Thirion-Maillefer, Cliquot-Muiron et Dessain de Chevrières. Les pages restées en blanc sur le registre indiquent la fin du rôle du Conseil de Ville et du Lieutenant des habitants : celui du maire et de la municipalité commençait (2).

(1) Bibliothèque de Reims, ms. *Abrégé de l'Histoire de Reims*, par Lacatte-Joltrois, t. II, p. 383 *bis*.

(2) *Registre des Conclusions du Conseil de Ville*, année 1790.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MAIRES DE REIMS

Après avoir parcouru la série de nos anciens Lieutenants, nous croyons devoir la compléter en donnant la liste des administrateurs modernes de la cité, qui, sous le nom de MAIRE ou de PRÉSIDENT D'ADMINISTRATION MUNICIPALE, devinrent leurs successeurs et exercèrent des fonctions analogues.

Cette liste est officielle ; sa publication toute récente, due aux soins de la municipalité, qui l'a fait graver sur marbre en lettres d'or et placer dans le grand vestibule de l'Hôtel de Ville, nous l'impose de préférence à toute autre :

MM.	Jean-François Pierret	1790
	Hurtault-Pinchart	1790
	Galloteau-Chappron	1793
	Coutier-Marion	1793
	Pinchart	1795
	Galloteau-Chappron	1795
	Jobert-Lucas	1796
	Galloteau-Chappron	1798
	J.-B. Jeunehomme	1799
	Jobert-Lucas	1801
	Tronsson-Lecomte	1805
	Ponsardin	1810
	Ruinart de Brimont	1821
	Andrieux	1828
	de Saint-Marceaux	1835
	Demaison-Henriot	1838
	de Saint-Marceaux	1841
	Carteret	1845
	Mennesson-Tonnellier	1848

Digitized by Google

MM.	Belin	1850
	Werlé	1852
	S. Dauphinot	1868
	C. Poulain	1871
	V. Diancourt	1872
	H. Paris	1874
	V. Diancourt	1875
	Dr O. Doyen	1881
	Dr H. Henrot	1884

Digitized by Google

APPENDICE

I

LISTE DES LIEUTENANTS

dressée par BIDET *et revisée, d'après les* Conclusions du Conseil de Ville, *par* M. LOUIS DEMAISON, *Archiviste de Reims.*

1	Le sire Remy de Broyes.....	1347
2	Jean de Louvergny.....	1359
3	Jean de Châlons.....	1417
4	Jean Cauchon, seig^r de Gueux.....	1422
5	Thomas de Bazoches.....	1424
6	Thomas Cauchon, seigneur du Godard et de Savigny-sur-Ardre, maître d'hôtel du Roi.	1430
7	Thibaut le Boutillier.....	1434
8	Jean Cauchon (pour la 2e fois).....	1440
9	Pierre de Bezannes, seig^r de Taissy.....	1449
10	Nicolas Muzart, seig^r d'Unchair, de Blanzy et du Châtelet, grenetier au grenier à sel de Reims	1467
11	Thomas Cauchon, seig^r du Godard et de Savigny-s.-Ardre..... ..	1476
12	Jean Cauchon, seig^r de Neuflize.....	1482
13	Charles de Vassé, seig^r de Muizon.....	1497

Digitized by Google

14 Guillaume Toignel, seigr de Courmas..... 1499
15 Jacques Fillette, seigr de Ludes..... 1504
16 Jean de la Fontaine, seigr de Courmas..... 1516
17 Antoine Dupuis, seigr de Montigny..... 1523
18 Nicolas Chinoir, seigr de Chambrecy et de Beine 1534
19 Antoine Dupuis (pour la 2e fois)..... 1535
20 Nicolas Chinoir (pour la 2e fois)..... 1537
21 Hubert Feret, seigr de Montlaurent..... 1538
22 Nicolas Chinoir (pour la 3e fois)..... 1539
23 Hubert Feret (pour la 2e fois)..... 1540
24 Remy Cauchon, seigr de Jonval et de Muizon. 1541
25 Jean Briotin, seigr de Seuil..... 1542
26 Hubert Feret (pour la 3e fois)..... 1543
27 Jean de Boussut, seigr d'Irval..... 1544
28 Hubert Feret (pour la 4e fois)..... 1547
29 Nicolas Chinoir (pour la 4e fois)..... 1550
30 Jean Briotin (pour la 2e fois)..... 1551
31 Hubert Feret (pour la 5e fois)..... 1552
32 Nicolas Noel, seigr de Muire..... 1555
33 Claude Pioche, avocat..... 1557
34 Regnaud Cauchon, seigr de Condé..... 1562
35 Jérôme Goujon, seigr de Vraux, sénéchal héréditaire de Reims..... 1567
36 Philippe Frizon, capitaine des arquebusiers.. 1571
37 Jérôme Goujon (pour la 2e fois)..... 1573
38 Henri Bachelier, seigr de Saint-Marc, de la Fontaine et de Gentes..... 1575
39 Oudart Noel, seigr de Muire..... 1576
40 Simon Chertemps, seigr de Vaux..... 1577
41 Jean Cauchon, seigr de Neuflize..... 1582
42 Jean Pioche, avocat..... 1583
43 Nicolas Souyn, enquêteur au présidial de Reims 1585
44 Oudart Coquebert, seigr d'Adon..... 1590
45 Jullien Pillois, élu en l'élection de Reims..... 1592
46 François Rousselet, avocat au Présidial de Reims 1594

Digitized by Google

47 Jean Lespagnol, sieur de Fontenay..... 1595
48 Jean Roland..... 1597
49 André Goujon, seigr de Bouzy..... 1598
50 Nicolas Bachelier, sr de la Fontaine..... 1601
51 Nicolas Frizon, Vte de Saulx-St-Remi..... 1603
52 Jean Lespagnol (pour la 2e fois)..... 1604
53 Regnaud Goujon, sr de Thuizy, Président au Présidial de Reims et maître des requêtes de la reine Marie de Médicis..... 1605
54 Eustache de la Salle..... 1607
55 Jean Roland (pour la 2e fois)..... 1610
56 André Goujon (pour la 2e fois)..... 1611
57 Nicolas Bachelier (pour la 2e fois)..... 1613
58 Antoine Fremyn, conseiller et secrétaire de la reine Marie de Médicis..... 1615
59 Robert Barrois, lieutenant au bailliage de l'archevêché de Reims..... 1616
60 Oudart Bachelier, capitaine des arquebusiers 1619
61 Nicolas Coquillart..... 1620
62 Nicolas Ancelet, président en l'élection..... 1623
63 Nicolas Lespagnol..... 1626
64 Jean Le Bel, seigr de Lor..... 1628
65 Jean Maillefer..... 1630
66 Claude Lespagnol, vte de Bouilly, procureur du roi au Présidial de Reims..... 1633
67 Henri Bachelier, sr de Gentes..... 1638
68 Jean Colbert, sr de Terron..... 1641
69 Philippe Fremyn, assesseur au présidial..... 1644
70 Jean Audry, avocat..... 1649
71 Nicolas Amé..... 1655
72 André Coquebert, lieutenant particulier au présidial de Reims..... 1660
73 Henri Bachelier, sr de la Fontaine..... 1666
74 Nicolas Dailler, grenetier au grenier à sel de Reims..... 1669
75 Rigobert Favart, sr de Richebourg..... 1672

Digitized by Google

76 Nicolas Dallier (pour la 2e fois)..... .. 1675
77 Claude Coquebert, sr d'Agny..... 1678
78 J.-Bte Amé, conseiller au Présidial..... 1681
79 Lancelot Favart, sr de Richebourg..... 1684
80 Philippe Rogier..... 1690
81 Louis Roland, secrétaire du roi, Victe d'Arcis-le-Ponsard..... 1691
82 Jean Levesque, sr de Vandières, lieutenant particulier au présidial..... 1694
83 Louis de La Salle, secrétaire du roi..... 1697
84 François Roland, victe de Romain, secrétaire du roi..... 1699
85 François Noblet, conseiller au présidial..... 1702
86 Simon Bachelier, conseiller du roi en l'élection de Reims..... 1708
87 Nicolas Hachette..... 1712
88 Philippe Dorigny..... 1715
89 Gérard Roland, trésorier de France au bureau des finances à Châlons..... 1721
90 Jacques Rogier..... 1724
91 J.-Bte Rogier, lieutenant général au présidial de Reims..... 1727
92 Simon Coquebert de la Fauconnerie, trésorier général de France au bureau des finances à Châlons..... 1733
93 J.-Bte Rogier (pour la 2e fois)..... 1736
94 Adam Hachette, lieutenant en l'élection..... 1740
95 Louis-Jean Levesque de Pouilly, seigr d'Arcis-le-Ponsard, trésorier de France en la généralité de Châlons..... 1746
96 Adam Hachette (pour la 2e fois)..... 1750
97 Jean-François Rogier, conseiller du roi en la cour des Monnaies à Paris..... 1751
98 Henri Coquebert, trésorier de France au bureau des finances à Châlons..... 1757
99 J.-B. Sutaine..... 1763

Digitized by Google

100 Henri Coquebert (pour la 2e fois)..... 1770
101 François-Joseph Souyn..... 1776
102 Jean-Simon Levesque de Pouilly..... 1782
103 François-Joseph Souyn..... 1785

II

LISTE DES LIEUTENANTS

suivant qu'ils appartenaient soit à la Noblesse, soit à la Bourgeoisie, c'est-à-dire en les distinguant suivant qu'ils ont été ou non possesseurs d'un fief.

Tous les Lieutenants, comme nous en avons fait la remarque à l'article de Claude Pioche, n° 31, n'appartenaient point à des familles nobles, et n'avaient pas de blason héréditaire, comme en portaient ceux issus d'ancêtres déjà annoblis. Mais, par cela même qu'un roturier était élevé à la dignité de Lieutenant des habitants, sa nomination suffisait pour qu'un blason lui fût accordé.

Il n'est peut-être pas sans utilité de réunir les noms de ceux-ci avec l'indication des localités dont ils étaient Seigneurs, et de grouper ceux des autres dont le mérite et le talent les avaient désignés au choix des électeurs :

LISTE DES LIEUTENANTS APPARTENANT A LA NOBLESSE

1 Remy de Broyes, Sgr de Broyes.
2 Jean Moët de Louvergny, Sgr de Louvergny.
3 Jean de Chaalons, Sgr de Courmas.
4 Jean Cauchon, Sgr de Gueux.

Digitized by Google

5 Thomas de Bazoches.
6 Thomas Cauchon, S^gr du Godard et de Savigny-sur-Ardre.
7 Thomas de Boutillier.
9 Pierre de Bezannes, S^gr de Bezannes et de Taissy.
10 Nicolas Muzart, S^gr d'Unchair, de Blanzy et du Châtelet.
11 Thomas Cauchon, S^gr de Godart et de Savigny-sur-Ardre.
12 Jean Cauchon, S^gr de Sillery.
13 Jean Cauchon, S^gr de Neuflize.
14 Charles de Vassé, S^gr de Vassé et de Muizon.
15 Guillaume Toignel, S^gr de Courmas, Mery et Pringy-sur-Marne.
16 Jacques Fillet, S^gr de Ludes.
17 Jean de la Fontaine, S^gr de Courmas.
18 Antoine Dupuy, S^gr de Montigny.
19 Nicolas Chinoir, S^gr de Chambrecy et de Bligny.
22 Remy Cauchon, S^gr de Jonval et de Muizon.
23 Jean Briotin, S^gr de Seuil.
24 Hubert Feret, S^gr de Montlaurent, Vidame de Chaalons.
25 Jean de Bossut, S^gr d'Irval et de Saint-Étienne-sur-Suippe.
30 Nicolas Noël, S^gr de Muire.
32 Regnault Cauchon, S^gr de Condé.
33 Jérôme Goujon, S^gr de Vraux, Sénéchal héréditaire de Reims.
36 Henri Bachelier, S^gr de la Fontaine, de Saint-Mar et de Gentes.
37 Oudart Noël, S^gr de Muire.
38 Simon Chertemps, S^gr de Vaux et du Mousset.
39 Jean Cauchon, S^gr de Neuflize et de Jonval.
42 Oudart Coquebert, S^gr d'Adon.
43 Jullien Pillois, S^gr de Lametz.
45 Jean Lespagnol, S^gr de Fontenoy.
47 André Goujon, S^gr de Bouzy.

Digitized by Google

48 Nicolas Bachelier, Sgr de la Fontaine et de Gentes.
49 Nicolas Frizon, Vte de Saulx-Saint-Remy.
51 Regnault Goujon, Sgr de Thuizy, Sénéchal héréditaire de Reims.
52 Eustache de La Salle.
56 Antoine Fremyn, Sgr de Baslieux.
58 Oudart Bachelier.
61 Nicolas Lespagnol.
62 Jean Lebel, Sgr de Lor.
63 Jean Maillefer, Sgr de Lilette.
64 Claude Lespagnol, Vte de Bouilly, Sgr d'Artaise, du Vivier, d'Onrezy et de Malvoisin.
65 Henri Bachelier, Sgr de la Fontaine et de Gentes.
66 Jean Colbert, Sgr de Terron et de Challerange.
67 Philippe Fremyn, Sgr de Baslieux.
70 André Coquebert, Sgr du Grand-Montfort.
71 Henri Bachelier, Sgr de la Fontaine.
73 Rigobert Favart, Sgr de Richebourg.
75 Claude Coquebert, Sgr d'Agny.
77 Lancelot Favart de Richebourg, Sgr de Richebourg.
79 Louis Roland, Sgr Vte d'Arcis-le-Ponsard.
80 Jean Levesque, Sgr de Vandières.
81 Louis de la Salle.
82 François Roland, Sgr et Vte de Romain.
84 Simon Bachelier, Président du grenier à sel, etc., etc.
87 Gérard Roland, Vicomte d'Arcis-le-Ponsart, Sgr de Sorbon.
89 Jean Rogier, Sgr du Say.
90 Simon Coquebert de la Fauconnerie, Trésorier de France au bureau des finances à Châlons.
93 Jean-Louis Levesque, Sgr de Pouilly et d'Arcis-le-Ponsart.
94 Jean-François Rogier, Écuyer, Conseiller du roi en la Cour des monnaies de Paris.
95 Henri Coquebert, Écuyer, Président, Trésorier de France au bureau des finances de Champagne.

Digitized by Google

96 J-B^te Sutaine, annobli par Louis XV en juin 1765.
100 Simon Levesque, Chevalier, S^gr de Pouilly, Arcis-le-Ponsart, Burigny et autres lieux.

LISTE DES LIEUTENANTS APPARTENANT A LA BOURGEOISIE

31 Claude Pioche, licencié en droit, avocat au parlement.
34 Philippe Frizon, Capitaine de l'Arquebuse.
40 Jean Pioche, licencié en droit et avocat au Parlement.
41 Nicolas Guerlache Souyn, licencié ès-lois, enquêteur au siège royal et Présidial de Reims.
44 François Roussel, licencié en droit et avocat au Parlement.
46 Jean Roland.
57 Robert Barrois, licencié en droit, avocat au parlement et Lieutenant au bailliage de l'Archevêché.
59 Nicolas Coquillart, bourgeois et marchand à Reims.
60 Nicolas Ancelet, conseiller à la cour des aydes.
68 Jean Audry, licencié en droit et avocat au Parlement.
69 Nicolas Amé.
72 Nicolas Dallier, conseiller du roi et grenetier à Reims.
76 J.-B^te Amé, conseiller au présidial royal de Reims et juge-garde de la Monnaie de Reims.
78 Philippe Rogier.
83 François Noblet, conseiller au présidial.
85 Nicolas Hachette, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie du présidial de Reims.
86 Philippe Dorigny marchand et bourgeois de Reims.
88 Jacques Rogier.
92 Adam Hachette, Lieutenant de l'élection de Reims.
99 François-Joseph Souyn, ancien capitaine et major au régiment royal d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment provincial de Châlons.

Digitized by Google

Il nous serait impossible de préciser d'une manière absolue la date où la famille de chacun de nos Lieutenants a cessé d'appartenir à la bourgeoisie pour entrer dans la noblesse, mais nous avons tenu à montrer l'origine bourgeoise de la plupart d'entre elles. En tout cas, à Reims, ces vieilles familles ne répudiaient jamais le nom primitif, et se bornaient à y joindre quelque fois celui de leur fief.

III

LISTE DES LIEUTENANTS

suivant le nombre de fois qu'ils ont exercé leur magistrature.

ONT ÉTÉ UNE FOIS LIEUTENANT

1 Remy de Broyes.
2 Jean Moët de Louvergny.
3 Jean de Chaalons.
5 Thomas de Bazoches.
6 Thomas Cauchon.
7 Thibault de Boutillier.
9 Pierre de Bezannes.
10 Nicolas Muzart.
11 Thomas Cauchon fils.
12 Jean Cauchon.
13 Jean Cauchon.
14 Charles de Vassé.
15 Guillaume Toignel.
16 Jacques Fillet.
17 Jean de la Fontaine.
22 Remy Cauchon.
25 Jean de Bossut.
30 Nicolas Noël.
31 Claude Pioche.
32 Regnault Cauchon.

Digitized by Google

34 Philippe Frizon.
36 Henry Bachelier.
37 Oudart Noël.
38 Simon Chertemps.
39 Jean Cauchon.
40 Jean Pioche.
41 Nicolas Guerlache Souyn.
42 Oudart Coquebert.
43 Julien Pillois.
44 François Roussel.
49 Nicolas Frizon.
51 Regnault Goujon.
52 Eustache de la Salle.
56 Antoine Fremyn.
57 Robert Barrois.
58 Oudart Bachelier.
59 Nicolas Coquillart.
60 Nicolas Ancelet.
61 Nicolas Lespagnol.
62 Jean Lebel.
63 Jean Maillefer.
64 Claude Lespagnol.
65 Henry Bachelier.
66 Jean Colbert.
67 Philippe Fremyn.
68 Jean Audry.
69 Nicolas Amé.
70 André Coquebert.
71 Henry Bachelier.
73 Rigobert Favart.
75 Claude Coquebert.
76 Jean-Baptiste Amé.
77 Lancelot Favart.
78 Philippe Rogier.
79 Louis Roland.
80 Jean Levesque.
81 Louis de la Salle.
82 François Roland.
83 François Noblet.
84 Simon Bachelier.
85 Nicolas Hachette.
86 Philippe Dorigny.
87 Gérard Roland.
88 Jacques Rogier.
90 Simon Coquebert.
92 Adam Hachette.
93 Jean-Louis Levesque.
94 Jean-François Rogier.
96 Jean-Baptiste Sutaine.
100 Jean-Simon Levesque.

L'ONT ÉTÉ DEUX FOIS

4-8 Jean Cauchon.
18-20 Antoine Dupuy.
23-28 Jean Briotin.
33-35 Jérôme Goujon.
45-50 Jean Lespagnol.
46-53 Jean Roland.
47-54 André Goujon.
48-55 Nicolas Bachelier.
72-74 Nicolas Dallier.
89-91 Jean Rogier.
99-101 Fois-Joseph Souyn

Digitized by Google

L'ONT ÉTÉ TROIS FOIS

19-21-27 Nicolas Chinoir.
24-26-29 Hubert Feret.
95-97-98 Henry Coquebert.

IV

LISTES DES FAMILLES

qui ont donné plusieurs Lieutenants à la ville de Reims.

Jean Cauchon.
Thomas Cauchon.
Thomas Cauchon fils.
Jean Cauchon.
Jean Cauchon.
Remy Cauchon.
Regnault Cauchon.
Jean Cauchon.

Henry Bachelier.
Nicolas Bachelier.
Oudart Bachelier.
Henry Bachelier.
Henry Bachelier.
Simon Bachelier.

Oudart Coquebert.
André Coquebert.
Claude Coquebert.
Simon Coquebert.
Henry Coquebert.

Philippe Rogier.
Jacques Rogier.
Jean Rogier.
Jean-François Rogier.

Jean Roland.
Louis Roland.
François Roland.
Gérard Roland.

Jérôme Goujon.
André Goujon.
Regnault Goujon.

Jean Lespagnol.
Nicolas Lespagnol.
Claude Lespagnol (1).

Jean Levesque.
Jean-Louis Levesque.
Jean-Simon Levesque.

(1) On compte parmi les Lieutenants trois membres de cette famille, mais ils portent des armes différentes. (Voir les nos 45, Jean Lepagnol; 61, Nicolas Lespagnol; 64, Claude Lespagnol.)

Digitized by Google

Nicolas Amé.
Jean-Baptiste Amé.

Rigobert Favart.
Lancelot Favart.

Antoine Fremyn.
Philippe Fremyn.

Philippe Frizon.
Nicolas Frizon.

Nicolas Hachette.
Adam Hachette.

Nicolas Noel.
Oudart Noel.

Claude Pioche.
Jean Pioche.

Eustache de la Salle.
Louis de la Salle.

Nicolas Guerlache Souyn.
François-Joseph Souyn.

V

ARMES PARLANTES

qui figurent dans le blason des Lieutenants des habitants

Le nombre des Lieutenants des habitants pendant la durée de cette institution s'est élevé à 101, mais leurs armoiries sont loin d'atteindre ce chiffre, puisqu'il n'y en a que 50 variétés. Cela tient à ce qu'un certain nombre de ces magistrats ont plusieurs fois été appelés à cette dignité et que la même famille a fourni quelques-uns de ses membres portant tous le même blason.

En parcourant cet armorial, le lecteur, s'il connaît la science héraldique, a pu remarquer que parmi les écussons de nos Lieutenants, il s'en trouve quelques-uns désignés par les héraldistes sous le nom d'*armes parlantes*. On appelle ainsi l'écu dont le meuble ou la pièce

Digitized by Google

principale a une analogie quelquefois frappante, quelque fois bien éloignée, avec le nom de celui auquel il appartient. Il existe même des familles qui n'ont pas craint d'en faire des jeux de mots. Ceci s'observe aussi dans les devises. Cette remarque s'applique à celle de la famille de notre Lieutenant Hubert Feret, *Virtus ad astra feret.* Elle a servi de prétexte à la décoration de la cour d'honneur de leur somptueux hôtel. On y voit en effet, placées dans des niches, les statues figurant les planètes connues à cette époque, et à leurs pieds la représentation des signes du zodiaque qui correspondent à chacune d'elles. Quelque fois, les devises se rapportent aux pièces de l'écu; ainsi, celle que la famille Levesque a ajouté à ses armoiries : *Cor in armis*, en s'appliquant au cœur qui y figure, en fait de même un jeu de mots. Le cœur de cet écusson s'entend, d'après la devise, du courage, du cœur que cette famille met à se servir des armes guerrières (1).

Parmi les 50 écussons variés qui figurent en tête de chaque article, 10 seulement rentrent dans la catégorie dite des armes parlantes. Ce sont celles de:

Remy de Broyes, qui portait d'azur à *trois broyes* d'or posées l'une au-dessus de l'autre.

Pierre de Bezannes, d'azur, semé de *besans* d'or sans nombre au lion d'argent brochant sur le tout.

Nicolas Muzart, écartelé au 1er et au 4e, d'or à trois poissons ou *musettes* d'azur, de front, les têtes en haut; au 2e et 4e d'azur à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules.

Nicolas Chinoir, de *sable (noir)*, au chevron d'argent

(1) Cette devise se voit aujourd'hui sur une sépulture de famille, à Bouilly (canton de Ville-en-Tardenois).

Digitized by Google

accompagné de trois têtes de *chien* d'argent, colletées de sable.

Les Frizon, d'or à trois tiges de *fraisiers* de sinople fruitées de gueules.

Les Coquebert, de gueules à trois *coqs* d'or posés 2 et 1.

Les Lespagnol, d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois têtes d'*épagneuls* d'argent posées deux en chef et une en pointe.

Nicolas Coquillard, d'azur au chevron d'or accompagné de trois *coquilles* de même.

Jean Colbert, d'or à la couleuvre *(coluber)* d'azur ondoyante posée en pal.

Les Rogier, d'or à la fasce d'azur changée de trois étoiles d'argent et accompagnée de trois branches de *rosier* fleuries de gueules, deux en chef et une en pointe.

Ajoutons enfin à ces armoiries des Lieutenants, celles de la ville elle-même, qui offrent un exemple si curieux de l'usage des armes parlantes. Nous avons, en effet, en traitant de l'écu de Reims, fait observer que l'orthographe du nom de notre cité au moyen âge *(Rains)* avait fourni l'occasion aux échevins de prendre pour signe distinctif une branche verdoyante qui s'appelait alors un rains ou rainceau de sinople (vert).

Depuis et aujourd'hui encore, les édiles se sont plu à décorer nos monuments de ce naïf emblème choisi par nos ancêtres.

Digitized by Google

VI

LISTE

des dates du décès et du lieu de sépulture des Lieutenants

Pour terminer ce travail en ce qui concerne chacun des Lieutenants, il me semble à propos de réunir dans un tableau les noms de ces magistrats, en les faisant suivre de la date de leur mort et du lieu de leur sépulture, autant qu'ils sont connus, bien qu'ils aient été déjà recueillis au cours de la notice consacrée à chacun d'eux.

Nous donnons, afin de faciliter les recherches, la liste des Lieutenants des habitants par ordre alphabétique et celle des seigneuries que possédaient les Lieutenants appartenant à la noblesse :

SAINT-PIERRE

31. Claude Pioche, en 1556, *ses armoiries.*

34. Philippe Frizon, 6 juin 1573.

37. Oudart Noël, 30 septembre 1578.

40. Jean Pioche, *ses armoiries.*

41. Nicolas-Guerloche Souyn, 31 décembre 1607.

49. Nicolas Frizon, 17 mai 1613.

69. Nicolas Amé (1), en janvier 1669.

75. Claude Coquebert, 29 septembre 1700.

86. Philippe Dorigny, 9 mai 1729.

98. Henry Coquebert, 13 juin 1781, *au cimetière.*

(1) D'après L.-J. Raussin, Nicolas Amé aurait été inhumé dans Saint-Jacques, mais René Bourgeois existait en même temps que ce Lieutenant, et fut très probablement témoin de ses funérailles. Il indique Saint-Pierre, c'est pour cela qu'il me semble préférable de considérer cette église comme ayant reçu la dépouille mortelle de Nicolas Amé.

Digitized by Google

SAINT-HILAIRE

5. Thomas de Bazoches.

10. Nicolas Muzart, 7 mars 1476.

25. Jean de Bossut, 1544, *ses armoiries.*

30. Nicolas Noël.

31. Claude Pioche, 1556, *ses armoiries.*

35. Jérôme Goujon, 8 mars ou 6 mai 1604.

38. Simon Chertemps, 12 août 1608.

51. Regnault Goujon, 7 juillet 1611.

54. André Goujon, 5 octobre 1622.

57. Robert Barrois, 21 septembre 1650.

60. Nicolas Ancelet, 15 mai 1627.

73. Rigobert Favart, en 1694, *au cimetière.*

76. Jean-Baptiste Amé, 6 novembre 1703.

81. Louis de la Salle, 21 mars 1698.

84. Simon Bachelier, 5 mai 1725.

85. Nicolas Hachette, 1er juillet 1717.

87. Gérard Roland, 26 décembre 1734.

92. Adam Hachette, 18 septembre 1753.

SAINT-SYMPHORIEN

7. Thibault de Boutillier, *ses armoiries.*

15. Guillaume Toignel, 1er août 1504.

17. Jean de la Fontaine, en novembre 1523.

28. Jean Briotin, *au cimetière.*

29. Hubert Feret, 2 avril 1575.

39. Jean Cauchon.

SAINT-JACQUES

27. Nicolas Chinoir, inhumé en 1550, *avait ses armoiries dans cette église et dans celle de Chambrecy.*

36. Henri Bachelier, en 1575.

55. Nicolas Bachelier, 14 juin 1630.

62. Jean le Bel, 9 novembre 1653.

65. Henri Bachelier, 6 février 1655.

Digitized by Google

SAINT-JACQUES (*suite*)

71. Henri Bachelier, 9 août 1680.

74. Nicolas Dallier, 12 octobre 1685.

80. Jean Levesque, 14 avril 1697.

93. Louis-Jean Levesque, 4 mars 1750.

101. François-Joseph Souyn, 16 juin 1790, *au cimetière.*

SAINT-MICHEL

50. Jean Lespagnol, 29 novembre 1638.

61. Nicolas Lespagnol, 23 janvier 1628.

73. Rigobert Favart, *avait son épitaphe dans cette église.*

77. Lancelot Favart, 1er septembre 1703, *inhumé dans le cimetière.*

SAINT-DENIS

25. Jean de Bossut.

68. Jean Audry, 13 octobre 1666, *dans le cimetière.*

DOMINICAINS

32. Regnault Cauchon, 31 décembre 1580.

CORDELIERS

46. François Roland, 21 décembre 1621.

56. Antoine Fremyn, 18 ou 19 février 1640.

63. Jean Maillefer 2 juillet 1636.

64. Claude Lespagnol, en 1638.

66. Jean Colbert, 27 novembre 1623.

67. Philippe Fremyn, 25 août 1662.

70. André Coquebert.

78. Philippe Rogier, 11 mai 1690.

Digitized by Google

CORDELIERS (*suite*)

79. Louis ROLAND,
22 janvier 1712.

88. Jacques ROGIER,
en 1741.

90. Simon COQUEBERT,
14 décembre 1735.

91. Jean ROGIER.

94. Jean-François ROGIER,
1er septembre 1759.

CARMES

6. Thomas CAUCHON,
24 décembre 1448, *ses armoiries étaient aussi dans l'église des Cordeliers.*

8. Jean CAUCHON,
août 1456, *ses armoiries se voyaient encore dans l'église des Cordeliers.*

CIMETIÈRE DU NORD

100. Jean-Simon LEVESQUE,
24 mars 1820.

DATES DE DÉCÈS SANS INDICATION DU LIEU DE SÉPULTURE

12. Jean CAUCHON,
11 février 1505.

42. Oudart COQUEBERT,
1er juillet 1596.

43. Jullien PILLOIS,
29 juin 1601.

59. Nicolas COQUILLART,
24 février 1626.

LIEUTENANTS INHUMÉS HORS DE REIMS

82. François ROLAND,
25 juin 1707, *repose dans l'église de Romain.*

96. Jean-Baptiste SUTAINE,
5 août 1765, *dans l'église de N.-D. des Vignes, à Soissons.*

Digitized by Google

VII

TABLE ALPHABÉTIQUE DES LIEUTENANTS

A

76. Amé (Jean-Baptiste).
69. Amé (Nicolas).
60. Ancelet (Nicolas).
68. Audry (Jean).

B

36. Bachelier (Henry).
65. Bachelier (Henry).
71. Bachelier (Henry).
48. 55. Bachelier (Nicolas).
58. Bachelier (Oudart).
84. Bachelier (Simon).
57. Barrois (Robert).
5. Bazoches (Thomas de).
62. Bel (Jean le).
9. Bezannes (Pierre de).
25. Bossut (Jean de).
7. Boutillier (Thibault de).
23. 28. Briotin (Jean).
1. Broyes (Remy de)

C

4. 8. Cauchon (Jean).
12. Cauchon (Jean).
13. Cauchon (Jean).
39. Cauchon (Jean).
32. Cauchon (Regnault).
22. Cauchon (Remy).
6. Cauchon (Thomas).
11. Cauchon (Thomas).
3. Chaalons (Jean de)
38. Chertemps (Simon).
19. 21. 27. Chinoir (Nicolas).
66. Colbert (Jean).
70. Coquebert (André).
75. Coquebert (Claude).
95. 97. 98. Coquebert (Henry).
42. Coquebert (Oudart).
90. Coquebert (Simon).
59. Coquillart (Nicolas).

D

72. 74. Dallier (Nicolas).
86. Dorigny Philippe).
18. 20. Dupuy (Antoine).

F

77. Favart (Lancelot), de Richebourg.
73. Favart (Rigobert).
24. 26. 29. Feret (Hubert).
16. Fillet (Jacques).
56. Fremyn (Antoine).
67. Fremyn (Philippe).
17. Fontaine (Jean de la).
49. Frizon (Nicolas).
34. Frizon (Philippe).

Digitized by Google

G

47. 54. Goujon (André).
33. 35. Goujon (Jérôme).
51. Goujon (Regnault).

H

92. Hachette (Adam).
85. Hachette (Nicolas).

L

64. Lespagnol (Claude).
45. 50. Lespagnol (Jean).
61. Lespagnol (Nicolas).
80. Levesque (Jean).
93. Levesque de Pouilly (Louis-Jean).
100. Levesque de Pouilly (Jean-Simon).

M

63. Maillefer (Jean).
2. Moët de Louvergny (Jean).
10. Muzart (Nicolas).

N

83. Noblet (François).
30. Noël (Nicolas).
37. Noël (Oudart).

P

43. Pillois (Julien).
31. Pioche (Claude).
40. Pioche (Jean).

R

88. Rogier (Jacques).
89. 91. Rogier (Jean-Baptiste).
94. Rogier (Jean-François).
78. Rogier (Philippe).
82. Roland (François).
87. Roland (Gérard).
46. 53. Roland (Jean).
79. Roland (Louis).
44. Roussel (François).

S

52. Salle (Eustache de la).
81. Salle (Louis de la).
96. Sutaine (Jean-Baptiste).
99. 101. Souyn (François-Joseph).
41. Souyn (Nicolas-Guerlache).

T

15. Toignel (Guillaume).

V

14. Vassé (Charles de).

Digitized by Google

VIII

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Seigneuries avec les noms des Lieutenants auxquels elles ont appartenu.

A

Adon ..... Oudart COQUEBERT.
Agny ..... Claude COQUEBERT.
Arcis-le-Ponsart .. Louis ROLAND.
— .. Gérard ROLAND.
— .. Louis-Jean LEVESQUE.
— .. Jean-Simon LEVESQUE.

B

Baslieux..... Antoine FREMYN.
— ..... Philippe FREMYN.
Bezannes ..... Pierre DE BEZANNES.
Blanzy ..... Nicolas MUZART.
Bligny ..... Nicolas CHINOIR.
Bouilly..... Claude LESPAGNOL.
Bouzy..... André GOUJON.
Burigny..... Jean-Simon LEVESQUE.

C

Challerange..... Jean COLBERT.
Chambrecy..... Nicolas CHINOIR.
Châtelet ..... Nicolas MUZART.
Condé..... Regnault CAUCHON.
Courmas..... Jean DE CHAALONS.
— ..... Jean DE LA FONTAINE.
— ..... Guillaume TOIGNEL.

Digitized by Google

F

Fauconnerie (la)..	Henry Coquebert.
— ..	Simon Coquebert.
Fontaine (la).....	Henry Bachelier.
—	Henry Bachelier.
—	Henry Bachelier.
—	Nicolas Bachelier.
Fontenoy	Jean Lespagnol.

G

Gentes	Henry Bachelier.
—	Henry Bachelier.
—	Nicolas Bachelier.
Godard	Thomas Cauchon.
—	Thomas Cauchon.
Gueux.....	Jean Cauchon.

I

Irval.....	Jean de Bossut.

J

Jonval.....	Remy Cauchon.
—	Jean Cauchon.

L

Lametz.....	Julien Pillois.
Lilette.....	Jean Maillefer.
Lor	Jean le Bel.
Louvergny.....	Jean Moët de Louvergny.
Ludes	Jacques Fillet.

M

Malvoisin.....	Claude Lespagnol.
Méry.....	Guillaume Toignel.
Montfort (le grand)	André Coquebert.

Digitized by Google

Montigny..... Antoine Dupuy.
Montlaurent..... Hubert Feret.
Muire..... Nicolas Noël.
— ..... Oudart Noël.
Muizon..... Ch. de Vassé.
— ..... Remy Cauchon.

N

Neuflize..... Jean Cauchon.
— ..... Jean Cauchon.

O

Onzery..... Claude Lespagnol.

P

Pouilly..... Louis-Jean Levesque de Pouilly.
— ..... Jean-Simon Levesque de Pouilly.
Pringy-sur-Marne. Guillaume Toignel.

R

Richebourg..... Rigobert Favart.
Romain..... François Roland.

S

Saint-Étienne.... Jean de Bossut.
Saint-Mar..... Henry Bachelier.
Saulx-Saint-Remy. Nicolas Frizon.
Savigny-sur-Ardre Thomas Cauchon.
— Thomas Cauchon.
Say (le)..... Jean Rogier.
Seuil..... Jean Briotin.
Sillery..... Jean Cauchon.
Sorbon..... Gérard Roland.

T

Taissy..... Pierre de Bezannes.
— ..... Jean Colbert.

Digitized by Google

Terron..... Jean Colbert.
Tinqueux..... Jean Moët de Louvergny.
Thuizy..... Regnault Goujon.

U

Unchair..... Nicolas Muzart.

V

Vandières ..... Jean Levesque.
Vassé..... Charles de Vassé.
Vaulx..... Simon Chertemps.
Vivier (*le*)..... Claude Lespagnol.
Vraux..... Jérôme Goujon.

IX

EXTRAIT DE DOM MARLOT

relatif à l'élection du Lieutenant et des Gens du Conseil.

On avait procédé jusques icy (1634) à la nomination des Lieutenant et gens du Conseil de Reims par paroisses, tout le peuple ayant droit d'élection indifféremment au moyen d'un certain nombre de personnes qu'il choisissait pour donner suffrage en son nom. Cette pratique estant trop populaire et sujette à une infinité de corruptions, fut abolie par un autre règlement approuvé au Conseil de sa Majesté, qui députa le sieur de Bret, Conseiller d'État (1634), pour, estant sur les lieux, authorizer ce changement par sa présence, lequel restreint le droit de nomination aux notables et principaux bourgeois, qui s'assemblent par compagnies en l'hostel de Ville, la

Digitized by Google

veille de l'élection, pour en nommer chacun vingt, et ceux-cy dix, qui seuls ont pouvoir d'élire à présent le magistrat, de sorte qu'y ayant en tout douze compagnies le nombre des électeurs monte à six-vingts, sans comprendre les ecclésiastiques. Ce nouvel ordre se fit donc la première fois au lieu ordinaire, en la présence du sieur de Bret, qui s'estant trouvé en habit long, fit un docte et judicieux discours touchant les qualités nécessaires et bien séantes en la personne d'un magistrat.

Ce changement fut suivi d'un autre, l'année suivante (1635). Les Lieutenants et gens du Conseil de la Ville, voyant qu'il naissait tout à coup des différends pour la juridiction entre eux et les eschevins, anciens protecteurs de la Commune, résolurent de joindre les deux corps en un, et abolirent entièrement cette séparation de personnes tenant bureau à part, après avoir subsisté pendant plusieurs siècles et mesme gouverné la Ville avant l'establissement du Conseil. Henry, de lors archevesque, consentit à cette jonction, sauf ses droits, et à la charge que les deux qui seront nommés tous les ans du Conseil pour rendre la justice aux habitants, en qualité d'eschevins, presteront serment devant son bailly, à l'accoustumé; et par ainsi, les prérogatives, droits, juridiction, revenus et émoluments de cet ancien corps seront passés à ceux du Conseil, qui portent à présent le tiltre de Conseillers et Eschevins de la Ville.

Ce fut sous la mesme date que la grande salle, le pavillon avec le dosme de la maison de Ville furent achevés d'une structure assez délicate et qui ne cède en ornement et beauté aux plus magnifiques bastiments de la province. L'édifice avoit esté commencé l'an 1626, sous N. l'Espagnol, lieutenant, qui y mit la première pierre, et fut parfait en ce qu'il contient sous un autre lieutenant aussi nommé l'Espagnol, procureur du Roy au présidial, lequel, deux ans après, fit graver ces mots sous

Digitized by Google

l'effigie équestre de Louis XIII, taillée en pierre dans un cadre au haut de la porte, et qui doit estre le milieu du bastiment quand il sera dans sa perfection : *Ludovico justo, pio, victori, clementi, qui Gallorum amor, hostium terror, orbis deliciæ, æternum trophœum. S.P.Q.R.P.P., anno MDCXXXVI.*

(*Histoire de Reims*, par Dom Marlot, édition de l'Académie, tome IV, page 554.)

X

EXTRAIT

des Mémoires manuscrits de Bidet sur l'élection des Lieutenants des Habitants.

Dans l'introduction de cet ouvrage, j'ai dit que Raussin avait écrit le cérémonial observé lors de la nomination d'un Lieutenant des habitants, quels étaient ses droits, ses fonctions, ce qui se pratiquait à ses funérailles, etc., etc. Pour compléter ces intéressantes notices, il est nécessaire de les faire précéder par celles que l'historien Bidet a écrite sur l'élection des officiers du Corps de Ville depuis son institution. Nous donnons donc in-extenso ce précieux document, annexe de ceux de Raussin, qui termineront ce que je me suis proposé d'écrire en publiant l'Armorial des Lieutenants de Reims :

Depuis l'élection du Corps de Ville en 1358, les élections tant des Conseillers de Ville que des Lieutenants, Procureur, Receveur des deniers communs, Greffier, ainsi que des Officiers subalternes, tels que les

Digitized by Google

Maîtres de l'Arsenal et les Maîtres des Ouvrages de lad. Ville, se sont toujours faites par deux députés de chacune des paroisses de la Ville, nommés sur le champ par l'assemblée des habitants ; lesquels députés, en ce qui concerne l'élection des Conseillers, prétaient serment au Lieutenant des Habitants, d'y procéder en leur loyauté et conscience. Ce fait, ils déclaroient ceux qu'ils avoient élus à l'assemblée des habitants qui les confirmoit.

Ce nombre des électeurs a sans doute été augmenté depuis, quoique par le règlement de Louis XIII, du 4 février 1617, qui a été fait pour la réforme des abus qui se commettoient ès d. élections, on voit que le nombre des députés de chacune des paroisses devoient être doublés, et même augmentés jusqu'à cinquante, dans les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire, où il se trouve ordinairement plus de notables qu'en toute autre, pour en tirer vingt-cinq au sort et à proportion dans les autres paroisses où les paroissiens s'assembloient par ordre du Conseil de Ville, devant les Coutres et les Marguilliers, qui écrivoient le nombre des notables, et en tiroient moitié au sort pour électeurs.

On voit par deux procès-verbaux d'élection des Lieutenants et Gens du Conseil de la Ville, le premier du 28 décembre 1425, pour les Conseillers, et le second du 5 mars 1448 pour le Lieutenant et Procureur syndic de la Ville, que ces élections se faisoient par ces députés des Paroisses, pour les Conseillers, au Palais Archiepiscopal, et pour les Lieutenants, Procureur, Sindics et autres Officiers, au Chapitre de l'Église de Notre-Dame de Reims, où on s'assemble encore aujourd'hui à cet effet.

Il parait même par des procès-verbaux d'élection desdits Conseillers de Ville, et notamment par un du 8 mars 1537, qu'elles se sont faites depuis en la Salle

Digitized by Google

des Cordeliers, où les affaires du Conseil de Ville se traitoient ordinairement avant la construction de l'Hôtel de Ville. Mais depuis 1636, que cet Hôtel fut achevé, elles se sont toujours faites en la grande Salle.

Par le règlement de Louis XIII du 12 février 1633, l'usage de procéder aux élections par les députés des paroisses a été réformé ; et il y fut ordonné qu'à l'avenir les électeurs seroient tirés du nombre des notables des douze Compagnies de la Ville, ces notables s'assembloient les jours indiqués par les règlements en l'Hôtel et Maison de la Ville, en laquelle il devait se tenir quatre bureaux, pour y écrire vingt notables de chacune Compagnie pour y être tirés dix au sort, faisant en tout le nombre de cent vingt électeurs, outre les six Conseillers Ecclésiastiques, qui de droit ont voix aux dites élections.

Par édit du mois de mars 1694, sa majesté ayant supprimé ces anciennes Compagnies de Milice Bourgeoise des Villes et créé neuf nouvelles Compagnies, et pour les commander, un Major huit Capitaines, et neuf Lieutenants dans les villes telles que celle de Reims, où il y a Archevêché, Evêché, Bureau des finances, ou Présidial, et réunit ces Officiers au Corps de Ville de Reims, par un arrêt de son Conseil et lettres patentes des 22 juin et 19 juillet suivant ; des 240 notables invités par les connétables, et qui sont dans l'usage d'aller se faire inscrire à la Ville, la veille des dites élections ; il en est tiré quatorze de chacune des première, quatrième et dix-septième Compagnie, et treize de chacune des six autres, pour électeurs faisant toujours le nombre de 120, et avec les six Ecclésiastiques, 126 électeurs.

Suivant le règlement de 1633, l'élection des Lieutenant, Procureur sindic, Receveur et Greffier ainsi que des Maîtres des Ouvrages et de l'Arsenal, doit se faire

Digitized by Google

tous les ans dans le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Reims, devant le Lieutenant général, et les Gens du Roy au Baillage roial de Reims, le second mercredi de Carême.

Quant à celle des Conseillers de Ville, elle se fait aussi tous les ans à l'Hôtel de Ville devant le Lieutenant des Habitants en présence du Procureur sindic, le second dimanche de Carême.

Pour prévenir à l'avenir les brigues et les cabales qui continuent de se pratiquer èsd. élections, contre la disposition d'un arrêt du Parlement du 23 août 1595, rendu sur la requête des habitants de Reims relativement à une conclusion du Conseil de lad. Ville du 4 janvier 1588, et en conformité d'un précédent arrêt du 30 janvier 1530, rendu pour la ville de Sens, et par lequel arrêt de 1595 il a été très expressément défendu à toutes personnes d'apporter aux élections brigues ou menées à peine d'être exclu de leur choix et élection; l'exécution duquel arrêt a été consenti dans une assemblée générale desdits Bourgeois du 20 février 1596, il serait à souhaiter que les dispositions de ce règlement fussent, comme il le prescrit, plus inviolablement gardées à l'avenir. C'est-à-dire que les Présidents aux d. élections, exigent non seulement des électeurs le serment y ordonné, mais qu'ils les obligent d'écrire eux-mêmes sur le champ sur leurs billets, les noms de ceux qu'ils jugeront à propos de nommer pour remplacer les sortants, sous peine de rejet de leurs billets. Suivant ce même règlement, les Lieutenant, Procureur sindic, Conseillers et autres Officiers, doivent tous nécessairement être originaires de Reims. Il est même décidé par l'arrêt du Parlement du 23 août 1595, qu'ils en seront tous nés et natifs, ce qui a encore été confirmé par un arrêt du Conseil du 13 juin 1717.

Le Lieutenant, suivant ce même règlement, ne doit

Digitized by Google

pas rester en place plus de trois ans, et les Procureur sindic, Receveur, Greffier, ainsi que les Officiers inférieurs plus de six, à l'égard des Conseillers laïcs, ils sont tenus d'en sortir absolument après neuf ans. A cet effet, il en sort tous les ans, les deux plus anciens, et en leur place, on en nomme deux autres.

Ce réglement permet aux électeurs de continuer ou de changer ces quinze autres Conseillers.

Les Lieutenant, Procureur sindic et autres Officiers étant sortis de charge, ne peuvent y rentrer que trois ans après, à compter du jour de leur sortie. A l'égard des Conseillers de Ville, ils ne peuvent rentrer dans le Conseil que deux ans après qu'ils en sont sortis. Et pour lors le Lieutenant des Habitants doit les y installer après le Vice-Lieutenant, et avant tous les Conseillers laïcs qui n'y ont été admis que depuis leur première entrée iceluy, comme il paroit par nombre de conclusions à l'année 1660, que Henry Bachelier Sr de la Fontaine, Nicolas Josseteau, Simon Coquebert, Raoul Thiery, René Bourgeois, Jean Dorigny et Louis Roland anciens Conseillers sortis, y ont pris nouvelles séances ès années 1661. 1662. 1667. 1669. 1673 et 1674 et dans tout le courant de leur nouvelle magistrature.

Le Lieutenant des Habitants sortant de charge doit, l'année suivant sa sortie, prendre dans le Conseil de Ville sa place de premier Conseiller laïc. Il représente le Lieutenant dans ses fonctions, tant en cas d'absence que de mort, et dans ce dernier cas, jusqu'à ce qu'il lui en ait été substitué un autre.

Le mardi d'après les élections, le Lieutenant des Habitants, comme Chef du gouvernement de la ville, va, accompagné de tout le Conseil de Ville et des Capitaines de la Milice Bourgeoise, et précédé des Sergents de la forteresse et des Archers du Guet, entendre la Grande Messe que ce Corps fait chanter en l'église des

Digitized by Google

Cordeliers; et de là dans le même ordre, au Baillage Roial, y prêter le serment de fidélité au Roi devant le Lieutenant général en ce baillage. Il va ensuite dans le même ordre à l'Hôtel de Ville, y faire la distribution des charges ordinaires de la dite Ville, et y recevoir le serment des dits Conseillers.

XI

EXTRAIT DU MANUSCRIT DE RAUSSIN

Élection du Lieutenant des Habitants

Le Lieutenant se choisit à l'assemblée des communes, le premier mardy de caresme. Quand les billets ont été tirés en la manière prescritte par le Règlement de 1633, et que M. le Syndic a assisté au scrutin qui se fait le lendemain au pretiosa dans le Chapitre de Notre-Dame, mon dit sieur Syndic vient faire part au Corps de Ville de la personne qui est nommée Lieutenant des Habitants.

Si c'est une continuation, le Corps de Ville lui en fait sur le champ son compliment, si au contraire c'est une nouvelle nomination, le Syndic, après en avoir informé le Corps de Ville, va en instruire celui qui est nommé; et la Ville, un instant après, va le complimenter.

M. le Syndic prend jour pour la prestation du serment de M. le Lieutenant, et en avertit l'avocat de la Ville. Le jour convenu, le Corps de Ville va avec les Capitaines de Bourgeoisie à l'audience du Présidial. Le Corps de Ville s'asseoit sur des bancs dans le parquet. Le Lieute-

Digitized by Google

nant se place à côté de l'avocat de la Ville au premier banc des avocats, en face du Lieutenant général. L'avocat de la ville présente et fait ordinairement l'éloge du nouveau Lieutenant. Puis, ce fait, le Lieutenant général, le bonnet quarré en tête, dit : *Sieur Lieutenant des Habitants, vous jurez, etc....* Le Lieutenant des Habitants répond : *Je jure, etc....*, la main levée; on ordonne l'enregistrement du serment; après quoi, le Corps de Ville s'en retourne à l'hôtel commun, où le Lieutenant reçoit le serment des officiers de la Ville et des Conseillers.

Droits et Fonctions du Lieutenant des Habitants.

Le Lieutenant des Habitants, comme chef du Corps de Ville, est :

1° Gouverneur de la ville et fauxbourgs de Reims.
2° Colonel de la Milice Bourgeoise.
3° Colonel de la compagnie des Arquebusiers.
4° Maire de la ville.

C'est dans le Corps de Ville que réside toute l'autorité de ces différentes charges. C'est au Corps de Ville qu'il appartient d'ordonner et de statuer tout ce que requiert le bien du service. Le Lieutenant des Habitants peut cependant le faire de son chef dans des cas urgents et fort nécessaires.

Sa véritable fonction est d'ordonner et de présider à l'exécution des délibérations du Conseil, et en cas d'absence ou de maladie, il est remplacé dans toutes ses fonctions par celui des membres du Conseil qui en devient le président, et qui est toujours un conseiller laïc, mais ordinairement le Vice-Lieutenant, qui est le Lieutenant sorti.

Digitized by Google

1° COMME GOUVERNEUR.

Ses droits sont ceux qui appartiennent à la Ville et qu'on vient d'établir et décrire ci dessus et ci après *(sic)*.

2° COMME COLONEL DE LA MILICE BOURGEOISE.

Le Lieutenant des Habitants, en sa qualité de Colonel de la Milice Bourgeoise et en celle de Gouverneur, donne l'ordre aux Capitaines pour l'assemblée et la marche de la Bourgeoisie, et aux Maîtres de l'arcenal pour tirer le canon ; il a droit de convoquer un conseil composé des Capitaines de cette Milice, où les délinquants sont condamnés, soit à la prison, soit à des amendes qui se lèvent par exécution militaire.

Le titre primitif de ce droit se trouve dans une ordonnance de Charles VI, de l'année 1411, qui authorise le Lieutenant à contraindre les Habitants à suivre les règlements sur le fait de la milice par prise et exploitation du temporel sans déport. Ce titre est confirmé par des lettres patentes de 1552, et par l'arrêt du Conseil de 1694. Messieurs les Intendants de Champagne, ont confirmé dans tous les tems les sentences rendues par les Lieutenants des Habitants en pareil cas.

3° COMME COLONEL DE L'ARQUEBUSE.

Le Lieutenant des Habitants en cette qualité a droit de convoquer la compagnie des Arquebusiers, d'y proposer, d'y présider et d'y conclure; il est à la tête lorsqu'on tire l'oiseau et à la fête de saint Antoine, c'est lui qui tire le premier.

Les capitaines de cette compagnie font serment à leur réception d'exécuter tous les ordres du Corps de Ville;

Digitized by Google

et en cas de contestation entre les officiers et les chevaliers, le Lieutenant des Habitants et Gens du Conseil de Ville sont juges.

4° COMME MAIRE DE VILLE

Le Lieutenant des Habitants, en sa qualité de Maire, est président du Corps de Ville et de tous les bureaux, qu'on appelle colonnes. Il a droit de les convoquer, d'y présider et d'y conclure. Il exerce une sorte d'autorité paternelle sur les bourgeois yvrognes, querelleurs, ou autres qui commettent du désordre dans la ville; il a droit de les faire mettre en prison pour quelques jours, à condition néantmoins que si le cas est grave la dénonciation soit faite dans les vingt quatre heures au Lieutenant criminel, par le Procureur syndic de la ville.

Ce droit a été reconnu le 22 janvier 1725 au sujet de l'élargissement d'un bourgeois, fait par M. le Lieutenant criminel de sa propre authorité, lequel bourgeois avait été mis en prison par les ordres de M. le Lieutenant des Habitants; le Corps de Ville en avait porté ses plaintes à M. l'Intendant, mais le Lieutenant criminel prévint le jugement en reconnaissant le droit de la ville, de quoi fut dressé conclusion.

Le Lieutenant des Habitants nomme seul les portiers et claziniers de la ville, qu'il envoye installer par le sergent qui est de garde chez lui. Ces portiers prennent des provisions signées par le Lieutenant des Habitants, et expédiées par le greffier secrétaire de la ville.

Il en est de même des courtiers de l'étape, dont la nomination lui appartient, qui prennent aussi leurs provisions au greffe de la ville, et sont installés par le sergent de service.

Mais pour ce qui regarde la discipline des courtiers,

Digitized by Google

elle appartient au Corps de Ville, qui a fait à ce sujet un règlement du 8 juillet 1748.

Le Lieutenant des Habitants nommoit seul ci-devant les Archers des pauvres, mais il a été arrêté que le Corps de Ville nommeroit avec lui et les derniers ont été reçus à la pluralité des voix. Ces Archers des pauvres sont aussi gardes des remparts et promenades.

Le Lieutenant des Habitants nomme seul les Archers de la Garde, et en reçoit le serment au Gref, sur les conclusions du Procureur syndic ; ce sont les officiers de la garde qui les présentent. Il y a un réglement du 3 février 1705 pour la police des Archers de la Garde qui les fixe au nombre de quarante y compris les cinq officiers. Une conclusion du *(en blanc)* 174., qui fixe la hauteur qu'il faut avoir pour être reçu, qui est de *(en blanc)* et une conclusion du 24 mars 1749 qui ordonne que la casaque appartiendra au successeur en donnant aux héritiers la somme de 50 livres.

Aucuns étrangers ne peuvent s'établir dans la ville et fauxbourgs sans lettres de Bourgeoisie qui ne s'accordent par le Corps de Ville qu'après informations de vie et de mœurs. Ce droit est reconnu appartenir au Corps de Ville, singulièrement par l'ordonnance du Lieutenant de police du 8 avril 1750.

Le Lieutenant des Habitants a seul droit de faire mettre hors la ville les gens inconnus et de se faire rendre compte de ceux qui y viennent pour un temps, et de permettre de quester comme de donner des institutions aux Savoyards ramoneurs de cheminées qui sont obligés de porter sur leurs habits, sur une plaque de cuivre, l'écusson de la ville.

Le Lieutenant des Habitants à la tête du Corps de Ville a droit d'assister à toutes les cérémonies publiques et processions générales. Son rang dans la marche, est entre le présidial et le baillage ducal sur la même

Digitized by Google

ligne. Le Corps de Ville a droit de séancedans le chœur de Notre-Dame à gauche, proche l'autel, vis-à-vis le Baillage royal qui occupe l'autre côté. Il entre dans le chœur, les sergents le précèdent, les baguettes levées, ainsi qu'il a été reconnu par les certificats du Chapitre, et du Baillage royal du 6 décembre 1655.

Enfin le Lieutenant des Habitants assiste aux comptes de l'Hôtel-Dieu, à ceux de l'Hôpital général et de Saint-Marcoul ; il siége à la police générale et a seul droit de présenter les enfans aux Orphelins. Ces enfants sont au nombre de 30, ils entrent à trois ans et ils en sortent à huit pour passer à l'Hôpital général si personne ne s'en charge.

Les Sergents, Trompetes et Tambours ne peuvent faire aucune proclamation pour quelque affaire que ce soit, militaires et politiques, sans la permission du maire, laquelle ne pourra être refusée quand ce sera pour la publication des ordonnances des juges de police établis en 1699.

Les contestations entre les officiers de milice bourgeoise et habitants, seront décidées à l'Hôtel de Ville par les Maire et Echevins et les autres officiers de la milice bourgeoise qui n'auroient pas de part aux dites contestations.

Dans les processions où il faut se croiser, le Maire doit passer immédiatement après le premier officier qui sera à la tête du Présidial.

Le Maire et son Lieutenant doivent précéder les officiers de justice des Seigneurs.

Le Maire a le pas en toutes les assemblées générales ou particulières, et de particulier à particulier, immédiatement après les Présidents, Lieutenants généraux et civils du Présidial et Baillage royal, avant tout autre officier, et le Lieutenant du Maire après les Lieutenants généraux de police, et les Lieutenants criminels.

Digitized by Google

Les Maires et Lieutenant du Maire peuvent évoquer leur cause tant en demandant qu'en défendant, dans les Baillages et Présidiaux les plus prochains, à l'exclusion de ceux du ressort de leur établissement.

En l'année 1711, un envoyé de M. le duc de Lorraine étant arrivé en cette ville, pour recevoir les honneurs d'une thèse dédiée à Son Altesse par les Jésuites; le Corps de Ville alla lui présenter le vin d'honneur. Il vint remercier la Ville en plein Conseil.

Cérémonies qui s'observent à la mort d'un Lieutenant des Habitants.

Avant sa mort, on députe quatre conseillers pour lui aller faire les derniers adieux.

Après sa mort les parents en viennent donner avis au Conseil de Ville, où ils sont reçus dans la Chambre du Conseil. Monsieur le Vice-Lieutenant les prie de prendre des sièges, étant assis, ils font part au Conseil de la mort du Lieutenant, et le prient de lui rendre les honneurs accoutumés. (Après quoi (cela ne se fait plus) ils sont reconduits dans la grande salle par les deux derniers Conseillers, ils y restent jusqu'à ce que le Conseil ait délibéré, on les prie ensuite de rentrer.) Le Vice-Lieutenant leur fait les compliments de condoléance et leur dit que la Compagnie rendra au défunt les derniers devoirs. Ce fait, ils sortent de la Chambre du Conseil, et sont conduits jusqu'à la porte de la rüe par les deux derniers Conseillers et le Procureur syndic.

Deux Conseillers sont priés de convenir de l'heure du convoy, et des rües où il passera, avec le curé de la paroisse et les parents dudit défunt.

Monseigneur l'Archevêque est invité aux funérailles par le Vice-Lieutenant et les quatre anciens Echevins; et quant il n'est pas à la ville, cette invitation se fait par les quatre anciens Echevins en parlant à Monsieur son grand Vicaire.

Digitized by Google

Le Procureur syndic accompagné du Greffier, et suivi de deux sergents de la forteresse, invitent Messieurs du Chapitre de l'Eglise métropolitaine, les Religieux de Saint-Remy, de Saint-Nicaise et de Saint-Denis ; et les prient de députer quelques uns d'entre eux pour assister aux funérailles.

Messieurs du Présidial, Messieurs les Elus, Messieurs du Bailliage, Messieurs les Officiers de Bourgeoisie et Messieurs les Officiers de l'Arquebuse sont aussi invités en corps aux dites funérailles, par le Procureur syndic et le Greffier. Les semonces des juridictions, se font en la Chambre du Conseil de ces compagnies.

Le Procureur syndic, en invitant Messieurs du Chapitre, les prie de faire sonner les grosses cloches.

Le Capitaine de la Ville, et en son absence le Vice-Lieutenant, sont priés de conduire le deüil.

Quant le corps est exposé, le Corps de Ville se transporte au logis du défunt pour jetter de l'eau bénite sur le corps, et pour faire compliment de condoléance aux parents.

A l'heure du convoy, le Corps de Ville, les Capitaines de Milice Bourgeoise, les Archers de la Garde, la Compagnie des Arquebusiers s'assemblent à la Ville en armes et tambours battants en deüil. On part et va à la maison du défunt dans l'ordre qui suit :

1° La Compagnie des Arquebusiers.

2° Les Archers de Guet précédés de 3 trompettes sonnant en deüil.

3° Les Capitaines, Lieutenants et Enseignes de Milice Bourgeoise avec leurs espontons (1), et drapeaux couverts de crêpes trainants en terre.

(1) Sorte de demi-pique, arme d'hast, que portaient au XVIIe siècle les officiers et bas officiers d'infanterie. Cette arme fut abolie avec la hallebarde en 1756. (*Diction. de Bescherelle.*)

Digitized by Google

4° Le Corps de Ville précédé des 4 Sergents de la forteresse avec leurs baguettes et épées couvertes de crêpes. Arrivés à la porte, les Archers font la haye et les Corps passent entre deux filles. Quant tous les Corps sont arrivés, le convoy marche en cet ordre :

1° La Compagnie des Arquebusiers portant le mousquet sous le bras gauche, le canon en terre et en arrière, les tambours couverts de crèpes, battant en deüil.

2° Les Capitaines, Lieutenants et enseignes de Milice Bourgeoise marchant les piques bas couvertes de crèpes, drapeau plié et enveloppé d'un crêpe.

3° Suivent en suite les quatre Ordres Mendiants, le Clergé de la paroisse, tous avec leurs croix.

4° Immédiatement après la première croix, au milieu, marchent trois Trompetes couvertes de crêpes, suivis du Guidon des Archés du Guet, avec son Guidon plié et couvert de crêpe, à la tête de la Compagnie qui marche deux à deux, revêtus de leurs casaques, avec leurs hallebardes couvertes de crêpes noirs. Le tout entre les deux filles des Mendiants. Les Trompettes sonnent en deuil.

5° Les Officiers de Bourgeoisie marchent après le clergé de la paroisse, trois à trois, avec leurs espontons garnis de crêpes traînants à terre.

6° Douze Archers du Guet portant chacun un flambeau de cire blanche aux armes de la ville, précèdent le corps qui est porté par six Archers du Guet, les quatre coins du drap étant tenus par quatre anciens lieutenants, ou, à leur défaut, par quatre anciens échevins.

7° Aux deux côtés du corps, les douze anciens Connétables portent chacun un flambeau de cire blanche garnis des armes de la ville et pesant chacun 5 livres.

8° Le deüil conduit par M. le Capitaine de la ville (ou par le Vice-Lieutenant).

9° Marchent ensuite MM. les députés du Chapitre, de

Digitized by Google

St Remi, de St Nicaise, de St Denis, marchant quatre à quatre.

10° Après eux, Messieurs du Présidial et de l'Election à main droite, Messieurs du Bailliage ducal à gauche ; et au millieu le Corps de MM. les Conseillers et Échevins de la ville, conduits par l'ancien Lieutenant et suivis des parents et amis invités par les héritiers du défunt. Après l'enterrement, les Corps jettent de l'eau bénite sur la fosse, dans le même ordre. On retourne ensuite à la maison du défunt, puis à la Ville, d'où l'on se sépare.

Le lendemain on se trouve au service et de la même manière, mais la Ville ne va pas à l'offrande.

On chante peu de temps après un service aux Cordeliers auquel sont invités les Capitaines de Bourgeoisie, les parents. Les Archers du Guet y assistent ; l'Eglise est tendue de bandes noires sur lesquelles sont d'espace en espace les armes de la ville.

Le Corps de Ville occupe les hautes stalles du côté droit, et les Officiers de Bourgeoisie celles du côté gauche; les Archers du Guet sont assis sur des bancs proche le lutrin, et le deüil est assis sur des bancs couverts de noir qui lui sont préparés au millieu du chœur.

On dresse une chapelle ardente sur la représentation du tombeau qui est placé au millieu du chœur entre les stalles.

Observation sur ce qui se passe quand M. le Lieutenant meurt hors de Reims.

Les invitations sont faites à l'ordinaire par le syndic et le greffier accompagnés de deux sergents de la forteresse.

Comme il n'y a point de convoi, la Ville fait tous les

Digitized by Google

frais de billets de service, etc. En cette occasion les Corps s'assemblèrent à l'ordinaire et se rendirent à la maison du défunt, d'où ils partirent en l'ordre suivant, pour se rendre à St Hilaire, paroisse du défunt. Un archer des pauvres, le corps des arquebusiers, la garde de M. le Lieutenant, MM. les officiers de bourgeoisie, les connétables, le suisse et bédeau de la paroisse, M. le Vice-Lieutenant menant le deüil (c'eut pu être le capitaine de la ville). Les Chapitres de Notre-Dame, de St Remi, de St Nicaise, les Chanoines Régul. de St Denis; tous par députés : Le Présidial marchant à droite, le Corps de Ville au millieu, et le Bailliage ducal à gauche; l'Election.

Le Corps de Ville a fait quelques jours après célébrer un service aux Cordeliers, auquel il a assisté. Le Conseil occupoit les hautes stalles à droite, les officiers de bourgeoisie celles de la gauche, les Connétables sous les officiers de bourgeoisie, et la garde du Lieutenant sous la Ville (1).

(1) On lit en marge du manuscrit : « M. Sutaine, mort à Soissons le 5 août 1765. » C'est à l'occasion de la mort de ce Lieutenant des Habitants que cette note a été insérée par L.-J. Raussin lui-même.

Digitized by Google

Je ne puis mieux achever ce que j'ai recueilli sur les Lieutenants qu'en témoignant toute ma reconnaissance aux personnes qui, en voulant bien me communiquer des renseignements sur leurs ancêtres, m'ont été fort utiles.

Je les prie de daigner agréer mes remerciements les plus sincères.

Parmi les collaborateurs qui m'ont également aidé dans mes recherches, je dois exprimer ma gratitude notamment à M. Ch. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque, à M. Louis Demaison, archiviste de la Ville, à M. Henri Jadart, aujourd'hui conservateur adjoint de la Bibliothèque, et aussi à M. Duchénoy, dont les travailleurs savent apprécier la complaisance, le savoir et la modestie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION..... 135

PREMIÈRE PARTIE

Sceaux, emblèmes, devises et armoiries de Reims.

§ 1. Sceaux de Reims au moyen âge 141
§ 2. Armoiries de Reims avant la Révolution..... 145
§ 3. Armoiries de Reims depuis la Révolution..... 148

DEUXIÈME PARTIE

Armorial des Lieutenants des habitants de la Ville de Reims.

Liste des Lieutenants avec leurs armoiries, accompagnée d'une Notice sur chacun d'eux..... 153
Liste des Maires de Reims..... 355

APPENDICE

I. Liste des Lieutenants, dressée par Bidet et révisée par M. Demaison, archiviste de la Ville 357
II. Liste des Lieutenants suivant qu'ils appartenaient soit à la noblesse, soit à la bourgeoisie..... 361
III. Liste des Lieutenants suivant le nombre de fois qu'ils ont exercé leur magistrature..... 365

Digitized by Google

Pages.

IV. Liste des Familles qui ont donné plusieurs Lieutenants à la ville de Reims..... 367
V. Armes parlantes qui figurent dans le blason des Lieutenants des habitants..... 368
VI. Liste indiquant la date du décès et le lieu de la sépulture des Lieutenants..... 371
VII. Table alphabétique des Lieutenants..... 375
VIII. Table alphabétique des Seigneuries avec les noms des Lieutenants auxquels elles ont appartenu..... 377
Extrait de Dom Marlot, relatif à l'élection du Lieutenant et des gens du Conseil..... 380
Extrait des Mémoires manuscrits de Bidet sur l'élection des Lieutenants des habitants..... 382
Extraits du manuscrit de Raussin :
§ 1. Élection du Lieutenant..... 387
§ 2. Droits et fonctions du Lieutenant..... 388
§ 3. Cérémonie des funérailles d'un Lieutenant à Reims... 393
§ 4. Cérémonial des funérailles d'un Lieutenant décédé hors de Reims..... 396

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

Pour les Volumes LXXVII et LXXVIII

Année 1884-1885

G. Carré.

Rapport sur le Concours d'histoire, t. LXXVII, p. 34.

P. Contant.

Monnaies du moyen âge trouvées à Reims en 1885, près l'église Saint-Jacques, t. LXXVII, p. 207.

V. Diancourt.

Une Philippique inconnue et une Strophe inédite de Lagrange-Chancel, t. LXXVII, page 106.

A. Durant des Aulnois.

Les Clefs d'Orthez, épisode de la vie municipale aux XVII*e et* XVIII*e siècles*, t. LXXVII, p. 168.

H. Givelet.

Le Cocon de l'ailante, t. LXXVII, p. 75.

Ch. Givelet.

Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims, t. LXXVIII, p. 135.

H. Jadart.

Compte rendu des Travaux de l'année 1884-1885, t. LXXVII, p. 12.

Allocution prononcée le 26 août 1885 aux obsèques de M. le comte Adrien de Brimont, t. LXXVII, p. 73.

Dom Thierry Ruinart (1657-1709). Notice sur sa famille, son origine et ses travaux, suivie de lettres et de documents inédits tirés des Archives et de la Bibliothèque de Reims, t. LXXVII, 2e partie, p. 1.

Jeanne d'Arc à Reims, ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois, t. LXXVIII, p. 3.

Ed. Lamy.

École primaire de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil en 1783, t. LXXVII, p. 155.

Digitized by Google

LEMOINE.

La Vigne en Champagne pendant les temps géologiques, t. LXXVII, p. 87.

LESEUR.

Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc à Reims, t. LXXVII, p. 143.

A. MILLIEN.

La Légende d'un rustique, t. LXXVII, p. 49.

G. PARIS.

Un récit de la Chronique de Reims : Le Lai de l'Oiselet, t. LXXVII, p. 101.

PONSINET.

Noël de l'Argonne, t. LXXVII, p. 134.

P. SOULLIÉ.

Rapport sur le Concours de poésie, t. LXXVII, p. 44.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE

Jeanne d'Arc à Reims, ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois, par M. Jadart 3

Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims, par M. Ch. Givelet 135

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Initiale d'un manuscrit du xve siècle, représentant la Pucelle.. I
Fac-similé de l'écusson de Jeanne d'Arc ..... IV et 12
Armoiries de Reims, sculpture du xve siècle..... IV et 80
Jeanne d'Arc à cheval, fragment des frises du *Catholicon*, par M. Lameire 1
Emblème du chancelier Gerson 6
Château de Sept-Saulx, d'après Claude Chastillon..... 20
Armoiries de Jean Cauchon..... 24
Étendard de Jeanne d'Arc (grand modèle)..... 24
Étendard de Jeanne d'Arc (réduction)..... 36
Médaillon du xvie siècle, représentant la Pucelle..... 42
Armoiries de Thomas de Bazoches..... 52
Fac-similé des lettres de Jeanne d'Arc aux Rémois, du 5 août 1429 et du 16 mars 1430 58
Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, d'après l'effigie de son tombeau à Lisieux..... 60
Armoiries de Jean Rogier..... 64
Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, d'après une peinture du musée du Louvre..... 66
Tapisserie du xvie siècle représentant l'arrivée de Jeanne d'Arc à Reims, avec légende..... 68
Le povrtraict de la ville, cité et université de Reims 135
Armoiries de Reims..... 143 et 144
Écussons des Lieutenants des Habitants..... 154 à 350

1096 — Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1228

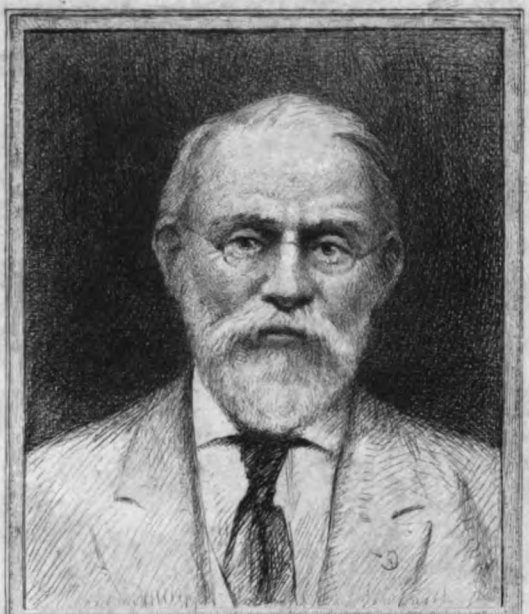

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google